This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665702 8

DED
Sully

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

V.

Sully.
DED

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 80.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

NOUVELLE ÉDITION.

5

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1827.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
816654
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1918 L

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations et lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellièvre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance et d'amitié de Henri pour Sully; brouillerie entre eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois; nouvelles grâces accordées par Henri aux jésuites. Brigues de l'Espagne, à la cour et dans le conseil, contre Henri et contre Sully; conversation entre eux à ce sujet, et conseil donné par Sully; autres services qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne et les Provinces-Unies; sentimens de Sully sur les offres faites au roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, et pour la trève. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne et les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre et autres étrangères. Différend du pape et des Vénitiens, terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police et les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, etc. Dépense de Henri IV au jeu, pour ses manufactures, etc. Vie privée et brouilleries dans la maison de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

Les affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presque aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulières, lesquelles n'amusent à décrire et à lire que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation qui ne devraient nous inspirer que du dégoût et de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance et le repos répandus par toute la France. On n'avait jamais tant vu de plaisirs et de divertissemens qu'il y en eut cet hiver à la cour et dans Paris, et les campagnes ressentaient aussi tous les effets d'un heureux règne.

Cette disposition, qui prenait sa première source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejaillissait à

son tour sur lui, et lui faisait partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il s'était prescrit pour mettre le comble à la gloire de son règne fût arrivé, ce prince n'avait presque rien à faire qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs et dans ses maisons royales, qu'il visitait les unes après les autres. Il était le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs majestés les devoirs ordinaires, ma plaie de la bouche, qui s'était rouverte par un apostume, m'arrêtant chez moi. Sa majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenait, et elle m'envoya, pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on voulait former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses ministres auxquels elle y donnait la principale part, je veux dire Villeroi et le garde des sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que sa majesté avait associé aux fonctions de chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul par la mort de Bellièvre, qu'on voyait bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusque là si sain, avait commencé depuis quelque temps à s'altérer, de manière qu'il fallut lui donner un successeur de son vivant. Il vit cette association d'une manière qui était une nouvelle preuve combien elle était néces-

saire [1]; quoique Sillery s'y comportât avec toute la complaisance possible, sa faiblesse en augmenta; il revint tout-à-fait en enfance, et paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 janvier, dans l'intention d'aller et de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui était sa pro-

[1] « Vous voyez, dit-il à Bassompierre, un homme qui s'en « va chercher une sépulture à Paris. J'ai servi tant que j'ai pu « le faire, et quand ils ont vu que je n'en étais plus capable, « ils m'ont envoyé reposer, et donner ordre au salut de mon « âme, à quoi leurs affaires m'avaient empêché de penser. Un « chancelier sans sceaux est un apothicaire sans sucre. » *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV demanda les sceaux à Bellièvre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limousin, où le grand âge et la faiblesse de Bellièvre ne lui permettaient pas de le suivre, ce chancelier lui répondit « que, s'il ne vou- « lait faire courir la poste aux sceaux, il les rendrait toujours « à temps, au même lieu où sa majesté arriverait.... Il semble, « Sire, ajouta-t-il, que vous craigniez qu'il n'y ait point de « terre en Guienne pour m'enterrer; je me porte bien, et n'ai « souci de ma vie que pour votre service, laquelle me serait « fort ennuyeuse, si j'en étais éloigné. » (*P. Matthieu,* t. 2, liv. 3, p. 688.) Ce grand chancelier, dont la probité et la fermeté ont été généralement reconnues, avait servi sous cinq rois. Il est auteur de plusieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 septembre de l'année suivante, âgé de soixante-dix-huit ans. Il était de la ville de Lyon.

menade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaisait beaucoup dans cette saison. « Il fait ici fort beau, « m'écrivait-il de cet endroit, le 8 mars : j'y passe « bien mon temps; tous les jours je suis à cheval, « et j'y ai bien du plaisir. » Il ne se fixa nulle part que lorsque, de retour de Paris, il eut pris, le 20 mars, le chemin de Fontainebleau; il y passa le printemps. Sa majesté eut fort beau temps depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfans, qui étaient encore dans cette maison; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin était venu une lieue à sa rencontre, et qu'il l'avait trouvé fort joli, aussi-bien que ses autres enfans; que la reine, qui était grosse alors, se portait bien, et devait se rendre incessamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des nouvelles de « la ville, m'écrivait ce prince, le premier avril. « Je me porte bien ici, comme aussi font ma « femme, mon fils et mes autres enfans, qui sont « les plus jolis du monde, et me donnent bien du « plaisir [1]. »

La reine y accoucha le 16 avril, à onze heures

[1] « Il aimait, dit Péréfixe, tous ses enfans légitimes et na- « turels avec une affection pareille, mais avec différentes con- « sidérations. Si ne voulait pas qu'ils l'appelassent *Monsieur*, « nom qui semble rendre les enfans étrangers à leur père, et

du soir, de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans [1]. Sa majesté me le fit aussitôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, et je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avait compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenait toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne saurait être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisait, de Fontainebleau, des parties de sa majesté, n'était assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandait que le même jour sa majesté, après avoir chassé le matin à l'oiseau, avait fait une chasse du loup, et fini sa journée

« qui marque la servitude et la sujestion; mais qu'ils l'appelas-
« sent *papa,* nom de tendresse et d'amour. »

[1] Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquième année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

par une troisième du cerf, qui avait duré jusqu'à la nuit, et malgré une pluie de trois ou quatre heures. On était alors à six grandes lieues du gîte: c'est de là qu'il fallut faire retraite, entièrement pénétrés d'eau, excepté le roi seul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai et content, parce qu'il avait pris ce jour-là tout ce qu'il avait attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain, tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, et à courir d'atelier en atelier. « Il « est vrai, ajoutait Praslin, qu'au retour du parc, « il se sentit un peu de fièvre; mais ce ne fut « rien. » Pour ce prince, quand il m'écrivait sur ce sujet, c'était en vrai chasseur qui passe légèrement sur toutes ses fatigues, et appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandait, par exemple, le 20 mai, qu'il avait chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, et sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avait pris son cerf de bonne heure, était venu dîner à Ponthierry à dix heures, et revenu à deux et demie à Fontainebleau, où il avait rencontré la reine qui venait au-devant de lui. Une autre fois : « Je viens de prendre « un cerf avec grand chaud et grand plaisir. » Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdait pas de vue ses affaires pour tout cela; mais, comme elles ne lui donnaient pas alors beaucoup de peine, il en était quitte pour m'écrire de temps en temps, ou m'appeler à Fontainebleau, lorsqu'il avait quelque chose d'important à me communiquer. Il me fit venir le mercredi de Pâques, avec le président Jeannin, et y manda son conseil pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oubliait jamais à payer le moindre surcroît de peine par de nouvelles libéralités. « Je n'attends « point, m'écrivait-il, que ceux qui me servent « bien me demandent. Vous m'aidez si bien à « faire mes affaires, que je veux aussi vous aider « à faire les vôtres; je vous donne vingt mille « écus sur mes deniers extraordinaires, faites-en « les dépêches nécessaires. J'ai su, me mandait-il « une autre fois, que vous faites bâtir à la Cha- « pelle, et que vous y faites un parc; comme ami « des bâtisseurs, et votre bon maître, je vous « donne six mille écus pour vous aider à faire « quelque chose de beau. »

Il y avait une autre sorte de lettres de Henri que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens dans l'esprit d'un ministre fidèle et affectionné; ce sont celles où ce prince m'ouvrait son cœur sur ce que nous avions lui et moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est ainsi

tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputait. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, et je crois, de son côté, qu'il fut content de la manière dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvemens que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul, et me manda que je me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avaient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paraissait avoir en moi pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étais encore arrêté chez moi, lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne sais quelle intrigue de galanterie dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême[1] et une autre personne, qui y jouaient les premiers rôles, et que j'osai représenter à Henri, avec beaucoup de fermeté, que des desseins si peu séans à son âge et à son rang étaient autant de flétrissures à sa gloire, et pouvaient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuse, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colère et de

[1] Charlotte de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

piquans reproches de ce prince. Il était encore si échauffé lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut : « Voilà un homme que « je ne saurais plus souffrir : il ne fait jamais que « me contredire, et trouver mauvais tout ce que « je veux ; mais pardieu je m'en ferai obéir, je ne « le verrai de quinze jours. » Ma disgrâce parut à tous les assistans une chose décidée ; mes domestiques s'en affligèrent, et plusieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les sept heures du lendemain matin, on vit arriver sa majesté à l'Arsenal, avec cinq ou six personnes qu'elle avait dans son carrosse. Ce prince monta dans mon appartement sans vouloir qu'on m'avertît, et frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu surpris lorsqu'ayant demandé *qui est là?* j'entendis répondre *c'est le roi*, et que je connus au son de la voix que c'était lui-même qui avait répondu : « Hé bien! « que faisiez-vous là? » me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, La Varenne et l'ingénieur Érard, car il avait à me parler des fortifications de Calais. Je lui répondis que j'écrivais des lettres et apprêtais du travail à mes secrétaires. Ma table était effectivement toute couverte de lettres et d'états des matières que je devais traiter ce jour-là au conseil. « Et depuis quand êtes-vous « là ? me dit encore sa majesté. Dès les trois

« heures du matin, repris-je. Hé bien! Roque-
« laure, dit ce prince, en se retournant vers lui,
« pour combien voudriez-vous mener cette vie-là?
« Pardieu! Sire, pour tous vos trésors, répondit
« Roquelaure. » Henri ne répliqua rien. Il fit sortir tout le monde, et il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément lorsqu'il vit que je lui répondais froidement que je n'avais aucun conseil à lui donner, que sa majesté ayant pris sa résolution, après une mûre délibération sans doute, il ne me restait rien à faire que de lui obéir, puisque aussi-bien elle ne trouvait pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh! vous faites le réservé, me dit Henri
« en souriant et en me donnant un petit coup sur
« la joue, et vous êtes encore en colère d'hier; je
« n'y suis plus moi, la, la, embrassez-moi, et vi-
« vez avec la même liberté que vous avez accou-
« tumé; car je vous connais bien, si vous faisiez
« autrement, ce serait signe que vous ne vous sou-
« cieriez plus de mes affaires. Quoique je me fâche
« quelquefois, ajouta-t-il avec une candeur qui lui
« était naturelle, je veux que vous le souffriez; car
« je ne vous en aime pas moins : au contraire, dès
« l'heure que vous ne me contredirez plus dans les
« choses que je sais bien qui ne sont pas de votre
« goût, je croirai que vous ne m'aimerez plus. »

Voilà un de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connaître à fond Henri ; et en vérité c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministres et des confidens de princes disgraciés ; il n'est pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? presque jamais. Ils font par caprice, par légèreté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendrait qu'à eux de faire par le seul motif de la justice. Il semble que le sort de la raison est de n'être écoutée ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choses qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, et me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic : « J'ai pour-« vu à l'affaire de Calais ; » et tout haut : « Il y en « a d'assez sots pour croire que, quand je me « mets en colère contre M. de Sully, c'est à bon « escient et pour long-temps ; mais tout au con-« traire ; car, quand je viens à considérer qu'il ne « me remontre ou ne me contredit que pour « mon honneur, ma grandeur et le bien de mes « affaires, et jamais pour les siennes, je l'en aime « mieux, et je suis impatient de le lui dire. » Tout prince qui entend ses intérêts ne négligera point de donner de temps en temps des marques écla-

tantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon; elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroi et Sillery étaient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardait les protestans. Le roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquèrent à la Rochelle, et firent nommer dans des assemblées provinciales les députés dont il devait être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés mêmes qui firent savoir à sa majesté que leurs cahiers étaient chargés de l'article du synode de Gap touchant le pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeaient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire que sur quelques autres, qu'ils avaient raison de croire n'être pas de son goût; c'est qu'ils avaient résolu d'y mettre sur le tapis la question déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtellerault, sur la nomination, le nombre et le temps d'exercices des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service allait expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces

députés particuliers, prit le parti qu'il prenait ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, et par un pur motif d'affection pour mes confrères, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissait pas par cette voie. Mon frère vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de sa majesté; et comme je m'attendais toujours que le roi viendrait lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours sans leur donner une réponse que je n'aurais pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, et il me parut inquiet de savoir ce que j'avais fait avec les députés. « Je ne sais, me « disait-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur « ce que je vous ai mandé par votre frère. M. de « La Noue, auquel je parlai hier matin en pré- « sence de M. de Villeroi, m'en a avoué la plus « grande partie, et m'a dit n'avoir vu de sa vie « tant de fous dans une compagnie; entre autres, « il m'a nommé Rivet. Il ne faut point douter que « les députés n'aient, avant de vous voir, conféré « avec M. Duplessis, qui les aura instruits de ce « qu'ils devaient dire. »

J'écrivis à l'assemblée la lettre que sa majesté avait exigée de moi. Je les exhortai à ne rien

s'arroger, sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenait à la police ou au gouvernement, et à ne rien changer de ce qui avait été statué à cet égard dans une de leurs plus solennelles assemblées. Je leur faisais comprendre que la durée de la députation générale ne pouvait être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de temps s'instruire des affaires et se faire connaître, et qu'on ne devait point nommer pour deux députés seulement, parce que; ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulières, formalité qui emportait un temps considérable, s'il arrivait accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposait à manquer d'un agent auprès du roi; au lieu qu'en en proposant toujours six à sa majesté, ce vide se trouverait aussitôt rempli par la nomination qu'elle pourrait faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur sa liste. Quant au pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, et sans aucune considération pour un pape, qui, par son caractère doux et pacifique, ne méritait pas ce traitement, ils risquaient à perdre par leur faute, et pour un rien, cet état heureux et tranquille qui avait été si long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappelai là-dessus à leurs propres sentimens, et même à leurs aveux, et je

finissais en leur représentant fortement que toute désobéissance à leur maître les compromettait, mais qu'une désobéissance injuste et déraisonnable était capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes par quelques autres personnes que je savais avoir le plus de croyance dans le parti, et je les priai d'écouter attentivement les raisons que pourrait y ajouter Montmartin, que je fis le porteur de cette lettre, et que sa majesté jugea capable d'être, dans cette occasion, l'interprète de ses volontés. J'employai encore un autre motif que sa majesté crut devoir faire effet; c'est que, comme les Rochellois venaient tout fraîchement de faire instance pour obtenir deux mille livres pour leur collége, je leur donnai à entendre que sa majesté accorderait cette grâce à la déférence qu'ils persuaderaient à leurs confrères d'avoir pour ses ordres. Une lettre du roi m'instruisit au bout de quelques jours que Montmartin et les députés, renvoyés avec les ordres de sa majesté, avaient été, à la vérité, assez bien reçus à l'assemblée, mais qu'il s'en fallait beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devait avoir pour les discours du premier, non plus que pour mes lettres et pour celles qui y étaient jointes, dont les auteurs avaient été appelés par dérision *les quatre voyans de l'Église.* Ce que Montmartin mandait de temps en temps

au roi des dispositions des esprits ne le satisfaisait pas davantage. « Si cela continue, m'écrivait-il, ils « seront les rois, et nous les assemblées. » Cependant le parti favorable au roi l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zèle que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complètement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avait surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il était possible de faire, lorsqu'il put attester à sa majesté que sa volonté y avait été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, me man- « dait encore Henri, quoiqu'en vain, ce qu'il ne « croit pas; il a apporté de l'ombre, et le corps est « demeuré, l'article de Gap n'ayant emporté que « deux seules voix. »

L'église de Pons se fit connaître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque, se faisant une ridicule application de la manière de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Vérac, Longchamp et Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguières et Murat avaient secrètement ensemble, et du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son

passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre allât se justifier à ce prince des imputations dont il se plaignait.

Les Rochellois donnèrent, à la fin de cette année, un autre sujet de mécontentement à Henri, en écrivant encore au roi d'Angleterre à l'insu de sa majesté et de moi pour lui demander la liberté d'un ministre écossais, nommé Maluin, qui avait été mis à la tour de Londres pour avoir tenu des discours et publié des écrits offensans contre sa majesté britannique et son conseil. Les Rochellois n'avaient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avait été porteur de leur dépêche, attesta à sa majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministère à Bordeaux; et ce qui les rendait encore plus coupables, c'est qu'ils prétendaient donner retraite au prisonnier dans leur ville, et même s'en servir en qualité de ministre. Il y avait dans tout ce procédé une affectation d'indépendance que rien ne pouvait excuser. Le roi d'Angleterre ne s'était pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnait une aussi petite grâce que l'était l'élargissement d'un étranger dont il délivrait son royaume; je ne voudrais pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre

l'intérêt de son autorité blessée, avait les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états que le roi Jacques avait de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, et m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroi. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, et de lui en faire demander pardon à sa majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvait quelquefois qu'on en imputait à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le P. Cotton et quelques autres, jetèrent les yeux pour ce sujet sur le P. Séguiran, et, afin de ne pas courir le risque d'un refus de sa majesté, ils s'adressèrent aux deux secrétaires d'état Beaulieu et Fresne, qui délivrèrent à ce père, de leur chef et sans en parler à sa majesté, des lettres qui le mettaient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il était. « Je suis, répondit-il hardiment, Séguiran, « de la compagnie de Jésus, qui viens pour prê- « cher en cette ville, en vertu des lettres du roi. « Retirez-vous, lui dit la sentinelle assez peu res-

« pectueusement, nous savons bien que JÉSUS « n'a point eu de compagnons, et que vous n'avez « point de lettres du roi. » Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le père fit, en menaçant d'un ton très-emporté de s'en plaindre au roi, et il n'y manqua pas. Tous ses partisans à la cour le secondèrent si bien, en exagérant à sa majesté ce manque de respect pour ses ordres, et lui cachant tout ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-pressant, et qui marquait beaucoup de colère.

Je trouvai toute la cour en rumeur, et le roi environné de personnes qui animaient son ressentiment. « Hé bien! me dit-il, vos gens de la Rochelle « ont fait bien des leurs : voilà le respect qu'ils « me rendent, et la reconnaissance de l'amitié que « je leur porte, et des gratifications qu'ils reçoi- « vent de moi. » Il me conta le fait d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit : « J'ai fait ainsi « le fâché pour fermer la bouche à ceux qui ne « cherchent qu'à blâmer mes actions; mais je vous « dis à vous que les Rochellois n'ont pas tout le « tort du monde, car je n'ai commandé ni été in- « formé de telles lettres; je les eusse bien empê- « chées, si j'en avais été averti. Cependant il y faut « pourvoir par une autre voie qu'en désavouant

« les secrétaires d'état, parce que cela tirerait à « conséquence pour toutes leurs autres dépêches; « avisez quel moyen il y aura. »

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec sa majesté, que leur devoir était, avant toutes choses, d'envoyer faire soumission au roi, et lui marquer le regret qu'ils avaient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les ferait sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'était faite sans la participation de sa majesté; qu'elle n'arriverait plus, et quelle se terminerait sans qu'on touchât à leurs priviléges; enfin que j'aurais tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts avec deux ou trois de leurs plus notables et plus honnêtes citoyens que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris fut que le père Séguiran reçut de nouvelles lettres de la main même de sa majesté, en vertu desquelles il prêcha; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avait été enfin obligée de souffrir les jésuites, je ne recevais plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces pères, de la part de l'évêque, du lieutenant-général et des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces

plaintes, qui ne venaient pas seulement des protestans, mais des catholiques eux-mêmes, roulaient sur ce que, les partisans que les jésuites avaient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un collége, et ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons et en meubles, et ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyait pas que ces pères, depuis deux ans qu'ils étaient établis parmi eux, et avaient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit; ce qui leur était d'autant plus sensible, qu'avant cela, disaient-ils, ils avaient de très-bons colléges et d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusait ces pères d'avoir semée dans la ville et dans la province, et ils revenaient à de nouvelles instances pour obtenir qu'on rappelât les jésuites, et qu'on fondât un collége royal. Qu'aurais-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venait d'accorder tout récemment à ces religieux que son cœur fût mis dans leur maison de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce temps-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimaient mieux, de mettre le cœur du roi

dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi.

Malgré tant de faveurs et de bienfaits, dont sa majesté comblait ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyaient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuaient à appuyer tous ses desseins, desseins qui se tramaient dans le royaume, et au milieu de la cour même. L'ambassadeur espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avait en grand nombre chez nous, de la résolution où il disait qu'était sa majesté catholique d'empêcher, par quelque moyen que ce fût, qu'un roi si ambitieux, disait-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, et si particulièrement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes et de munitions, déclaraient assez; qu'il ne fallait pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourrait lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avait fait du temps de la Ligue, de la haine que se portaient les deux religions; que c'était l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte était d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avait accordée aux Provinces-Unies, avait su af-

faiblir la seule puissance qui aurait pu faire quelque effort considérable en leur faveur ; qu'il fallait lui rendre la pareille en cherchant à consumer ses forces avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étais moins épargné que personne dans ces discours. On disait que je mettais dans la tête de sa majesté d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avait fait depuis plus de cinq cents ans; que mon principal objet était de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette dernière imputation, absolument fausse; mais on la croyait permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens se trouvèrent encore assez bons Français pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience et leur honneur, en faisant jurer, par la foi et les saints Évangiles, au cardinal du Perron et à son frère, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeraient point. On ne soupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une imposture : tout y était trop bien circonstancié ; on ne rapportait rien que d'après l'ambassadeur, qui avait dit encore que la chose n'en était plus au terme d'un simple projet; mais que plusieurs

bons ecclésiastiques et amis de sa majesté catholique y avaient déjà travaillé, et y travaillaient si bien tous les jours, qu'on devait s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuse révolution. D'ailleurs ce n'était pas seulement dans sa cour que ces avis étaient donnés au roi; ils lui venaient de toutes les cours étrangères, où les ambassadeurs d'Espagne disaient publiquement que la balance commençait trop à pencher du côté de la France pour que la paix pût durer encore long-temps entre les deux couronnes, et l'on ajoutait que ces Espagnols soutenaient ces discours par de puissans efforts, et par toutes sortes de manéges propres à s'attacher les amis et les alliés de la France.

Henri, ému, comme il devait l'être, de ces avis, qui se multipliaient de tous côtés, avait commencé, dès la fin de l'année dernière, à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par La Varenne de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Sitôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant: « Mon ami, j'ai des choses d'importance « à vous dire: allons-nous-en au cabinet des livres, « afin de pouvoir nous entretenir long-temps; car, « quoique j'aie eu quelque ressentiment de goutte, « je ne laisserai pas de me promener quelquefois.» Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevait: « Hé bien! dites la vérité, me dit-il. Vous

« n'êtes pas fâché de voir par tout ce que je vous « ai dit confirmer l'opinion que vous avez toujours « eue, qu'il fallait que les grands rois se résolussent « à être marteaux ou enclumes, quand ils ont des « rivaux puissans, et qu'ils ne doivent jamais comp- « ter sur un bien profond repos : ce que je ne nie « point que je ne vous aie quelquefois contesté; « mais, puisque nous voyons la chose se vérifier « aujourd'hui, au moins donnons ordre à les ré- « duire en tel état, qu'ils ne puissent mettre en « exécution leurs mauvais desseins après moi, car « peut-être n'y trouveront-ils pas tant de difficul- « tés, qu'ils feront moi vivant, qui connais leurs « finesses. Je ne suis pas si fou, continua ce prince, « que de vouloir me venger à mes dépens de ces « petites frasques que me font quelquefois vos « huguenots. Ils s'abusent, s'ils pensent que je ne « connais pas mes forces en comparaison des leurs, « et que je ne sache bien qu'il est en ma puissance « de les ruiner quand il me plaira; mais je ne veux « pas, par un dépit frivole, ni pour plaire à au- « trui, affaiblir si fort mon état en les voulant dé- « truire, que je devienne la proie de mes ennemis: « j'aime mieux leur donner deux coups que d'en « recevoir un de leur main. Ainsi, poursuivit Henri, « en s'animant de lui-même, puisque la malice « de ces marauds est telle, il faut essayer de la pré- « venir : et pardieu! j'en jure, car ils m'ont mis en

« colère, s'ils me pressent davantage par leurs « complots contre ma personne et mon état, car « j'ai été averti encore hier qu'en leurs menées, « il y a de l'un et de l'autre; s'ils me font une fois « mettre les armes à la main, ce sera de manière « que je leur ferai maudire l'heure où ils auront « troublé mon repos. Préparez donc tout le mieux « que vous pourrez, et faites surtout abondante « provision d'armes, d'artillerie, de munitions et « d'argent, qui est ce qui donne vigueur aux au- « tres; pour le surplus, je m'en charge, et voyez « si, pour cette année prochaine, vous ne pour- « riez point trouver une devise qui exprime, sui- « vant ce que nous venons de dire, que, s'ils nous « font la guerre en renards, nous la leur ferons « en lions. »

Je fus charmé d'entendre le roi parler de la sorte, et j'exécutai ses ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui présentai au commencement de l'année était représenté le temple de Janus; un lis paraissait en tenir la porte fermée; ce qui était encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étaient la devise : *clausi*, *cavete*, *recludam*. Le roi trouva que j'avais fort bien réussi à marquer la disposition où il était de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avait de la peine à ne pas regarder

comme tels six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnait presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y était comprise tout entière, ce qui lui faisait un jour m'écrire : « Toutes « les croix de Lorraine sont dissimulées, et j'ai « peur que les fleurs de lis n'en ressentent de la « contagion. » Ces plaintes étaient assez souvent mêlées de reproches de sa majesté, de ce que je souffrais que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles ne lui semblaient devoir l'être avec une façon de penser si différente : c'est que je regardais comme autant de calomnies tous ces rapports faits à sa majesté contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvait lui faire le plus d'ombrage; je n'en reçus que des assurances d'obéissance et d'attachement, qui me parurent si sincères, que je crus être obligé de détromper sa majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprais sans balancer toute liaison qui me paraîtrait tant soit peu préjudiciable à son autorité; et comme il souffrait que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer que, pour son intérêt propre, je ne devais point abandonner la personne dont il se plaignait, parce qu'en supposant qu'elle m'eût

caché quelque chose de ses sentimens, j'étais sûr que, tant que je conserverais quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porterait jamais jusqu'à manquer à son devoir, et qu'il me paraissait surtout nécessaire d'user de patience et de silence, pour ne pas effaroucher des esprits auxquels une semblable imposture serait d'autant plus sensible qu'ils la méritaient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disait rien dont je n'eusse été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avais voulu approfondir tous ces rapports, j'y avais toujours trouvé peu de fondement et de réalité. Le motif qui faisait agir les délateurs m'était d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avais pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendais seulement nommer les deux ou trois personnes sur lesquelles leur langue s exerçait avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir; et je crois que personne n'a mieux connu que moi ceux qui en faisaient profession. Mais qu'elle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on voulait qui fût secrète, des personnes connues par une longue et invincible antipathie?

A cela Henri répondait qu'il était toujours fort dangereux qu'on fût persuadé qu'il ne se tramait

aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la première et la plus grande partie de la cour, et il revenait toujours à me solliciter de vérifier et de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposais un autre qui est encore plus incontestable, c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée et en désirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourrait se former; ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvaient faire après tout ces personnes qu'on peignait si redoutables, en mettant la chose au pis aller? C'est une réflexion que je faisais encore faire au roi. Sa seule personne n'en valait-elle pas mille des leurs? et celles de ses serviteurs décidés, fidèles, ne lui faisaient-elles pas un rempart assuré? Henri n'avait point d'ennemis que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvait être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à peu près tout ce qui fut dit et écrit à cette occasion entre sa majesté et moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce prince suivit

à la fin l'avis que je lui donnais, de manier toute cette affaire par des voies détournées, et avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation comme quelques autres, dont le roi me chargeait à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à sa majesté d'y consacrer tout le temps qu'elle me permettait d'aller passer dans mes maisons, et d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matière, d'un chiffre qu'il n'était pas possible d'entendre ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault pour l'instruire de ce qu'il fallait qu'il fît et qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet que sur quelques autres.

Il était question d'un mémoire que le secrétaire d'Espagne venait de présenter au roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par sa majesté aux Espagnols certaine prise que Grammont avait faite, et qu'il avait refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissait ici que de bien entendre la loi des débris et naufrages, car la prise était de cette nature. Le ministre espagnol soutenait que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux et pièces d'artillerie qui appartiennent en propre aux rois et princes souverains, et leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citait, ni le cas présent, ne parais-

saient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disait. Villeroi dit que, lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyait contre l'Angleterre fut dissipée dans la Manche, l'on avait fait rendre, à la vérité, les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grâce que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider par l'autorité et les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, paraîtra d'une tout autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourrait se reculer encore pour longtemps. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Écluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le pétard, et y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avait donnés pour cette entreprise, que sans contredit il s'en serait rendu le maître, s'il avait été mieux soutenu; mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, et obligé de sortir comme il était entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, et ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux qu'on avait désappris de part et d'autre à faire la guerre, et donner plus de force aux propositions de paix qu'on faisait publiquement. Une antipathie aussi profondément

enracinée que l'était celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une dernière fois le même moyen qu'ils avaient employé auprès de nous l'année précédente pour nous engager à faire notre cause de la leur : je veux dire qu'ils réitérèrent avec plus d'instance l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en otage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'était passé dans le conseil à cette occasion. On y avait dit qu'il n'était pas raisonnable que le roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les États sans en retirer aucune utilité; que l'exemple de la reine Élisabeth était une leçon pour nous, et que les Flamands se trouveraient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avait rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés, ceux-là même qui auraient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France et l'Espagne. On ne devinerait peut-être pas vers quel but tendaient ces conseillers par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : ils étaient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincère qu'elle l'était; et à leur compte, il suffisait de la recevoir pour voir bientôt la désunion et la discorde entre le roi et les États. Cet avis l'emporta

sans que je fisse rien autre chose que de témoigner par un branlement de tête que je refusais ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conseil des Provinces-Unies [1] reçut cette ouverture à bras ouverts, et consentit de donner en otage au roi six villes à son choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs et certaine quantité de poudre, et qu'il favorisât comme auparavant leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution, nos conseillers, dans l'embarras où elle les jetait, ne savaient plus que dire ni quel parti prendre, et je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avaient formé leur première délibération. Je fis voir qu'il s'en fallait de beaucoup que les différens secours que sa majesté accordait volontairement chaque année

[1] On ne saurait douter que les Provinces-Unies n'aient eu alors bien véritablement le dessein, non-seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio Siri. (*Mem. recond.* t. 1, p. 418); mais comme c'était la nécessité seule qui les y forçait, cette disposition était-elle bien sincère, et aurait-elle duré long-temps? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

aux États montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandaient; que les villes qu'on offrait n'étaient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai, avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité et d'ignorance. Ce conseil avait été assemblé extraordinairement, et il était composé du roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellièvre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroi, Châteauvieux, comme capitaine des gardes, et moi. Personne n'ayant rien répliqué, il ne fut plus question de villes d'otage, et on s'en tint en gros aux premiers termes d'amis et d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les États en voulaient un) fut de les mettre en paix avec le roi d'Espagne.

Les États, à qui ce manége donnait beau jeu pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, et dirent résolument que, puisqu'on leur refusait l'argent dont ils avaient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettait dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, et qu'on la verrait incessamment conclue. Ce n'était pas là le compte de sa majesté, qui s'était attendue à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours et son assis-

tance ordinaires, et qui avait commencé pour cela par faire tenir aux États, au commencement de cette année, une somme de six cent mille livres. Mais ils prirent son argent, et n'en firent pas moins la cessation d'armes à laquelle ils étaient résolus; et c'est apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyèrent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'otage, et d'acceptation de la domination française, dont ils savaient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchaient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable, Aërsens, à son retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cent mille livres. Henri eut sa revanche; mais, en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des États pour l'accommodement, quoiqu'il dît dès ce moment qu'il n'était que trop clair que c'était un point arrêté entre eux.

Préaux et Russy avaient déjà fait plusieurs allées et venues à ce sujet par commission du roi. Sa majesté, qui regardait comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des États, qui avait été indiquée pour le 6 mai, et dans laquelle on devait nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince des motifs de la cessation d'armes;

sa majesté, dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à peu près les mêmes qu'on avait données à La Boderie [1], au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois : j'y compris seulement les frais que Franchemen, son secrétaire, pouvait avoir faits en Flandre, pendant que son maître était absent.

Les choses étaient en cet état lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale remportée le 25 avril [2] par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, et presque aussitôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila [3], amiral espagnol, croisait aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandais l'entrée de la Méditerranée, et leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandais, qu'on ne pouvait mortifier plus sensiblement, donnèrent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de

[1] Antoine Le Fèvre de La Boderie.

[2] D'autres historiens disent le lundi 30 avril : il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. Voyez de Thou, liv. 138, *le Mercure français*, année 1687, et autres historiens.

[3] D. Joan Alvarès d'Avila.

mer, nommé Heemskerk [1], avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnaître cette flotte et l'attaquer. Avila était déjà plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou galions, dont quelques-uns étaient du port de mille tonneaux, et d'augmenter ses gens de guerre jusqu'à trois mille cinq cents hommes; mais aussi avec ce renfort, il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devait le faire avec cette confiance, il se posta sous la ville et le château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouverait bon.

Heemskerk, bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plus tôt aperçu que son ennemi paraissait le craindre, qu'il alla l'attaquer, et lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes : il dura huit heures entières. Le vice-amiral hollandais s'attacha tout d'abord à l'amiral espagnol, l'accrocha, et vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée, ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, et jusqu'à une minute près de sa mort, il continua

[1] Jacob Heemskerk.

de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal; et lorsqu'il se vit près de rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire, et à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire.* Les Hollandais, demeurés enfin victorieux, trouvèrent qu'il ne leur en avait coûté que deux vaisseaux, et environ deux cent cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels était l'amiral, fracassés à coups de canon et coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseau, cinquante de ses gentilshommes volontaires, et deux mille huit cents soldats y perdirent la vie : action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves et aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'était finir la guerre par un beau coup, car les négociations n'en furent pas discontinuées; elles n'en furent peut-être même poussées que plus vivement. On n'en parlait au commencement que comme de moyens supposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; et quelques-uns furent assez simples pour croire, sur

les incertitudes qu'ils y remarquaient, que tout cela se traitait en effet sans la participation de sa majesté catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'aurait trouvé aucune apparence que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne pour une paix ou une trève à longues années (car on disait l'un et l'autre), sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernaient. Ce prince était lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite; et si l'on remarquait quelque embarras politique, il venait ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il se croyait obligé, pour la forme, de communiquer sa résolution, qui, pour en bien parler, n'était pas sans de grands risques pour l'Espagne, et qui, par conséquent, ne pouvait lui être inspirée que par une pressante nécessité.

On soutint en France le pour et le contre jusqu'au moment de la conclusion. Le roi me mandait son avis sur toutes les dépêches qui lui venaient de ce pays-là, et nous les envoyait exactement, à Villeroi, Sillery et moi, pour être examinées dans une espèce de conseil. L'avis le plus important fut celui qui fut apporté sur la fin de mai, qu'on n'attendait plus autre chose en Flandre, pour arrêter les articles, sinon que le roi d'Espagne

promît de ratifier ce qui serait statué par l'archiduc, ou par Spinola et les agens des États; que le secrétaire de ce marquis, qui avait passé quelques jours auparavant par Paris, était allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on disait qu'il avait en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri, dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis qu'il fallait tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, et par conséquent la paix, ou une longue trève : que ce serait apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paraîtrait. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédait au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche un piége par lequel elle espérait regagner un jour ce qu'elle sacrifiait à la nécessité.

Le secrétaire de Spinola n'était pas chargé du projet de ratification, comme on l'avait dit, puisque, si cela eût été, elle serait arrivée en Flandre, et même à Paris, avant la fin de juillet, ainsi que Henri s'y attendait; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 septembre. Je le sus des premiers par l'ambas-

sadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris, avec des circonstances tout-à-fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point, « les Espagnols, disait-il, ayant trop mar-« chandé à le dire. » Je mandai à Fontainebleau ce que m'avait dit sur cela l'ambassadeur, et ce que je lui avais répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à sa majesté. La première dépêche qui devait venir de Hollande, et qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juste ce qu'on devait croire de cette pièce, qui était attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, sa majesté catholique, non seulement approuvait le traité de suspension d'armes qui avait été fait par l'archiduc, mais engageait encore sa parole royale de ratifier de même tout ce qui serait conclu par ce prince ou ses agens, avec le conseil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur en laissant le choix, comme si elle avait été conclue et arrêtée par lui-même. Il promettait d'employer toute son autorité pour la faire exactement observer, et sous de grandes peines, dans tous ses états; entendant seulement que, si rien ne se concluait entre les négociateurs, le présent écrit serait censé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avaient dans la chose, et que tout demeurerait au même état

où il était lors de la présente ratification. Elle était écrite et signée en espagnol, *yo el rey*, et en placard : ce qui déplut aux États ; car, pour la forme, ils en furent assez contens, excepté qu'ils trouvèrent encore à redire à ces mots, *sans préjudicier aux droits des parties*, qui étaient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y était stipulé que la présente disposition ne regardait pas moins la religion que la politique et le gouvernement, croyant que cette clause y avait été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la pièce fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France et d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchait à faire valoir le plus qu'il pouvait le nom de son maître, leur dit qu'il n'approuverait pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageait à rien de plus que ce qu'ils avaient intention de faire ; qu'il leur conseillait seulement que toutes les douceurs qu'ils pourraient accorder aux catholiques dans leur république parussent plûtôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de sa majesté très-chrétienne, qu'en vertu d'un contrat passé avec les archiducs et l'Espagne.

Voilà quelle était cette ratification, dont on

avait fait tant de bruit[1]. « Le temps nous ap-« prendra, m'écrivait Henri, en m'en envoyant « une copie par le jeune Loménie, quels avantages « chacun en tirera. Le prince Maurice tient déjà « des discours comme s'il ne voulait pas la rece-« voir, ni la Zélande non plus. » La trève par où toute cette négociation aboutit à la fin ne fut consommée ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincèrement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux[2] Jeannin et Préaux, de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connaître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenait qu'à lui d'humilier une puissance qui lui était odieuse. La France, quoi-

[1] Voyez de Thou, *le Mercure français* et autres historiens, année 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux, rempli de pièces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

[2] De Buzenval venait d'y mourir à Leyde, le 23 septembre, homme de grande réputation chez les Français et les étrangers. « Pour honorer sa valeur et sa mémoire, disent les *Mémoires* « *de l'histoire de France,* les États firent faire son enterrement « à leurs dépens, avec pareilles cérémonies et pompes qu'ils « avaient fait au prince d'Orange. »

qu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne de ses voisins, lui en indiqua les voies, et offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connaître le temps, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement?

Sur l'avertissement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, et malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voisins continuaient à travailler au fort de Rebuy, et qu'il serait bientôt en état de défense, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, et renversèrent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mandait Villeroi, « pourront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux « qu'ils soient demandeurs et complaignans que « nous. »

Les Grisons se déterminèrent enfin à en user à peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-temps ménagés. Les efforts que les mutins faisaient parmi eux pour mettre tout le pays sous la domination espagnole, et pour en chasser tous les réformés, venaient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le sénat découvrit que le comte de Fuentes avait fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire,

et à ses adhérens, par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en portèrent toute la peine. Ils furent saisis et abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte et exemplaire justice. Les ligues firent en même temps lacérer publiquement les articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne, et confirmèrent solennellement leur alliance avec la France et les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons soutinrent qu'ils avaient plus que jamais besoin du conseil et de l'assistance de sa majesté. Le courrier qui vint demander l'un et l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître, et qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne et en Suisse, on ne s'en émut guère en France; où l'on était persuadé que, s'il pouvait, par toutes ces vaines menaces, reculer une décision sur l'affaire de la Valteline, il n'insisterait que bien faiblement sur les deux pensionnaires et sur les articles mis en pièces. L'empereur avait assez de ses affaires particulières. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux protestans de Transilvanie, un Transilvain nommé Bostkay s'était mis à leur tête, et avait si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que

les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avait été obligé de laisser ces peuples en paix, et d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des cantons suisses, l'Espagne devait bien se douter que les ligues ne s'étaient pas portées à un pareil coup sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonnerait pas. Il promit la même chose à la petite république de Genève, qu'il ne croyait pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, et faire une abondante provision de munitions. Sa majesté fit plus; en envoyant porter à Genève ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre-de-camp du régiment de Navarre, et gouverneur des ville et citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier, pour lui aider à conduire ses entreprises; et elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avait de faire dans Genève un magasins de canons et de munitions de guerre et de bouche, pour servir tant à ses besoins qu'à ceux de sa majesté dans ces cantons. La république répondit au roi le 21 avril, en acceptant avec reconnaissance ces

marques de sa bonté, et lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourraient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoie; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand-duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins sa majesté le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

L'Angleterre avait aussi ses troubles. Après que sa majesté britannique eut fait expirer dans les tourmens les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai parlé l'année précédente, les jésuites Garnet et Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance et la personne du pape, auquel ce prince s'en prenait, qui aigrirent si fort l'esprit de sa sainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendait à tous catholiques anglais de prêter ce serment.

Le saint père se voyait alors heureusement hors de l'embarras que lui avait causé sa querelle avec

les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer, dans le mois d'avril, en porter à sa majesté la nouvelle et les conditions. La république[1] faisant les premières démarches, comme il convenait, remit, par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa sainteté. Elle révoqua celle

[1] Suivant d'autres historiens, le doge et le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; et Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendait qu'on regardât comme une grâce. Fresne-Canaye disait, au retour de son ambassade, qu'on ne parlait pas plus respectueusement du pape dans Venise que dans Genève. Il est certain du moins que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jésuites. « Cette affaire, dit Péréfixe, retarda l'ac-
« commodement de quelques mois, et pensa le rompre tout-à-
« fait, parce que le pape, considérant qu'ils avaient été chassés
« pour sa cause, voulait absolument que la seigneurie les ré-
« tablît en leurs maisons et en leurs biens, et qu'elle s'opi-
« niâtrait de tout risquer, plutôt que d'y consentir. Enfin, le
« pape, persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, com-
« prit qu'il valait mieux se relâcher sur ce point, que de mettre
« toute la chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils
« demeurèrent bannis des terres de la seigneurie. Le pape
« Alexandre VIII les y a rétablis par son intercession. » *Péréfixe, Journal de L'Étoile, Mémoire pour l'histoire de France, le Mercure français, Matthieu, etc.*, année 1607.

qu'elle avait faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa majesté que le saint père leverait ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa majesté [1]. Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouverait l'argent plus de son goût que les bagues et les pierreries, et je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

Le cardinal Barberin, retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avais rendus, que cela me valut, au mois de novembre, un bref de Paul V tout-à-fait obligeant; du moins sa sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, et me recommander celui qui allait relever Barberin, qui était élu de l'église du Mont-Politien. Je ne rapporterai ni tous les remercîmens du saint père,

[1] « C'est moi, disait alors Henri IV, qui ai fait la paix en « Italie. » *Le Mercure français* marque que François de Castro et dom Inigo de Cardenas, ministres d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par sa sainteté le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse. Année 1607.

ni toutes les louanges, les offres de service et les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferais que répéter à peu près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'avait été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prières et de pathétiques exhortations d'embrasser la religion catholique avaient une égale part dans l'un et dans l'autre, et je répondis à Paul V, comme j'avais fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies et les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangères revenons à celles du gouvernement, et commençons par la finance, après avoir averti, premièrement, que les finances de la Navarre [1] furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de

[1] L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, et tous les biens qui appartenaient à Henri IV, comme roi de Navarre, et qui jusque là avaient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avait cédé l'usufruit à Madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, etc. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme et d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fère, le vicomté de Limoges, et autres fonds et droits. Voyez les historiens ci-dessus.

les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa majesté faisait dans ses maisons hors de Paris, et loin de son conseil fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédiait que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état et ses autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en était de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelaient. Jamais le service de sa majesté n'a moins coûté de peine et de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, sa majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui était sorti d'argent de mes mains depuis que je gouvernais les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme :

Aux cantons suisses et ligues des Grisons, dix-sept millions trois cent cinquante mille livres; dettes à l'Angleterre, en argent donné aux états des Provinces-Unies, six millions neuf cent cinquante mille livres; à différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille livres; au grand-duc de Toscane et princes d'Italie, dix-huit mille livres; à Gondy, Zamet, Cenamy et autres traitans, de dettes sur

le sel et les grosses fermes, quatre millions huit cent mille livres; dettes contractées à cause de la Ligue, treize millions sept cent soixante-dix mille livres; dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, etc., acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions sept cent vingt-huit mille livres; dettes à différens particuliers, acquittées de toutes sortes de deniers royaux, quatre millions huit cent trente-six mille six cents livres; même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cents livres; dons immenses de sa majesté, six millions quarante-deux mille trois cents livres; achat d'armes, munitions et ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions; constructions d'églises et autres bâtimens, six millions cent cinquante mille livres; réparations et fortifications de villes, cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille livres; pavés, ponts et chaussées, levées, etc., quatre millions huit cent cinquante mille livres; bagues et meubles achetés par sa majesté, un million huit cent mille livres. Total, quatre-vingt-sept millions neuf cent deux mille deux cents livres.

La reine Marguerite avait hérité de la reine sa mère de biens assez considérables, dont elle fit cession au dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valaient de re-

venu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cent soixante-dix livres; par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cent soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cents livres, produisant treize mille trois cents livres de rente qui en avaient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurais bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cent quatre-vingt-quinze livres; mais il avait été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi sous les greffes de Languedoc, qui en avaient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plus tôt connu, que La Fosse et plusieurs autres traitans se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiraient, ils les remettraient quittes à sa majesté : économie louable, et en quelque sorte nécessaire, et autorisée de plus par toutes les règles de la justice générale et particulière, les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-

patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville et de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun que le roi était justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice et l'ordre, et qu'il aurait cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avaient suspendu son courroux en lui promettant une entière obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc voulait-il excepter ses greffes d'une règle générale pour toute la province? Et si c'était l'espèce de traité qui lui déplaisait, pourquoi, étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'était, de les vendre, aliéner, fieffer et transporter de même qu'ils auraient pu faire une portion de leur héritage, voulait-on ôter ce droit à sa majesté, devenue propriétaire de ces biens? Il n'y avait rien à répliquer à cela; le parlement de Toulouse demeurait convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avait consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venait de lui faire de la Bresse, et il s'y était même engagé envers le roi; cependant il ne se donnait aucun mouvement pour lever cette somme; ce qui détermina sa majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette pro-

vince qui lui en aurait du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut, à la vérité, cassé par le conseil, mais avec un risque de voir arriver un soulèvement parmi le peuple, qui, sans cela, souffrait patiemment cette imposition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer sa colère au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à sa majesté de lui prescrire un terme pour le paiement de la somme qu'il avait promise; et s'il ne satisfaisait pas, de déclarer, sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de *parlement*, on est porté à y attacher l'idée de l'équité et de la sagesse même; on est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulières, qu'on est obligé de conclure que l'infaillibilité, si on pouvait espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouverait encore plutôt dans un seul homme que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, surtout, des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture et de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables, et autres parties prenantes; elles ne leur avaient appris qu'à tromper et à voler, en souffrant qu'on employât, et en passant dans les comptes mille

articles dont la fausseté était aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à révision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement; j'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril; j'y marquais que, pour me conformer à la volonté de sa majesté, qui voulait être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avais fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, et que, n'y ayant point trouvé ceux de telles et telles recettes, en telles et telles années, ce que je spécifiais à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avais fait pour chacune d'elles, il fallait, ou bien que tels et tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour savoir lequel était vrai, j'enjoignais à ces chambres de se faire représenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du roi, et de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auraient trouvé de contraire à la forme que sa majesté leur prescrivait, parce qu'elles n'avaient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en était adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa majesté les points qui pouvaient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliais pas de leur bien marquer comment devait être fait cet extrait, où

rien de toutes les parties excédantes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes, et autres choses de cette nature, ne devait être omis. Je leur enjoignais de faire faire ce dépouillement, non seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avait fait entendre à sa majesté que, ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'était dans ceux-là qu'il se trouvait, de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutais à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyais, pour cette recherche, ni arrêts, ni commissions particulières, parce qu'elles pouvaient le faire d'office; mais que, si elles croyaient en avoir besoin, elles n'avaient qu'à me le mander, et qu'elles devaient être obligées à sa majesté de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice et des envois des commissaires, elle ne se servait, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'était à eux à y répondre par toute l'exactitude et la bonne foi possibles.

C'était une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes et les trésoriers, receveurs et autres comptables. Ceux-ci parèrent le coup par deux moyens; le premier, en rejetant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avait fait acheter une assurance de n'être jamais

inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cent mille livres, qu'ils avaient en effet payée. Restait le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espèce bien différente. Ces corps prétendirent à leur ordinaire que l'autorité souveraine dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettait en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvais cette difficulté bonne, tout au plus, que de ces chambres à moi, et je parus à sa majesté disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle voulait, de son côté, donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles et à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avais fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevais encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvais leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisaient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisaient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisaient les particuliers,

qu'elles ne lui rapportaient, et pour bien dire, qu'ils ne travaillaient que pour les fermiers de sa majesté et les partisans. Il fallut renouveler, avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle, sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt, et sur le faux saunage; car, pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déjà si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, et que presque personne n'en sort que ruiné? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergens, jaugeurs et autres personnes publiques, et de contraindre aucun officier au paiement de sa taxe, sans avoir envoyé aux commissaires-généraux de Paris le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné et autorisé, s'il était juste, comme aussi de rien décider, dans les cas litigieux, que par le conseil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'était pas que ces dispositions demeurassent secrètes, comme ordinairement elles sont entre les ministres et les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer, je les communiquai au maréchal de La Châtre, et aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir besoin d'un

réglement concernant les maréchaussées. Une partie des deniers qui y étaient destinés se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisait qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étaient avec cela si mal distribués, qu'il en manquait dans les endroits où ils auraient été le plus nécessaires; comme du côté de Vatan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre et Saint-Amand, où l'autorité royale n'était pas trop bien respectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avait presque pas besoin, en était tout rempli. J'en envoyai la distribution avec la réforme aux trésoriers de la province, après les avoir consultés là-dessus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnais, on accorda au vice-sénéchal de cette province le droit d'y placer un lieutenant et une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avaient cautionné les receveurs des consignations des parlemens de Paris et Bordeaux à rapporter dans quatre mois les déclarations de ces receveurs au bureau de MM. de Maisses, Pont-Carré, Caumartin et Maupeou, nommés à cet effet, et je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé et Marigné, préposés pour le remboursement des six cent mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final de recette et dépense, ou plutôt un extrait et un abrégé informe, dans lequel je vis seulement que, pour rembourser six cent mille francs, il était fait recette et dépense de près d'un million trois cent quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avaient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guienne [1].

Lorsqu'on sut que le roi songeait à racheter

[1] Une des principales actions de justice faites contre les financiers pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement et le procès du fameux partisan L'Argentier. Les *Mémoires de l'histoire de France*, après avoir rapporté, t. 2, p. 271, ses malversations et ses dissipations, y joignent ce trait : « Au dernier voyage du roi à Fontainebleau, L'Argen- « tier, étant venu prendre congé de sa majesté, lui dit que « bientôt il s'y acheminerait, pour lui baiser les mains et re- « cevoir ses commandemens, et ajouta : Ce voyage me coûtera « dix mille écus. Ventre-saint-gris, répondit le roi, c'est trop « pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, ré- « pliqua L'Argentier; mais j'ai autre chose à faire, sous le bon « plaisir de votre majesté, qui est de prendre le modèle des « frontispices de votre maison, pour en accommoder une des « miennes que j'ai en Champagne; à quoi le roi, se prenant à « rire, n'y répondit rien pour lors; mais quand on lui porta « la nouvelle de sa prison au Châtelet : Comment! dit-il, veut- « il prendre le modèle des frontispices du Châtelet? »

différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un d'eux fit demander au conseil si l'on voulait le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne voulait qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions ; excepté qu'il disait ces conditions fort avantageuses pour sa majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étaient. Il exigeait encore que, quand une fois il aurait parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cent mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchait pas que le conseil ne penchât à l'accepter ; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisait à se nommer, et à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier et à moi, sur le temps et la qualité de ce rachat. Sa majesté craignait que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet de longs mémoires, qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions qu'étaient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant qu'il avait dans l'esprit que ceux qui venaient ainsi lui parler arrière de moi cherchaient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au conseil,

pour faire supprimer un grenier à sel établi dans le Réthelois à la sollicitation de la duchesse sa mère, à laquelle le roi avait abandonné le profit de ce bureau pour une somme qu'il était convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne l'éclaircissement de cette affaire, qui n'était pas de mon temps, et je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devait être quitte envers cette maison ; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourrait encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela j'améliorasse cette partie comme les autres, loin de l'éteindre. Sa majesté avait deux procès contre cette maison pour les successions de celles de Foix et d'Albret, par lesquels on se demandait réciproquement des millions. Cette affaire passait pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les pièces entre les mains, à en faire un mémoire si succinct et si clair, que je fis aisément comprendre au roi que je ne m'étais pas trompé lorsque j'avais jugé que des deux côtés il y avait presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avaient aussi un procès au conseil contre Feydeau. Ils représentèrent à sa majesté que le refus que le conseil faisait de leur délivrer un arrêt qu'ils y avaient déjà obtenu portait un

préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, et je fis finir leur affaire : le bien et le mal d'une ville telle que Lyon est celui de tout le royaume. Elle m'en fit remercier par ses prévôts des marchands et des échevins.

Sur un procès-verbal que m'envoyèrent les trésoriers de France de Beziers, de la manière dont se faisait la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne sais ce qu'on fit entendre là-dessus au roi. Sa majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'était, de ne pas le faire signifier sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettaient dans cet impôt, mais parce qu'elle voulait du moins les connaître; ils intéressaient si fortement la sûreté des deniers qui en provenaient, que je fus persuadé que le roi ne nous blâmerait que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de sa majesté une autre imputation bien plus grave au sujet du conseil, dans lequel on voulut persuader à ce prince que je faisais entrer des personnes qui ne le méritaient, disait-on, ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, et que cette méthode avait jeté beaucoup de confusion dans le conseil. Si la chose avait été vraie, j'avoue que je méritais encore tout autre chose que les reproches que m'en fit sa majesté, parce que c'eût été abuser très-cri-

minellement de la confiance avec laquelle elle m'avait remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avait donné lieu, je jugeai que ce ne pouvait être que le projet que j'avais formé de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, et autres gens de robe qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement; et il est vrai que je ne trouvais jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs et pairs, et autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquais du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne sait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les temps, de quelque manière qu'il le soit; et où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse et efféminée, telle que les personnes de qualité la mènent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour en avouant au roi l'intention que j'avais eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matière, quoique par lettres, et par con-

séquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on ferait tenir à quatre personnes d'épée la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il aurait fallu, pour faire ce changement d'une manière encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisirait vingt, qui, partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, et qui s'y trouvassent assidument dès le matin, les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état, et leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé et une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane, dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquais seulement au roi que, si cette idée lui plaisait autant qu'à moi, il serait encore plus content du réglement général par lequel je croyais l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'état fussent en sûreté parmi tant de personnes d'esprit si différent. Le roi allait à la chasse lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, et me manda qu'il y penserait plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le

plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers : on peut porter à ceux-ci, presqu'en tout temps, des coups infaillibles; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, et d'une fausse apparence d'utilité publique qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions et de conséquences[1], qu'on manie lentement les unes après les autres : en toute manière, la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que je me trouvai d'avis contraire à sa majesté. On lui persuada d'établir une nouvelle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile et abusive par mille expériences, mais toujours du goût de ce prince, qui, n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires pour ses dé-

[1] Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse française, malgré les lumières d'un siècle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi, en effet, se dégraderait-elle davantage par la finance, le commerce, et les autres fonctions de bons citoyens, et par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui? Espérons que l'un viendra après l'autre.

penses de jeu, bâtimens, maîtresses, et autres de cette espèce, lesquelles, comme je l'ai dit, étaient très-considérables, y employait avec plaisir une somme d'argent, qu'il trouvait par là sans peine sous sa main, et que ses courtisans intéressés lui faisaient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvait l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colère où ma sincérité mit le roi donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrâce. L'aventure de l'Arsenal que j'ai rapportée s'y joignit, et les redoubla; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visière aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyais fermer les yeux sur les principaux coupables, et punir avec autant d'ostentation que de dureté de légères malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avait donnés (je ne sais plus sur quelle affaire), je lui fis sentir qu'il avait dans ma personne un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à sa majesté, et engagea ses confrères à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en disait rien; mais ce n'était pas pour

moi une preuve du contraire. Je crus que c'était à moi à instruire sa majesté de ce que j'avais dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment tout le chemin que quelquefois je lui avais vu faire. J'avais dit à Mangot que je ne me soumettrais point à ces prétendus ordres du roi qu'on ne me les montrât; il n'était pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa majesté, je la remerciai de ce qu'elle n'avait point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avaient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avais montrée dans cette occasion ne partait que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens qui s'imaginaient qu'elle s'était dépouillée en leur faveur de toute son autorité, et ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissais en la priant de m'excuser, si, contre mon intention, j'avais pu lui déplaire.

J'avais été trompé, comme on va le voir, par la réponse que me fit le roi, qu'il était bien surpris d'apprendre la première nouvelle de ce différend par ma bouche; que, si tous ces gens-là lui avaient parlé, il leur aurait répondu, en maître qui aime son serviteur, que tout cela n'était qu'un artifice pour m'échauffer, me faire parler et me mettre mal auprès de lui. « Je vous jure, ajoutait ce prince, « qu'on n'en a point entendu parler ici. Vous êtes « prompt, et je vois par votre lettre que vous

« croyez ce que l'on vous avait dit : cependant le « rapport est entièrement menteur ; modérez votre « colère, et croyez moins tout ce qu'on vous dit ; « et vous ferez enrager ceux qui vous portent en- « vie du bien que je vous veux. Je mets la main à « la plume pour la première fois depuis ma goutte ; « la colère que j'ai contre ces rapporteurs a sur- « monté ma douleur. »

Caumartin avait conduit avec une si grande économie les deniers qu'on l'avait chargé de distribuer aux cantons suisses, qu'il avait trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an, dont il avait acquitté d'autres dettes, en composant de six à un. Cet exemple est trop beau pour le passer sous silence ; il l'est d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur, rien n'est si facile que de faire crier les Suisses pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge, qui allait prendre la place de Caumartin. . . . . .

Le roi venait de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva si belle et si bien montée, lorsqu'il en fit la revue, qu'il l'a fit payer, avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon choix de prendre les deux cent mille livres que cette

montre lui coûtait sur les six cent mille qu'on mettait tous les ans dans le trésor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne, prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le temps où l'on avait coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un armement de galères dans un besoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avais trouvé, dans de vieux papiers de la grande-maîtrise, qu'il avait été donné sous les règnes précédens plusieurs pièces d'artillerie aux capitaines des galères, pour armer celles qu'ils commandaient, avec engagement de les restituer; ce qu'ils n'avaient point fait. Le conseil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi qu'on pouvait poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais, comme cette poursuite intéressait beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa majesté, en lui présentant le mémoire que j'avais dressé sur cette affaire. Le roi consentit qu'on l'entamât, mais non pas qu'on la poussât à toute rigueur; ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il aurait été bien plus convenable à ce prince de paraître avoir

ignoré ce fait que d'en commencer les recherches, pour s'en désister ensuite.

Je fis dresser les plans de toutes les places et côtes de Bretagne que j'envoyais porter à sa majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avait à y faire. Je perdis cette année en Provence deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont, et le jeune Érard [1], qui n'était pas déjà moins bon ingénieur que son père : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendaient.

L'enlèvement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa majesté de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siége le réduisirent bientôt à une grande nécessité, et l'obligèrent à avoir recours au roi. Ce prince, touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvait guère se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de père commun

[1] N. Érard, de Bar-le-duc, fit, par orde de Henri le Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matière. Son neveu, A. Érard, le fit réimprimer en 1620.

de ses sujets, renvoya la requête et le porteur à Sillery et à moi, en me mandant qu'il venait de donner ordre à du Bourg et à Nérestant [1], de tenir leur compagnie prête à marcher, et à Noailles [2] de s'avancer pour exécuter ce que je jugerais à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que, si je croyais que ce fût à lui à porter tous les frais du siége de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, et de la manière la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beaumevielle, qui était venu proposer un expédient dans lequel il trouvait, disait-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol se saisir d'un homme qui avait de mauvais desseins, et me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le juge de Saumur porta, de son autorité privée, de transporter des blés hors du royaume, et d'en vendre dans l'étendue de sa juridiction de Saumur. Je fit casser cette sentence au conseil, avant même que d'en avoir donné avis à sa majesté, et je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avaient rendue.

[1] Philibert de Nérestant, capitaine des gardes de sa majesté, et nommé par elle, l'année suivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

[2] Henri de Noailles, comte d'Ayen.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus fort bons par les uns, et par les autres, très-injustes; l'un sur la châsse de Saint-Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grâce d'assassinat, quelque exécrable qu'il puisse être [1];

[1] En faveur de Guillaume de La Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant-général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, marquis d'Allègre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grâce accordée à La Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, etc. La peine aurait été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avait déjà beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. De Thou, t. 4, p. 160, Nicolas Rigault, son continuateur, et tous les savans, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans *le Mercure français*, année 1607, p. 179, ne balancèrent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel Saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appelé *la Gargouille*, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilége. Les titres eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévère de la critique, qui trouva partout bien des erreurs, des suppositions et des fausseté, pour les temps et les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable est un vrai miracle du saint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence

l'autre sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis, par ordre du roi, à Jambeville, qui demandait cette dignité, que sa majesté était toujours bien intentionnée pour lui, mais qu'il ne lui faisait pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite et par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne

poétique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en grec signifie *une inondation*, que ce mot seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il serait trop long de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers et écrits de ce temps-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour et contre le privilége des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singulière, que celle qui fait d'une action toute injuste et propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint évêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui et se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension), ce qu'on appelle *lever la fierte*, sont aussi rapportées dans le même *Mercure français*, et dans plusieurs autres endroits.

voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avaient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville et Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie et Canisy. Il n'avait créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite m'oblige de marquer ici plusieurs sommes que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres et pour des dépenses particulières de sa majesté, trente-six mille livres à dom Joan de Médicis : le roi me les fit prendre sur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand-duc de Toscane; trois mille au cardinal de Givry, et autant au cardinal Séraphin, qui étaient un restant des fruits de l'abbaye de Clérac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cent vingt-cinq à Santeny, que celui-ci lui avait prêtées; dix-huit mille soixante livres à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitait depuis long-temps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dues par sa majesté, et proposait expédiens sur expédiens pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque une

épée enrichie de pierreries, et les papiers qu'il avait pour garans de cette somme : plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri, mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Béringhen me demander neuf mille livres qu'il avait perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux et bagatelles, en me mandant que les marchands le tenaient *au cul et aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander, quelques jours après, cinq mille deux cent soixante-cinq livres ; trois jours après, j'en donnai trois mille autres, et une autre fois trois mille six cents.

Je ne confonds pas avec ces sommes celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvait trop en coûter à Henri pour inspirer à ce prince de bons sentimens. Je n'y mêle pas non plus celles que lui coûtèrent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine et la Place-Royale ; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine des mains de Rucelay, auquel elles avaient été engagées ; enfin celles qu'il dépensait aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, et de plus très-considérables. Les entrepreneurs voulaient abattre pour cela tout un côté des maisons de la Place-Royale ; mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se con-

tenter de faire, au-devant de ces maisons, une forme de galerie qui conservât à ce côté de la place son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers flamands, qu'on avait fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu, en présence de Sillery et de moi, qu'il leur serait donné pour leur établissement cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, disait-il, grande envie de les conserver, « et grande peur de perdre les avances faites jus- « que là. » Il aurait seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers que ceux qu'il s'était réservés pour lui-même; mais enfin, à quelque prix que ce fût, il fallait les satisfaire, et sa majesté usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faisait travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner pièce à pièce, pour savoir si on ne le trompait point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, et plus mauvais connaisseur encore; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement en voyant le meuble et mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avait rien de trop et qu'il n'eût commandé, et qu'il n'avait vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, et qu'il

ne fallait pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandait.

Voilà quels étaient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau qu'à la fin de juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla sur la fin d'août à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, et la reine prit pendant ce temps-là les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de septembre à Paris, et n'y revint qu'au mois de décembre, étant retourné à la mi-octobre passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage; et reçut bien des caresses de sa majesté, lorsqu'ils se rencontrèrent à Bouron.

Ce prince n'avait point de plaisir plus sensible que quand il se voyait avec ses enfans, qu'il aimait tous avec la plus forte tendresse [1]. Sur la nouvelle qu'il reçut au mois d'août, que l'air contagieux s'était fait sentir à Saint-Germain, il manda

[1] On a reproché à Henri IV que cette tendresse si forte pour ses enfans légitimes et naturels l'aveuglait jusqu'à l'empêcher de connaître leurs défauts, et d'agir avec sa prudence ordinaire dans ce qui le regardait. C'est dans le livre qui a pour titre *Histoire de la mère et du fils* que je trouve ce reproche, t. 1, p. 43. Mais je ne sais si toutes les anecdotes dont il est plein sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, et de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

aussitôt à madame de Monglat de les conduire à Noisi, et il envoya Frontenac en poste me dire qu'il se reposait sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litières et charrettes nécessaires pour ce démeublement. Le dauphin fut malade à Noisi, et sa majesté me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arrivait jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussitôt. On ne trouvait aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne voulait rien hasarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit, et à madame de Monglat, qu'il fallait encore laisser passer la lune de ce mois [1]. Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le temps n'apporta point dans le domestique de ce prince la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de sa ma-

[1] Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France fut la comète qui parut en cette année, au mois de septembre, parce que les astrologues publiaient qu'elle menaçait leur vie. Henri IV dit à Matthieu, son historien, qui le rapporte, « que la comète avait fait son « effet sur la fille du roi d'Angleterre, et que les astrologues « s'étaient mécomptés par la grâce de Dieu. « Tome 2, liv. 3, p. 769.

jesté avec moi dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami (pour me servir de ses termes), de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causaient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près de Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre de travailler à un accommodement, quinze jours s'étaient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me dit-« sait-il, que les prières d'ami n'étant pas suffi-« santes pour vous persuader, il faut que j'use du « commandement de roi et de maître : vous n'y « manquerez donc pas, si vous m'aimez, et si « vous désirez que je vous aime; car je suis résolu « de me débarrasser l'esprit de toutes ces intri-« gues, qui récidivent trop souvent, comme vous « savez bien me le dire; et je veux y mettre fin à « quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, « mais aimez-moi aussi; ce que je croirai, si vous « me rendez le service que je désire de vous. »

J'en trouve une autre de Fontainebleau, du mois d'octobre, conçue en ces termes : « Il m'est « arrivé un déplaisir domestique qui me donne

« une fâcherie la plus grande que j'aie jamais eue. « J'acheterais votre présence beaucoup; car vous « êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, et par les « conseils duquel je reçois le plus de soulagement. « Il n'y va ni de l'amour, ni de la jalousie; c'est « affaire d'état. Hâtez vos affaires pour revenir le « plus tôt que vous pourrez. M. de Sillery m'y « sert, mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous pou- « vez bien juger de quoi il s'agit : cette dureté « d'esprit me sera à la fin insupportable.... Pour « mon déplaisir particulier, me mandait-il quel- « ques jours après à la suite d'autres choses, il « dure toujours. Si vous étiez ici, vous seriez bien « en colère, et en diriez votre opinion. » Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; et c'est aussi presque tout ce que je pouvais faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté et de la douceur de ce prince lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, et à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nétancourt et la compagnie qu'il y entretenait. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna est datée du dernier jour de décembre de cette année, et porte que, quoique le terme de quatre ans, marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, sa majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer pour remettre

le duc de Bouillon en possession de sa ville; que Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée, et que Monsire aura l'œil à ce que les soldats paient exactement ce qu'ils pouvaient devoir aux bourgeois. Comme le roi n'entendait point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 avril 1596, par lequel sa majesté doit y entretenir des capitaines, et un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire de faire prêter à ces capitaines et soldats qui y entreront, en même temps que la compagnie de Nétancourt en sortira, un serment particulier à sa majesté, outre celui qu'ils étaient obligés, par le même traité, de faire quatre fois l'année aux jours de leur paiement. Ces officiers et soldats s'engageaient par serment à servir le roi envers et contre tous, et même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étaient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venait à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin Monsire était encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, et qui n'avait rien de différent de l'autre, sinon qu'il les relève du serment prêté au duc de Bouillon, et de son propre consentement, si quelque jour il était capable d'entrer dans des intérêts contraires

à ceux de sa majesté. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition, passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois et des soldats, l'un du 22, et l'autre du 23 janvier suivant.

FIN DU LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

MÉMOIRES de l'année 1608. Spectacles et fêtes à l'Arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully et Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully, et refusées. Amours et maîtresses de ce prince. Conversation intéressante entre lui et Sully, sur ses sujets de mécontentement contre la reine, la marquise de Verneuil et leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisième fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri et la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, et autres querelles et intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des chefs calvinistes, et affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'assemblée des protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Grâces qu'il accorde et qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, et autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Trève conclue; part qu'y eut Henri. Faiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures; et leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

Je n'ai à rapporter dans les mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires qu'on lit avec horreur ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour et de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, et dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avait fait venir d'Italie des comédiens, dont ils s'amusait volontiers. Souvent il les mandait à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; et en mon absence, il commandait à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arsenal était toujours l'endroit où s'exécutaient ces jeux ou ces spectacles, qui demandaient quelque préparation. Le roi y venait aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui semblât qu'il n'y avait pas alors le même ordre et la même exactitude que lorsque j'y étais. La reine et tous les courtisans ne trouvaient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. J'avais fait construire et

accommoder pour ce sujet une salle très-spacieuse, avec un parterre en amphithéâtre, et une grande quantité de loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, et ayant chacune leurs degrés et leurs portes particulières. Deux de ces galeries étaient destinées pour les femmes; aucun homme n'y entrait avec elles : c'était un point de ma police que je ne souffrais pas qu'on renversât, et dont je ne regardais pas au-dessus de moi de prendre moi-même le soin.

Un jour qu'on représentait un fort beau ballet dans cette salle, j'aperçus un homme qui tenait une dame par la main, avec laquelle il se préparait à entrer dans une des galeries des femmes : c'était un étranger, et je reconnus même aisément de quel pays il était à son visage basané. « Mon-« sieur, lui dis-je, vous chercherez, s'il vous plaît, « une autre porte, car je ne crois pas qu'avec « votre teint, vous puissiez espérer de passer pour « une belle dame. Seigneur, me répondit-il, en « très-mauvais français, quand vous saurez qui je « suis, vous ne me refuserez point, je m'assure, « la courtoisie de me laisser entrer avec ces belles « et blanches dames, quelque noir que je sois. Je « m'appelle Pimentel; j'ai l'honneur d'être vu de « bon œil de sa majesté, et de jouer fort souvent « avec elle. » Cela était vrai, et trop vrai. Cet étranger, dont j'avais déjà entendu parler, avait gagné

des sommes immenses au roi. « Comment, ventre « de ma vie ! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colère, vous êtes donc, à ce que je « vois, ce gros piffre de Portugais [1] qui gagnez « tous les jours l'argent du roi ? Pardieu ! vous êtes « mal tombé ; car je n'aime ni ne veux de telles « gens. » Il voulut répliquer : « Allez, allez, lui dis- « je en le repoussant, cherchez une autre entrée, « car vous ne me persuaderez point avec votre ba- « ragouin. » Le roi lui ayant demandé s'il n'avait pas trouvé beau et parfaitement bien dansé le ballet qu'il avait vu, Pimentel lui répondit qu'il en avait eu envie, mais qu'il y avait trouvé à une porte son grand financier, avec son front négatif, qui l'avait bien renvoyé ; et il conta son aventure, qui parut si plaisante au roi, de la manière dont il la rapportait, qu'il en rit de tout son cœur, et n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fausse modestie pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignait était dès-lors montée à un tel point, que, si j'avais aspiré au titre fastueux de favori, j'aurais pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa majesté. Mais il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent, en 1605,

[1] Pimentel n'était point Portugais, mais Italien.

à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeais à faire faire à mon fils [1], en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa majesté elle-même; que tant de personnes y travaillaient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettait à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon, et de Créquy; et, à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférais de grands biens à un grand nom. Ce fut là un des principaux points de cette longue et sérieuse conversation que j'eus avec sa majesté l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connaître ce qu'il m'est permis d'en révéler lorsque l'occasion s'en présenterait. Henri me demanda quelles étaient mes vues pour mon fils, et ce qu'il y avait de vrai dans tout ce qu'il entendait dire. J'avouai à ce prince qu'il était vrai qu'on m'avait fait sur chacun de ces partis des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais

[1] Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné du duc de Sully et d'Anne de Courtenay, sa première femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mantes et de Gergeau, et grand-maître en survivance de son père, avant lequel il mourut, en 1634.

que je n'y avais répondu qu'en disant que c'était de la main seule de sa majesté que je devais recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me savait fort bon gré de cette réponse et de ces sentimens ; et, achevant de s'ouvrir à moi, il me dit que deux choses lui feraient une égale peine de ma part ; l'une, si, connaissant avec quelle répugnance il voyait sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois et d'un roturier, je songeais à me mésallier ; et l'autre, si je me mettais dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, et plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi, des cinq filles dont on avait parlé pour Rosny, il ne voyait que mademoiselle de Créquy, sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connaissant les maisons de Bonne, de Blanchefort et d'Agoust, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle que par des dignités éclatantes. Henri, se confirmant dans sa pensée, ajouta qu'il ne voulait pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, et qu'il en prendrait le temps convenable pour cela : ce qu'il fit presque incontinent.

Lesdiguières et Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralen-

tirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire qu'ils ne vissent tous les articles de mariage non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vérité qu'ils ne trouvèrent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulais me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes qui ne me confirmât dans l'idée que j'avais réussi à me procurer cette satisfaction. Je ne songeais pas que ces années étaient pour moi un temps de gloire et de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune! Que dis-je? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce et à celle de mon fils d'avoir à détester par mille endroits la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avais-je le don de lire dans les esprits! Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur et de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de temps après en serait peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage [1] conclu ne dût pas encore

[1] Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'était encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelait Françoise, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, et ensuite duc de Lesdiguières, par son mariage avec Magdelaine de

être célébré sitôt, parce que nous en laissâmes le temps à la disposition de sa majesté, je regardai dès ce moment comme indissoluble le nœud qui unissait les Créquy à ma famille; et je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable et riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année dernière, c'est-à-dire quelques mois après nos conventions, et encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer, avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis que je me trouvai dans une conjoncture où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat et de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencèrent à insinuer au roi, sous une apparence de zèle pour lui et pour moi, que ce prince crut fort sincère, qu'il n'avait point encore assez fait en ma faveur; qu'il ne devait point balancer à m'offrir et à me faire accepter tout ce qu'il était en son pouvoir de me don-

Bonne de Lesdiguières, fille du connétable de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, etc., et Louise de Béthune, morte sans être mariée.

ner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui, à la vérité, paraissait essentielle et indispensablement nécessaire; c'était de quitter la religion protestante et d'embrasser la catholique. Leur intention n'était point assurément de me procurer un si grand bien; au contraire, je fournirais aisément la preuve que l'objet qu'ils avaient dans l'esprit était diamétralement opposé à celui que paraissait avoir leur proposition; c'est que, comme ils avaient intérieurement assez bonne opinion de moi pour être persuadés que je refuserais de devoir mon élevation à un moyen qui me coûterait ma religion, ils m'attendaient à ce refus, pour en faire inférer au roi qu'il avait tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'était pas fort éloigné, avec un sentiment si différent de ceux qui la lui proposaient, que je ne saurais au contraire en conserver pour ce prince une trop parfaite reconnaissance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma seul avec moi dans le cabinet aux livres, et me dit: « Hé bien! mon ami, vous avez eu bien « hâte de conclure le mariage de votre fils, et je « ne sais pas pourquoi; car, ni pour l'alliance, ni « pour les biens, ni pour la personne, je n'y vois

« pas grand avantage pour vous. » Henri ne se souvenait pas apparemment que je n'avais rien fait que par son ordre exprès. « J'ai résolu, con-« tinua-t-il, de me servir de votre personne plus « que jamais, et de vous élever, vous et les vôtres, « à toutes sortes de biens, d'honneurs et de gran-« deurs; mais il faut que vous m'y aidiez aussi; « car, si vous n'y contribuez pas de votre côté, il « me sera difficile d'y parvenir sans préjudicier au « bien de mes affaires, et m'exposer à recevoir « beaucoup de blâme, chose, je m'assure, que « vous ne voudriez pas. Ce que je désire donc faire « est de vous allier avec moi, en donnant ma fille « Vendôme[1] à votre fils, avec deux cent mille écus « comptant, et dix mille écus de pension, le gou-« vernement de Berry, auquel je joindrai celui de « Bourbonnais, après la mort de madame d'An-« goulême, et le domaine qu'elle y possède, en « remboursant ce qu'il lui a coûté. Je veux aussi « donner à votre fils la charge de grand-maître « en survivance, et le gouvernement de Poitou à « votre gendre, en vous donnant celui de Nor-« mandie, car je vois bien que le pauvre M. de Mont-« pensier[2] ne la fera pas longue, non plus que M. le

[1] Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitimée de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Elle épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourut en 1663.

[2] Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet

816654

« connétable, dont je vous destine aussi la charge;
« et dès à présent je vous en donnerai la réserve.
« Mais, pour favoriser tout cela, il faut que vous
« et votre fils soyez catholiques. Je vous prie de
« ne pas me refuser cela, puisque c'est le bien de
« mon service, et l'entier et assuré établissement
« de votre maison. »

Le récit que je fais ici est si propre à faire naître et à flatter la vanité, que, pour éviter ce piége dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, qu'il me faisait plus d'honneur que je n'avais mérité, et même que je n'avais espéré, ni désiré; que je n'avais rien à désirer sur les deux choses qu'il me proposait pour mon fils, sa majesté étant seul maître de son établissement, et lui étant devenu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avait mis en état de faire toutes les réflexions nécessaires

dans le mois de février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, et s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV l'apprenant, « dit tout haut qu'il fallait prier Dieu pour avoir du temps à « le reconnaître, comme ce prince en avait eu. » (Matthieu, *ibid.* 772.) Le duc de Montpensier était âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

pour cela ; mais que, pour moi, la chose était différente; que je serais sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens et en dignités aux dépens de ma conscience ; que, si j'avais jamais à changer de religion, je sentais bien que la seule conviction intérieure m'y porterait, et non point l'ambition, l'avarice, ni la vanité ; et que, si j'en usais autrement, je donnerais lieu à sa majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurais pu garder fidèle à Dieu. « Pourquoi, « reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha « sensiblement, pourquoi ne me fierais-je pas à « vous, puisque vous ne feriez rien que je n'aie « fait, et que vous ne m'ayez donné conseil de « faire lorsque je vous le proposai ? Je vous prie « encore de me donner ce contentement; pensez- « y bien, je vous donne un mois pour y réfléchir : « ne craignez pas que je ne tienne pas tout ce que « je vous promets. Je ne doute nullement, Sire, « lui répliquai-je, que votre parole ne soit invio- « lable. Je ne désire rien tant que de vous plaire; « je n'y manquerai jamais, tant qu'il sera en ma « puissance de le faire. Je vous promets de penser « très-sérieusement à tout ce qu'il vous a plu de « me proposer. J'espère toujours satisfaire votre « majesté, quoique je ne le fasse peut-être pas de « la manière qu'elle pense. »

Lorsque les protestans entendirent parler de

rompre mon alliance avec Lesdiguières, et de faire épouser mademoiselle de Vandôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu partout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils allaient me perdre. Il y avait long-temps qu'ils m'accusaient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti protestant en France, en amassant au roi ces sommes considérables, et toutes ces provisions de guerre dont ils se figuraient, dans leur frayeur, que le poids les accablerait les premiers. En vain je tâchais de leur persuader qu'ils n'avaient rien à appréhender de semblable d'un roi tel que Henri; leur prétention les faisait toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le roi faisait à Rosny, que fort souvent il appelait *mon fils*, l'accès que je donnais à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux et de couvens, auxquels j'employais tous les ans une somme considérable de deniers royaux; le bref de Paul V, dont il courait plusieurs copies; que sais-je? mille choses qu'on releva en ce moment leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, et surtout les ministres, en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissait pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis allaient remporter sur eux, mais

qu'ils étaient persuadés, et qu'ils disaient même assez hautement que, si une fois je leur manquais, je ne m'en tiendrais pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serais leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis, pendant je ne sais combien de temps, que des exhortations, des remontrances et des harangues de leur part, qui n'auraient eu guère d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avais heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de Sault, Lesdiguières, et tous les Créquy travaillaient cependant de leur côté avec vivacité à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine qu'elle devait s'intéresser pour eux, et se plaindre de ce qui se projetait. Comme ils virent qu'elle n'en voulait rien faire, ils revinrent à employer, pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort : assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avais point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully et dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plus tôt de retour, que sa majesté envoya Villeroi recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avait proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin devant le-

quel je pusse dire plus librement tous mes sentimens; le temps ne m'y avait que plus affermi. Je dis à Villeroi que je remerciais très-humblement sa majesté de tout l'honneur qu'elle me faisait; que je ne consentirais point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; et que, quand elles viendraient à vaquer, je ne m'en estimais pas digne, ayant déjà assez des miennes; que, pour ce qui regardait mon fils, je n'aurais jamais d'autre conseil à lui donner que d'obéir au roi et de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroi que c'était le cardinal du Perron que j'avais choisi pour en porter ma réponse à sa majesté. Cette éminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole voulait dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance, et je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, et même de théologie dans la réponse que je lui fis pour lui faire comprendre qu'il s'était bien trompé. Son érudition et son éloquence ne me touchèrent point; il rapporta au roi que j'étais inébranlable.

Ce prince, qui voulait aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher; et quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse et

les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'avait point été jusque là aussi pressant qu'il l'était en ce moment, surtout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, et une marque, disait-il, que je ne l'aimais plus. Il me dit enfin qu'il m'en parlait pour la dernière fois, et que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusais pas; mais qu'il m'était impossible d'user envers lui de l'autorité de père pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi, qui ne voulait donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils du connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restait à parer le contre-coup de la part de mes ennemis; et c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sus qu'ils étaient occupés à me le porter, je pris ce temps-là pour écrire au roi que je n'ignorais pas tout ce qu'on lui rapportait pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions et de mes pensées, et qu'on m'imputait même ce que je ne disais, ni ne faisais, ni ne pensais; que je le priais instamment de se sou-

venir toujours de la promesse qu'il m'avait faite, de me déclarer lui-même et ses volontés, et ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit, d'une manière bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis, que j'avais de commun avec toutes les personnes en place de faire plus d'envie que de pitié. « Vous savez, me disait-il, si « j'en suis exempt, et d'une religion, et de l'autre. « Ce que vous avez à faire, c'est que, comme « je prends conseil de vous dans toutes mes af- « faires, vous preniez aussi conseil de moi dans « les vôtres qui importeront tant soit peu, comme « du plus fidèle ami que vous ayez au monde, et « du meilleur maître qui fut jamais. »

Ce n'était pas sans fondement que Henri se citait pour exemple; il avait ses inquiétudes, et aussi ses ennemis plus secrets; car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des séditions près d'éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avait faits avaient obligé l'insolence et la mutinerie à se tenir cachées, cependant il n'est que trop vrai qu'on apercevait encore à la cour, et parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet et ardent pour les nouveautés, qui avait tout brouillé pendant si long-temps. Il ne produisait plus que des divisions dans les familles, et des querelles entre des particuliers, que Henri s'appliquait à

apaiser par tous les moyens possibles, les regardant comme un germe dont il ne fallait attendre que des fruits pernicieux; et il lui fâchait fort de ne pouvoir pas toujours y réussir comme il l'aurait bien souhaité. Le règne de ce prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, et c'était aussi cet exemple que Henri se proposait à suivre le plus ordinairement: *æquitate, non aculeo.* Voilà la devise que je mis, suivant son intention, aux jetons d'or de cette année, qui représentaient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passait de sa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long-temps ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, et sur ces mêmes chagrins qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon et trop doux.

On a pu s'apercevoir, dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des faiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires et à toute autre personne ce qui s'était dit sur ce sujet entre ce prince et moi, dans ces conversations si longues et si secrètes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mé-

moires à titre de maîtresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à essuyer par cet endroit que de les faire connaître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret [1],

[1] Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, deux des maîtresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, et de la seconde, deux filles, l'une abbesse de Fontevrault, et l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort et de la marquise de Verneuil, qui portèrent successivement et tout ouvertement le titre de maîtresse du roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, et plusieurs autres. Voyez l'*Histoire des amours du grand Alcandre*.

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des Essarts épousa secrètement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, et en même temps pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans *le Mercure historique et politique*, avril 1688. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, et le second comte de Romorantin, et deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts se remaria ensuite à François du Hallier de L'Hôpital, maréchal de France, comte de Rosnay, etc. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, et ensuite de N. de Vic, arche-

de mademoiselle des Essarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny et de Chanlivault, deux de mes parentes; du commandeur de Sillery [1], de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin juif, et de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participans, que je pourrais bien en dire beaucoup sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne serait, après tout, qu'une répétition bien froide de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette règle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paraisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentait le plus vivement les indiscrétions de la reine, le bruit courut qu'il l'avait quittée brusquement, et qu'il s'en était allé à Chantilly sans la voir. Cela était vrai : ce prince passa par l'Arsenal, et s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avait sur le cœur. Le roi parti, j'allai

véque d'Auch. Elle était fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du règne de Henri III,* imprimé en 1720, t. 1, p. 277.

[1] Noël de Sillery, frère du chancelier, ambassadeur à Rome.

l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle était renfermée en ce moment. La Conchini était à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avait pas voulu la laisser entrer dans son cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte [1] sitôt que je me fus nommé.

[1] La reine eut, pendant un assez long temps, beaucoup de confiance en Sully. L'auteur de l'histoire de la mère et du fils rapporte que cette princesse, ayant résolu un jour, par le conseil de Conchini, d'avertir le roi que tels et tels de la cour avaient osé lui parler d'amour, voulut auparavant consulter ce ministre, qui la détourna de cette résolution, en lui représentant « qu'elle allait donner au roi le plus grand et le plus « juste soupçon qu'un mari de sa qualité pût avoir de sa « femme, attendu qu'il n'y avait point d'homme de jugement « qui ne sût fort bien qu'on ne parlait point d'amour à une « personne de sa condition, sans avoir premièrement reconnu « qu'elle l'aurait pour agréable, et sans qu'elle fît la moitié « du chemin; et que le roi pourrait penser que les motifs qui « l'auraient portée à faire cette découverte seraient ou la « crainte qu'elle aurait qu'elle ne fût connue par une autre « voie, ou le dégoût qu'elle aurait pris de ceux qu'elle vou- « lait accuser, par la rencontre de quelques autres plus agréa- « bles à ses yeux, ou enfin la persuasion d'autres, assez puis- « sans sur son esprit pour la porter à cette résolution. » Tom. 1, page 10.

Je trouvai la reine occupée à composer une lettre au roi, qu'elle consentit que je lusse. Elle y avait répandu tant d'aigreur et de fiel, qu'elle n'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, et à condition que je lui aiderais à en refaire une autre, où rien ne serait oublié de ce qu'elle disait avoir à représenter si justement au roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux sur le choix des expressions, et sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable pour trouver les moyens de satisfaire la princesse sans mécontenter le roi, ni m'écarter du respect en parlant à sa majesté. Cette lettre est fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignait des galanteries éternelles du roi son mari; mais ce n'était que par l'envie qu'elle avait de posséder seule son cœur. Si elle paraissait y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale, son repos, sa conscience et son honneur, l'intérêt du roi, sa santé et sa vie, le bien de l'état, l'assurance de la succession royale pour ses enfans, qu'il plaisait toujours à la marquise de Verneuil de mettre en doute, étaient autant de motifs qui lui en imposaient, disait-elle, la nécessité. Elle toucherait de

compassion ce prince, ajoutait-elle, en menant les enfans qu'elle avait eus de lui se jeter à ses pieds. Elle lui rappelait toutes ses promesses ; elle prenait Dieu à témoin que, s'il les effectuait, elle renoncerait de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le roi se tint grièvement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue, et d'autant plus, qu'il reconnut aussitôt qu'elle n'était pas de la façon de la reine. J'en reçus aussitôt un billet écrit en ces termes : « Mon ami, j'ai reçu une « lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il « soit possible d'écrire. Je ne m'en offense pas « encore tant contre elle que contre celui qui l'a « dictée, car je vois bien que ce n'est pas de son « style : informez-vous, et essayez de découvrir « qui en est l'auteur ; je ne l'aimerai ni ne le ver- « rai de ma vie. » Tout assuré que je croyais être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l'Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il allait me faire, car il ne venait que pour ce sujet seul. « Hé bien! me dit-il, n'avez-vous point dé- « couvert qui a fait cette lettre de ma femme? Non « pas encore certainement, Sire, lui répondis-je,

« en usant d'adresse; mais dans deux jours j'es-
« père vous en rendre bon compte; je le ferais,
« poursuivis-je, peut-être encore plus tôt, si je sa-
« vais ce qu'il y a dedans qui vous offense. Com-
« ment! dit-il, c'est une lettre très-bien faite,
« pleine de raisons, d'obéissance et de soumis-
« sion; mais qui me mort en riant, et me pique
« en me flattant: en particulier, je n'y vois rien à
« reprendre, mais en gros elle me fâche, et me
« fâcherait encore davantage, si elle venait à être
« rendue publique. Mais, Sire, repris-je, si elle
« est telle que vous le dites, si elle peut avoir été
« faite à bonne intention, et pour empêcher un
« plus grand mal. Non, non, interrompit Henri,
« elle a été faite malicieusement et pour me pi-
« coter. Si ma femme avait pris conseil de vous,
« ou de quelque autre de mes bons serviteurs, je
« ne m'en offenserais pas tant. Quoi! Sire, repar-
« tis-je aussitôt, si c'était un de vos bons serviteurs
« qui l'eût faite, vous ne lui en sauriez pas mau-
« vais gré? Nullement, me dit encore le roi, car
« il l'aurait fait sans doute à bonne intention. Cela
« est vrai, Sire, dis-je à mon tour; mais ne vous
« fâchez donc plus, car c'est moi qui l'ai faite,
« crainte de pis; et quand vous en saurez les rai-
« sons, vous direz que j'ai fait ce qu'il fallait faire;
« et afin que vous n'en doutiez point, je vais vous
« en montrer l'original, écrit de ma main, à côté

« de celle de la reine. » Je le tirai de ma poche, et le lui présentai en disant ces paroles.

Le roi, en le lisant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place desquels la reine, en copiant cette lettre, en avait substitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh bien, me dit-il, puisque c'est « vous, n'en parlons plus, j'ai le cœur content; « mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant « de l'ascendant que j'avais paru avoir en cette oc- « casion sur l'esprit de la reine. Il faut que vous me « rendiez deux services. » J'écoutai ce prince avec attention, et sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-temps, et je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit: c'est par ces sortes de discours familiers que je crois qu'on peut mieux connaître l'intérieur des esprits et le vrai caractère d'un cœur. « J'ai su, dit-il, que ma femme est venue ici par « deux fois pendant que j'étais à la chasse, qu'elle « s'y est enfermée seule avec vous, dans le cabinet « de votre femme, qu'elle y a demeuré chaque « fois plus d'une heure; qu'au sortir de là, quoi- « qu'elle eût le visage enflammé de colère et les « yeux pleins de larmes, elle n'avait pas laissé de « vous faire bonne mine, de vous remercier; en- « fin qu'elle avait paru être tout-à-fait satisfaite « de vous. Et afin que vous sachiez que je ne suis « pas mal averti, je ne vous célerai point que j'ai

« su tout ceci de ma cousine de Rohan, votre fille,
« non pour faire la rapporteuse, mais parce
« qu'elle croyait que je serais bien aise de vous
« voir en aussi bonne intelligence avec ma femme.
« Il faut bien qu'il s'agisse entre la reine et vous
« de choses de conséquence, car elle ne m'a jamais
« dit un seul mot qui m'en ait pu faire découvrir
« la moindre particularité, quelques questions
« que je lui aie faites là-dessus. Je vous défends
« bien au moins, et sur peine de m'offenser bien
« fort, de parler de cela à ma cousine de Rohan;
« je n'aurais plus le plaisir que je prends avec elle
« quand je viens ici, et elle ne me conterait plus
« rien, si elle savait que je vous l'allasse redire;
« quoique je rie et joue avec elle comme avec
« un enfant, je ne lui trouve pourtant pas l'es-
« prit d'un enfant; elle me donne quelquefois de
« très-bons avis, et surtout elle est fort secrète,
« lui ayant confié plusieurs choses dont j'ai bien
« vu qu'elle n'a jamais parlé, ni à vous, ni à
« d'autres.

« Mais pour revenir à ces deux signalés ser-
« vices, qu'il me semble que je ne puis recevoir
« que de vous seul, je veux encore, avant toutes
« choses, comme je vous l'ai déjà dit autrefois,
« qu'en tout ce que vous allez dire et faire de ma
« part, il ne paraisse nullement que ce soit de con-
« cert entre vous et moi, ni de mon su; mais qu'au

« contraire vous agissez de votre propre mouve-
« ment, et que vous craignez même que cela ne
« vienne à ma connaissance. L'un de ces services
« regarde madame de Verneuil, et vous commen-
« cerez par celui-là, qui doit servir de préparatif
« à l'autre. Vous lui direz que, comme son ami par-
« ticulier, vous l'avertissez qu'elle est à la veille de
« perdre mes bonnes grâces, si elle n'agit avec une
« grande prudence; que vous avez découvert qu'il
« y a des personnes qui me sollicitent de faire les
« doux yeux à d'autres; que, si cela arrivait, vous
« savez, à n'en point douter, que je lui ôterais ses
« enfans, et la confinerais dans un cloître; que ce
« refroidissement, selon toutes les apparences,
« vient, en premier lieu, de l'opinion où je suis
« qu'elle ne m'aime plus, qu'elle se permet de par-
« ler fort souvent de moi avec mépris, et même
« qu'elle m'en préfère d'autres. Secondement, de
« ce qu'elle cherche à s'appuyer de la maison de
« Lorraine, comme si elle avait voulu prendre
« d'autre protection que la mienne; que ses intel-
« ligences surtout et ses familiarités avec MM. de
« Guise et de Joinville me déplaisent au dernier
« point, étant persuadé qu'elle n'en reçoit que
« des conseils pernicieux à ma personne et à mon
« état, non plus que de son père et de son frère,
« avec lesquels elle ne laissait pas, malgré mes
« défenses, de continuer d'avoir commerce, lors-

« qu'elle aurait dû se trouver fort heureuse qu'à « sa prière je leur eusse fait grâce de la vie; qu'elle « faisait parler à son frère par sa femme, à laquelle « j'avais permis de le voir; mais que la principale « raison de mon éloignement pour elle est causé « par ses indignes procédés envers la reine.

« Si vous pouvez, continua sa majesté, après « m'avoir dit, sur le chapitre de madame de Ver- « neuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même « ci-devant; si vous pouvez, par industrie ou par « bonheur, obtenir qu'elle se change sur tout « cela, outre que vous me tirerez de peine et « me mettrez en repos de ce côté-là, vous vous en « servirez de moyen et de cause pour disposer ma « femme à s'accommoder à ma volonté : c'est le « second service que j'attends de vous. Vous re- « montrerez à celle-ci, toujours comme de vous- « même, qu'elle ne saurait mieux faire, si elle « veut que je lui donne contentement; qu'entre « autres choses, rien ne m'est plus insupportable « que l'autorité absolue qu'elle a laissé prendre « sur elle à Conchini et à sa femme; que ces gens- « là lui font faire tout ce qu'ils veulent, s'opposer « à tout ce qui ne leur plaît pas, et même aimer « et haïr qui bon leur semble; qu'ils ont enfin « poussé ma patience à bout; que je me suis bien « reproché de n'avoir pas suivi le conseil de la « duchesse de Florence, de don Joan, de Jouanini,

« de Gondi, et le mien, de les renvoyer l'un et « l'autre en Italie dès Marseille..... J'ai voulu, « poursuivit Henri, remédier depuis à cette faute « par le moyen de don Joan; mais je me suis bien- « tôt aperçu qu'il était trop tard; car à peine don « Joan voulut-il entamer le propos par forme de « conseil, que ma femme entra, comme vous l'a- « vez su, dans une si grande colère contre lui, « qu'il n'y eut sortes de reproches, d'injures et de « menaces dont elle n'usât en son endroit, jus- « qu'à ce que lui, ne pouvant plus les souffrir, « elle l'a obligé, quelque chose que j'aie pu dire « et faire, de se retirer hors de France, dont elle « a été merveilleusement aise pour Conchini, « qui mourait de peur que don Joan ne le poi- « gnardât, comme celui-ci s'en vantait assez pu- « bliquement. Auparavant tout cela la princesse « d'Orange imagina et me fit proposer d'autres « expédiens par madame de Verneuil, qui crut « que cette complaisance lui obtiendrait de la « reine la permission de la voir, et de venir li- « brement au Louvre. Ces expédiens, auxquels « je consentis, parce que je vis que vous n'y con- « tredisiez pas, furent de marier ensemble Con- « chini et la Léonore, pour les renvoyer après en « Italie, sous le prétexte honorable pour eux de « vivre splendidement en leur pays des grands « biens qu'ils avaient acquis en France; mais tout

« cela, bien loin d'adoucir l'esprit de ma femme, « n'a fait que lui apprendre à combattre encore « davantage toutes mes volontés, et eux-mêmes « (parlant des Conchini, mari et femme) en sont « devenus si rogues et si audacieux, qu'ils ont « été jusqu'à user de menace contre ma per- « sonne, si je faisais quelque violence à leurs par- « tisans. »

Le roi ne sortit pas sitôt de cet article, dans la colère où il était contre toute cette sequelle. Il me rapporta, entre autres, le trait suivant, que je croyais qu'il avait ignoré jusque là. Mon épouse, ayant su que Conchini songeait à faire l'acquêt de la Ferté-au-Vidame, qui est une pièce de deux ou trois cent mille écus, jugea que cet établissement allait faire un éclat qui ne pouvait retomber que sur la reine elle-même, à cause de la protection qu'on savait qu'elle lui accordait. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle sut persuader qu'il était de son intérêt d'empêcher Conchini de pousser cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, et l'en remercia; mais sitôt qu'elle eut revu les Conchini, ils lui tournèrent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange manière contre madame de Rosny, et fut quelque temps sans vouloir la voir; ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion

qu'elle et ses favoris avaient, à toute heure, besoin de moi. « On m'a dit, ajouta Henri, que Con-
« chini fut assez effronté pour venir en faire des
« reproches à votre femme, et d'une manière si
« remplie d'insolence contre elle et moi, que je
« me suis étonné qu'elle ne lui répondît pas plus
« vertement. Je me doute que c'est dans la crainte
« de se mettre mal tout-à-fait avec ma femme.
« Combien encore pensez-vous que j'eus de dé-
« pit (car Henri ne se lassait point d'invectiver
« contre cet Italien) lorsque je vis cet homme
« entreprendre d'être le tenant, dans une célèbre
« course de bague, contre tout ce qu'il y a de
« galans hommes en France, en public, dans la
« grande rue Saint-Antoine, où ma femme et
« toutes les dames se trouvèrent; et qu'il eut assez
« de bonheur pour l'emporter? Rien ne m'a jamais
« fait tant de plaisir que j'en eus à cette course,
« en voyant M. de Nemours et le marquis de
« Rosny votre fils, arriver montés sur deux che-
« vaux qu'ils maniaient de même air, et avec une
« singulière justesse. »

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avait pris tant de plaisir à étendre : « Regardez, me dit-il, à manier bien tout cela,
« à différentes reprises, sans rien précipiter,
« enfin avec votre circonspection, votre respect
« et votre dextérité accoutumés. Je vous proteste

« que j'estimerai plus ces deux services que si « vous m'aviez gagné une bataille, ou pris avec « vos canons la ville et château de Milan; car « le cœur me dit que cet homme et cette femme « causeront un jour bien du mal. Je leur trouve « des desseins au-dessus de leur condition, et « contraires à leurs devoirs; mais ne vous em- « barrassez pas comme fit don Joan. » Je voulus encore demander à ce prince pourquoi il persistait toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre les mains, pendant qu'il ne lui en coûterait, s'il voulait bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes un *je le veux*. Ce qu'il me répondit, et ce que je lui répliquai, on l'a déjà vu une infinité de fois dans ces mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, et me dit en m'embrassant : « Adieu, mon ami, « je vous recommande ces deux affaires, car elles « me tiennent bien fort au cœur; et surtout soyez « secret. »

Je ne pus, en réunissant toutes mes forces, pour assurer la tranquillité de ce prince, que faire luire pour lui quelques instans de calme au milieu de beaucoup d'autres d'orage; c'est ainsi qu'il passa le peu de jours que le ciel lui gardait encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos fut le temps de l'accouchement de la reine. Elle suivit sa majesté, qui prit, au commencement de mars, la

route de Fontainebleau. Il était impossible de pousser plus loin les égards que le faisait Henri pour elle dans l'état où elle était. Le caractère de ce prince était de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avait à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, et presque jamais sans me donner des nouvelles de la santé de la reine. « Je pensais, dit-il, vous mander l'ac- « couchement de ma femme, mais je crois que la « partie est remise à cette nuit. » Une autre fois : « Ma femme croit aller jusqu'au bout du mois, « puisqu'elle passa la journée d'hier. » Le 25 d'avril fut le jour de cet accouchement du troisième enfant mâle du roi [1].

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandait dans l'une d'elles que je lui apprisse comment cette naissance avait été reçue : « Je ne « dis pas de vous, disait-il, car je n'en doute point, « mais du public. » Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan de sa part, sur ce que ma femme venait aussi d'accoucher d'un fils, et presque dans le même temps que la reine. « Je crois qu'aucun

[1] Gaston-Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce prince, qu'il voulait le donner à l'Église, et le faire appeler *le cardinal de France*. *Ibid.* 568.

« de mes serviteurs n'a pris plus de part que vous « à la naissance de mon fils d'Anjou ; je veux aussi « que vous croyiez que je surpasse en joie tous vos « amis, de la naissance de votre fils. Vous aurez « bien la tête rompue de leurs cajoleries ; mais « l'assurance de mon amitié vous sera plus solide « que toutes leurs paroles. Je fais mes recommandations à l'accouchée [1]. »

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres ; elle fut saignée du pied ; les purgations supprimées revinrent, et elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de mai ; mais il s'en retourna bien vite ; et la joie que la reine lui marqua de ce retour lui en donna une véritable. Il accorda à cette princesse qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre, car c'est dans des lettres de sa majesté que je prends tout ce détail, et il réitéra sur ce que le maître maçon qui était venu les entreprendre avait été contraint, dit-il, de rompre son atelier faute d'argent : c'est que j'avais assigné ce paiement sur une restitution de deniers que devait faire le neveu de d'Ar-

[1] « Je désirerais, dit Henri IV, que Dieu lui en eût donné « une douzaine ; car ce serait grand dommage que d'une si « bonne tige il n'y eût point de rejetons. » *Mémoire historique de France, ibid.*

gouges, et qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devait rien : sur quoi le roi me manda encore que je pressasse, et que j'avançasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvait l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avait faits, que la reine n'était pas contente de moi, et me cherchait querelle. Il me rapportait dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la manière dont cette princesse avait pris mon parti contre monsieur et madame de Vantadour, qui avaient fait à leurs majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvait guère lui faire de plaisir plus sensible que de se conformer à la complaisance qu'il avait pour toutes les personnes qui l'environnaient. J'en reçus un remercîment pour un service rendu à madame de Verneuil et à madame de Moret, et pour la manière dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençait à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle voulait prendre sur lui le même ascendant qu'avaient eu toutes ses autres maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet et La Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au président de Motteville sur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiselle lui demandait, et à Montauban,

pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle, et cinq cents à l'abbaye de Beaumont. Le roi me demanda l'un et l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultait encore pour savoir comment il pourrait faire pour ne pas se brouiller avec la reine dans une occasion où Conchini se trouvait compétiteur de madame de Verneuil pour une grâce que cette dame s'était fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit ce prince, « madame de Verneuil que Conchini. » Cela n'est pas douteux; mais il avait dans ce temps-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour, qui fera plaisir à quelques personnes, et que je ne saurais mieux entamer que par la lettre suivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je sois parti mal d'avec madame de « Verneuil, je ne laisse pas d'être curieux de sa- « voir la vérité d'un bruit qui court ici, que le « prince de Joinville la voit; apprenez-en la vé- « rité, et me le mandez dans un billet que je brû- « lerai, comme vous ferez de celui-ci. On dit que « c'est ce qui le retient si long-temps : vous saurez « bien si c'est faute d'argent. » L'avis était véritable : Joinville s'était laissé surprendre aux charmes de la

marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un assez long temps que de leur bonne intelligence, et des lettres fort passionnées qu'on prétendait qu'ils s'étaient écrites; enfin l'on assura que la proposition d'épouser avait été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici je ne parle que par la bouche de toute la cour et de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amans qu'on a voulu le faire croire, il paraît que madame de Verneuil en fut la dupe, et que, malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le style et la marche d'un jeune homme encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de temps, à une rupture qu'on attribue à l'un et à l'autre; mais, à dire vrai, la faute en est à madame de Villars [1], qui parut trop belle aux yeux de Joinville pour ne pas le rendre infidèle.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale; elle se sentait du sang royal, avec lequel le sien était mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs :

[1] Juliette-Hippolyte d'Estrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avait eu, et qu'il continuait d'avoir avec une aussi belle et aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il était trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit : il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya en lui citant époques et lettres, une surtout de ces dernières, qui lui tenait plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvait s'en défendre; il résista autant qu'il put, et enfin il remit entre les mains de madame de Villars la lettre prétendue : je dis prétendue, car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisait si fort prier de montrer, il l'eût reçue affectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisque aussi-bien il était assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en voulait faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssait mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvait se faire croire de tout avec une pareille pièce. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusque là avait ignoré ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment

même, le cœur gros de dépit, et animé de colère, me rapporter je ne sais combien de ces anecdotes, qu'il trouvait accablantes, et qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devait entendre madame de Verneuil avant de la condamner. « O dieux! l'entendre! s'écria Henri; « c'est un si bon bec, que, si je la laisse dire, j'au- « rai encore tort, et elle raison; je m'en vais pour- « tant lui parler, et lui montrer les preuves de sa « perfidie. » Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté ne lui avaient jamais paru si criminelles.

La marquise de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bourrasques, ne s'émut pas beaucoup, et soutint au prince que Joinville était assez méchant pour lui supposer cette lettre, qu'elle n'avait jamais écrite. Le roi, adouci par ce dénoûment, qu'il n'avait pas imaginé, se sentit presque tout-à-fait calmé lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit, connaissant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, et moi, par trop d'estime pour elle. Les pièces m'ayant été remises, et le jour pris pour le jugement, qui devait se faire chez la marquise, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabi-

net, où elle attendait son juge et sa partie, décoiffée et presque déshabillée.

J'avais déjà commencé les informations, lorsque Henri arriva, au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste, car le roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement[1]. On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, et la marquise pleurer. Le roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, et il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maîtresse y fût présente, une révision encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement pour qu'on n'entendît pas du dehors discourir avec beaucoup de chaleur; moi, retourner dans le cabinet et revenir vers le roi. La fin de cette scène fut que le roi s'en retourna très-bien

[1] Voici ce que je trouve dans les mémoires de Bassompierre, t. 1, p. 92, sur cette intrigue. « Peu de jours après fut la brouillerie de madame de Verneuil avec le roi, causée sur ce que « madame de Villars donna au roi des lettres qu'elle avait « écrites au prince de Joinville, et il les lui avait données. « L'affaire se raccommoda, sur ce que le duc d'Aiguillon « amena au roi un clerc de Bigot, qui confessa avoir contrefait ces lettres; et le prince de Joinville fut banni. » Au reste, l'époque de cette intrigue, que nos mémoires placent dans cette année, est de l'année 1603, au retour de Henri IV de son voyage de Metz.

remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, et d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de madame de Moret[1], dont je ne pris aucune connaissance.

[1] Les *Mémoires pour servir à l'histoire de France* vont nous en rendre compte. « Le prince de Joinville, s'étant adressé à « une comtesse favorite du roi, laquelle était de celles que « Tertullien appelait de son temps *publicarum libidinum* « *victimæ*, et qui, pour couvrir son fait, alléguait une pro- « messe de mariage qu'elle avait du prince, encourt la dis- « grâce du roi, qui lui commande de se relever, ou de « l'épouser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser, pour « continuer ce qu'il avait commencé; mais enfin il déclare que « son intention n'a jamais été telle, et dit tout haut que, la « personne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme ou autre, « de quelque qualité qu'il soit, auquel, lui tenant ce langage, « il ne saute à deux pieds sur les épaules. Ce que le comte de « Lude ayant entendu, dit que ce trait-là était celui d'un bour- « reau. Madame de Guise, tout éplorée, vint se jeter aux pieds « du roi, et comme si elle était désespérée, supplia sa majesté « de la tuer; à laquelle le roi répondit : Je n'ai jamais tué de « femmes, et je ne sais comme il faut faire pour les tuer. « Ceux, dit-il, qu'on tenait à la cour pour les plus accorts, « disaient que c'était le roi qui avait fait faire à la comtesse ce « qu'elle avait fait. »

« J'avertis, dit Bassompierre dans ses mémoires, t. 1, p. 205, « le prince de Joinville et madame de Moret, du dessein que « le roi avait de les surprendre ensemble.... On ne les surprit « pas ensemble; mais le roi en découvrit assez pour chasser « M. de Chevreuse (c'est le nom que portait le prince de « Joinville) de la cour, et en eût fait autant d'elle, si elle n'eût

Le comte de Sommerive[1] osa aussi se jouer à son maître, et prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avait une promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, et se contenta d'employer La Borde, gentilhomme, qu'il connaissait le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantaient chez la comtesse, à découvrir si de part et d'autre il y avait de la sincérité, et surtout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de La Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive, sortant de l'église, où il venait de faire ses pâques, rencontra La Borde, il le chargea de manière que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'in-

« été sur le point d'accoucher; le temps raccommoda l'af- » faire. » Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville; mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappelé. *Galanteries des rois de France.*

[1] Charles-Emmanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne.

former de ce fait, qu'il qualifia, dans sa colère, d'assassinat : le temps choisi par Sommerive, et le manque de respect pour le roi, le rendaient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissait pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de La Borde lui-même, car sa majesté convenait que Sommerive était bien autrement à craindre que Joinville, La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut que le duc de Mayenne fît lui-même justice à sa majesté de son fils. Je fus chargé de ce message, et laissé le maître de la manière dont je le traiterais. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès si violent de goutte et de fièvre, qu'il n'y avait aucune apparence de lui parler, et sur un pareil sujet. Le duc d'Aiguillon[1], aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son frère n'avait causé plus de mécontentement et d'indignation à personne qu'à toute sa famille; que la maladie de son père n'avait point d'autre cause; qu'il voudrait lui-même être mort, aussi-bien que cet indigne frère, né pour le fléau de ses parens; que le roi ne savait que trop bien lui-même comment il les traitait tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connaissance au public; enfin que ce der-

[1] Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, et ensuite de Mayenne.

nier trait les mettait tous au désespoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il irait, si sa majesté l'exigeait, recevoir d'elle ses ordres et les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent, contre son propre frère, et que, pour lui, il manquerait plutôt à sa propre vie qu'au serment qu'il avait fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité et le zèle d'un serviteur et d'un sujet.

Pour ne pas faire connaître à d'Aiguillon que je venais par commission du roi, je lui dis que je ne lui conseillais pas de l'aller trouver, parce que je ne savais pas s'il était encore informé de l'action; que je pourrais lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui était le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau savoir les sentimens de sa majesté. Je me contentai pour le moment présent de lui bien faire sentir la noirceur et craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui dire avec une sincérité dont je crus qu'il était de mon devoir de rendre compte à sa majesté, à laquelle je disais en même temps qu'elle n'avait qu'à prononcer sur la satisfaction, la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes grâces.

Ce prince me manda par Villeroi qu'il était content de ce que d'Aiguillon m'avait dit, quoiqu'il

fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable ne les empêcherait pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avaient déjà fait en quelques autres occasions semblables; que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine la bonté qu'avait eue sa majesté de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat; que la famille fît retirer, avant toute chose, le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de sa majesté; cela fait, que d'Aiguillon pourrait venir dire à ce prince ce qu'ils avaient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine, offrant de le représenter, et de le faire conduire même à la Bastille, si c'était la volonté du roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisait entendre que ce serait ce dernier parti qu'il prendrait, et il méritait quelque considération à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avait rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avait voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs; qu'il prenait les avis de du Terrail, et que, sitôt qu'il avait eu fait le coup, il avait envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'était ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Espagnols, que sa majesté voulait

qu'il portât ses pas, mais du côté de Nancy, d'où il pourrait passer à la cour de l'empereur, et encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroi était joint un billet en deux mots, que le roi m'adressait. « Je vous dirai « que le plus homme de bien de la race n'en vaut « guère. Dieu veuille que j'y sois trompé! » Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer sa majesté à Fontainebleau: il trouva seulement quelque affectation de sa part à diminuer le tort de son frère; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, et qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne, sa majesté ayant bien voulu accorder aux prières de d'Aiguillon de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même des leçons que le roi venait de lui faire pour son frère. Personne n'ignorait l'amitié que le roi portait à Balagny[1]. Il venait de lui en donner une preuve en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avaient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour

[1] Damien de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambrai, et de Renée de Clermont de Bussy d'Amboise : il n'avait alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, et n'était point marié.

des sujets qui, à la vérité, ne passaient pas la galanterie, et la lâcheté de l'attaquer presque seul, quelque temps après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où était déjà Henri contre toute cette maison lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colère, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier, avant toute chose, que j'avais fait jusque là profession d'être de ses amis, parce que je devais beaucoup plus à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce prince à se connaître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendais à d'Aiguillon seront oubliés de lui sitôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage; et rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étais bien éloigné alors de le croire; et ne considérant que ce qu'exigeait de moi l'amitié que j'avais pour toute la maison de Lorraine, la lettre du roi, que son courrier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussitôt à sa majesté, et uniquement pour faire ce qu'elle me défendait, c'est-à-dire pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, sans attendre le voyage que je me proposais de faire incessamment à la cour. Je puis dire que

ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon lorsqu'il se présenta à sa majesté pour se justifier. Voici ce que m'écrivait le roi lui-même le 22 mai. « Votre « lettre m'est venue fort à propos, car il est ar- « rivé ce soir, et m'a parlé de façon qu'il s'en est « peu fallu que je n'aie éclaté : certes, cette jeu- « nesse devient bien insolente. » Je fis encore plus lorsque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de sa majesté, et au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage d'autres difficultés qui ne cédaient guère à celle-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, et je me félicitai même, lorsque je vis de quelle manière d'Aiguillon en parla dans le public et m'en marqua sa reconnaissance.

Cependant cet homme lâche et sans foi me méprisa et se méprisa assez lui-même pour mettre, fort peu de temps après, le crime dont je venais de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-apens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infâme, par la lettre que m'en écrivit aussitôt le roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déjà su la méchante « action commise contre Balagny. Je n'ai voulu « vous en rien mander que je n'eusse vu les in-

« formations; car dans ces choses-là, les parties « ne doivent pas être crues. Elle est pire qu'on ne « le saurait dire. La foi qu'on vous avait donnée « y est faussée, et l'honneur tout-à-fait blessé par « la lâcheté de quatorze à tuer un homme sur- « pris: enfin j'aimerais mieux, si c'était un de mes « enfans, qu'il fût mort que d'avoir commis un « tel acte. Le porteur vous en dira les particula- « rités..... L'on a voulu donner ici des batailles, « mais j'y ai pourvu. Je vous aime bien, et sur « cette vérité je finis. »

Mais Henri (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devait-il point un peu s'en prendre à lui-même, puisque c'était par sa facilité que le mauvais exemple des duels avait perdu la cour, la ville et tout le royaume[1] ? Cette fureur y était poussée à l'excès, et me donnait mille peines, et à sa majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, et empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron de Courtaumer vint me dire de sa part qu'il était occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conti et le prince de Joinville. Montigny se

[1] « Loménie supputa en 1607 combien il avait péri de gen- « tilshommes français par les duels, depuis l'avénement de « Henri IV à la couronne. Il s'en trouva quatre mille, de « compte fait. » *Mémoires historiques de France, ibid.*

brouilla sans fondement avec d'Épernon, que je fus chargé d'apaiser. « Car, comme vous savez, « me mandait Henri, il veut toujours être le maî- « tre. » L'enlèvement d'une fille mit les La Force et les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain le fils, qui était le ravisseur, mandé par le chancelier, de la part du roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, et alla trouver son père, laissant le roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers des ordres importans, qu'il ne pouvait ignorer avoir été donnés à La Force.

C'était encore là le vrai principe de cette licence et de cette mutinerie que le roi se plaignait si amèrement qui gâtait tous les esprits, et que la noblesse prenait des grands, et les grands des princes du sang. Le comte de Soissons affichait le mécontentement. Le prince de Condé lassait la patience du roi par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, et d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa majesté. On crut que le mariage serait le vrai remède à cette légèreté. Le roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency[1], et ce mariage mit le comble aux chagrins de sa majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lor-

[1] Marguerite-Charlotte de Montmorency.

raine. C'était un article décidé dès le temps du passage de sa majesté en Bretagne, en 1598; les parties étaient en âge de le consommer; mais la mère et la grand'mère de la demoiselle avaient su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvait souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé, qui n'était pas encore marié alors, aurait été bien plus du goût de l'un et de l'autre; et à son défaut, la duchesse aurait voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvait s'ôter de l'esprit que les ducs de Guise et de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, et je soutenais quelquefois à ce prince qu'il ne leur rendait pas justice en cette occasion; ce que sa majesté aurait bien dû connaître à la fin par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avaient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité et d'un commandement absolu était le plus prompt et le plus assuré; mais Henri [1] était encore moins d'humeur de s'en ser-

[1] « Henri, lorsqu'il était en colère, menaçait la duchesse de « Mercœur de lui faire payer deux cent mille écus de dédit, « outre cent mille écus que portait le dédit. La duchesse, de « son côté, faisait dire au roi, qu'il prît non-seulement les cent « mille écus, mais encore tout son bien, s'il en avait affaire. La « fille se retira aux Capucines, où elle voulut se faire religieuse. » *Mémoires historiques de France, ibid.*

vir en cette occasion qu'en toute autre. Il y en avait deux autres, celui de la douceur et de la persuasion auprès des dames, et celui d'une décision en justice. Celui-ci était indubitable, à ne traiter même sa majesté que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi à quelles longueurs n'exposait-il pas, par les délais et les autres tours de la chicane! Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvait entamer la procédure, entraînaient un temps considérable. De deux mois il n'en fallait attendre la fin; encore, pour cela, fallait-il que sa majesté se mêlât de faire abréger en sa faveur les formalités ordinaires. En toutes manières, le parti de la douceur était le plus souhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union, non-seulement des personnes, mais encore des familles, il reste encore bien des ressources à une fille qu'on a enlevée à ses parens et mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, surtout si on ne peut l'empêcher de recevoir sous main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à sa majesté dans une longue lettre que je lui écrivis en réponse, et qui ne contenait rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit, dans cette intention, plusieurs allées

et venues chez les deux duchesses, chez le duc de Guise, sa sœur et la princesse de Conti, dont le roi m'informait très-exactement par Bullion et quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné; sa majesté le donna à conduire à La Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut que personne n'était plus propre à manier cette négociation que le P. Cotton. Je conseillai au roi de s'en servir; et l'on s'en trouva si bien, que, dans le temps que le roi commençait à croire plus que jamais qu'on ne sortirait de cette affaire que par la voie ordinaire de la justice, et qu'il avait même déjà écrit au premier président à ce sujet, ce père ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excellait, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel; je veux dire qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisaient qu'entretenir l'aigreur et l'antipathie. Le P. Cotton ne manquait pas d'aller, le plus souvent qu'il pouvait, rendre compte de ses progrès au roi, qui l'envoyait de temps en temps prendre l'avis du chancelier et le mien. Ce prince lui sut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La mère et la fille s'adoucirent les premières, non pas sans que la duchesse fît encore essuyer tant d'inégalités et de mauvaise humeur contre le

roi, contre ses parens, contre tout le monde, que Henri croyait ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, et il m'exhortait bien à ne pas le laisser échapper. La grand'-mère et quelques autres affidés des duchesses, comme le confesseur La Porte, demeurèrent plus long-temps obstinés. Enfin tout s'apaisa, et le mariage s'accomplit[1]. Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avait que les Guises et tous princes lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que, Beauville, premier président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, et le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que la comtesse de Sault sollicitait, il la refusa à l'un et à l'autre. « Ils ont été tous deux de la Ligue : » c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher, avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'était absolument contre mon sentiment et malgré toutes mes raisons, que Henri donnait, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis conti-

[1] Le 7 juillet de l'année suivante : « Les noces, disent les « *Mémoires de l'histoire de France*, furent triomphantes et « magnifiques. Le roi était tout brillant de pierreries d'un prix « inestimable, courut la bague, et l'emporta presque toujours. »

nuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, catholiques ou protestans. On lui rapportait tantôt que le duc de Bouillon, Duplessis, et autres principaux de la religion, levaient des soldats et des officiers; tantôt, qu'ils étaient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, et tous ceux-là mêmes qui avaient le plus fortement soutenu la Ligue contre eux. Une autre fois, que le duc de Roannais tenait des assemblées en Anjou; ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'alarma tant sa majesté que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou; car on voulait toujours que cette province fût le siége de la révolte. Cet homme disait s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre de gentilshommes, agissant au nom de presque tous les grands du royaume joints aux protestans, dans lesquelles il était témoin qu'on avait pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, et délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes et munitions nécessaires à ces entreprises.

Le roi était à Fontainebleau, sans suite, et seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery et à Villeroi, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, et en fut

saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, et il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme et tous mes enfans étaient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux [1].

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse, le chancelier et Villeroi, où ils s'occupaient à un examen de tous ces mémoires, qui avaient encore échauffé l'imagination vive et prompte de ce prince. « Hé « bien! monsieur l'opiniâtre, me dit-il, en me « voyant entrer, nous voilà à la veille de la guerre. « Tant mieux, Sire, lui répondis-je; car ce ne « peut être que contre les Espagnols. Non, non, « interrompit-il, c'est contre de plus proches, « appuyés de tous vos huguenots. Tous les hugue- « nots? repris-je : hé, Sire, qui vous a mis cela « dans la fantaisie? Je réponds déjà de plusieurs « qu'ils n'en ont pas eu l'idée, et je répondrais « bien de presque tous les autres qu'ils ne l'ose- « raient. Ne vous disais-je pas bien, ma mie, dit « sa majesté, en se tournant vers la reine, qu'il « n'en croirait rien? Il lui est avis que personne « n'oserait me regarder pour me déplaire, et qu'il

[1] Raimont Phelipeaux, seigneur de Pont-Chartrain.

« ne tient qu'à moi que je ne donne la loi à tout « le monde. Cela est vrai, Sire, repartis-je, vous « le pouvez, quand il vous plaira. »

Villeroi et Sillery voulurent appuyer le sentiment de sa majesté; je leur fis voir qu'il n'y avait que de la faiblesse à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles; je pris le mémoire de leurs mains, et je ne pus m'empêcher de sourire en voyant qu'il n'y était fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes et soldats, que je connaissais, parce qu'en effet ils étaient de mon gouvernement; et de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin, et Chauvigny le Blanc en Berry. « Pardieu! Sire, repris-je en colère, je crois « que ces messieurs se moquent de vous et de moi, « de vouloir vous faire marcher pour de telles niai- « series; c'est un homme qui cherche quelques cen- « taines d'écus, et puis c'est tout. Vous direz ce « qu'il vous plaira, répliqua le roi, mais il faut que « j'y aille, ou que vous partiez dans deux jours « pour y donner ordre. S'il vous plaisait, Sire, lui « dis-je, après qu'il m'eut fait tout de suite un dé- « tail de ce qu'il fallait mener d'artillerie pour cette « expédition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en « viendrais bien à bout sans tant de bruit et de « dépense. (Pardieu, dit-il, vous êtes l'homme le « plus têtu que je vis jamais : hé bien! que voulez-

« vous dire?) Que je ne demande, Sire, que le pré-
« vôt Moret, et vingt archers, pour vous en rendre
« bon compte. Vous le voulez, dit enfin ce prince,
« vaincu par ma persévérance, et moi aussi: s'il en
« arrive inconvénient, je m'en prendrai à vous. » Il n'en arriva rien, sinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accusés, dont il n'y en eut que fort peu de punis, sa majesté ayant trouvé que la plupart étaient innocens, et que les autres ne valaient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'assemblée des protestans, qu'il était nécessaire de faire cette année pour nommer deux députés généraux, parut au roi mériter encore plus d'attention, à cause de la conjoncture. Il me nomma pour y assister : c'était pour la troisième fois; et afin que je pusse le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étais gouverneur, et où je pouvais tout conduire de Sully, qui vient jusqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes instructions. L'assemblée n'avait encore pris aucune forme le 3 octobre, que j'écrivis pour la première fois à Villeroi, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendait encore quelques députés provinciaux : lorsque je vis que d'un seul mot, que j'avais dit en public et en particulier, j'avais fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à sa majesté qu'il ne s'y ferait rien contre sa volonté; ce

qu'elle ne voulait pas croire. Toutes ses lettres et celles de Villeroi n'étaient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les protestans. « Renvoyez-moi promptement mon courrier, m'é- « crivait-il; il y a des esprits à Gergeau qu'il n'est « pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont traité en ca- « tholique; je savais bien qu'ils le feraient, et j'ai « vu une lettre de Saumur, depuis quatre jours, « qui en prescrivait la forme. »

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement sur ce que sa majesté avait établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre et Tartas, qu'ils disaient leur avoir été cédées par le roi : ils appuyaient leurs demandes par la teneur des édits, et se plaignaient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députèrent, sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg et du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa majesté, à laquelle ils concluaient de députer sur cette affaire deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je savais bien que Henri ne verrait pas favorablement cette députation : je leur dis que je n'avais aucune commission pour traiter de ce point, et que j'en écrirais à sa majesté. Je m'excusai de me mêler de Mont-Cenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenait à M. le comte.

J'écrivis à Villeroi la proposition de l'assemblée, et je le chargeai de représenter au roi que, s'il voulait qu'elle ne tirât pas en longueur, il fallait la satisfaire sur ce qu'elle demandait de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi sa majesté consentit. Cet article expédié, qui était l'un des huit dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avait cinq autres qui ne méritaient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal; et l'on se réduisit à l'affaire principale, qui était de nommer deux députés. Sa majesté notifia ses intentions sur cette matière, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtellerault; et cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi de Villarnou pour la noblesse, et de Mirande pour le second ordre. Le premier aurait été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part : le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, et parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus, après cela, qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, et tout fut fini avant

le 1er novembre. Le roi insistait surtout, dans toutes les lettres qu'il m'écrivait, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plus tôt près de sa personne, et les marques ordinaires de sa bienveillance remplissaient presque tout le reste. Le dernier courrier que je lui dépêchai trouva sa majesté à l'Arsenal, d'où Villeroi me mandait qu'elle était revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avait fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courrier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avais fait dans mes lettres de tout ce qui s'était passé à Gergeau, et des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avais trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris dont j'ai parlé, et il y passa les mois de juin et de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre : je n'étais pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre à Paris pour expédier les affaires. J'ai

déjà remarqué que cette manière de vivre n'était gênante que pour sa personne, et pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivait le 2 juin, de Fontainebleau : « J'ai eu un accès de fièvre, qui « m'a duré trente heures, mais ce n'est que du « rhume : j'espère, avec l'aide de Dieu, que ce ne « sera rien : je vais avoir plus de soin que je n'ai « eu jusqu'ici de me conserver, de quoi vous pou- « vez vous assurer, et que je vous aime bien. » Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandait de Saint-Germain qu'il venait de prendre un cerf, ce qui n'avait duré qu'une heure, qu'ensuite il s'était mis en son lit une heure, et de là il était allé se promener aux grottes et voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempait huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles et la gorge, qui l'incommoda beaucoup ; et, comme il voulait après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement qui lui fit souffrir de violentes douleurs pendant deux jours, et dont il lui resta une faiblesse pendant plusieurs autres : c'était la maladie non-seulement de tout ce canton, où sa majesté me mandait qu'elle avait avec elle le bon homme Villeroi et plus de cent gentilshommes

de sa cour qui en étaient incommodés, mais encore de Paris et de tous les environs.

Presque tous les enfans de sa majesté furent aussi malades pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisait entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas sans beaucoup d'inquiétude, m'é-« crivait-il le 16 mai de Fontainebleau, ayant ici « tous mes enfans malades. Ma fille de Verneuil « a la rougeole; mais elle s'en va éteinte, avec peu « de fièvre. Mon fils le dauphin eut hier deux vo-« missemens; il a un peu de fièvre avec un assou-« pissement et un mal de gorge qui fait croire aux « médecins qu'il couve la rougeole. Hier au soir « ma fille commença à avoir un peu de fièvre. Mon « fils d'Orléans a toujours la fièvre continue, « mais plus fort un jour que l'autre; il semble « qu'elle soit double tierce (ce fut le plus et le plus « long-temps malade de tous) : jugez si avec tout « cela je suis en peine. Je vous donnerai tous les « jours avis de la santé de mes enfans. » Heureusement il n'en arriva aucun mal. « Il en sera, me « disait encore ce prince, tout ce qu'il plaira à « Dieu, duquel je trouverai tout bon. » Il me demandait avec sa bonté ordinaire des nouvelles de mon fils qu'on lui avait dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans

tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec madame de Monglat dans les carrosses et litières de la reine et de la reine Marguerite, et de dire à la marquise de Verneuil d'y renvoyer aussi les siens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appelait le marquis de Verneuil[1], était destiné par le roi, son père, à l'Église; et l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avait sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de sa naissance illégitime et de son âge, car ce n'était encore qu'un enfant. Il était au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles en postulant le jeune prince; et si la chose était trop difficile, en postulant du moins le cardinal de Givry[2], comme évêque ou comme administra-

[1] Henri de Bourbon, marquis, ou, selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage, car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissait de plus de quatre cent mille livres de revenu en bénéfices, lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisième duc de Sully. Il mourut en 1682.

[2] Anne d'Escars, cardinal de Givry.

teur, parce que de ses mains il aurait été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation et de la vacance par la mort; et de donner l'administration des revenus de l'évêché à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre; il ne se fut pas plus tôt aperçu que c'était faire plaisir au roi de nommer son fils, qu'il fut postulé et nommé tout d'une voix.

Le pape pouvait seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance et de l'âge. Pour l'y engager, sa majesté envoya le duc de Nevers[1] à Rome lui rendre l'obédience. Valerio, courrier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars; et lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur à faire réussir la négociation auprès du saint père. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape que la moitié de ce qu'on lui demandait. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, et il se retrancha pour la seconde sur les canons et la discipline ecclésiastique, qui y étaient for-

[1] Les mémoires du temps parlent de l'entrée magnifique et de la réception de ce duc dans Rome.

mellement contraires. On arracha pourtant, à force de sollicitations, cette sorte d'agrément qu'on appelle *expectative* en style romain, et que le jeune prince pourrait porter dès à présent le titre d'évêque de Metz. Valerio rapporta cette nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'avril, et le roi me manda aussitôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V lui fut bien rendu par sa majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux et prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avaient faites en différens temps sur ce sujet. Henri leur répondit que, si l'on n'avait pu faire approuver ce concile à François I^er^, Henri II et Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucune des obligations qu'il avait aux protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avait fait, ils ne devaient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'était capable de faire dans le royaume l'acceptation dont ils lui parlaient ; et il leur déclara enfin qu'il n'était pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, et qu'il trouvait très-surprenant (car il sentait bien qu'on pouvait toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent

pu faire de cette étrange clause l'une des conditions de son absolution. Sa majesté leur accorda seulement l'établissement de la messe en Béarn[1].

Le collége romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius et de Joyeuse (le célèbre P. Ange). Le duc de Florence et le fameux Scaliger moururent aussi; et en France, le chancelier de Bellièvre et Miron[2].

[1] L'exercice de la religion catholique avait été rétabli en Béarn, dès le temps de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici, et au lieu de *la messe*, il faut lire *des jésuites*.

[2] François Miron, maître des requêtes, intendant du gouvernement de l'Ile de France, président du grand-conseil, prévôt des marchands, lieutenant-civil en la prévôté de Paris, etc., mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité et ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui surent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui, l'année précédente, fut porté pour la suppression des rentes de l'hôtel-de-ville, et des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attroupèrent, et vinrent d'une manière séditieuse, pour le défendre dans sa maison contre les menaces du conseil. Péréfixe, qui rapporte ce fait, convient que la recherche contre les rentiers était en soi fort juste, et cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la « plupart de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été « partagées, c'était troubler une infinité de familles. Miron, « ajoute-t-il, pria instamment les bourgeois de se retirer, et « de ne le point rendre criminel, leur remontrant qu'il n'y « avait rien à craindre; qu'ils avaient affaire à un roi qui était « aussi grand et aussi sage, que doux et équitable, et qui ne

On fit cette année à Fontainebleau, aussi-bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris, le Pont-Marchand [1] fut construit en la place

« se laisserait point emporter aux mouvemens des mauvais « conseillers. »

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui, avec toute sa probité, se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, « non pas, à la vérité, dit « le même écrivain, de la personne du roi, mais de certaines « gens de son conseil, » que j'admire le roi lui-même, qui, résistant aux persuasions de ceux qui voulaient l'engager à l'enlever par force, et à punir sévèrement sa hardiesse, « re- « çut fort humainement, continue Péréfixe, les excuses et les « très-humbles soumissions de Miron, et au reste, défendit « qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avait causé « tant de bruit. » Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à Sully (il est tiré des *Mémoires pour l'histoire de France*), c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frère du mort, qui lui avait résigné l'office de lieutenant civil, et ensuite de son fils. Le roi lui ayant dit : « Je m'étonne que vous « me priez pour des gens que vous avez autrefois tant haïs : « et moi, Sire, répliqua Sully, je suis encore plus étonné de « vous voir haïr des gens que vous avez autrefois tant aimés, « qui vous aiment, et qui vous ont rendu de si bons ser- « vices. » La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

[1] « Ainsi appelé du nom du sieur Charles Le Marchand, ca- « pitaine des arquebusiers et archers de Paris, qui entreprit, « avec la permission du roi, de bâtir ledit pont à ses frais et « dépens, à certaines conditions qui lui furent accordées, entre

de celui qu'on appelait le Pont-aux-Meuniers. Je donnai au roi un dessin pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fonds pour son profit, elle serait achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président et au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à sa majesté par mon fils, car je m'étais transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvait rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mantes fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnais plusieurs pièces d'artillerie; ce qui me valut des remercîmens de cette province par la bouche de Saint-Geran.

« autres, que ledit pont porterait son nom. » *Journal de L'Étoile, ibid.*

Ce pont, qui s'appela d'abord le Pont-aux-Colombes, parce qu'on y vendait des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-Meuniers, parce qu'il y avait un moulin à chacune des arches. Il avait croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre six et sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cents personnes, qui étaient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étaient enrichis au massacre de la Saint-Barthelemi, et il était demeuré sans être rétabli : il fut commencé cette année et achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il était de bois, et le brûla avec le Pont-au-Change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639; et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-Change. Voyez les auteurs des antiquités et des descriptions de Paris.

On aurait pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avait bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulières, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devait au Portugais Édouard Fernandès [1]; cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus souvent de semblables [2] pour deux ou trois mille pistoles,

[1] Il est parlé de cet Édouard Fernandès, dans les mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier portugais, qui prêtait de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

[2] « Je ne sais, dit Péréfixe, ce qu'il faut répondre à ceux qui « lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes et des dés, « peu séant à un grand roi, et qu'avec cela il n'était pas beau « joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, et « de mauvaise humeur dans la perte. » Il n'y a rien à leur répondre, dirai-je à cet écrivain, et il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sait que la porta Henri IV? Quoi de plus pernicieux dans un souverain? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverser l'ordre et à corrompre les mœurs?

On lit à ce sujet dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France* un trait aussi plaisant que plaisamment conté. « M. de Créquy, qui fut depuis duc de Lesdiguières et maré- « chal de France, y fit de telles pertes, qu'il sortit un jour de « chez le roi comme hors de soi, si qu'ayant rencontré M. de « Guise qui allait au château, il lui dit : Mon ami, mon ami, « où sont assises les gardes aujourd'hui? Alors M. de Guise se « retirant deux pas en arrière : Vous m'excuserez, Monsieur,

et pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvait lui proposer où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage [1] terrible au mois d'oc-

« je ne suis pas de ce pays-ci, et du même pas alla trouver le « roi, qu'il en fit bien rire. »

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre, « gagna plus « de deux cent mille écus, avec lesquels il gagna pays, et qu'il « revint en France l'année suivante, et y fit encore bonne « récolte. » On prétend que le stratagème dont se servit cet étranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étaient dans les boutiques des marchands de Paris, et d'y substituer des pipes. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satire, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, et qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, et par là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Épernon perdit des sommes considérables, et tous ses bijoux. Le duc de Biron avait aussi perdu en une seule année plus de cinq cent mille écus.

[1] « Ce ravage dura vingt-quatre heures, et survint en un « instant. Sans les levées qui se rompirent, la ville de Tours « allait être submergée, et Blois courait grand risque. Sully, « qui était alors à Sully, eut beaucoup de peine à s'en sauver, « et courut fortune avec tout son duché. » *Mémoire historique de France, ibid.*

Selon *le Mercure français,* ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver, dans un dégel, et l'autre au commencement de l'été, par la fonte subite des

tobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'était qu'une mer, où les bateaux passaient par-dessus la cime des arbres et des maisons, que l'eau avait encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident; mais le bateau qui m'avait apporté toucha en s'en retournant, et se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauvèrent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême et le dommage inestimable. Les requêtes des villes et bourgs ruinés ne portaient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt et considé-

neiges des montagnes du Vélay et de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il se trompe. « La perte, dit-il, des hommes, femmes, enfans, « bétail, châteaux, moulins, maisons et de toutes sortes de « biens, en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette rivière, « qui a plus de cent cinquante lieues de cours, où quelques « arches ne fussent rompues. La force de l'eau fit des brèches « par toutes les levées. Les varennes furent remplies d'eau jus- « qu'aux coteaux; les terres, qui y sont d'un grand rapport, « en furent long-temps couvertes, pour ce qu'elles ne se pou- « vaient écouler, et demeurèrent stériles, à cause du sablon et « pierres que le courant de l'eau y avait amenés de l'Au- « vergne. »

Cette année fut appelée l'année du grand hiver, parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que « sa moustache s'était gelée au lit, et auprès de la reine. On « lui présenta du pain gelé le 23 janvier, et ne voulut qu'on « le dégelât. » *Matthieu*, t. 2, liv. 3, p. 761.

rable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres allaient demeurer incultes, et les maisons désertes. « Dieu « m'a donné mes sujets (ce sont les termes dans « lesquels Henri répondit à la lettre que je lui « écrivais sur ce grand accident) pour les conser- « ver comme mes enfans; que mon conseil les « traite avec charité. Les aumônes sont très-agréa- « bles à Dieu, particulièrement en cet accident; « j'en sentirais ma conscience chargée; qu'on les « soulage de tout ce que l'on jugera que je le « pourrai faire. » Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes: la jouissance d'un moulin aux portes de Paris, un reste de coupe de bois brûlés, et le bois qui avait servi à refaire le pont de pierre de Mantes.

Le mérite et la science de MM. Fenouillet et d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander, pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers; et pour le second, l'évêché qui vaquerait le premier, et qui me fut promis. Je partais dans ce moment pour Sully. J'avais à peine quitté sa majesté, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devais mettre quelque changement à la grâce que

j'avais obtenue du roi. Je lui écrivis qu'il me semblait que l'évêché de Montpellier, tout rempli de protestans, demandait un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, et celui de Poitiers, un homme d'un flegme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs et chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, et leur demanda si les catholiques, quand ils s'en seraient tous mêlés, auraient pu mieux faire. Fervaques fut assez malade pour me faire avertir sa majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avait en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après que, si on voulait lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il était en état de le faire.

Le traité de 1564 entre la France et la Lorraine souffrait tous les jours quelques difficultés nouvelles touchant les limites du pays Messin, qui déterminèrent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil et ailleurs. Une autre opération, aussi utile et bien plus considérable, était de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avait été empiété par nos voisins en différens endroits des frontières, et principalement sur les confins de la Champagne avec la

Franche-Comté et la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur auquel je donnai ce soin. Il rend clair que le roi d'Espagne et le duc de Lorraine s'étaient approprié un grand nombre de fiefs, et même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci, et beaucoup d'autres dont l'énumération est inutile.

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avais entrepris par ordre de sa majesté pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes et de toutes les frontières de France. Le duc de Mayenne et ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour le leur faire mettre à un prix qui en dégoûta sa majesté; elle leur fit dire qu'ils pouvaient vendre leur territoire à qui ils voudraient; mais qu'il saurait bien mettre un gouverneur dans Antibes qui peut-être les ferait repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligues suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire de-çà les monts, et autres, qui leur prescrivait une forme encore plus exacte pour leurs

comptes, et les mettait dans une extrême dépendance du surintendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur était presque plus permis de rien faire. Ce réglement s'étendait aux greffiers mêmes, et au secrétaire du conseil, et j'y assujettis aussi les employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avait la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis et samedis à midi me rendre compte du paiement et de la distribution des ateliers.

Je défendis, par une lettre circulaire, à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes les parties qui avaient été une fois rejetées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; et afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de règles, je leur envoyai des formulaires également exacts et clairs. Ils étaient obligés d'y citer jusqu'à la date et aux signatures des lettres patentes et arrêts du conseil qui y étaient mentionnés. Le réglement des épices de la chambre des comptes, et concernant les deniers divertis par les trésoriers de France et receveurs-généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devait doubler, lorsque ce réglement serait observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine, même après

qu'on lui eut fait connaître qu'il n'y avait rien de si faux que le pied sur lequel elle les avait établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de sa majesté pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvais avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur-général et des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, et pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines et au bureau des finances du Languedoc l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avaient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, et nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droit de traite foraine et domaniale, police des draps, et notamment de la taille réelle, sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que, les princes, les officiers de la couronne, et le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette province, rien ne pouvait l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Maussac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France et aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer; ce qui fut

fait purement et simplement. Il m'écrivait en même temps qu'on avait procédé au remboursement des greffiers civil, criminel et des requêtes; et il m'assurait de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi : avec quelques remercîmens personnels, il joignait celui de lui avoir envoyé pour commissaire Colange, homme doux et plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur-général de Dauphiné, au sieur Marion et aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin sur toutes sortes de sujets.

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi, à Fontainebleau, que sa présence était nécessaire pour l'état-général des finances; que j'avais besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'état de ses garnisons, gens de guerre, galères, officiers de la maison du dauphin et des enfans de France; que son absence tenait indécises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avaient été commis s'imaginaient lui être indifférentes, et purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter sa majesté à s'associer elle-même à ses ministres

pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du prince que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'était jamais fait d'une manière aussi solennelle qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa majesté vint le 16 août prendre séance au conseil d'état et des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs et pairs, et officiers de la couronne, et fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil par lequel il est dit que le roi, après s'être fait représenter ses états de recette et de dépense de la présente année, et entendu le surintendant de ses finances et son conseil, aurait bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille; mais que, les dettes contractées par ses prédécesseurs, et le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne lui permettant pas, et exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine la même somme que celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cent cinquante livres dix sous sept deniers, en laquelle était convertie pareille somme, dont les commissaires avaient coutume de recharger ensuite

les paroisses pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par là demeurerait supprimée.

Je rends compte avec quelque satisfation d'un mémoire que je présentai au roi au sujet de la taille, parce que, par les détails et les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un abrégé de l'histoire de la taille en France.

Il est indubitable qu'un état, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mélange de toutes les différentes autorités unies ensemble, ne saurait se passer de subsides. Supposé que, content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître, il est impossible que de temps en temps il n'ait pas des offenses à venger et des téméraires à réprimer : mille nécessités intérieures et indispensables ne sauraient être satisfaites que par des dépenses réglées, et pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus faibles. Ces dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont prises pendant un très-long temps, dans ce royaume, que sur des impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées et réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces assemblées solennelles qu'on appelle *les états*, et encore sur le domaine particulier du roi ou de la couronne. Il s'en fallait de presque tout qu'elles ne

formassent ces sommes immenses auxquelles on les a vues monter depuis; c'est qu'alors on se renfermait dans le simple nécessaire, soit au-dedans, soit au-dehors : et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos rois de la troisième race jusqu'à Charles VIII s'engager dans les conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins [1]. Avec cet esprit

[1] Avant Charles VIII, la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare et préfère-t-on ici au nôtre? Les derniers règnes de la seconde race de nos rois, et les premiers de la troisième? En pourrait-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangères y paraissaient plus rares, c'est parce qu'il l'avait presque continuellement avec lui-même, ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avaient presque d'autre occupation que de faire d'inutiles efforts pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares et contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce temps, dira-t-on, était du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne saurais encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat que celui dont on s'imagine qu'elle brillait alors, puisqu'il ne se pouvait pas faire que le désastre public et général ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse française un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

de modération et d'économie, ils trouvaient que rien ne leur manquait; ils satisfaisaient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine, et par conséquent ils étaient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches [1] que leurs suc-

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois cents ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination française ce temps dont on exalte le bonheur et la sagesse? Le duc de Sully paraît donc ici un peu frappé du préjugé populaire qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avait été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avait causés dans le dernier siècle, et auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'était pas encore véritablement tel parmi nous? Un roi qui aurait joui d'une puissance égale à celle dont nos rois sont aujourd'hui en possession, aurait trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il aurait su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

[1] Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même temps à tout l'état; et à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales qu'on ne puisse et qu'on ne doive appeler aussi *dépenses civiles*, puisqu'elles se font toutes au nom de l'utilité, et en vue de l'état entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, etc. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité et

cesseurs au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes et une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, et entreprendre tout [1], sans s'apercevoir d'une

de commodité publique, ou simplement de grandeur et de magnificence. Sera-ce de toute une multitude qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique, pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences et des arts? Ce serait ne pas connaître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

[1] Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, et celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples, et, en l'admettant, je conviens que c'est là le grand inconvénient, et en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais, puisqu'un bonheur parfait à tous égards n'est pas fait pour être le partage des hommes, et que la sagesse humaine, avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre, il n'est question que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement : ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion. De médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux; enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons qui font que, sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irrémé-

erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affaiblissement et la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses désirs, toujours en augmentant, et le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

diable. Il faudrait pour cela que l'ignorance et la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, et dans une infinité d'états, la diversité des religions ; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contre-balancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de *roi*, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de temps en temps s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, ou de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportés, qui par quelque endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire d'un bien qui ne saurait être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face et répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, et que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paraître douteuse. Il faut dans l'état une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudrait sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions qui affligent ou détruisent les états viennent, sans exception, du manque de subordina-

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La taille, qui, de tous les impôts arbitraires, est, sans contredit, le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilpéric, père de Clovis, et quelque temps après elle coûta la vie à Childéric, assassiné par un gentilhomme français, nommé Bodlion, qui se vengea de cette manière d'un traitement ignominieux qu'il avait reçu de ce prince, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il songeait à établir. Un pareil impôt sous Philippe-Auguste causa un soulèvement parmi la noblesse qui le rendit sans effet.

Quelques autres, plus heureux dans cette entreprise, se la reprochèrent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du pape. Saint

tion, et c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination, avantage qu'on ne saurait refuser à la puissance royale.

Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré et sans leur consentement. Philippe de Valois, affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire; il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avait assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le règne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avait été statué que les rois de France feraient serment, à leur sacre, de n'imposer rien de nouveau sur le peuple que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I et Charles V se soumirent à cette loi, et demandèrent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille[1] répartie par têtes sans as-

[1] La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire tous ceux qui précèdent le règne de saint Louis, sont moins applicables à la taille qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, et prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, et si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. Tous les bons esprits sont de l'avis de Sully sur le fond de la question qui regarde la taille. On dirait que ceux qui l'ont établie ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car, si l'on me demandait pourquoi la taille est telle, j'oserais répondre : Parce qu'elle est un établissement populaire, non pas, à la vérité, quant

semblées d'états ni consentement des peuples ne fut pas regardée comme le moindre malheur du règne de Charles VI; ce règne si fécond en événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeler le tombeau des bonnes lois et des bonnes mœurs chez les Français. La nécessité augmenta le mal en diminuant les murmures sous celui de Charles VII, qui, ayant à chasser les Anglais du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire et réglée ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de *taille*, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes mo-

au subside; le peuple ne se serait pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire quant à la façon de la lever et de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avait été assez maître de ses sujets pour pouvoir leur dire : L'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixième de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, et donnez-vous bien de garde de troubler mon opération : on croit bien qu'il se serait servi de quelque autre moyen plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvait avoir pour le peuple, était de lui conserver du moins une espèce de liberté dans la répartition, la levée, etc. De là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, et, en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens ne servirent qu'à le charger encore mal à propos, et à le rendre plus embarrassant.

difications; capitale dans les unes, réelle et sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII à un million huit cent mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les règnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cent mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cent soixante et un mille six cent dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cent soixante cinq mille six cent dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I^er^, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux règnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cent soixante-onze livres, du temps de François II, et qu'à huit millions six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit livres sous Charles IX. Le règne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le temps où il se trouvait dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut; mais en 1581, par exemple, elle rapportait trente et un millions six cent cinquante-quatre

mille quatre cents livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri le Grand, quoiqu'il eût et des dettes infinies à acquitter, et des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles, et moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé malgré cela le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connaissait point, et dont peut-être on aurait eu honte sous tous ces règnes. Les étrangers ne mettaient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes sortes d'instances de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avait, disait-il, prêtés si sincèrement au roi, et dont en huit ans il n'avait pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller et gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cetteaffaire. La place que j'occupais m'a souvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoie, en félicitant, par le sieur Jacop, sa majesté sur la naissance de son troisième fils, m'écrivit en même temps une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le

duc de Mantoue en Lorraine, et de là en France. Cette princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-temps désespérée des médecins. Elle n'avait eu qu'une fille qui se portait bien, et la mère guérit aussi à la fin. Leurs majestés prirent beaucoup de part à son état, et n'oublièrent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le séjour de la France agréable. On lui donna force ballets, et encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avait gagné au roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étaient dues, et qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus l'ordre de sa majesté par un billet qu'Édouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trève continuaient cependant dans les Pays-Bas; à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'était cru si proche, allait s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la diversité d'intérêts, la défiance et l'aigreur. Certain cordelier espagnol, auquel sa majesté catholique donnait beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette

année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'était pas éloignée. Don Pèdre[1] répandait par tout Paris que les courriers qui devaient en porter la nouvelle en Espagne allaient passer incessamment. Le roi, et tous ceux qui étaient instruits de l'état des choses par ce qu'en mandaient le président Jeannin et les autres agens de sa majesté dans les Provinces-Unies, n'avaient aucun penchant à croire tous ces bruits, et avec raison, puisque, depuis ce temps-là jusqu'à la fin de septembre et d'octobre, et tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne serait pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillèrent sincèrement pour la paix. Sa majesté très-chrétienne donnait aussi,

[1] Don Pèdre était l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyait pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignorait pas que cet ambassadeur travaillait par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de sa majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mem. recond.* t. 1; *Le Grain, Décade de Henri le Grand,* liv. 10; *L'Étoile* et autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à don Pèdre, qui lui avait dit qu'il ne voyait personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu : « Nous autres Français, lui « répondit ce prince, nous logeons Dieu en nos cœurs, et non « pas entre quatre murailles, comme vous autres Espagnols, « et encore doutai-je fort si, étant logé en vos cœurs, il ne se- « rait point logé dans des pierres. Voyez-vous pas, reprit-il

contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques[1]. C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre au point où les choses étaient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'était pas le seul ennemi de la paix, du moins en était-il le plus déclaré. Voici les raisons et les prétextes que lui et ses partisans apportaient pour la faire échouer : que, quelque envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trève, jamais elle n'y donnerait les mains, avec la condition de renoncer formellement et expressément à toute souveraineté sur les Provinces-Unies; que cependant sans cette clause, il n'y avait aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeuraient toujours en droit de s'assurer des hâvres et des places fortes, des gens de guerre et des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, et de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouverait moyen pendant ce temps-là d'endormir les gens de bien, et de faire agir les brouillons et les âmes vénales; que le parti catholique,

« ensuite en souriant, que l'œuvre n'est pas encore achevée? « Mon intention n'est pas de laisser cette chapelle en l'état « qu'elle est. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume « qui n'en aient en leurs maisons; je n'ai pas envie que la « mienne en soit dégarnie. »

[1] Vittorio Siri, *ibid.*

dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination espagnole, leverait la tête, se déclarerait et entraînerait le reste ou la plus grande partie du pays, en sorte que, le temps de la trève venant à finir, l'Espagne ferait cette fois la guerre à coup sûr [1]; que la paix, si le traité portait ce nom, n'avait rien de plus sûr que la trève, puisque le roi d'Espagne saurait bien la rompre quand il trouverait l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que, quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes et même des provinces entières, étaient dans les sentimens de son beau-fils, et entièrement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvait me dissimuler que le parti contraire était pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre, avec une lettre pour sa majesté, et toute sorte de créance sur ce qu'il lui dirait de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître; il voulut même faire croire que les choses étaient au point que le marquis de Spinola, le

[1] En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trève.

président Richardot, et les commissaires espagnols avaient été remerciés et congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de sa majesté, qui étaient présens au rapport de Lambert, que Berny avait mandé auparavant que les équipages de ces députés espagnols et eux-mêmes étaient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à sa majesté que ses amis, comme ses ennemis, allaient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairait de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroi, en me faisant le détail de toute cette affaire, et en m'envoyant à Gergeau, où j'étais alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vite; le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyait aucune lettre de la part du conseil des États; celle du prince lui semblait pleine de réserve et de dissimulation; et Maurice lui-même avait agi jusque là si peu conformément à ses paroles, qu'il était difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutait que la Zélande se donnerait plutôt à l'Angleterre que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on priait sa majesté de se tenir au moins neutre, si elle ne voulait plus assister ses alliés comme auparavant, parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneraient encore de l'exercice aux Espagnols

pendant cinquante ans, Henri ne voyait dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade et une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce manége sautait encore plus aux yeux lorsque Lambert s'avançait de mille choses que Jeannin n'aurait pu ignorer, et dont cependant il n'avait donné aucun avis à sa majesté. Selon Lambert, Barneveld et Aërsens étaient disgraciés, et même en danger de se voir faire leur procès; on avait tenu conseil dans plusieurs ville des États si l'on ne prendrait point le parti de demander la domination française. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours même de Lambert n'étaient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que, si sa majesté avait vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui aurait pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvait s'empêcher de savoir mauvais gré à Jeannin de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus sage; ce fut d'écouter et de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni em-

pressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvait se faire, de quelque manière que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénoûment. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan ; et, voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroi, et de plus il m'envoya Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avait tenus à sa majesté. J'avais un bon préservatif contre ses finesses dans la seule lettre que j'avais reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats et d'indignes des bontés de sa majesté que je donnai aux États.

Je répondis aussi par lettres à Villeroi, et je ne lui dis pas tout ce que je pensais ; je le remis à mon retour pour en savoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi seul que je me découvris de tout ce que je pensais sur ce qui se passait en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre son plan, et même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'était ni incroyable, ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti dans lequel son honneur pouvait être véritablement intéressé ; mais, pour Henri, il ne convenait point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelait point, sur la foi d'un

simple particulier ; il était de sa dignité d'examiner et d'attendre. Quant aux États, si c'était de leur participation que Maurice parlait, ils s'y prenaient trop tard et à contre-temps. Ils avaient fait des fautes qu'ils cherchaient à faire réparer à sa majesté, ou plutôt ils joignaient à une ingratitude marquée pour le roi le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre était une pure fable, et tout le reste illusion, tromperie et artifice ; à quoi sa majesté ne devait répondre qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenait pour sa gloire et son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitait si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, et les nouvelles que l'on en recevait se ressentaient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avaient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit parce que le président Richardot[1] l'avait oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès pour s'attacher les catholiques, auxquels elle était favo-

[1] Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avait eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

rable. Maurice en fit grand bruit, et s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent; mais elles ne furent point interrompues. La guerre était devenue de toute impossibilité, et par conséquent un accord était de toute nécessité. Ce qu'on voyait seulement de clair, c'est que, de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeaient à se garder des interprétations à leur sens pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'abord qu'elles pourraient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdait une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvait s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusque là elle sût ménager ses forces. « Je suis toujours dans la « même opinion (ainsi m'écrivait sa majesté), « que Dieu veut en cette affaire faire un coup de « sa main, à quoi les hommes n'ont point pensé, « et au contraire de tous leurs desseins. Je l'ai vu « ainsi arriver depuis trente ans, et toujours à « mon avantage; puisse-t-il encore en être de « même, et que mes fautes et mes ingratitudes ne « l'en empêchent point! je l'en supplie de tout « mon cœur. »

Les habiles politiques faisaient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la puissance espagnole était par-

venue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeait ainsi, ce n'était point à cause des égards qu'on voyait que le roi d'Espagne et les archiducs avaient pour tous les agens de sa majesté, et particulièrement pour Jeannin ; les restrictions qu'elle se ménageait contre les Flamands montraient qu'elle avait toujours la même arrogance et la même ambition, et elle ignorait peut-être elle-même où ne voulait pas avouer sa maladie. Mais, lorsqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune et à l'occasion, dès lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en fallait point encore d'autre preuve que ce qui se passa sur les frontières de la Navarre et du Béarn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, et d'en faire parler à l'ambassadeur espagnol par quelqu'un du conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvait avoir que comptant le terminer par cette voie. Sa majesté écrivit encore dans le même esprit à La Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontière, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts et les plus efficaces; et comme il ne pouvait attendre de grands secours des habitans du

pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avait déjà faites, et de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que La Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandait, et, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignorait pas que, sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontens dont les royaumes de Navarre et d'Aragon étaient remplis avaient déjà offert leurs services à la France. La Force[1], auquel ils s'étaient adressés, en donnant cet avis à sa majesté, mandait en même temps que, quoiqu'il sût bien qu'il ne fallait pas faire grand fond sur l'esprit inquiet et changeant de ces peuples, c'était ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur était inutile pour cacher leur état de faiblesse et d'épuisement, qui n'était plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étaient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivit jamais, soit à sa majesté, soit à moi, que sur ce ton; et il était plus à portée que personne de connaître l'état des choses, tant sur ce sujet que pour ce qui regarde une autre faction qui donnait

[1] Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de La Force.

de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presque entièrement exterminé; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'aurait pu trouver place ailleurs sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avait toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourrait s'aider, contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre que par le vif ressentiment qu'on leur voyait conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public que le parti protestant, qu'ils savaient être très-puissant en France, et opposé à l'Espagne, avait à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire un prince doublement ennemi de cette couronne, commencèrent à rechercher tous ceux qui pouvaient leur ménager cette protection, et entre autres MM. de Saint-Geniés et d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandaient qu'un général et de bons officiers, auxquels ils s'engageaient d'obéir ponctuellement. Ils offraient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en exiger; et du côté du courage et des soldats, ils assuraient qu'on serait content d'eux. Un asile en France avec la

liberté de leurs biens et de leurs personnes, était la seule condition qu'ils apportaient au traité. Ils paraissaient de si bonne composition sur la religion, qu'ils offraient d'embrasser celle du royaume; non pas, à la vérité, la religion romaine, car la tyrannie de l'inquisition leur avait rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première, mais la religion réformée. Ils trouvaient qu'ils s'accommoderaient sans peine d'un culte dégagé des images et des cérémonies, qu'ils disaient sentir l'idolâtrie, et dont un seul Dieu, également adoré et invoqué de tous, était presque l'unique objet.

Saint-Geniés et d'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidèle de tout ceci au roi de Navarre, surtout lorsqu'il fit en Béarn et en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de savoir des Maures quelles étaient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avaient besoin, de quelle somme de deniers ils promettaient contribuer, et par quels moyens ils comptaient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplièrent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres, et le secret confié à tant de personnes fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre

soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas L'Hôte, ce secrétaire de Villeroi, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; et la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement était fort peu de chose, embrassait alors plus de cinq cent mille personnes. Deux choses avaient servi à le grossir si considérablement; premièrement, le secours qu'ils avaient eu l'adresse et le temps de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'était pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, et ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse, se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvait les voir chasser sans perdre aussi en même temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le vice-roi crut apaiser cette première émotion en députant le chef de la justice, que la chancel-

lerie appelle le régent. Ce régent était un vieillard timide, qui, se voyant tout d'un coup environné d'armes et de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil espagnol ne pouvait plus dissimuler dans une pareille conjoncture; sa faiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long temps. Les Maures, qui ne s'étaient pas attendus à être si fort ménagés, n'en levèrent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvait plus les payer de la même défaite que lorsqu'il n'était que roi de Navarre, que son parti était trop faible et trop traversé pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout pour secouer le joug espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudrait. Mais les mêmes considérations qui empêchaient sa majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies, dans un intérêt qui le touchait de beaucoup plus près, lui défendaient aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple encore plus particulièrement sujet de l'Espagne, et qu'il fallait de plus chercher dans des lieux fort éloignés, et qui demandaient un armement de mer; car le centre de la révolte était du côté de

Valence, de Murcie et de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, et sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne saurait assurément blâmer sa majesté de n'avoir pas mieux répondu aux désirs de la nation maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projetait n'était caché, était bien tranquille. Il y avait cinq ans qu'il souffrait qu'un mal dont il avait pleine connaissance jetât de profondes racines, et c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; et le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avait de Maures en Espagne fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyait aussi plus difficile, parce que le bruit courait que les Turcs croisaient du côté de Majorque. Pour prévenir ce coup, il fallait armer une flotte pour l'opposer à la leur. Le mois d'octobre vint sans que rien parût de côté ni d'autre, et l'année se passa encore toute entière sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui savaient que les barbares les attendaient avec dix mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie, résolus à

se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, et le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi [1] à qui toutes ces ressources manquaient; ce qui ne put pourtant se faire sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cent mille sujets [2]; c'est le nombre des personnes qu'elle chassa de ses états, après les avoir dépouillées de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi durement,

[1] Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnèrent un combat, dans lequel leur parti fut défait; et on les obligea l'année suivante à s'embarquer. Voyez *le Mercure français*, et autres historiens.

[2] D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept et huit cent mille; plaie dont l'Espagne n'a jamais pu guérir, mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable, du moins en leur donnant un asile en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux, qu'ils demandèrent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de l'*Essai politique sur le commerce*. « Défricher « de nouvelles terres, dit-il à ce sujet, c'est conquérir de « nouveaux pays sans faire de malheureux. » On dira que la même raison qui faisait chasser les Maures de l'Espagne empêchait aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il aurait été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvaient pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.

et avec moins de droit, la ville de Donawert; il s'en saisit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, et il lui ôta la liberté de conscience, et la plus grande partie de ses priviléges. Cette violence y excita beaucoup de murmures et de troubles.

FIN DU LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-SIXIÈME.

MÉMOIRES de l'année 1609. États de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully et le chancelier de Sillery. Sully traite et loge le roi à l'Arsenal. Sa conduite envers ceux qui accompagnaient le roi. Dessein de Henri de venir loger deux ou trois jours par mois à l'Arsenal. Conversation intéressante sur la comparaison du roi avec aucun des grands hommes qui l'avaient précédé. Indiscrétion du P. Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entre eux sur les complots à la cour, et en Espagne, contre la personne de Henri; sur son amour pour la princesse de Condé, etc. Conseils que lui donne Sully; projet d'un cabinet d'état très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin. Réglement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, et autres pièces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance et de gouvernement. Édit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Évasion du prince de Condé; chagrin qu'en ressent Henri; conseil que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, et autres détails sur cet incident. Faux avis donné à Henri contre les calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche contre la personne de Henri.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

Le premier jour de l'année, j'allai, suivant la coutume, présenter au roi les jetons d'or. La gloire que sa majesté s'était acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, et de quelques autres princes de l'Europe, faisait le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre pour me dire de lui composer quatre états dans le goût de plusieurs autres que je lui avais déjà remis; le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume; le second, de tous les droits et redevances qui faisaient partie des revenus royaux; le troisième, des levées du principal de la taille, nommée l'*ordinaire*, depuis 1599 jusqu'à 1609, ces deux années comprises; le quatrième, des levées de la taille, sous le nom de *grande crue*, ou *crue extraordinaire* pendant ces mêmes onze années: c'était pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyaient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, et à ceux qui admiraient leur méthode, toute défectueuse qu'elle était.

Ce prince n'avait pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvais à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement ne me laissait pas seulement examiner par quel motif il agissait. Je voyais bien que depuis quelque temps il faisait une étude particulière de ma façon de conduire les affaires générales et particulières, et qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication, toutes ces pièces lui composeraient bientôt un système complet sur la finance et les autres parties de l'état. Mais j'étais là-dessus sans aucune inquiétude; et, soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions qui ne me laissassent plus de temps pour celles-ci, la manière dont il se comportait avec moi [1] ne me permettait de rien voir dans cette conduite que de bon, de sage, et même d'avantageux pour moi.

[1] Le motif de cette conduite de Henri IV avec le duc de Sully serait tout autre, si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mère et du fils. « Il était peu satisfait, dit-il, de la « personne du sieur de Sully; il pensait à lui ôter le manie-

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'Arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisait voir que les équivalens montaient à cent cinquante et un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginaient bien des personnes qui avaient fait entendre au roi qu'elle devait faire le sou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second bien des mots barbares pour lui, quoique, malgré mon application, il m'en eût encore échappé; je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisième était de cent sept millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent cinquante-trois livres seize sous onze deniers: celui du quatrième, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-

« ment de ses finances, et voulait en commettre le soin à Ar-
« naud. Il avait dit plusieurs fois à la reine qu'il ne pouvait
« plus souffrir ses mauvaises humeurs.... Son mécontentement
« était formé, et sa résolution prise de le dépouiller de sa
« charge; mais le temps en était incertain, etc. » Mais la suite même de ce livre va fournir des preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV avait en Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce temps-là nous avertit que ce prince et son ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules, lorsque, pour le bien des affaires, ils affectaient entre eux tous les dehors d'une vraie mésintelligence, ce que les courtisans faisaient entendre par ce mot : *Bon maître et bon valet.*

neuf livres douze sous six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, et les donna à La Varenne, en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il serait au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état.

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que, sa majesté s'entretenant avec le chancelier, Villeroi et moi, la conversation fut mise sur cette matière. Je dis qu'outre les états dont je pouvais laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avait plus de cent que j'étais obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, et Villeroi aussi : « Je sais bien, Monsieur, reprit Sillery, « avec son air benin, qu'il y en a beaucoup; mais « cent! je ne le pense pas; car j'en vois quelque « chose. Vous avez bien fait, Monsieur, lui ré- « pondis-je, de dire quelque chose; mais vous « auriez encore mieux fait de ne point parler du « tout de ce que vous ne pouvez savoir que par « moi-même. » Il ne s'agissait, pour voir qui avait raison de nous deux, que de jeter les yeux sur

l'inventaire que j'avais donné au roi; ils y étaient tous compris, et il n'y avait que ceux-là seuls. Comme j'en avais une copie dans le sac de mes papiers, que portait l'un de mes secrétaires, je le fis approcher, et sa majesté connut par cet écrit que je n'avais rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture et le compte.

Le roi, étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le mercredi 25 mars. « Mon ami, je « monte à cheval après dîner, pour aller coucher « à Lusarche. Je me rendrai demain de bonne « heure à Paris, faisant état d'aller dîner chez « vous. Je vous prie de me le faire apprêter pour « douze personnes, et du poisson. Bonjour, mon « ami. » Il n'y manqua pas, et je fis en sorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes et des dés sur la table, sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour sa majesté, et une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce prince qui, ne s'étant point attendus à jouer, n'avaient point d'argent sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit : « Grand-maître, venez m'embrasser, « car je vous aime comme je dois. Je me trouve « si bien ici, ajouta-t-il ensuite, que j'y veux en- « core souper et coucher. J'ai des raisons pour « n'aller point d'aujourd'hui au Louvre, ce que je

« vous dirai au sortir du jeu. Cependant faites-
« moi préparer trois carrosses pour aller me
« promener après que je vous aurai un peu en-
« tretenu, et qu'il ne vienne personne ici tant
« que j'y serai, sinon ceux que je manderai, et
« à mon retour que je n'y trouve personne. » La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon cabinet, où nous nous entretînmes de plusieurs choses qui devaient être tenues secrètes. Sa majesté lut aussi avec plaisir les états que je lui avais donnés, et me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez
« donné des mémoires auxquels j'ai pris grand
« plaisir; mais il y a encore plusieurs particula-
« rités qu'il faut que vous m'expliquiez par écrit,
« car il ne me souviendrait pas de ce que vous
« m'en avez dit. »

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi, il parla publiquement du dessein qu'il avait de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même manière. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit que, toutes les fois que cela arriverait, il ne se ferait ni servir par ses officiers,

ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il voulait que je le traitasse comme je venais de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manières, il croyait ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains; et que, comme il n'était pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci serait prise sur une gratification de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordait pour cela seul; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos, la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvaient être à la suite du roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé; et Henri me demanda auquel de tous j'aurais le mieux souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'était pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot, d'autant plus que, Henri ajoutant que j'eusse égard, non seulement à la conduite et au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des désirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé et le concours de ces circonstances, qui font qu'on appelle un homme heureux, l'on ne pouvait décider la question qu'après avoir examiné et comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des assistans de leur ignorance dans des choses dont il semble que tout

galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention seulement à la manière dont je tournai le compliment par lequel je répondis d'abord à sa question. « A ce « que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être « un homme à un mot; mais je veux vous écou- « ter jusqu'au bout, cela me fera bien autant de « plaisir, et beaucoup plus de profit que je n'en « aurais eu à voir jouer au mail, où j'avais des- « sein d'aller me promener, en attendant que vo- « tre dîner fut prêt. »

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom, tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues-Capet, Philippe-Auguste, Saint-Louis, Charles V, Charles VII et Louis XII. La qualité d'ennemis de la France ne me parut pas suffisante pour exclure les noms d'Édouard III et de Charles-Quint : je n'en nommai aucun sans les faire connaître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes et mauvaises qualités, et sur les événemens heureux ou malheureux de leur règne. « C'est à vous-même, Sire, « ajoutai-je après que j'eus fini cette énumération, « qui m'obligea à parler de suite pendant un assez « long temps, de choisir auquel de tous ces grands

« rois vous aimeriez le mieux ressembler, toutes « compensations faites; et de voir si vous n'y « perdriez point, vous, qui certainement les avez « surpassés en plusieurs choses. Pour bien pro- « noncer là-dessus, répondit sa majesté, il fau- « drait mieux, et plus attentivement considérer « tout ce que vous avez dit sur chacun de bien et « de mal; mais le dîner qui est servi ne nous en « laisse pas le loisir (on venait d'avertir qu'il était « temps de se mettre à table); il faut remettre « cela à une autre fois; je vous prie de le faire ré- « diger par écrit, et puis je vous dirai ce que j'en « pense, aussi-bien que de vos dernières paroles, « que vous n'avez ajoutées, dit agréablement ce « prince, que pour me faire trouver vos mets en- « core meilleurs. »

Quelques-uns de la compagnie cherchèrent, pendant le dîner, à se faire honneur de leur lecture par des traits sur le sujet qui venait d'être traité; mais ils confondaient à chaque mot les noms et les choses d'une manière si plaisante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le roi, et à m'attirer de sa majesté un compliment sur ma mémoire. Je laissai ce prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hasard; c'est que j'étais tombé, il n'y avait pas trois jours, sur un *Extrait des vies des hommes illustres*, que j'a-

vais fait long-temps auparavant, pendant que je m'occupais de l'histoire, et que ce même jour j'en avais fait le sujet d'une conversation avec quelques amis qui m'en avaient rappelé toutes les idées. Les cartes, les dés et les pistoles succédèrent à cette scène savante. Je descendis pendant ce temps-là dans la salle d'en bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à sa majesté, qui passait des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cents pistoles; aussi sortit-elle de bonne humeur pour s'aller promener, comme la veille, dans les carrosses que je lui avais fait tenir prêts, et pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter et de loger le roi à l'Arsenal, on lui donna avis des bruits répandus dans quelques provinces sur des choses qu'il croyait renfermées entre lui et moi, parce qu'en effet il m'en avait parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois quels amis si intimes j'avais donc en Berry et en Bourbonnais. Enfin, il m'appela un jour, et me dit: « Venez çà, grand-maître; me direz-vous exacte-« ment la vérité sur ce que je vais vous demander? » Je le lui promis, avec la seule réserve que, s'il s'agissait de quelque chose qui pût déplaire à sa majesté, je me ferais commander absolument de

répondre, et promettre qu'elle ne s'en fâcherait pas. « Ce que j'ai à vous demander, reprit-il, n'est « pas de cette nature : » et il me dit tout ce qu'il avait sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il savait que je n'employais jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, et je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Cotton au P. Ignace, jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlendemain, dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivait au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'était avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet et sur Chantilly, je lui dis : « Sire, vous « me demandâtes l'autre jour mon serment que je « vous dirais la vérité ; ne trouverez-vous pas mau- « vais, si j'ose vous prier à mon tour de me dire « si vous n'avez jamais parlé à d'autres personnes « qu'à moi de ce que vous m'accusiez d'avoir ré- « vélé ? Si cela n'est pas, il faut que parmi ceux « qui vous approchent il y en ait qui ont un es- « prit familier et savent deviner les pensées. » Le roi sourit en me donnant un petit coup sur la joue, et m'embrassa ensuite. « Je souhaite trop, « me dit-il, que vous soyez toujours sincère avec

« moi pour vous donner l'exemple d'un mensonge.
« Je vous avouerai donc que j'en ai encore parlé
« au P. Cotton et à Béringhen. Pour celui-ci, je
« répondrai bien qu'il n'en a dit un mot. Aussi
« n'est-ce pas lui, repris-je, mais le jésuite; cette
« lettre, ajoutai-je, en la lui mettant entre les
« mains, vous le prouvera. » Sa majesté la lut, et la voici transcrite toute entière:

« Mon R. P. *Pax Christi.* Je ne vis jamais écrire
« si peu souvent, et désirer si souvent de le faire.
« V. R. en jettera la coulpe, s'il lui plaît, sur mes
« occupations, notamment en ce temps. M. de
« Citeaux se contentera d'une abbaye proche la
« sienne, qui est à un chanoine de la Sainte-Cha-
« pelle, septuagénaire; et moyennant ladite ab-
« baye, il nous fera accorder par le chapitre géné-
« ral, qui se tiendra environ la Pentecôte, ce que
« nous désirons de Bellebranche. Il y a du trouble
« à Orléans sur le fait du collége, par les menées
« de la prétendue; mais Dieu sera le maître. Le
« roi a écrit aux maires et échevins, à M. d'Or-
« léans, M. le lieutenant-général, M. le prévôt,
« son procureur d'office, et à M. de La Châtre. Je
« joignis les miennes à M. d'Escures, qui part de-
« main, et promet de parfaire le tout. Le roi a en-
« core accordé trente mille livres à la Flèche, sur
« l'avis que je communiquai à V. R. Sa majesté
« part mardi pour Chantilly, et la reine, quatre

« jours après pour Chartres, qui l'ira trouver à « Anet, puis derechef ici et à Fontainebleau. L'af- « fection que savez, continue, nonobstant laquelle « se feront après Pâques les mariages de M. le « Prince et de M. de Vendôme. Tout est rapatrié « avec l'homme de l'Arsenal, quelques pratiques « que l'on ait pu faire. L'aîné de M. de Créquy « aura la petite de Verneuil, et le premier des- « sein se continuera, de M. le marquis de Rosny « avec l'aînée du même sieur de Créquy, le père « ne voulant pas ouïr parler de changer. M. des « Yvetaux est en exercice. Le sieur Colin demande « de demeurer au collége du Mont jusqu'à la mi- « août; M. de Savari ne lui veut accorder que jus- « qu'à Pâques. On presse fort pour l'édit des duels; « les prédicateurs y font bien leur devoir; mais le « P. Gonteri dégoûte le roi de temps en temps, « encore que j'aille parant aux coups : il dit que « ses sermons sont séditieux, et qu'un jour il fera « schisme en notre religion, ou en l'Église. M. Bre- « mont s'est résolu à la compagnie; V. R. verra son « louable désir par l'adjointe, avec une du R. P. de « La Tour, que j'ai trouvée sur une table, sans sa- « voir comment. M. de Bourges m'a dit cejourd'hui « que le père Sallian contente, et que l'on n'a rien « perdu au change. On a voulu persuader que le « P. Changer s'était changé, serait ce que souvent « on a redouté. Je suis rapatrié avec M. le comte

« de Soissons autant et mieux que jamais, mais « je n'ai encore touché ni viande ni argent depuis « le mois de janvier. La reine me mène à Chartres, « et se confie en moi de ce que savez, plus que « de coutume. M. de La Varenne dit qu'il s'em- « ploiera volontiers pour monsieur votre frère, « mais que cette voie n'est pas bonne, ne pouvant « introduire des chevaux de louage au préjudice « des relais et des postes : tout autre qu'il pourra, « il offre de le faire. Le R. P. Raimond a été ici, « et a apporté quelque quatre cents livres d'au- « mônes, sans les matériaux de Talan, en partie, « que M. le Grand lui a promis. Notre frère Paran « est maintenant déchargé de l'office ; car j'ai ré- « ponse de Rome comme l'union a été agréée par « notre saint père, et le *gratis* donné par sa sain- « teté à ma considération, *quasi fuit ejus benevo-* « *lentiæ.* J'ai remis la révision et l'impression de « mon livre à cet été, ou après l'automne. La trève « pour neuf ans est presque assurée en Flandre. « Dix de nos pères ont été pris, venant des îles « Baléares en Espagne, par Simon Dansa, corsaire « hollandais, marié à Marseille ; le roi s'emploie « pour leur délivrance, et nonobstant quelques « amertumes, il ne laisse de priser et chérir la « compagnie. *Quod superest*, je suis grandement « nécessiteux de secours spirituels, *oraque pro* « *paupere*, qui est de V. R. le serviteur le plus

« humble et le plus affectionné. *Pierre Cotton.* A « Paris, ce quinzième mars 1609. Madame la mar- « quise de Mesnelay va se rendre à Capucine, non- « obstant tout le monde. M. Avias, recteur de la « principale, est malade à mort de pourpre, pris « prêchant et servant à l'hôpital; c'est un bon « prêtre et un bon ami qui va à Dieu. »

Henri lut deux fois de suite la lettre entière, et, quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui se pas- sait au-dedans de lui-même, je lus aisément sur son visage son mécontentement. « J'avoue, me « dit-il, qu'il y a plus de conduite, de prudence « et de fidélité en vous, et de vérité dans vos pa- « roles, quelque méchant huguenot que vous « soyez, que dans beaucoup de catholiques, et « même d'ecclésiastiques, qui font bien les dévots « et les scrupuleux. » Il me quitta pour aller en- tretenir le comte de Soissons, qu'il voyait s'ap- procher, et je crois qu'il lui conta tout, et même qu'il lui montra la lettre, dans laquelle ce prince avait son mot comme les autres. Je me sus bon gré d'en avoir retenu une copie, car sa majesté ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton sut le contre-temps arrivé à sa lettre, et en fut mortifié au dernier point. Il se consola un peu quand on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avais fait voir, ni parlé à personne de ce qu'elle contenait : il crut m'en devoir un re-

mercîment, et il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'était point ici de trop. La lettre que j'en reçus au retour d'un voyage qu'il avait fait en province est à ces deux fins : il me l'écrivit de Fontainebleau, où la cour était alors, et moi j'étais à Paris. Le P. Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit et la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma première bienveillance à son égard. Il reconnaît qu'un homme d'un peu de mauvaise humeur aurait pu faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention de prétexte à son ressentiment ; il ne dit pas de cause, parce que, selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait ; j'ai cru que le P. Cotton devait mieux entendre le sens de ses lettres que personne, et que, s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arsenal*, il n'aurait pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souvenir du bâtiment de l'église des pères jésuites, et des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces sortes de dépenses ; autre louange à cette occasion sur ma charité,

suivie d'une fervente prière à Dieu d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion [1].

Je connus clairement quelque temps après qu'il était survenu au roi quelque autre sujet de chagrin et beaucoup plus violent. Tout ce qu'il

[1] On verra par le trait suivant, tiré des *Mémoires pour l'histoire de France*, que Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les jésuites ayant obtenu du « roi un don de cent mille francs, pour parachever le bâti- « ment de leur chapelle à la Flèche, se retirèrent vers Sully « pour en être payés. Le P. Cotton lui dit avec sa douceur or- « dinaire, que sa majesté leur avait fait un petit don de cent « mille livres pour la chapelle de la Flèche; à quoi le duc ré- « pondit : Appelez-vous cent mille livres, pour vous, un petit « don? Le roi vous en donne trop, et je ne vous donnerai rien. « Quelle est la raison de ce refus? demanda le P. Cotton. Ce « n'est pas à vous, répliqua le duc, à qui je la veux et dois ren- « dre; je la rendrai au roi. Le P. Cotton s'en plaignit au roi, « qui, pour le contenter, tança publiquement le duc, et dit « qu'il voulait que son mandement eût lieu. Sully ne fit rien « de ce que le roi avait ordonné pour la chapelle des jésuites « à la Flèche. » Le même auteur marque en quelque endroit, et le bruit en était assez commun alors, que, lorsque le roi et son ministre paraissaient ainsi d'avis opposé en public, c'était souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que « sa majesté, ajoute cet écrivain, donna à Sully, pré- « cisément dans ce même temps, trente mille écus pour ses « étrennes, au lieu de vingt mille, qu'elle avait accoutumé de lui donner : de quoi les jésuites ne furent guère contens. » Année 1609.

faisait pour le dissiper ne servait qu'à le mieux faire paraître, et peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyait jamais, Livry et une autre maison appartenant à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étaient pour lui des jours de chasse, afin sans doute de pouvoir se trouver plus long-temps et plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal, il passa enfin par l'Arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, et y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, et n'ayant que ma robe de chambre et tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit bonjour, me demanda ce que je faisais, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, et referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener et parler avec beaucoup de feu pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu du dehors. Sa majesté croyait que tout le monde était sorti de la petite salle pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours et les jar-

dins; mais il en était demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité, car la mélancolie de ce prince frappait les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs et le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avait quelque autre chose qui lui tenait bien plus fortement au cœur, et il commença là-dessus un discours qui fut fort long, et pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa majesté. Comme je pouvais croire avec tout le monde que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse n'étaient fondés que sur la passion qu'on disait hautement qu'il avait pour mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avait toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cause de l'extraction et de la famille de cette demoiselle, et je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, et que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avait de la faire épouser au prince. Je n'attendais

point de Henri, dans cette occasion, la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'était tout le contraire que j'appréhendais : et ce point de vue ne m'offrant que ressentimens et fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princesse et de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances et de mes soins pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jetai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins [1].

Toutes ces circonstances me furent rappelées à moi-même par le roi, afin que je convinsse, disait-il, que, si je ne m'étais pas trompé en prédisant les effets de l'amour et de la jalousie, je n'avais pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avait su y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère était de respecter la vérité lors même qu'elle le rendait plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment et les discours publics; il se serait trahi d'ailleurs par la manière toute passionnée dont il me parlait de

[1] Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe.... La marquise de Verneuil disait « que le roi avait fait ce mariage pour abaisser le cœur au prince de Condé, et lui hausser la tête. » *Mémoires hist. de France.*, année 1609.

l'esprit, de la naissance et de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Mais était-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il était responsable de sa conduite? Et n'était-ce pas, au contraire, dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avaient point, pour en prendre droit de jeter la reine dans des résolutions violentes, qui devaient donner quelque couleur à leurs pernicieux desseins? C'étaient ces desseins, dont on instruisait Henri de toutes parts, qui l'inquiétaient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avait déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisaient à de simples soupçons; mais la chose s'était tournée en certitude par des lettres que la Varenne et Zamet lui avaient communiquées, par des discours que lui avait tenus le jeunet Zamet à son retour d'Italie et d'Espagne, et, en dernier lieu, par tout ce que lui avait mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frère n'était pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il était parti pour l'Espagne, c'était avec des instructions [1], qui marquaient beaucoup plus

[1] Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction de conseiller d'état, etc., mestre-de-camp du régiment des

d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faisaient à Madrid, d'une manière si libre et si publique, qu'il ne put se figurer que le roi n'en eût aucune connaissance, et même qu'ils n'agissaient que par son ordre; ce qui le surprit d'abord, et ensuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que, le conseil de France ayant absolument changé de système, sa majesté avait retiré toute la confiance qu'elle avait paru prendre en lui, et ne lui laissait plus que le vain titre d'ambassadeur, pendant qu'elle se remettait à un autre de l'essentiel de ses affaires et de son secret. Il supposait, dans la même idée, que, si le roi paraissait à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa manière ordinaire de se conduire à son égard, c'était par ménagement pour moi, et pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisait mon beau-frère, qui n'aurait pas manqué de m'en porter ses regrets, si le roi ne l'avait soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées, qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à La Varenne, et par son moyen au roi, qu'il craignait avec raison d'avoir perdu les bonnes grâces de sa majesté. Il déchargea son

compagnies des gens de pied du titre du Piémont. *Vol.* 8955, *Mss. royaux.*

cœur à son beau-père dans une lettre beaucoup plus longue, et dans laquelle il le priait de savoir ce qui lui avait attiré cette disgrâce, et de se plaindre à sa majesté avec tout le respect possible de ce qu'elle faisait à son ambassadeur l'injustice, et, en quelque sorte, l'injure de lui préférer celui d'un prince étranger pour porter ses paroles. Il voulait parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissait sur tout cela à Madrid à l'insu ou du gré du conseil espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci suppliait encore sa majesté, par la bouche de son beau-père, de vouloir bien lui rendre sa première confiance, et d'être persuadé que ni l'amitié ni l'alliance ne lui feraient trahir en rien avec moi les intentions et le secret du roi son maître, que je lui avais appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre qu'il ne l'eût fait autrement la vérité de toutes choses, et il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entière du conseil et de la cour osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du roi, sur lesquels il s'était expliqué lui-même, et que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte, qui, en toute autre occa-

sion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière et bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, et le secret est tout ce qu'on cherche le moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur et de l'apparence de la chose, et non des vues, ni des moyens; car, après que le roi eut répondu à Vaucelas de la manière la plus propre à le rassurer, Vaucelas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchait. Il sut seulement qu'il s'agissait de faire échouer tous les desseins de sa majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur florentin était sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la maison de la reine qu'il nommait, et avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osait nommer; pour tout le reste, il ne put en savoir davantage.

J'avais ignoré une partie de ces curieuses circonstances que Henri m'apprenait en ce moment. Ce prince ajouta qu'il ne pouvait guère douter que ces noms, qui faisaient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la reine et celui de Villeroi; tous les discours

qu'ils lui tenaient ne tendant qu'à ce but, et les derniers avis qu'il avait reçus du projet d'un double mariage ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui y travaillaient s'avançaient, disait-on au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avaient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'infant au dauphin, se réservait tous les droits que ce mariage pouvait lui donner dans la suite[1]. Voilà ce qui étonnait, et même effrayait Henri. Il aurait pu trouver un sens à des affirmations si fortes et si positives, si ces desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvait ignorer qu'il avait pris sur tout cela une résolution dont rien ne le ferait changer tant qu'il vivrait, voilà ce qui lui faisait naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde était parfaitement instruit qu'il travaillait à s'allier avec le duc de Savoie,

[1] On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mem. recond.* t. 1, p. 187, que Henri IV ne souhaitait rien tant que le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par oüi-dire les affaires du conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque partout contre la personne et la politique de ce prince.

ainsi qu'à faire épouser l'héritière de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, et que c'était en partie pour faire valoir ce droit qu'il s'attachait par ses bienfaits les princes d'Allemagne qui pouvaient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseraient. On savait de plus qu'il songeait à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier[1] (ils étaient déjà fiancés); à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe dont, sur mon rapport, il se promettait le plus; enfin à faire réussir le mariage de son troisième fils avec la princesse de Mantoue, petite fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa majesté, possédant le Mantouan et le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, et qu'étant assuré du duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanais, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvait l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disait ce prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvait tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeait

[1] Marie de Bourbon, fille et unique héritière de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

pas qu'il parlait à un homme qui en était tout aussi-bien informé que lui-même; mais il revint bientôt à la cabale espagnole, et à ses propres frayeurs, de ce qu'il la voyait se conduire comme si elle avait été assurée qu'il n'avait plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenait plus frappante lorsqu'il faisait réflexion qu'on répandait de toutes parts dans le public mille pronostics qui fixaient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnait pour une inspiration divine, parce qu'elle était fortement appuyée de certaine religieuse alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avait été quelque temps en France, et depuis qu'elle en était sortie, elle était demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'est d'elle qu'on se servait pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence et les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avait besoin, disait-on, après la mort prochaine du roi; et l'on parlait même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours et ces présages ne sortaient presque plus de l'esprit de Henri, et le remplissaient d'amertume. « Je n'ai aucune « inclination à cela, me dit-il, en parlant du

« couronnement ; et je crois devoir rapporter ses « propres paroles, qui assurément sont remarqua- « bles, non plus qu'à souffrir, continua-t-il, que « cette Pasithée revienne en France. Le cœur me « présage qu'il me doit arriver quelque désastre « ou signalé déplaisir à ce couronnement. Si ma « femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que « Conchini et sa femme lui conseillent obstiné- « ment, et à faire revenir cette religieuse, il n'y « a point de doute que nous ne nous picotions « bien fort ma femme et moi sur ces deux affaires ; « mais surtout que ce que je vous ai dit touchant « ses desseins en Espagne ne m'altère et ne me « fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis découvrir « davantage. » Je ne sais si ce prince a bien connu la reine son épouse, mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisait tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency, et de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadaient qu'elle avait besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paraître l'être ; qu'on payait le public de celui-là, faute d'un meilleur ; qu'enfin tout le monde, et moi-même tout le premier, attribuaient à la jalousie ce qui était l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est

vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice pour cacher et faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oserait même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devais point en douter, Henri me faisait remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, et de prendre plaisir à sa compagnie, on avait fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, et mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public sur ces sujets de divorce entre lui et la reine, qu'il était nécessaire d'entretenir, à quelque prix que ce fût; et il en concluait qu'il ne se donnerait jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; et que, quand même il renoncerait à voir de sa vie la princesse de Condé, ce serait à recommencer éternellement avec des gens qui avaient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit, sur ce dernier article, qu'il avait renoncé à rien obtenir de cette dame; que, s'il ne pouvait vaincre son amour, il saurait du moins prévenir un éclat dangereux, et respecter le lien sacré qu'il n'avait formé que pour imposer silence à ses désirs. C'était avec beaucoup de sincérité qu'il me parlait ainsi[1]. Je me serais reposé sur cette assu-

[1] Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de

rance, si je n'avais su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le roi, continuant à me parler des conseillers de la reine, entre autres de Conchini et de sa femme, m'apprit des choses d'après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils empêchaient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyait, et qu'ils lui persuadaient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servait-il à sa majesté d'invectiver ainsi alternativement, et contre les Italiens et contre la reine? Je convenais assez

donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entre autres discours sur cette matière, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit après un grand soupir : Bas-« sompierre, je te veux parler en ami. Je suis devenu non-« seulement amoureux, mais furieux et outré de mademoiselle « de Montmorency. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haï-« rai; si elle m'aimait, tu me haïrais. Il vaut mieux que cela « ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence; car « je t'aime d'affection et d'inclination. Je suis résolu de la ma-« rier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir auprès « de ma famille : ce sera la consolation et l'entretien de la « vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon « neveu, qui aime mieux mille fois la chasse que les dames, « cent mille livres par an, pour passer son temps, et je ne « veux autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre « davantage. » (Tome 1, p. 229.) Mais dans la suite, cette passion, comme Sully l'avait prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'était prescrites.

qu'il n'y avait point de châtiment que les premiers ne méritassent, et qu'il était tout-à-fait singulier, comme le remarquait Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avaient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du tiers-parti, ou qu'avec d'autres qui ne lui voulaient pas plus de bien présentement [1]. Mais que pouvais-je faire

[1] La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié et loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mère et du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des mémoires de Sully; et ce ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute, ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser par trop de confiance et de crédulité les méchans desseins de quelques personnes de sa cour, desseins auxquels ces personnes avaient soin de ne jamais faire servir cette princesse qu'en intéressant la jalousie qu'il lui était naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette manière sur l'un et l'autre qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles et de démarches de ces deux époux, qui sans cela paraîtraient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même temps dans les mêmes personnes confiance et défiance, estime et indifférence, tendresse et froideur. L'historien que je viens de citer rapporte une infinité de ces traits en bien et en mal. Il représente Henri IV se plaignant et se louant tour à tour de la reine; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle, dans tout son conseil, capable de l'administration des affaires en son absence, et du poids d'une régence. *Histoire de la mère et du fils*, t. 1.

pour tirer ce prince de l'état où je le voyais, lorsque lui-même ne s'aidait en rien? Croirait-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part qu'à des prières de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols, et d'entreprendre de nouveau de persuader à la reine qu'elle devait le sacrifice des Conchini et autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnait, par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeait, ni femmes ni filles : « N'étant pas juste, me disait « ce prince trop bon, que je me prive de tous mes « plaisirs pour la contenter, sans qu'elle fasse le « semblable, ni que je m'accommode à toutes ses « volontés pendant qu'elle contredira toutes les « miennes. »

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerais à propos de ce que je venais d'entendre, mais non pas à Villeroi. « Je vous y « laisse, dit-il, penser tout à loisir, pour m'en « aller dîner (il était en effet fort tard). Je suis « levé dès la pointe du jour, n'ayant point dormi « toute cette nuit, parce que mon esprit n'a fait « que rêvasser sur toutes ces brouilleries, et que « je n'aurais pas eu plus de repos la nuit suivante, « si je ne m'en fusse déchargé à vous. » Sa majesté monta dans mon carrosse, que je lui avais fait préparer, en me disant, en présence d'un fort

grand nombre de personnes qui étaient dans la cour : « Adieu, mon ami, aimez-moi bien, servez-« moi de même, et vous souvenez de tous les dis-« cours que nous avons tenus ensemble; car je « vous aime autant que vous pouvez le désirer. »

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été, ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avait des momens où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettait pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendais dire à ce sujet, et que, quelle que fût ma fermeté, je me laissais épouvanter malgré moi de ce que je savais n'être qu'un fantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henri me parla, et après qu'il fut parti. Notre conversation fut singulière, en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long temps; et, lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur et les nuages dont mon esprit était investi me jetèrent dans un abattement secret et un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'était certainement pas besoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions; je m'y plongeais tout entier, et j'en faisais jusqu'à prévoir et arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes

les choses dans lesquelles j'apercevais la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid et plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avais toujours fait, que mes alarmes ne portaient que sur celles de Henri, qui n'avaient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid, voyant que le roi de France commence à avancer en âge, et qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine et au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les Français des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, et il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil espagnol peut long-temps feindre le contraire, et rompre ou ralentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture qui ne cadre avec le caractère espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jeta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires et sa réputation, c'était tout ce qu'il s'en promettait intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paraissait la regarder

comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du roi? Combien de raisons rendaient la personne et les intérêts de ce prince chers à tous les Français, et à ceux mêmes des courtisans qu'il semblait que cette couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avais horreur des idées de crime qu'il fallait nécessairement supposer dans des personnes que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur et les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques faiblesses passagères. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment qui me fait penser et parler ainsi? est-ce simplement l'horreur et l'éloignement de toute action lâche et infâme? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étais avant que le roi m'eût parlé; et si la douceur qu'on lui connaissait me faisait encore de temps en temps appréhender que la licence ne s'en autorisât par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendais du moins aucun de ces coups accablans [1] qui portent une consternation subite.

[1] Je crains bien que Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité sur des bruits et des soupçons d'une aussi grande con-

Quant à l'autre point du discours de sa majesté, il eût été bien plus à propos pour ce prince de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en

séquence que ceux dont il est question ici. « Il y avait lors, « dit l'auteur des *Mémoires pour l'histoire de France,* tant de « bruits de conspirations contre le roi, que l'on croyait à Paris « que c'était le point principal du long séjour qu'y faisait don « Pèdre de Tolède ; c'est pourquoi on souhaitait fort son éloi- « gnement. » Les craintes de Henri n'étaient donc pas mal fondées, et c'est le duc de Sully qui, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne servirait de rien de dissimuler qu'un peu de vanité et d'entêtement ont été les défauts d'un caractère digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'apercevoir, en lisant les mémoires de ce temps-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV était véritablement cher n'employèrent point tout ce qu'on aurait pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'aurait peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appellerait ce sentiment un jugement après coup; et il faut convenir encore que, si tous les complots sourds et secrets dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces mémoires, sans pourtant qu'on y voie rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croie, ils ne pouvaient guère manquer d'avoir leur effet par l'éloignement qu'on connaissait à ce prince pour la sévérité et la vengeance. On doit bien haïr ceux qui, par de pareils exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme et la cruauté.

Au reste, la manière dont Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce temps-là. Ce soupçon est que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se

commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendait encore plus messéans; mais il devait du moins conserver, dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avait vu Henri engagé avaient nui ou à sa fortune, ou à sa gloire, et certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux de tous les piéges est celui que lui tendait l'amour, dans la personne de la princesse de Condé; toutes les suites en étaient à craindre, et elles pouvaient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions la réponse que je fis au roi lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver cinq ou six jours après. Il sortait de sa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie près d'une heure. Je remis la

tramait contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, et voyant que la faiblesse de Henri lui avait toujours fait rejeter les conseils qu'il lui avait donnés là-dessus, il demeura entièrement convaincu que ce roi malheureux n'éviterait point sa cruelle destinée, et qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses alarmes, mais seulement de le faire sortir, le plus tôt qu'il serait possible, d'une ville où il demeurait exposé à de si grands dangers.

tranquillité et la joïe dans son esprit : il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il était possible, dans son conseil et dans la cour, toute cette politique espagnole, et il se promit bien d'élever ses enfans, surtout le jeune prince qui devait être son successeur, dans toutes ses maximes, d'attacher étroitement les protestans à leur roi et à leur patrie, et d'éloigner avec un égal soin tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état : c'étaient là, selon lui, les deux principales, et les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devait perdre que le moins de temps qu'il se pourrait à travailler à l'exécution de ses grands desseins, dont c'eût été risquer le succès que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante; aussi son application à tout ce qui pouvait y contribuer ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de sa majesté à l'Arsenal devinrent plus fréquens, et j'allais à presque toutes les heures du matin et de la nuit au Louvre, où il m'était permis d'entrer en carrosse jusque dans la cour. Le roi accorda cette distinction, dont il n'y avait, de toute la cour, que deux autres ducs [1]

[1] Le duc d'Épernon : je ne sais quel peut être l'autre. L'historien du duc d'Épernon avance qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative du vivant de Henri IV. La reine-mère l'ac-

qui jouissaient, à mes incommodités, qui me rendaient le serein incommode, au besoin qu'il avait presque continuellement de ma présence, et, comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états et mémoires propres à former un cabinet complet de politique et de finance; et afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachait plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espèce de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, et entièrement garni de tiroirs, de layettes et de cassetins, tous fermant à clef, doublés de satin cramoisi, et en assez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les pièces qui le devaient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paraisse pas.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police,

corda pendant la régence à tous les ducs et pairs et officiers de la couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les cours des maisons royales. Le duc d'Épernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa goutte ne lui permettait pas de faire à pied un trajet un peu long, et ce prétexte lui servait encore à se faire porter entre les bras de ses estafiers jusque dans la chambre de la reine, chez laquelle il allait jouer tous les jours et à toute sorte d'heures.

aux monnaies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur et extérieur, ecclésiastique et civil, politique et domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avait son quartier séparé dans ce cabinet d'état, qui devait être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre, avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les pièces qui les concernaient pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verraient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'états, de mémoires, de totaux et de sommaires, plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que sa majesté m'avait écrites, y seraient en liasse, et cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails et mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouverait les ordonnances et papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques et hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde : ces mêmes cartes en grand, et mêlées de différens morceaux de peinture, devaient être placées dans la grande

galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore, à sa majesté et à moi, de destiner une grande salle basse, avec son premier étage, à faire un magasin de modèles et d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines concernant la guerre, les arts, les métiers, et toutes sortes d'exercices nobles, libéraux et mécaniques, afin que tous ceux qui aspirent à la perfection puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette; l'appartement bas aurait servi à mettre les pièces les plus lourdes, et le haut les plus légères; un inventaire exact des unes et des autres eût été une des pièces du cabinet dont je parle [1].

Des listes de tous les bénéfices du royaume, avec leurs dénomination et qualification justes; des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculier et régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé, avec distinction des naturels et des étrangers, et dans l'une comme dans l'autre religion, n'auraient pas été les pièces les moins curieuses, parmi celles qui appartenaient

[1] La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément que, tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux et utiles établissemens qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre bien des sujets de faire cette réflexion.

au gouvernement ecclésiastique. Ce travail était le modèle d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, et spécifiés par la différence des titres, terres, etc. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formait depuis long-temps le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collége et d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse, sans que cette institution, si utile et si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances[1]. Il avait été proposé en même

[1] Cette idée du duc de Sully pourrait encore être étendue. On se plaint depuis long-temps, avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colléges de France et de toute l'Europe se sent encore de la rudesse des temps les plus barbares, et qu'il semble, à la manière dont on élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connaissons d'autre méthode que celle qui conduit à faire des prêtres et des théologiens. Le latin et le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût et à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où, dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches et si rebutantes, si frivoles et si inutiles, qu'il faudrait mettre autant de temps à les oublier, si la forme et la langue dans lesquelles on les montre ne produisaient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où, avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence française est ce qu'on enseigne le moins : voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que, dans un temps où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matières devrait inspirer le goût de

temps, et avec les mêmes avantages, de créer un camp, ou corps permanent de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, et de six pièces d'artillerie complètement équipées; douze vais-

toutes les sciences et de tous les arts, en même temps qu'elle en aplanit les difficultés, les jeunes gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde prévenus contre toute espèce de littérature, et pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement, aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Serait-il donc impossible que, réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertît le reste en des colléges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appelée? Qu'en consacrant, par exemple, les premières années de l'enfance à apprendre les premiers devoirs de la religion et de la vertu, à bien lire, bien écrire et bien chiffrer, on fît passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où, avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler et à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire surtout, et à entendre du moins celles de quelques-unes des peuples voisins avec lesquels nous avons le plus de relations; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseignerait les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie ou de l'histoire; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le commerce, présentés sous des principes courts et clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs élèves, et aux élèves à se fixer à celui

seaux ronds, et autant de galères, entretenus en bon ordre, répondaient pour la marine à ce nouvel établissement militaire.

Comme les projets d'amélioration et de rectification à toutes sortes d'égards y tenaient une des principales places, à commencer par celui qui devait, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, et qui était éclairci et développé de la manière la plus nette, et dans la forme la plus étendue, il y en avait de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardaient la guerre, on indiquait les moyens de maintenir si exactement la

pour lequel la nature leur donne plus de dispositions et d'attrait.

Le peu que je viens de marquer peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail et de l'application; à les retirer de l'oisiveté et de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin à donner à l'état les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours que la connaissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée et domestique à celle des colléges. On ne saurait les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre; et c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection où tout le monde sent qu'elle pourrait et qu'elle devrait être.

discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le temps de la paix, qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur et du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état, auraient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres mémoires sur la police et le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquaient si juste la distinction des conditions et l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avaient rapport au clergé était d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien qui, à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les canons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cents livres de revenu; à n'en posséder aucun qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, et à regarder le bon exemple comme la première des lois qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces mémoires [1]. Je renvoie

[1] Cette espèce d'école mutte pour la finance, la guerre, le commerce, etc., me paraît une idée si heureuse, que je ne vois

de même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, et des maximes pour un bon et sage gouvernement, qui y tenaient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrais rendre infiniment plus long, et par la raison même que, quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrais tout remarquer ici, du moins sans jeter dans la fatigue et l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement font-elles tant de fautes? Parce que, n'y ayant ni règles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, et qui serviraient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hasard, et qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devrait se proposer, et que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guère de corps ou de communautés qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles sans le secours d'une règle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent : comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer? Comment, sans cela, ceux qui succèdent dans les places et les emplois seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point aux principes qu'ils voient qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faute de cette règle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter périt avec l'inventeur, et une infinité de mauvaises adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pièces du cabinet d'état, dont je ne fais aucune mention; on pouvait s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que je recommandais, était de ne s'en servir que dans la nécessité, et de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles et moins onéreux : ils y étaient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici [1].

Un nouveau réglement sur les maîtrises des ports et hâvres, bureaux des traites foraines et domaniales, péages des rivières et droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, et une création de charges et d'offices pour les percevoir. Autre réglement sur les marchands vendeurs et acheteurs de bestiaux, vins et autres boissons, poissons frais et salés, bois, foin et autres denrées. Autre sur les postes, dans lequel étaient compris les maîtres et contrôleurs des postes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les courriers et banquiers, et leurs commis, les coches [2],

[1] On voit un autre état sur le même sujet dans les mémoires de Sully, *au commencement du douzième siècle;* des deux je n'en fais qu'un seul.

[2] Les chevaux de poste et les coches publics sont un des établissemens du règne de Henri IV.

les messagers à pied et à cheval, et tous chariots et voitures par eau et par terre. Lorsque je lisais cet article au roi, il me dit : « Je vous recommande « à La Varenne et à tous les chevaucheurs; je vous « les renverrai tous. » Autre sur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabaretiers, regrattiers, commissaires, assesseurs et collecteurs, propriétaires des maisons à louer, etc. « Bon, bon, bon! dit Henri « sur cet article; il faut faire tout cela pour nous : « car aussi-bien suis-je tous les jours importuné « de l'accorder au profit des uns et des autres. » Sur les aides, quatrième et huitième, entrée et sortie des marchandises, soit de ville à ville, soit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux et pour les vendeurs à petite mesure, augmentation d'un écu par minot de sel; et autres réglemens, tant pour les salines que pour le transport du sel qui y est pris. « Je le voudrais « bien, dit Henri; mais il y aura bien des crieries, « si vous ne commencez par votre gouvernement. » Sur les parties casuelles et le droit annuel [1]; sur

[1] Voilà la première et la seule fois qu'il est fait mention du droit annuel dans nos mémoires. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le règne de François Ier, sont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun sait, sous Henri IV; que le duc de Sully en est vraisemblablement le

les secrétaires du roi à augmenter de seize; crues sur le sel, par forme de taille, pour en faire le fonds destiné aux gages et émolumens de plusieurs compagnies souveraines et subalternes, principa-

principal auteur, et que, lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussitôt partout que murmures et que plaintes de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, allaient être fermées à la noblesse et aux personnes de mérite, et devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisait par là les vexations de la justice, au lieu de les réprimer, etc.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avait eues Sully d'en user ainsi, et qu'il avait apprises de la bouche même de ce ministre, emploie la *section première du chapitre 4 de son testament politique, première partie,* à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. « Le feu roi, dit-il, « assisté d'un fort bon conseil, dans une profonde paix, et un « règne exempt de nécessité, ajouta l'établissement du droit « annuel à la vénalité. Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait « sans quelque considération, et sans en avoir prévu, autant « que la prudence humaine le peut permettre, les conséquen- « ces et les suites... Rien ne donna tant de moyens au duc de « Guise de se rendre puissant, dans la Ligue, contre le roi et « son état, que le grand nombre d'officiers qu'avait introduits « son crédit dans les principales charges du royaume. Et j'ai « appris du duc de Sully que cette considération fut le plus « puissant motif qui porta le feu roi à l'établissement du droit « annuel, etc. »

Le cardinal de Richelieu soutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent que d'être données à des personnes pauvres et de néant ou emportées par l'ambition et la faveur : « Au lieu, dit-il, d'ou-

lement de justice; sur les deniers communs, patrimoniaux et d'octroi des provinces, villes et communautés; sur les offices des lieutenans, contrôleurs et trésoriers, tant généraux que provinciaux,

« vrir la porte à la vertu, on l'ouvrirait aux brigues et aux « factions, et on remplirait les charges d'officiers de basse ex- « traction, souvent plus chargés de latin que de biens.... Une « basse naissance produit rarement les parties nécessaires à « un grand magistrat.... Le bien est un grand ornement aux « dignités, qui sont tellement relevées par le lustre extérieur, « qu'on peut dire hardiment que de deux personnes dont le « mérite est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires est « préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui met la plus « grande partie de son bien à une charge ne sera pas peu « retenu de mal faire, par la crainte de perdre tout ce qu'il « a vaillant. Si l'on pouvait, dit-il encore, entrer aux charges « sans argent, le commerce se trouverait abandonné de beau- « coup de gens, qui, éblouis de la splendeur des dignités, « courraient plutôt aux offices et à leur ruine tout ensemble « qu'ils ne se porteraient au trafic, qui rend les familles abon- « dantes. »

Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que, sans cela, tous les vieux officiers se déferaient de leurs charges « lorsque l'expérience et la maturité de leur âge les rend plus « capables de servir le public. » Il devait, ce semble, ajouter à cette raison qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges reçoit de ses parens une éducation propre au genre de vie qu'on sait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à un prix raisonnable, « qui n'excédera pas, dit-il, la moitié de « celui auquel le déréglement des esprits les porte mainte- « nant. » Et il rend là-dessus justice à Henri IV. « Le feu roi, « dit-il, prévoyant ce mal, avait inséré dans l'édit qu'il fit sur

de l'artillerie, ponts et chaussées, etc., à ériger en titres; sur les charges des bailliages, élections et greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, priviléges, etc., le fonds pris sur les tailles, jusqu'à la concurrence de cinq sous par livre; sur des élections à créer en Guienne, Languedoc, Bretagne et Bourgogne : le roi prévit bien des

« ce sujet des précautions capables de le prévenir, exceptant « non-seulement du droit annuel les charges des premiers pré- « sidens, des procureurs et avocats-généraux, mais se réservant « de plus le pouvoir de disposer des offices qui y sont compris, « lorsqu'ils viendront à vaquer, en payant préalablement aux « héritiers de ceux qui en étaient pourvus le prix auquel ils « seraient évalués... Les maux que cause présentement le droit « annuel ne procèdent pas tant du vice de sa nature que de « l'imprudence avec laquelle on a levé les correctifs que ce « grand prince y avait apportés. Si l'édit fût demeuré en la « pureté de son premier établissement, les offices ne fussent « jamais venus à l'excès du prix auquel ils sont maintenant.... « Il ne faut donc que remettre l'édit du droit annuel aux pre- « miers termes de son établissement. »

Ces paroles justifient pleinement Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru par le conseil qu'il donna à Henri IV sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la paulette, le soixantième de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fonds de ce droit. Voyez *le Journal de l'Étoile* sur l'année 1605, qui est celle de cet édit : *de Thou*, *Mézerai*, etc. Le nombre excessif des officiers de judicature, etc. C'est et le principal abus et la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

murmures dans ces quatre provinces; sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens et à Cahors, six en Bretagne, et trois partout ailleurs : Henri disait qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces harpies que de l'augmenter.

Je proposais un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes et de gages, receveurs et autres officiers des tailles, secrétaires et officiers de grande et petite chancellerie; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, etc.; le détail de toutes ces parties tiendrait trop de place. Le bon cœur du roi lui représentant comme déjà arrivé ce qui n'était simplement qu'en projet, le faisait se récrier contre tant de réglemens, dont j'étais d'accord avec lui qu'il ne fallait surcharger le peuple que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons. De nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes; savoir, parlement, chambre des comptes et cour des aides à Lyon et à Poitiers, en supprimant la cour des aides de Montferrand; cour des aides en Bretagne, parce qu'il était proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux, avec une chambre des comp-

tes; une troisième en Bourgogne, et une quatrième en Provence. Le roi branla ici la tête, et ne dit mot. Je ne répète point ici ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle *luxe* a pu faire penser que les dépenses folles et superflues étaient rigoureusement taxées, et on ne se trompe point : on peut même être assuré que, si j'avais été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un état, je n'aurais toléré ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auraient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation et de mollesse, mais un instrument de corruption et de ruine domestique : c'est à quoi il était pourvu par un autre projet, qui faisait aussi partie des pièces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau tant d'utiles réglemens au moment même de leur naissance.

Il était ordonné, par un autre réglement, aux

avocats et procureurs généraux des parlemens, de poursuivre et de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portaient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, sous peine de répondre en leur propre et privé nom de tous les désordres arrivés par leur négligence ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnait pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, était de leur joindre, en chaque juridiction particulière, trois personnes publiques, appelées *censeurs*, ou *réformateurs*, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, et autorisées par leur charge, à laquelle étaient attachées toutes sortes d'exemptions, non seulement à dénoncer aux juges tous pères, enfans de famille, et telles autres personnes accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, et des dépenses superflues au-delà de leurs facultés, mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remède qui leur était prescrit contre ces excès dans l'un et l'autre genre. Deux monitions devaient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisième on intentait une espèce d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyaient le maniement de leurs biens et effets passer en des mains qui ne leur laissaient préci-

sément que les deux tiers, et réservaient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, et pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui durerait jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser et d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en était exceptée, et aucun citoyen n'aurait vraisemblablement évité cette censure, parce qu'elle avait elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étaient, aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il aurait été établi en même temps, pour détruire ce mal jusque dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité et condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme censée considérable par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même temps, dans les contrats ou obligations, à quoi on prétendait employer cet emprunt, quelles dettes pouvait déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, et ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette que pour entretenir sa famille. Il était encore défendu, dans la même vue, à tous pères de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice,

eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettait à l'autorité paternelle méprisée ou blessée de se venger d'un enfant vicieux et dénaturé; mais ce cas devait être clairement prouvé, et alors les acquêts, conquêts et meubles étaient encore les seuls effets dont on pouvait disposer pour les faveurs particulières.

Ce réglement d'économie domestique n'était qu'une portion d'un réglement général sur le barreau, et principalement sur la procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau est trop fort, trop général et trop connu. Le dessein de Henri était de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, et aux gens du roi de ses parlemens, non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances et leurs avis, supposé, qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, et à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main aurait été mise aux articles du réglement, selon les opinions jugées les meilleures, sa majesté était résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avions

dressés par provision, dont apparemment on ne se serait que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, et cela en observant à peu près le nombre des degrés canoniques de consanguinité et d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur était tenu, avant toutes choses, de faire offre, et même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, et d'articuler dans un écrit signé de sa main toutes ses prétentions et demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisait aussi le défendeur; il n'avait qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois, les quatre arbitres devaient être saisis de toutes les pièces et moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement; autre mois enfin, donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auraient été partagées; car tous les autres étaient censés décidés, et le sur-arbitre n'en pouvait connaître. La même règle avait lieu pour les juges devant lesquels était interjeté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvaient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connaissance du fond, mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé, par

les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avaient pas plus de priviléges à cet égard que les simples juridictions. Elles ne pouvaient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves; et elles n'avaient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui, autrement, était nul, et les juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages et intérêts des deux parties.

Les notaires étaient déclarés juges premiers et compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, etc., en sorte que la sentence qu'ils portaient en interprétations du sens des conditions de leurs contrats avait lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; et les juges supérieurs ne pouvaient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence que comme on procède sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenait contre la fourberie et la mauvaise foi qu'on aurait pu craindre de la part des notaires [1] était premièrement, que tout acte devait être passé devant deux notaires, ou un notaire et deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étaient obligées de se faire assister chez les notaires d'un

[1] Il a déjà été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

avocat chacune, dont les notaires prenaient les avis, et exprimaient les noms dans l'acte. Il était défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur était au-dessus de cent livres.

L'exploit d'assignation ne pouvait être porté devant aucun autre juge que celui du défendeur; et, comme je l'ai dit, il devait contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'était plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats et procureurs. C'était donc à ceux-ci, j'entends les avocats et procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi était-il défendu de faire appeler et de plaider les causes qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire et écrire, ne pouvaient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile : et ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours était aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, et scellées du grand sceau.

Le réglement entrait dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avaient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment

sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari et femme, et autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations et autres frais, ainsi que de tous les différens subterfuges de la chicane, et de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, etc., dont les plaintes se font entendre partout, le roi croyait ne pouvoir mieux faire que de remettre tout ce détail à discuter et à régler à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages et les plus équitables, qui observeraient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite tout ce qu'ils jugeraient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, et enfin ce qu'ils croiraient qu'on devrait mettre à la place. Ce travail ainsi disposé serait donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres et conseillers de sa majesté, qui en donneraient leur avis, après lequel le roi, déclarant aussi le sien, y joindrait toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme et invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos

entretiens, et le roi montrait une grande impatience de le voir achever. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisait extrêmement chaud; c'était, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venait d'en sortir par la galerie, et il était déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortait pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres : « Allez dire aux capucins, dit-il, qu'on « retarde ma messe, car il faut que j'entretienne « cet homme-là, qui n'est pas homme à messe; « s'il me voulait croire en cela, je l'en aimerais bien « davantage encore, et il n'y a rien que je ne fisse « pour lui, quoique, tel qu'il est, je l'aime bien et « m'en serve utilement. » Sa majesté me prit par la main, et pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires qu'il me demandait pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence et l'exactitude possibles à ce travail. « Peu de pa- « roles, dit-il, et beaucoup de choses, et que tout « soit pourtant bien éclairci; car je veux en com- « muniquer quelque chose à quelques-uns de mes

« serviteurs que je vous dirai. » Je lui répondis qu'il fallait me donner un peu de temps, puisqu'il s'agissait de joindre ensemble l'ordre, la brièveté et la clarté. « Faites donc comme vous « l'entendrez, reprit Henri ; vous connaissez mon « style, et moi le vôtre, ils s'accordent bien en« semble. »

J'envoyai dire au chancelier que je n'irais point ce jour-là au conseil, et je me tins enfermé tout le reste du jour et une grande partie de la nuit à remuer livres et papiers : je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le roi avec les personnes dont il m'avait parlé la veille, qui étaient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de Saint-André, de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de La Buisse, de La Vieuville ; il y avait encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, La Varenne, d'Escures, Érard, et Châtillon, ingénieur (il était question en partie d'affaires de leur métier), Béthune, mon cousin ; enfin quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguières, l'autre du duc de Bouillon, et un troisième, nommé Pucharnault, de la part de La Force ; mon cabinet en était presque plein. Je n'avais pu dresser le mémoire en question. La raison que j'en apportai à sa majesté, qui, d'abord me la demanda, fut qu'une dépêche que je venais

de recevoir de La Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Béarn, et dans la basse Navarre, à laquelle il avait fallu répondre sur-le-champ, avait interrompu mon travail. J'écrivais « aussi, lui dis-je, touchant mon neveu et ma nièce « Biron, qu'on veut démarier, ce qui serait une « belle besogne, car elle croit être grosse, et l'est « en effet. Voilà, reprit sa majesté, une des fâ- « cheuses et sottes affaires que j'aie guère vues, et « je serai bien trompé si jamais vous mettez tous « ces esprits à la raison. Achevez vos dépêches, « ajouta ce prince, après m'avoir dit tout bas « quelque chose qu'il avait à me communiquer; « achevez aussi nos mémoires le plus prompte- « ment que vous pourrez, et n'allez point plutôt « au conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut, Sire, « repartis-je, car il y a des affaires qui pressent, « et qui furent remises hier à cause que je n'y « étais pas. Faites donc du mieux que vous pourrez, « dit-il, et adieu; je m'en vais aux Tuileries. »

Je ne laissai pas de travailler au mémoire avec tant d'application, qu'il était prêt le lendemain matin, que je fus encore mandé aux Tuileries par sa majesté. Je donnai ces papiers à porter à mon secrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery et Villeroi étaient avec ce prince, et nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur

le projet de ces mémoires avec tant de chaleur et d'action, que tout le monde s'aperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirais, sans avoir parlé au roi de mon paquet, lorsqu'il me rappela de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secrétaire, auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à sa majesté, lorsqu'elle voudrait le lire, mais d'avoir soin de le retirer d'elle, et cacheté comme il l'était. Ce qui venait de se passer m'obligeait à user de cette précaution, dont mon secrétaire s'excusa auprès de Henri par le commandement positif que je lui en avais fait. Il suivit le roi qui s'en allait à la messe aux Capucins, et il profita de ce temps pour aller déjeûner; il lui aurait été difficile d'en trouver de long-temps la commodité. Le roi, sortant de la messe, lui dit : « Suivez-« moi au Louvre, et n'en partez point que je ne « vous le dise. » Il lui demanda le paquet lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en bas, et mon secrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avait reçu de moi, sa majesté se contenta de lui répondre : « Hé bien! je le ferai; mais encore « une fois ne partez donc point d'auprès de « moi. » Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet pendant qu'elle allait dîner. La cour n'était pas grosse, parce qu'il était plus tard que de coutume. Le roi ne parla presque

à personne, et sa rêverie parut en ce que, de temps en temps, il frappait de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il allait être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter, au sortir de la table, dans le même cabinet, et qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi-heure; mais quelques princes et seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que sa majesté s'était mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec La Varenne et Béringhen. L'endroit où ils étaient était assez obscur pour qu'il ne fût pas facile de les apercevoir, surtout avec un peu de soin de se cacher; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque, quelques instans après, ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie, qu'il avait séparés des autres, assez près d'eux pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disait, quoiqu'il parlât entre haut et bas; ils redoublèrent d'attention lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : « Je suis las de m'être tant promené ce « matin, car j'ai été plus de deux heures avec trois « hommes, sur de grandes matières, où je les ai « trouvés aussi contraires dans leurs opinions « qu'ils le sont dans leur tempérament et leur « inclination. Un autre que moi aurait peine à « s'en bien servir; mais je connais leurs fantaisies, « tellement que je tire même profit de leurs con-

« testations et contrariétés; elles servent à rendre « les affaires si claires et si bien approfondies, « qu'il m'est facile de choisir la meilleure résolu- « tion : vous allez les connaître assez sans que je « les nomme. »

Sa majesté continua à faire le portrait de ces trois ministres, comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; et c'est par moi qu'elle commença. « Quelques-uns se plai- « gnent, dit Henri, et quelquefois moi-même, « qu'il est d'une humeur rude, impatiente et con- « tredisante. On l'accuse d'avoir l'esprit entrepre- « nant, de présumer tout de ses opinions et de « ses actions, et de rabaisser celles d'autrui, de « vouloir élever sa fortune, et avoir des biens et « des honneurs. Or, quoique je lui connaisse « bien une partie de ces défauts, et que je sois « contraint de lui tenir quelquefois la main haute, « quand je suis de mauvaise humeur, qu'il se « fâche ou se laisse emporter par ses idées, je ne « laisse pas pour cela de l'aimer, de lui en passer « beaucoup, de l'estimer et de m'en bien et uti- « lement servir, parce que je reconnais que vé- « ritablement il aime ma personne, qu'il a intérêt « que je vive, et qu'il désire avec passion la « gloire, l'honneur et la grandeur de moi et de « mon royaume. Je sais aussi qu'il n'a rien de

« malin dans le cœur, qu'il a l'esprit industrieux « et fort fertile en expédiens, qu'il est grand mé- « nager de mon bien, homme fort laborieux et « diligent, qui essaie de ne rien ignorer, et de « se rendre capable de toutes sortes d'affaires de « paix et de guerre, qui écrit et parle assez bien, « d'un style qui me plaît, parce qu'il sent son « soldat et son homme d'état. Enfin il faut que « je vous avoue que, malgré ses bizarreries et ses « promptitudes, je ne trouve personne qui me « console si puissamment que lui dans tous mes « différens chagrins. » Je ne me récrierai ici ni sur le blâme ni sur la louange renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me semble que la bonne foi demande qu'on le fasse, qu'apparemment il y a chez moi véritablement lieu à l'un et à l'autre, tout ce qu'un honnête homme a à faire en cette occasion, est de les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur et ses mœurs.

« Le second, poursuivit Henri, en parlant du « chancelier de Sillery, est d'un naturel patient « et complaisant, merveilleusement souple, adroit « et industrieux dans toute la conduite de sa vie; « il a l'esprit très-bon, il est assez versé dans « toutes sortes de sciences et d'affaires de sa pro- « fession; il n'est pas même ignorant dans les « autres, parle assez bien, déduit et représente

pourrait retirer ses deniers. En effet il présenta requête à sa majesté pour être déchargé de ces deux cent mille livres. Je trouvais que ces fermiers ne souffraient rien qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchait encore que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant sa majesté à leur accorder cette diminution à titre de grâce, sans laquelle on allait être exposé à une banqueroute, et à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchère. Je jugeai seulement qu'elle ne devait commencer à avoir lieu qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que sa majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cent mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges et commissions qu'il exerçait dans cette cour, dont sa majesté gratifia, même avant le jugement, Lafond, dont il a été parlé dans ces mémoires. Il était déjà intendant; et le roi crut encore récompenser sa fidélité en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. Le comte de Soissons et les autres officiers de la maison du roi présentèrent aussi

contre le trésorier Pajot une requête qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait, l'année précédente, sur l'ordre et la garantie de sa majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avais été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y était engagé, supposé que, le procès que ces deux financiers avaient ensemble ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

Sa majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy un brevet par lequel il était déclaré quitte du reste de sa ferme moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, et l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cents et tant de livres, qu'il lui avait assignées dès l'année dernière, sur les deux sous six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avait avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, et deux mille quatre cents livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. Le Grand, et payer le président Tambonneau

de sa pension pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai, écrites de la main de sa majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une de certains droits qui lui avaient été abandonnés, et dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite; qui en avait un brevet. Il est question dans une autre de faire toucher à la femme de Conchini vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avait donnés à prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonore avait si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenait dans cette partie, que les deniers, me disait la reine, étaient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 janvier avoir perdues au jeu; cent mille livres d'une part, et cinquante et un mille de l'autre, qu'il devait aussi du jeu, à Édouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante et un mille livres sur soixante mille qui lui revenaient de l'office d'avocat-général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur père lui

avait rendus dans ce parlement, et il en accorda la charge à des Yveteaux [1], parent du mort. Mille pistoles pour jouer : Henri n'en prit d'abord que cinq cents; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cents autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'était purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissait d'une dépêche que Préaux apportait de la part de Jeannin. Ce prince, faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portait sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, et il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'était Zamet [2] qu'il envoyait de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvait pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cent quarante-trois livres, pour onze cent seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme sa fille; de trois mille livres à

[1] Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

[2] Ce riche partisan se qualifiait alors baron de Murat et de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant un fils maréchal-de-camp, qui fut tué au siége de Montpellier, et un second, évêque de Langres. Il les avait eus de Magdelaine Le Clerc du Tremblai, et les fit légitimer.

mademoiselle des Essarts, et de trois cents livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier de nommer des commissaires pour travailler, avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il s'élevait tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venait de faire aux dunes du Risban; j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui aurait bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, et qui fournissait, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité et sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville et ses environs sont exposés.

Il ne se fit point de plus utile réglement [1] que celui qu'on vit paraître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs et affronteurs publics; que toutes donations, cessions, ventes et transports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis et faux créanciers, seront nuls, et tels donataires, cessionnaires et acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paraisse aux juges que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense,

[1] *Mercure français* et autres historiens, année 1609.

aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs; comme aussi de recéler aucun de leurs meubles, papiers et effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni permission, et de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts et coutumes à ce contraires. Enfin il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats et accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, et même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce et la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitais depuis long-temps, et avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet dans la première galerie de Fontainebleau, sa majesté, pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes et des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnèrent pas sujet de les féliciter sur leur érudition; tous demeurèrent dans le silence. Je

fis comme les autres, mais de manière que le roi s'aperçut aisément que je n'avais besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi, et me dit : « Grand-maître, votre mine me « fait conjecturer que vous en savez plus que vous « ne faites semblant. Je vous prie, et je vous com- « mande en même temps expressément de nous « dire ce que vous en savez et pensez. » Je refusai encore par bienséance, et, pressé de nouveau, je fis un discours que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verrait rien de plus que ce que j'ai dit précédemment en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussitôt l'édit contre les duels [1] dans mon gouvernement, et de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ces détails d'affaires de gouvernement le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque, sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N..... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière, sachant que sa haine person-

[1] Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans pour en obtenir la réparation, porte des peines très-sévères, infamie, dégradation de noblesse, et même peine de mort. *P. Matthieu*, tome 2, liv. 4.

nelle lui ferait supposer des crimes à des gens qui n'en avaient pas eu la pensée; et je dis à sa majesté que, s'il y allait de sa part, je n'y enverrais personne de la mienne, parce que je ne voulais rien avoir à partager avec un pareil associé. N...., déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi; et il s'offrit à ceux de la cour qu'il savait être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeait, disait-il, à lui faire, que j'étais allé au parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme, qu'on y avait portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressait le plus, et M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenait cet avis; mais, sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité de manière que sa majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étais allé faire au parlement. Je répondis que c'était, comme il était vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pièces dont j'avais besoin. « Y a-t-il

« quelque chose, reprit Henri, qui concerne mon « fils de Vendôme? Non, Sire, repris-je, et pour- « quoi M. de Vendôme? ajoutai-je, surpris de l'air « dont il me parlait. Je le sais bien pourquoi, ré- « pliqua froidement ce prince. » Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échappèrent à sa majesté, me firent comprendre qu'elle avait quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, et elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouait ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet dans lequel on lui donnait sur ses enfans le même avis qu'on avait donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; et le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon; mais il ne se trouva plus. « Ma- « dame, dit-il à madame de Moret, d'un air rê- « veur et un peu sombre, il y a bien de la malice « ici d'un côté ou de l'autre. » On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, et par lui le roi devina bientôt N....; car, ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, et de Cœuvres, dans sa sur-

prise, ne put le nier; mais il donna aussitôt avis à cet homme de ce qui venait de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenait un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroi, le priant de le soutenir contre moi. Villeroi y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N...., que sa majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroi de sa complaisance.

Henri venait de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaraient coupable de manque de respect envers sa majesté elle-même; l'un, que N.... avait eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, et la malice d'en instruire la reine; l'autre, qu'il avait encouragé le P. Gonthier, jésuite, à continuer cette manière de prêcher emportée, qui lui avait déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, et qui était un des plus vifs, avait été généralement admiré et applaudi par les seigneurs de la cour, et nommément par les maréchaux de Brissac et d'Ornano[1]; en quoi N.... fut assez mal-

[1] « Le P. Gonthier, jésuite, en la présence du roi, qui assista dans l'église de Saint-Gervais à ses sermons, le vendredi « jour de Noël, le samedi et le dimanche, fit de continuelles

heureux pour que ces deux messieurs, se trouvant présens à la réprimande que le roi fit au P. Gonthier, donnèrent, en s'adressant au père, un démenti à celui qui avait osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avait si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que, lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice : « Je n'en suis que trop bien éclairci, me « dit ce prince; c'est ce malin esprit de N.... qui a « inventé tout cela; mais, pour l'amour de vous, « je veux le bannir de la cour; » et l'ordre lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, et j'avoue qu'elle me mit dans l'embaras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle du prince de Condé. Le mariage de ce prince avec mademoiselle de Montmorency, qui avait été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les

« déclamations contre les huguenots, qu'il appela *vermine* et « *canaille;* et étant tombé sur le nouvel article de leur confes- « sion par lequel ils appellent le pape Antechrist : S'il est vrai, « Sire, dit-il, que le pape soit Antechrist, que sera-ce de votre « mariage? Où en est la dispense? Que deviendra monsieur « le dauphin?.... Le maréchal d'Ornano dit un jour au roi : Si « un jésuite, à Bordeaux, eût prêché devant moi ce que le « P. Gonthier a prêché en présence de votre majesté, je l'eusse « fait jeter dans l'eau au sortir de la chaire. » *Mémoires historiques de France,* année 1609.

bruits de galanterie entre le roi et la princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en étais toujours bien douté. Deux mille écus donnés par sa majesté pour les habits de noces de la demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, de Messier, orfèvre, demeurant sur le Pont-au-Change, dont le certificat du 29 mai était connu, une infinité d'autres bienfaits et gratifications en argent, faits au prince de Condé en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissaient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans réplique; mais, comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince, qui affectaient publiquement de soutenir qu'il ne regardait pas seulement la jeune princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns et les autres; peu de personnes le gardèrent. La reine et le prince de Condé, que cette affaire touchait de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessait de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine, véritablement furieuse; et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditait dès-lors l'imprudente

démarche qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il était allé passer les fêtes de Pâques, et il me l'envoya aussitôt à Paris, où j'étais demeuré. Voici ce que le billet contient : que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, était venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'était passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince s'il ne se retirerait pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avait empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avait apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'était déjà fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusait de conduire toute cette trame, parce qu'il avait déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince, et à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne ; que cet homme était lié avec un autre médecin génois, qui avait été à don Joan, et qui était allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devait passer jusqu'en Angleterre : ce qui était relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il était

aussi fait mention, portant que M. le prince avait obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on priait sa majesté de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage, au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, et M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement on aurait pu croire qu'il n'y allait que pour braver sa majesté. « Mon ami, m'écrivait Henri le 12 juin[1], « M. le prince est ici qui fait le diable. Vous se- « riez en colère, et auriez honte des choses qu'il « dit de moi : enfin la patience m'échappera, et je « me résous de bien parler à lui. » Pour le punir, le roi m'ordonnait de suspendre le paiement du quartier d'avril de sa pension, et d'éconduire son pourvoyeur et tous ses créanciers, qui, sachant les libéralités que sa majesté avait faites à ce prince à l'occasion de son mariage, s'adresseraient à moi, comme à celui qui en était le dispensateur. « Si l'on ne le retient pas par ce moyen-là, « reprenait sa majesté, il en faudra prendre quel- « que autre, car il est honteux d'ouïr ce qu'il dit. « Nous en aviserons ensemble lorsque vous serez « auprès de moi[1]. »

[1] Voici comment en parlent les *Mémoires pour l'histoire de*

M. le prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me serait pas facile de dire, parce que, si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étaient pas indifférens, j'ai dû soupçonner d'un autre côté qu'il cherchait dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de son rang, lors même qu'en lui parlant on a la hardiesse de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance que je ne m'étais point opposé au dessein qu'il avait de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte

France : « Le roi, éperdument amoureux de la princesse de « Condé, met tout le monde en besogne, jusqu'à la mère du « mari. Le prince s'en plaint, et demande congé à sa majesté « de se retirer avec sa femme en l'une de ses maisons. Le roi « le lui refuse rudement, et en vient aux injures et menaces. « On dit que le prince y a répliqué hautement, et a mêlé en « ses propos le mot de *tyrannie;* et que le roi, en relevant ce « mot, lui a répondu : Je n'ai fait en ma vie acte de tyran que « quand je vous ai fait reconnaître pour ce que vous n'étiez « point. Le premier a dit pouilles à sa mère, qui servait d'ins- « trument pour corrompre la pudicité de sa femme..... On « disait que la marquise de Verneuil, qui parle ordinairement « au roi, non comme à son maître, mais comme elle ferait à « son valet, lui avait dit, bouffonnant sur ce propos : N'êtes- « vous pas bien méchant de vouloir coucher avec la femme « de votre fils! car vous savez bien que vous m'avez dit qu'il « l'était. »

de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi, où il vint un mercredi l'après-midi, qu'il savait que je n'allais point au conseil.

Il entra dans mon cabinet, portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit, et je ne fus point surpris de ce que, sans autre préambule, il me parla des sujets qu'il avait de se plaindre de la conduite du roi à son égard. Je lui répondis en lui rappelant les obligations en quelque manière infinies que toute sa maison en général, et lui en particulier, avaient à sa majesté, obligations dignes non-seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, et sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince, ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sais combien de desseins qu'il supposait qu'avait Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude et de la défiance, poussées trop loin, et que je m'imaginai dissiper en lui représentant, d'une manière qu'il ne lui était pas possible de ne pas croire sincère, que sa majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendrait qu'il était de son sang que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle qu'elle témoignait pour tout le monde ceux de l'amitié et d'une distinction marquée; et je me souviens fort bien qu'au lieu

d'avoir accordé par complaisance à M. le prince que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement que les plus coupables étaient ceux qui abusaient ordinairement le plus de ce terme d'*innocent*, malgré lequel on ne laissait pas de les châtier.

M. le prince, qui après cela devait être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il était résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente que comme l'effet d'un cœur ulcéré; et si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis que je ne pouvais croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi, sa patrie, son honneur et son devoir; que le royaume, et même la cour, était l'unique séjour des princes du sang; que partout ailleurs leur éclat ne faisait que se ternir; qu'ils étaient même réputés coupables de la seule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit, s'ils n'en avaient pas obtenu la permission de sa majesté. A quoi M. le prince ayant réparti qu'une pareille contrainte ne convenait ni à sa condition ni à sa naissance, je lui répliquai aussi absolument que les lois de l'état obligeaient les enfans et les frères du roi, autant et peut-être

plus étroitement encore que le moindre de ses sujets; et je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu le duc d'Anjou, et de Henri lui-même. Ce n'était pas sur ce ton que M. le prince avait souhaité de m'entendre parler. Je m'aperçus qu'il ne songea plus qu'à paraître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; et rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit à me faire comprendre qu'intérieurement il était décidé pour le parti dont ses dernières paroles voulaient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le prince, au sortir de chez moi, avait paru tout-à-fait radouci, qu'il s'était même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeait à quitter la cour avec éclat, et qu'il avait assuré cette princesse qu'il n'en avait jamais eu la pensée, ajoutant ces propres paroles, qu'il était *assez content de sa majesté*, qu'enfin il parlait presque publiquement dans les mêmes termes, je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'était passé entre M. le prince et moi, que dans huit jours il ne serait plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avait aussi peu d'apparence, disait-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers,

sans le secours qu'il recevait de sa main, qu'il y en avait qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenait sans qu'on le vît et qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi sa majesté ajouta ce que M. le prince venait de dire à la reine. « Tout « ce que vous me dites, Sire, répondis-je, ne me « fait point changer d'opinion; je m'y confirme « de plus en plus : vous vous en fâchez contre « moi; mais le temps et l'événement vous feront « connaître que j'ai raison. Je vois bien des per- « sonnes, poursuivis-je, qui sont de cette menée, « et qui vous trompent, quoiqu'ils vous soient des « plus obligés; mais cela ne doit pas être trouvé « étonnant, puisque vous aidez vous-même à vous « tromper. Vous ne me nommez personne, me « dit sa majesté, comprenant que je voulais lui « parler des domestiques de la reine; mais je vois « bien qui vous voulez dire. » Cela n'était pas bien difficile; et ni le roi ni moi n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouait ici un étrange manége; car non-seulement elle débitait comme étant certaines mille choses supposées sur le compte du roi et de la princesse de Condé; il n'y aurait eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne saurait bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens savaient faire servir leurs impostures à rendre le roi souverainement odieux à la reine, et à forcer cette prin-

cesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite: de là tous ces complots où, sans qu'elle le sût, on osait se servir de son nom; de là les motifs de mille nouvelles instances pour ne pas différer plus long-temps la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa pas quatre jours depuis celui où je m'entretenais ainsi avec le roi jusqu'à celui de l'évasion de M. le prince. Le 29 août [1] à onze

[1] Le dernier de novembre (et non pas le 29 août, ce qui est une faute de date dans nos mémoires), « M. le prince, dit le « maréchal de Bassompierre, partit de la cour pour s'en aller « à Muret, où il repartit avec Rochefort et Touret, et un « valet de chambre qui portait en croupe madame la princesse « sa femme, mademoiselle du Certeau, et une femme de cham- « bre, nommée Philippette, et s'en alla à Landrecy. Le roi « jouait en son petit cabinet quand d'Elben premièrement, « puis le chevalier du Guet, lui en portèrent la nouvelle. J'é- « tais le plus proche de lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Bas- « sompierre, mon ami, je suis perdu, cet homme mène sa « femme dans un bois; je ne sais si c'est pour la tuer, ou la « mener hors de France. Prends garde à mon argent, et en- « tretiens le jeu pendant que je vais savoir de plus particu- « lières nouvelles..... Chacun se retira du jeu, et je pris l'oc- « casion de rapporter au roi son argent, qu'il avait laissé sur « la table. J'entrai où il était, et ne vis jamais un homme si « éperdu ni si transporté. » Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la reine, et le conseil que donna Sully au roi, de la même manière que le rapportent nos mémoires. Henri IV donna sur cet enlèvement de la princesse de Condé de si fortes marques de douleur et de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tels que l'auteur

heures du soir, comme je venais de me coucher, je vis entrer Praslin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandait, et que je vinsse tout à l'heure. « Hé! mon cousin, que pense faire « le roi? » lui répondis-je, dans le premier mouvement, et sans lui donner le temps de s'expliquer. « Pardieu! il me fait mourir à force de me « tourmenter; je ne saurais vivre et ne dormir « point. » Il faut, poursuivis-je avec impatience, et croyant que ce voyage était un de ceux dont je pouvais me dispenser par de bonnes raisons, « il faut que je me lève demain à trois heures du « matin pour voir des lettres et des états que j'ai « reçus, et y faire réponse. Il me faut faire des « agenda de tout ce que je dois faire dans la jour- « née, de ce qui se doit faire au conseil, de ce « que je dois dire au roi, et de ce que mes com- « mis, mes secrétaires, et tous ceux qui sont sous « mes charges doivent faire aussi : jugez si j'ai « du temps à perdre, et si, m'en allant à cette heure « au Louvre, d'où je ne saurais revenir, quelque « diligence que je fasse, qu'il ne soit deux ou trois « heures après minuit, je me puis acquitter de

de l'histoire de la mère et du fils, ont avancé que la guerre qu'il allait porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avait en partie pour objet de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princesse entre les mains. Voyez aussi Mézerai et autres historiens.

« tout cela avant qu'il soit huit heures du matin,
« qu'il faut que je me rende au conseil. Quant à
« tout le reste de la journée, il ne faut point parler
« de travailler dans mon cabinet; je l'emploierai
« tout entière à donner audience à un chacun,
« et à parler aux comptables et autres officiers qui
« ont affaire à moi. Je vois bien tout cela, me dit
« Praslin, et le roi lui-même ne l'ignore pas; car
« il a dit tout haut devant la compagnie, que j'allais
« vous mettre en colère, venant vous chercher à
« une heure aussi indue, et qui est le seul temps
« que vous ayez pour vous délasser le corps et
« l'esprit : mais il y a remède, Monsieur, il faut
« venir; car c'est une affaire qui lui agite fort
« l'esprit, et à laquelle il est persuadé que, s'il y a
« quelque remède à apporter, vous seul en êtes
« capable. L'homme que vous savez, comme le
« roi a dit que vous l'aviez bien prédit, s'en est
« allé, et a même emmené avec lui les dames en
« croupe, ce qui est le pis. Ho, ho! repris-je,
« c'est donc pour cette affaire-là qu'on me de-
« mande? vraiment, il y aura de la colère; car je
« me doute bien que nous ne nous trouverons pas
« tous de même opinion. Je sais bien que Mars
« et Vénus sont en bonne intelligence; mais ce-
« pendant, si nous voulons avoir de bons succès
« par le premier, il faut que l'autre cède, et cela
« peut nous fournir quelque bonne raison pour

« accélérer les affaires. Or, allons donc, mon « cousin. »

J'arrive au Louvre, où je trouve le roi dans la chambre de la reine, se promenant la tête baissée et les mains jointes sur le dos. Avec la reine étaient présens MM. de Sillery, de Villeroi, de Gèvres, de La Force, La Varenne et quelques autres, collés contre les murs, et assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. « Hé bien! me dit Henri, en me prenant par « la main sitôt qu'il me vit entrer, notre homme « s'en est allé, et a tout emmené; qu'en dites- « vous? Je dis, Sire, répondis-je, que cela ne me « surprend pas, et que, depuis qu'il parla à moi à « l'Arsenal, je me suis toujours attendu à cette es- « capade, que vous auriez bien empêchée, si vous « eussiez voulu me croire. Je me doutais bien que « vous m'alliez dire cela, reprit ce prince; mais « il ne faut point parler des choses passées, aux- « quelles aussi-bien on ne saurait remédier; pen- « sons seulement à l'avenir, et voyons ce qu'il y « a à faire présentement; dites-m'en le premier « votre avis, car je ne l'ai encore demandé à per- « sonne. Sire, je ne suis pas, repartis-je, encore « assez bien informé de toutes les circonstances « de cette affaire, et je n'y ai pas encore pensé « autant qu'elle le mérite. Je vous supplie de me « laisser dormir dessus, et demain je viendrai

« vous trouver, et je tâcherai de vous donner un « bon avis; au lieu que, si vous me pressez main- « tenant, je ne vous dirai rien qui vaille, car mon « jugement ne va pas si vite. Non, interrompit « sa majesté, c'est tout le contraire; je vous con- « nais bien; dites-moi donc ce qu'il vous en « semble. Sire, je ne saurais, dis-je encore, et « infailliblement, si vous me pressez si fort, je « ne dirai rien qui vaille; de grâce excusez-moi « jusqu'à demain. Point du tout, répliqua Henri, « je veux que vous parliez tout présentement: que « dois-je faire? Rien du tout, lui répondis-je, ne « pouvant plus reculer. Comment! rien? s'écria- « t-il : ce n'est pas là un avis. Pardonnez-moi, « Sire, repris-je, c'en est un, et un des meilleurs « que vous puissiez prendre; il y a des maladies « qui veulent plutôt du repos que des remèdes; « et je crois celle-ci de cette nature. Tout ce rai- « sonnement n'est pas de saison, insista Henri « avec la même impatience; il faut des raisons; « quelles sont les vôtres? Je n'en ai point de « bonnes, dis-je, si elles sont contraires à vos « désirs: il me semble pourtant que la chose parle « d'elle-même, et qu'elle veut qu'on attende « quelque éclaircissement avant que de rien en- « treprendre, afin qu'il vous serve à prendre une « bonne résolution; en attendant, je trouve qu'il « serait à propos de ne parler de cette affaire que

« le moins qu'il est possible, et de faire semblant « qu'elle n'est d'aucune conséquence, et qu'elle « ne vous inquiète en aucune manière. »

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paraissait juste; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feraient à M. le prince dépendraient peut-être de l'impression forte ou faible que son évasion aurait causée au roi : en sorte qu'il n'était pas impossible qu'ils ne reçussent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il allait leur coûter, surtout si l'on pouvait avec cela leur faire concevoir quelque soupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisait que d'intelligence entre sa majesté et lui. « Quoi ! disait le roi en branlant la tête, vous « voudriez que je souffrisse qu'un petit prince, « mon voisin, retirât contre mon gré le premier « prince de mon sang, sans en témoigner du res- « sentiment? Voilà un beau conseil ! aussi n'en « ferai-je rien : je veux que Praslin [1] parte dans

[1] « Praslin partit effectivement; mais l'archiduc lui répondit « qu'il n'avait jamais violé le droit des gens à l'occasion de qui « que ce fût, et qu'il se garderait bien de commencer à com- « mettre cette faute par la personne du premier prince du « sang de France; et peu après lui envoya de l'argent et es- « corte d'hommes pour venir à Bruxelles. » (*Mémoires pour l'histoire de France,* année 1609.) Les mémoires de Bassompierre portent, que l'archiduc se sentit d'abord si fort ébranlé de la déclaration de Praslin, qu'il envoya prier le prince de

« quelques jours pour faire savoir mon intention. « Je vous avais bien dit, Sire, repris-je, que, ne « m'ayant pas donné assez de temps pour y pen- « ser, je ne dirais rien qui vaille. Il me vient une « autre idée dans l'esprit qui ne nuira point à ce « que vous voulez faire; mais je ne puis vous la « dire que dans deux jours, et je suis assuré que « vous en serez plus content que de ma première « proposition. » Sa majesté y consentit, et me dit en m'embrassant: « Allez vous coucher et dormez « jusqu'à huit heures, car j'aime mieux que le « conseil ne se tienne point demain, et que mes « affaires ordinaires demeurent pour ce jour-là, « que d'incommoder votre santé. »

Je ne me trompais point lorsque je croyais que l'autre ouverture que j'avais à faire à sa majesté

ne faire que passer dans ses états, sans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir; mais qu'ensuite il changea encore de résolution par les conseils du marquis Spinola, et qu'il traita ce prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mémoires de Bassompierre*, t. 1, p. 28.

Le P. Daniel, dans son histoire de France in-4°, tom. 10, pag. 437, a tiré sur cet incident des éclaircissemens de lettres de la bibliothèque de l'abbé d'Estrées, par lesquelles il est prouvé que Henri IV envoya secrètement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princesse de Condé, et que ce dessein n'échoua que parce que, Henri l'ayant découvert à la reine, cette princesse dépêcha aussitôt un courrier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princesse de Condé un appartement dans le palais.

au sujet de la retraite de M. le prince en Flandre serait plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arsenal me la demander. Nous fûmes enfermés une heure dans mon cabinet ; mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y passa entre nous. Le roi dit tout haut en sortant : « Adieu, « mon ami, ne venez point, achevez mes af- « faires, et surtout travaillez à l'exécution de « l'ouverture que vous m'avez faite, car je la « trouve bien meilleure que le conseil que vous « me donnâtes dans la chambre de ma femme, « au Louvre. »

M. le prince crut devoir chercher à justifier son action en écrivant quelques jours après une lettre [1] au roi. Il en adressa en même temps une

[1] « Ledit prince écrivit au roi qu'à grand regret il était sorti « de la cour, pour sauver sa vie et son honneur, et non à in- « tention de lui être jamais autre que son très-humble parent, « fidèle sujet et serviteur. Je ne ferai jamais rien, ajoutait-il, « contre le service de votre majesté, si je n'y suis forcé ; et je « la prie de ne trouver mauvais, si je refuse de voir ou rece- « voir de qui que ce soit les lettres qu'on m'écrirait de la cour, « hormis celles dont il vous plaira de m'honorer. » (*Mémoires pour l'histoire de France*, année 1610.) Siri, qui traite fort au long l'affaire de l'évasion du prince, *Mém. recond.* t. 2, p. 82 et suivantes, joint plusieurs autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paraissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre

seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample et plus réfléchie, dans laquelle, entre autres choses, il lui insinuait que j'étais la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disait le roi, et « celle de beaucoup d'autres qui l'ont conseillé, « et non pas vous. Je veux que vous lui répon- « diez par une bonne lettre, où vous lui représen- « tiez tout ce qui s'est passé, et qu'avec le res- « pect dû à sa qualité, non à sa personne, vous « lui disiez toutes ses vérités, et à quelle misère « il s'expose infailliblement, s'il ne rentre dans « son devoir. Je m'en vais donc chez moi, Sire, « lui répondis-je (car nous étions alors chez M. le

contre les Espagnols fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé; et que, voyant que, malgré ses menaces, ils persistaient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle était de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimait point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûlait d'envie de retourner en France; qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, et que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, et qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnèrent en cette occasion le nonce, quelques-uns de ses conseillers, et surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la manière ferme et libre dont il parla et écrivit au prince de Condé.

« connétable), pour en faire un projet, et vous « l'apporter. Non, non, reprit sa majesté, je veux « que vous écriviez ici présentement; je vous fe- « rai donner de l'encre et du papier. Mais, Sire, « répliquai-je, cette lettre est de conséquence, « elle mérite bien qu'on y pense et qu'on examine « attentivement avant que de l'envoyer : car, d'un « côté, il faut qu'elle vous satisfasse; d'un autre, « qu'elle soit convenable à la qualité de M. le « prince et à la mienne, et que personne, soit en « France, soit dans les pays étrangers, ni lui- « même, que vous voyez bien ne chercher que « les occasions de m'accuser et de me blâmer, ne « puisse y trouver sujet de le faire. Je n'ai pas « assez de ressource dans l'esprit pour faire si bien « avec tant de précipitation. » J'eus beau dire, je fus obligé d'écrire cette réponse à l'heure même, en présence de sa majesté, et sur un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la manière dont je m'expliquais avec le prince; la voici en gros :

Je me plaignais d'abord à ce prince, de ce qu'après avoir cru qu'il me considérait assez pour n'avoir eu d'autre intention, en venant chez moi, que de me demander mon conseil, il me forçait aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre; qu'au reste il savait mieux

que personne qu'il m'avait inutilement tendu ce piége. A cette occasion, je déduisais, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'était passé dans notre entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenais, sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avais averti le roi, qui l'aurait bien empêché de l'exécuter, s'il m'avait cru, ou s'il n'avait pas été si bon et si indulgent. Je ne m'excusais à M. le prince du conseil que j'avais donné à sa majesté contre lui, que parce que c'était le bien de l'état, de sa majesté et le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention; ce qui me faisait passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée : qu'avait-il à attendre des archiducs et des Espagnols, qui, le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteraient, par la fierté de leurs traitemens, à son malheur, et s'en applaudiraient intérieurement? Je faisais parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance et du devoir, contre une faute dont j'exhortais le prince à chercher au plus tôt le pardon. Je joignais à la prière des offres de services qui lui prouveraient mon zèle et mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours aurait été un peu fort dans la bouche de quelqu'un

qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avais évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le prince que les politesses, les louanges et les remercîmens dont il m'avait comblé à l'Arsenal allaient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa lettre me mettait de faire connaître la vérité d'une manière qu'il ne trouverait peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devais; qu'il devait me rendre intérieurement toute la justice que je méritais, mais qu'il éprouvait aujourd'hui que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir lui fait aussi manquer, par une suite nécessaire, à toutes les lois de la sincérité; qu'enfin, quelle que fût son intention en me prenant ainsi à partie, j'avais toujours tenu à gloire et à honneur d'être ainsi traité par les ennemis du roi et de l'état, et que je priais le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil qui pût faire oublier que sa faute lui avait fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre devint publique, et demeura sans réplique; ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis même les imputations de M. le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroi et de

Fresne au sujet des lettres [1] que le roi fit écrire, deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire savoir ses intentions sur cet événement. Villeroi en composa un modèle, auquel il voulut que tous les autres secrétaires d'état se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étaient peu dignes de la majesté de celui dont elles étaient supposées partir; ce qui était vrai : et, comme il passait avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrère, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettait en relation; il vint me confier son embarras, et me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre

[1] Voyez encore dans le volume 9772, manuscrits royaux, la sommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres, MM. de Bernai et Manichamp, de la part du roi, de revenir en France, sous peine de se rendre coupable du crime de lèse-majesté, et le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt par lequel il le condamnait à subir tel châtiment qu'il plairait à sa majesté d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement solliciter cet arrêt; et pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe et sans suite; il s'assit à la place du premier président, sans dais ni marche-pied, le parquet gardé, comme à l'ordinaire, par les huissiers du parlement, au lieu des officiers de sa majesté.

les calomnies qu'on continuait d'inventer contre lui, et de faire passer jusqu'à sa majesté par des avis et des discours de toute espèce. Il fut adressé au roi une lettre datée du dernier juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, et faussement signée *Emmanuel de La Faye.* On y donnait avis que, dans une assemblée tenue à Saint-Maixent, le ministre de Blois, nommé Viguier, avait fait présenter un livre ayant pour titre, *le Théâtre de l'Antechrist*, scandaleux, disait-on, et emporté au dernier point; qu'il avait été résolu dans cette assemblée qu'on le ferait imprimer après qu'il aurait été communiqué à l'académie de Saumur, et que ce livre [1] était actuellement sous presse, malgré les défenses formelles de sa majesté.

Cette lettre est remplie de tant de minuties, et la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me saura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattait-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifiaient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siége à soutenir, et qu'il s'était

[1] Le supplément au *Journal de Henri IV*, imprimé en 1736, parle de ce livre; et dit que, le P. Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de sa majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet contre ceux de la religion, le roi fit une réprimande à ce père, et donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parut plus. Année 1609.

tenu une assemblée de protestans à Marseille pour obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Duplessis était celui sur lequel on faisait rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirebalais et le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avait qu'un très-petit nombre de protestans qui trempassent. Quant à Duplessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à sa majesté, et je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'était montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence, lorsque je persuadai au roi, qui me pressait de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des réformés, que les véritables ennemis de sa majesté cherchaient à se cacher en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritaient point. Duplessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paraît mieux circonstancié, et plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche, nommée *des Quatre-Vents*, et proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demeurait depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une veuve appelée Jeanne Huberson, qui logeait des écoliers

de bonne maison, dont ce Médor avait la conduite. Une nièce de cette veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demeurait avec sa tante et un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité; il était doré partout, relié très-proprement, avec des rubans bleu et incarnat, et épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'était moitié encre, moitié sang, et qu'il était plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer et de reconnaître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, et d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avait jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connaissait ces deux hommes, parce qu'ils venaient souvent voir son hôte.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colère ce qu'elle en voulait faire : à quoi elle répondit ingénument qu'elle l'avait trouvé si joli, qu'elle avait voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifiaient ces signatures de sang qu'elle y avait vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit, à la suite

duquel étaient toutes ces souscriptions, qui renfermait un association des conjurés contre la personne du roi, et il lui dit que c'était un serment que l'intérêt de la religion faisait faire à quantité de zélés catholiques de demeurer fidèlement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante et à son cousin, le seul de toute cette maison qui fût de la religion réformée, et qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avait vu, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires.

Le livre avait été incontinent enlevé de la chambre de Médor, et porté, comme le croyaient Huberson et la fille, chez du Cros, dont ils donnaient l'adresse chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain, du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, si l'on trouvait que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet, avait aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, surtout de la province de Bretagne, parce qu'il avait pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros était l'âme de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenait une des principales places, et où il était souvent chargé de faire des discours

publics, lui donnait toutes les commodités possibles pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor et du Noyer l'avaient connu.

A ces lumières se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais, quoiqu'il ne se découvrît rien qui ne le confirmât, et que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudrait, et en présence de sa majesté elle-même, le crédit et l'adresse de ceux que cette accusation intéressait furent assez forts pour livrer au silence une affaire qui assurément devait être poursuivie. Les dissensions domestiques et les pratiques intestines furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne était toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa majesté qu'il lui fût permis de changer d'air pour cause d'indisposition; et il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'Arsenal; mais on lui donna des gardes tout le temps qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. Le dauphin et tous les enfans de France jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau; il y passa l'automne entière, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux, et il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

FIN DU LIVRE VINGT-SIXIÈME.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

Suite des mémoires de 1609—1610. Affaires étrangères. Traité de trève entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et d'intervention des rois de France et d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Épinoi. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand-duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie et Suisse. Mort du duc de Clèves : mémoires historiques et politiques sur l'affaire de cette succession. Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi; entretiens de Henri et du duc de Sully sur ce sujet, et sur l'exécution du grand dessein. Défiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi et son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi, et autres préparatifs dans et hors le royaume. Pressentimens et pronostics de la mort prochaine de Henri IV. Conversations entre lui et Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, et affaire de la demoiselle Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri le Grand. Sentimens de Sully en en recevant la nouvelle. Particularités sur cet assassinat, et sur les derniers jours de la vie de Henri. Autre détail des affaires d'état et de cour qui suivirent cette mort.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

Ce qui me reste à dire de cette année regarde les affaires étrangères, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer, au mois d'avril, une somme de trois cent mille livres : Préaux alla porter aux États l'agréable nouvelle de cette gratification, et m'apporta l'ordre de sa majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devait être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette dernière récompense aux égards qu'eut le conseil des Provinces-Unies de lui donner la principale part dans son accommodement avec l'Espagne; car c'est en cette année que fut enfin conclue cette trève [1] attendue pendant fort longtemps, et si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étaient montrés les plus contraires, et le prince d'Orange lui-même, y donnèrent à la fin les mains.

[1] Il est bon de consulter, tant sur les négociations de cette fameuse trève que sur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces mémoires, les volumes des manuscrits royaux, cotés 9005, 9759, 9991; *le Mercure français*, Matthieu, Vittorio Siri, et les historiens particuliers de cette république.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dressé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais seulement celui de l'intervention des rois de France et d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette pièce, passée, comme la précédente, à la Haye, est du 17 juin 1609, en présence de messire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy et Montreu, conseiller de sa majesté très-chrétienne en son conseil d'état, et son ambassadeur extraordinaire auprès des États, et messire Élie de La Place, chevalier, seigneur de Russi, vicomte de Machaut, aussi membre du conseil d'état du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son ambassadeur ordinaire; tous les deux au nom et comme ayant charge de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Henri quatrième, etc. Les noms des deux ministres de sa majesté britannique y sont ensuite avec les mêmes qualifications d'ambassadeurs extraordinaire et ordinaire; et après ceux-ci, ceux des conseillers et ministres des différentes provinces des Pays-Bas, avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent traité, dans deux mois, par les parties respectives.

L'intervention et la garantie y sont exprimées de la manière suivante: que les deux rois, n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une paix véritable et solide entre

les deux puissances en guerre, s'étaient réduits à leur proposer une trève à longues années, sur laquelle il s'était encore rencontré des difficultés, qui vraisemblablement en auraient rompu le projet, si leurs majestés, pour le bien des parties et pour l'entière assurance des États, n'avaient consenti à en être les cautions et les garans; qu'ils promettaient donc et engageaient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-seulement dans le cas de l'infraction de la trève de la part de l'Espagne, mais encore dans celui de leur commerce aux Indes, arrêté, ou seulement incommodé de la part de sa majesté catholique, des archiducs, de leurs officiers ou sujets, quels qu'ils pussent être; ce qui s'étendait tant sur ceux que les États jugeaient à propos d'associer à ce commerce que sur le pays où ils le faisaient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourraient lui être faits à cet égard, mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle aurait voix : permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par provision à la sûreté de ses sujets; qu'en conséquence les parties contractantes renouvelaient et confirmaient les traités particuliers faits l'année précédente, le 23 janvier, entre la France et les Provinces-

Unies, et le 26 juin, entre l'Angleterre et les mêmes provinces, en appliquant à la trève les mêmes conventions, promesses et obligations que portaient ces traités pour le temps de la paix, qu'on croyait alors sur le point d'être conclue; qu'en reconnaissance de cette garantie des deux rois médiateurs, et des secours que les États-généraux avaient reçus d'eux, ils s'engageaient à ne faire aucun traité ni convention avec les archiducs pendant les douze années de la trève, que de l'avis et du consentement de leurs majestés, lesquelles promettaient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté et à la conservation de leurs amis et alliés; c'est le nom que les princes y donnent aux États.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avaient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de trève d'assurer aux Hollandais le commerce des Indes, quelques instances que ceux-ci en eussent faites; ils s'étaient seulement obligés de gré à gré, de la part de sa majesté catholique, de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchait à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avait du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France et d'Angleterre. Henri ne fut pas

mécontent que la guerre, ayant à finir entre l'Espagne et la Flandre, finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore qu'au conseil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Épinoi. Sa majesté, qui avait souffert que je l'entretinsse souvent de l'injustice que faisaient à ces enfans le comte et la comtesse de Ligne, et qui, dès le temps qu'ils me furent amenés en France, leur avait fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces mémoires, voulut bien faire quelque chose de plus pour eux. Jeannin eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert sur cette affaire, de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, et de le porter à leur rendre toute la justice qui leur était due. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire instructif que j'avais fait des droits de la maison d'Épinoi à la succession de la maison de Melun. La réponse que l'archiduc fit au roi, en 1601, qui est l'année où ceci se passait, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce prince, voyant l'intérêt que sa majesté prenait à ce démêlé, y entra si avant, que, par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon

neveu d'Épinoi [1], resté seul héritier par la mort de son frère, obtint dès ce temps-là la restitution d'une grande partie des biens qui avaient été confisqués sur son père. Cette transaction, que l'intervention du roi et de l'archiduc rendait une pièce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne [2] se servit pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'était point dépouillée, lui avait été accordé.

Je m'avisai d'un expédient pour mettre fin à toute cette chicane; ce fut d'obtenir du conseil des États qu'ils insérassent dans leur traité de trève un article par lequel cette question fût décidée de la manière la plus favorable pour le jeune d'Épinoi; ce que j'obtins sans peine dès les premières instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte que, sur le refus que la dame princesse de Ligne a fait au conseil des Provinces-Unies de restituer les biens de la maison d'Épinoi, dont elle jouissait injustement, il sera nommé

[1] Guillaume de Melun, prince d'Épinoi, etc. Il avait eu plusieurs autres frères morts en bas-âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

[2] Marie de Melun, dame de Roubais, d'Antoing, etc., femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la toison-d'or.

deux arbitres de la part de sa majesté très-chrétienne, et autant de celle des archiducs, qui s'assembleront à Vervins, à la Saint-Jean prochaine, pour juger définitivement cette question; que, si les voix sont partagées, ils conviendront d'un sur-arbitre; et que, s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix, le roi très-chrétien sera ce sur-arbitre, à la sentence duquel la princesse de Ligne et les autres héritiers respectifs seront obligés de se soumettre, et les archiducs, dont ces biens relèvent, d'en permettre l'exécution; cependant que les biens de la maison de Vassenard, et tous autres appartenant au prince d'Épinoi, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui seront rendus par provision.

La princesse de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance, elle allégua encore la transaction dont il vient d'être parlé. Elle se défendit sur ce que la partie des biens qu'on lui demandait, qui était dans la province de Hollande, avait été chargée de taxes considérables; sur quoi elle demandait des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle parut s'adoucir, et se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voie que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, surtout lorsqu'elle s'aperçut que son neveu était d'humeur à acheter la paix

par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister ; car c'était moi qu'on regardait dans cette occasion comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui était encore à établir. Cet expédient était assez bien imaginé, si la mère avait été une femme raisonnable; mais elle ne voulait pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avait donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire, par Préaux, l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Épinoi pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avait à perdre, et même assez considérablement, pour mon neveu, dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire et à rejeter des propositions qui ne conduisaient à rien.

Il fut encore besoin que sa majesté s'en mêlât, comme elle eut la bonté de faire, en écrivant, le 19 octobre, à l'archiduc, pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, et du peu de soin qu'on montrait de mettre à exécution l'article du traité qui regardait le prince d'Épinoi. Le roi fait remarquer à l'archiduc, sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisait son fort,

qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux lois de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny [1] et Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; et, après lui avoir fait une dernière instance en faveur de d'Épinoi, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance et de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue, dans le corps de la lettre, que d'Épinoi acheterait volontiers la paix et l'union avec sa tante aux dépens d'une légère portion de son bien; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette lettre n'est pas d'un roi, mais d'un ami : et dans presque toutes celles que Villeroi et Jeannin écrivaient par son ordre au conseil des États, il y avait un article d'instance sur l'affaire de d'Épinoi. Je continuais, de mon côté, de les presser fortement, dans celle que j'écrivais à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des servi-

[1] Matthieu Brulart, sieur de Berny, résident de sa majesté près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniste, gouverneur de Châtellerault.

ces que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ses enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres, et dans la requête présentée à ce sujet à la chambre des comptes, Bouillon avait pris la qualité de seigneur souverain de Sedan, et n'y fit point faire opposition par son procureur-général; mais sa majesté répara cette omission, en faisant demander, par ce procureur-général, qui était Jérôme L'Huillier, que le consentement qu'elle avait donné à la requête du duc de Bouillon, et son silence sur le titre qu'il avait pris, ne préjudicieraient point à ses droits, au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers, titres ou renseignemens, soit du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouzon, uni au domaine de la couronne. Cet acte, du 11 avril, est inséré dans les registres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par sa majesté pour le paiement de sept mille écus, qu'il disait être encore dus à son maître, et que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vu la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis avec lesquels Henri cherchait à s'attacher de plus en plus les princes

d'Allemagne. Je rendis pareillement au duc de Savoie quelques services qui m'attirèrent une lettre de ce prince, et un remercîment de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyait rendre à l'ambassadeur de Savoie, parut, aux ennemis que j'avais à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi que le duc de Savoie ne fît de moi ce qu'il avait fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il savait toutes mes démarches, et qu'il les approuvait. Il les remercia au contraire, et m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières lettres que j'avais reçues de Turin, la première fois que j'irais le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Genève, et elle fut conduite par ce même du Terrail [1], dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il y fut fait

[1] Louis de Comboursier, sieur du Terrail, gentilhomme du Dauphiné, et parent de Lesdiguières. Les *Mémoires pour l'histoire de France* en parlent comme ceux de Sully. « Le roi, « disent-ils, dont il était sujet naturel, lui avait donné quatre « grâces; mais il n'en avait pas plus tôt une, disait sa majesté, « dans une de ses pochettes, que dans l'autre il tenait une « conjuration toute prête..... La grâce que le roi lui aurait « donnée ne lui aurait pas sauvé la vie. Ceux de Genève lui « firent couper la tête, le 29 avril, et à La Bastide, gentil- « homme bourdelais, pris avec lui. »

prisonnier; et, sans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'était un homme de beaucoup de tête et de cœur, mais plein d'ambition et de vices : aussi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de du Terrail, aux premières nouvelles qui vinrent de sa prison; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-temps dans l'embarras. « C'est une belle dépêche, me dit « ce prince; c'était un dangereux homme. Depuis « que je vis qu'il cessait de vous voir et de vous « hanter, comme il avait accoutumé, et que nous « le vîmes, vous et moi, étant sur le balcon de la « galerie, tuer cet homme [1], je n'en eus plus d'es- « pérance. »

Le duc de Florence ayant envoyé, après la mort du duc son père [2], un ambassadeur extra-

[1] « Le mardi 8 août, du Terrail tua, en présence du roi, et « devant les fenêtres de la galerie du Louvre, Mazancy, brave « soldat gascon, auquel sa majesté venait de parler. Il fut tel- « lement indigné et saisi de ce coup qu'il vit donner, qu'il en « changea, dit-on, deux fois de chemise. » *Mémoires pour l'histoire de France,* année 1606. Du Terrail avait été obligé de sortir du royaume après cet assassinat. Quelle justice!

[2] Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, qui avait succédé, en 1587, à François-Marie de Médicis, son frère, était mort l'année précédente. « Le roi, dit L'Étoile, ou l'au- « teur du supplément de son journal, pour apprendre à la

ordinaire à Rome, pour prêter l'obéissance au pape, cet ambassadeur, soit par ordre de son maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il songea à en tirer raison; et il commença par révoquer un ordre qu'il venait de donner, sur les représentations du chevalier Guidi, pour le paiement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvait encore due au grand-duc. Joannini, agent de ce prince, qui prévit toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses amis et ses partisans pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger se bornât du moins au duc de Florence, et ne fût pas une espèce d'insulte pour

« reine cette nouvelle d'une manière qui ne l'effrayât point, « supposa un songe, dans lequel il avait vu le grand-duc mort, « et qu'il lui raconta à son lever. La reine en a été d'abord sur- « prise; mais ensuite elle a dit au roi que ce n'était qu'un « songe. Mais, Madame, a reparti le roi, je crains que mon « songe ne soit vrai; nous sommes tous mortels. Il est donc « mort? Oui, ajouta le roi; voilà la nouvelle que j'en ai reçue... « Cette mort fut cause que les divertissemens ordinaires du « carnaval furent suspendus, etc. » C'est Ferdinand de Médicis qui fit cette réponse à notre ambassadeur, lequel lui faisait des plaintes de ses liaisons avec l'Espagne : « Si le roi eût eu « quarante galères à Marseille, je n'eusse pas fait ce que j'ai « fait. » Côme II de Médicis, son fils, est celui dont il est question ici.

l'Espagne même; et comme je passais pour être celui du conseil qui était le plus capable d'inspirer au roi une résolution ferme et hardie, ils convinrent que Joannini viendrait me trouver, et ferait tous ses efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtait rien d'accorder à ses instances que je n'agirais ni ne parlerais en cette occasion que pour exécuter simplement les ordres du roi. Je savais que, sur pareille matière, Henri n'avait pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits, et Joannini n'en était pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant qu'il me paraissait fort étrange qu'un aussi petit prince que l'était son maître, et tout récemment mis au rang des ducs, se mêlât de régler le rang entre les rois de France et d'Espagne. Joannini reçut ces paroles comme fait tout ambassadeur en pareille rencontre; et, pour me persuader que je devais traiter son maître avec plus de respect, il entra dans un long discours sur ses qualités et sur sa généalogie, qu'il rapporta à la maison d'Autriche, dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis en lui disant que tout le monde pouvait décider aussi bien que lui sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puisqu'on l'avait vue commencer de nos jours; que, pour ce qui regarde la maison d'Autriche, je n'avais pas besoin d'être instruit,

moi qui comptais parmi mes aïeules une fille de cette maison[1], morte il y avait cent cinquante ans ; mais qu'on ne pouvait faire sérieusement comparaison de cette maison à l'auguste maison de France.

Il se fit à ce sujet plusieurs manéges à la cour, dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs, et elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusait point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux, parce qu'à la première plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avait aucune part à l'imprudent procédé

[1] Jean de Béthune, seigneur de Vandeuil; Locres, etc., auteur de la branche de laquelle descendait le duc de Sully, épousa Jeanne de Couci, alliée à la maison d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Couci, ou, pour parler plus juste, de Guines, portant le nom et les armes de la maison de Couci, éteinte, avait pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui est cette fille que désigne ici Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avait dit qu'elle entra dans la maison de Couci, dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie, en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devait mettre deux cent cinquante ans, cet Enguerrand de Couci, mari de Catherine d'Autriche, ayant été tué à la bataille de Crécy, en 1346. Consultez *MM. de Sainte-Marthe, du Chesne, Anselme,* et autres généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche.

de son ambassadeur, et qu'il se soumettait à tout ce que sa majesté voudrait exiger de lui pour la réparation de cette offense. Il rappela cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, et il lui ordonna de faire avant que de partir une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome et en France. Henri se tint content de cette satisfaction; et, pour montrer au grand-duc qu'il avait tout oublié, il le fit assurer qu'il aurait pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié et de bienveillance qu'il avait eus pour le duc dernier mort, et il lui donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son père, et sur son avénement à la couronne, les complimens qu'il recevait de tous les autres princes de l'Europe.

L'Espagne s'en était acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un second contre-temps pareil au premier, et dont l'explication aurait pu ne nous être pas aussi favorable; car on sait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie auprès des princes. Je lui nommai l'abbé de La Rochefoucault, qui allait à Rome prendre possession de cette dignité. Sa majesté ne l'agréa point par cette raison-là même: elle s'imagina que cet abbé, qu'on savait bien n'être pas encore nommé cardinal, et

qu'on verrait n'être pas parti de France exprès pour ce ministère, ne serait pas aussi bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle ferait partir de Rome. Elle jeta donc les yeux sur le cardinal Delphin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage, car cette éminence n'était pas riche. Conchini avait brigué cet honneur, et l'avait obtenu par le moyen de la reine avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'aurait certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henri se réjouissait-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, et par celui de son économie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avaient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence que la politique et l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettaient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien que dans les quittances qu'il tirerait du grand-duc il serait fait déduction des sommes assez considérables que sa majesté avait avancées pour don Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cents écus, dont je lui fis présent de la part de sa majesté. Henri faisait d'ailleurs cas de cet Italien; et, soit qu'après

cela il restât par-delà les monts, ou que son maître le renvoyât en France, le roi ne regardait point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

De Refuge continuait sa fonction d'agent de France auprès des Suisses et des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroi. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même; il s'excusa à Villeroi de sa négligence à envoyer des états de distribution de deniers, qui était le premier grief que j'avais contre lui, en disant que j'avais dû recevoir ces états de la main des commis qui avaient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devaient m'être fournis plus en détail par les trésoriers des ligues, et que je recevrais sans doute de même ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui était mon second grief, sans rien articuler, il répondit à Villeroi, qu'il en avait aquitté différentes fois; et sur tout le reste des reproches qui lui étaient faits il n'apportait rien de plus précis ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même après que Villeroi m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettait en état et même dans l'obligation de le faire, que je n'avais point reçu les quatre états des commis dont il avait fait mention à Villeroi; que, quand cela serait, de pareils états en

gros ne suffisaient point, mais que, comme les ordonnances de paiement partaient uniquement de lui, c'était aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvassent spécifiés, séparés et certifiés de lui; que c'était même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, et à m'informer s'ils n'employaient point de non-valeurs dans leurs états; que c'était ainsi qu'en avait usé Caumartin, son prédécesseur; qu'outre qu'il ne manquait jamais d'envoyer de quartier en quartier les états de recette dressés par les trésoriers des ligues, avec celui de la distribution qu'il avait faite, distinguée par chapitre, il proposait sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes et de ménager les deniers de sa majesté; que, son emploi se réduisant presque uniquement à la finance, et demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il était impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectait avec moi; que ses excuses n'étaient pas meilleures, de ce qu'on ne voyait aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile qu'elle ne l'avait été avec celui qu'il avait remplacé; que je le priais donc de me satisfaire au plus tôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui, en matière d'argent, ne doivent point être reçues, mais par de bons effets et de véritables

pièces justificatives; qu'autrement je ne pourrais me dispenser de le représenter à sa majesté comme indigne de la charge qu'elle lui avait confiée.

On donna l'idée au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse et la commodité des Grenadins qui passaient par cette ville. Le grand-visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, et consulta, sur cet établissement, l'aga du Kaire, nommé Agi Ibrahim-Mustapha, homme qui avait acquis en assez peu de temps beaucoup d'autorité et de dignités à la Porte, et qui lui parla de moi comme du seul homme à la cour auquel il devait s'adresser. L'aga Mustapha fut chargé de demander au roi cette grâce au nom du sultan Achmet, par une lettre à laquelle en était jointe une de Salignac pour moi; et l'une et l'autre furent apportées par un Grenadin, que le grand-visir destinait à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'était passé à la Porte à ce sujet, me mandait que le grand-seigneur se tiendrait fort obligé au roi d'une grâce qui n'était d'ailleurs sujette à aucun inconvénient, et qu'on ne pouvait mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité et le bon esprit lui étaient connus, et qui avait déjà demeuré ci-devant à Marseille.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable ni de plus in-

téressant que la mort du duc de Clèves [1], qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plus tôt appris la nouvelle, qu'il vint à l'Arsenal, où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir seulement demandé, en passant, dans la première cour, où j'étais. Comme on lui eut répondu que j'écrivais dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure et Zamet, et leur dit en riant: «Ne pensiez-vous point qu'on allât « me dire qu'il est à la chasse, ou chez la Coiffier, « ou avec des dames? Allez, Zamet, poursuivit ce « prince, après avoir donné à mon application au « travail plusieurs louanges qu'il ne m'est pas séant « de rapporter, allez lui dire que je vais me pro- « mener dans sa grande allée, et qu'il m'y vienne « trouver tout à cette heure au grand balcon, où « nous avons accoutumé de n'être point muets, et « que j'ai bien des choses à lui conter; car j'ai eu « avis, dit publiquement sa majesté, que le duc « de Clèves est mort: il a laissé tout le monde son « héritier, l'empereur et tous les princes d'Alle- « magne prétendant à sa succession. » Zamet me rencontra sortant de mon cabinet. On m'avait déjà averti que le roi avait passé. La nouvelle du jour, et tous les incidens auxquels elle allait donner lieu furent la matière d'un entretien de plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à sa majesté

[1] Jean Guillaume, duc de Clèves.

valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui était alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière exactitude à nos affaires auprès des princes protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri; et je crois que le lecteur verra aussi avec plaisir un événement que toute l'Europe, attentive aux desseins de sa majesté, regardait comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de savoir comment s'était formé ce petit état, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Juliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Bergh, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec l'héritière de Guillaume, premier duc de Juliers. Presque dans le même temps, un Adolphe de La Mark quitta l'archevêché de Cologne et l'évêché de Munster pour se porter héritier de Marie, comtesse de Clèves, sa mère, contre ses cousins d'Erkel et Perweis, aussi fils de Clèves, mais par les femmes, et l'emporta sur eux, soit parce qu'il

acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui, soit par la faveur que lui prêtèrent l'empereur Charles IV et les états du pays.

Le duché de Clèves ayant ainsi passé dans la maison de La Marck, ceux de Juliers et de Bergh s'y trouvèrent ensuite rejoints dans la personne d'un Jean, duc de Clèves, comte de La Marck, qui épousa, en 1496, Marie, fille de Guillaume, duc de Juliers et de Bergh. Le duché de Gueldre en était alors démembré, parce qu'Arnold d'Egmont, qui le possédait du chef de sa mère, Marie d'Erkel, fille de N.... d'Erkel, et de Jeanne de Juliers et de Gueldre, l'avait vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Juliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins, reçue dans tous ces cantons, sert bien, pour le dire en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays-Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'empereur ne convenait point que Clèves, Juliers, Bergh, La Mark, Ravensperg et Raves-

tein, dont le duc Guillaume venait de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portait que sur des preuves qu'il disait avoir qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'était pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvait entre les dispositions de différens seigneurs de ce petit état, acceptées en différens temps par leurs sujets, et les déclarations de quelques empereurs sur cette matière, en faisaient une question agitée depuis long-temps, et dont l'entière décision avait été réservée de part et d'autre au temps de la mort du dernier mâle de cette maison, qui venait enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connaître comment était vrai ce que disait Henri, que la succession du duc de Clèves était celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes intéressés dans cette affaire se servaient contre l'empereur se tirent d'un grand nombre de pièces testimoniales et matrimoniales, et autres écrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique des états du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Clèves, comte de La Mark, etc., en 1418, reçue

dans toutes ses villes, qui donne la principauté au fils aîné du duc, seul et sans partage avec ses frères, et, au défaut du fils, à la fille aînée, les autres sœurs aussi exclues. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Juliers et de Bergh, comte de Ravensperg, et de Jean, duc de Clèves, comte de La Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autre ordonnance des mêmes Jean de Clèves et Marie de Juliers, lorsque ensuite ils marièrent, en 1526, Sybile, leur fille aînée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit, en 1542, Guillaume lui-même, fils de Jean et de Marie [1]. L'an 1572, Guillaume, duc de Juliers, de Clèves, etc., celui qui venait de mourir, fait épouser Marie-Éléonore, l'aînée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, et il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après, Anne, sœur de Marie Éléonore, épouse à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec semblable substitution aux droits de sa sœur aînée; le contrat passé à Deux-Ponts, et signé par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Hesse, Guillaume, et par le duc Jean, comte Palatin; le

[1] Il mourut en 1592.

même contrat ratifié une seconde fois, en 1575, par le même prince Guillaume, lorsque le duc de Clèves, sur la plainte de son gendre, le duc Philippe-Louis, que la somme de deux cent mille florins, qui était la dot des cadettes, était une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Juliers fait dans la même année un acte solennel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après la troisième des filles de Guillaume de Juliers, nommée Magdeleine, et il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe-Louis, son frère aîné, en faveur de l'aînée des trois sœurs. Louis, électeur Palatin; Guillaume, landgrave de Hesse; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore: c'était la quatrième renonciation du duc de Neubourg. Enfin la quatrième de ces princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; et l'on peut bien croire que le prince leur frère (car le duc de Juliers avait alors un fils nommé Jean-Guillaume) n'oublia pas de requérir du prince autrichien la même renonciation qu'avaient faite ses autres beaux-frères. Cependant, comme ce jeune prince était fort infirme, et il mourut en effet peu de temps après, avant son père, que l'argent de la dot n'était point prêt,

que le gouvernement se conduisait par des impressions étrangères, la mort de Guillaume de Clèves[1] arriva sans que le quatrième de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étaient les droits des quatre princes, parties de l'empereur : le duc de Brandebourg et Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts, et le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguait en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna, de sa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompense des services qu'il en avait reçus, les duchés de Juliers et de Bergh, lorsque, par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étaient dévolus à l'empire. Maximilien I, fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, et l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frère d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étaient alors nécessaires; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistait plus, cet empereur laissa Guillaume de Juliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairait. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Juliers au duc de Clèves, qui en avait épousé l'héritière; mais, lorsqu'il chercha à mettre

[1] Il mourut âgé de quarante-sept ans.

Maximilien dans son parti, cet empereur, qui craignait, sur toutes choses, de jeter le duc de Clèves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, et ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait rien. Bien plus, lorsque Jean-Frédéric, électeur de Saxe, épousa, en 1626, Sybile, fille de Jean, duc de Clèves et de Juliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse : il se fit même une application de cette règle lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Juliers, et qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épousât Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains et de Hongrie; car Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse, qui était sa nièce; qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle aurait succéderaient aux duchés de Juliers, etc., ce que Maximilien II accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'empereur régnant, fortement sollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendait préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aisément la vérité sur la supposition contradictoire des

deux parts de fiefs féminins et masculins. Ce qu'on ne peut méconnaître ici, c'est une différence entre les preuves des uns et des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des héritiers qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuient sur une suite de réglemens qu'on voit unanimement et uniformément reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil aulique, et d'ailleurs si suspects par leurs variations, et même par leurs contradictions, qu'à peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoi qu'il en soit, le duc Guillaume n'eut pas plus tôt les yeux fermés, que chacune des parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves et de Juliers à l'archiduc Léopold d'Autriche, et n'osa pourtant franchir ce pas sans du moins en prévenir sa majesté très-chrétienne. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, et par un député, qui déclara de bouche au roi que l'archiduc venait d'entrer dans les états de Clèves, où son intention n'était pas de rien faire qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de sa majesté, ni même de traiter à la rigueur les princes ses contendans; qu'il sera content, pourvu qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à sa majesté impériale ce qu'ils lui doi-

vent; et qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion qui lui est purement personnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député qu'en paroles très-générales. Il était bien surpris de n'entendre point parler pendant tout ce temps-là des autres princes qui devaient être les premiers à s'adresser à lui. Il ne l'était pas moins de ce que lui mandait Hottoman, qu'aucun d'eux ne songeait à lever des troupes, comme s'ils avaient pu espérer de rien obtenir autrement que par la voie des armes; mais ils ne tardèrent pas à voir que c'était le seul parti qu'ils eussent à prendre : et s'il est vrai que sa majesté, en leur faisant faire quelque espèce de reproche de leur silence, fit les premiers pas, ils y répondirent si bien, qu'après avoir appelé à leur conseil Boissise, Bongars et les autres agens du roi, ils nommèrent un ambassadeur, qui vint de leur part supplier sa majesté de les soutenir contre l'archiduc, ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais, avant que de donner la suite des faits, faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Clèves, Juliers, Bergh, La Mark, Ravensperg et Ravestein, ces six cantons, ou petites provinces, non-seulement ne sauraient être appelées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'in-

téressent d'une façon particulière par plusieurs endroits, dont celui de leur force et de leur richesse n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontières; ceux qui se le disputennt, nos voisins proches et voisins redoutables, du moins l'empereur : c'en est assez pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera par sa possession peut être une guerre de toute l'Europe, et devenir par conséquent la nôtre malgré nous; elle le sera indubitablement, n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies, sur la liberté ou servitude desquelles elle influe de toute nécessité; relation si visible, que donner les pays contestés à nos amis, c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis; et les laisser envahir à la maison d'Autriche, c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveraient réduites, n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins, de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices, qui entraîneraient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les États ne se sont jamais sentis plus incommodés que lorsque les ducs de Clèves favorisaient seulement en secret le parti espagnol. Est-il sensé de laisser détruire, sur le point de sa consommation, un ouvrage si utile, et qui a tant coûté, ajoutons de bonne foi, et qui, malgré tous nos

efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne et la Flandre?

Si de cet objet nous passons à celui des grands desseins de sa majesté très-chrétienne sur toute l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'aurait peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité et la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, et la consternation dans toute la maison autrichienne; et ce bien que la France acheterait, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon et sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien faire que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici, après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, et roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour celá de la manière dont il faut

le faire. Dans les affaires de communauté surtout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens, au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher sa majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, et jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant et de si odieuses, qu'elles nous refroidiraient infailliblement pour les entreprises les plus utiles et les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, et ne pas craindre d'aller en avant; quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever, le temps les levera de lui-même: je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'était pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Clèves, et celui d'arranger le gouvernement et la police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes trop lents; le succès les échauffera, et

l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion qu'on ne saurait trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette générosité, souhaiteraient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'aient nos armes unies à celles des princes prétendans à la succession de Clèves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feraient sur la difficulté de conserver des provinces partagées entre eux en tant de morceaux, si peu à la commodité d'une partie d'eux, si exposées à la convoitise de leurs ennemis, et même d'un roi de France entreprenant, les porterait à s'en accommoder un jour avec sa majesté très-chrétienne, soit qu'ils en reçussent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne? Si cela arrivait, quel avantage pour la France dans ce double lien d'intérêt et de dépendance, qui lui unirait pour jamais une partie de l'Allemagne! Ce qu'on ne saurait nier, c'est que le secours que le roi accorderait aujourd'hui à ces princes serait pour eux

un engagement à lui en demander dans la suite pour se conserver leur nouvelle acquisition, que sa majesté pourrait alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes en leur apprenant que la chose, bien loin d'être d'une impossibilité absolue, comme on se l'imagine, avait déjà été entamée par de tierces personnes, et que, sur le jour qui se présentait à y réussir, elle était à la veille d'être proposée, et vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques et particulières, et prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'était déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes; il n'avait rien négligé pour se les attacher; il leur avait de tout temps fait offre de son assistance; il avait déclaré assez hautement qu'il ne souffrirait point qu'on les maltraitât; il avait déjà même fait avancer des troupes sur la frontière: c'était un point décidé depuis long-temps par la justice et l'honneur, il ne lui convenait plus de reculer. Nos rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'était pas ici purement le cas; ceux dont il est question avaient rendu eux-mêmes des services réels à sa majesté, et montré, en toute

occasion, qu'ils ne manquaient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami ou comme obligé, Henri avait à se souvenir de ce qu'ils avaient fait pour lui dans des temps malheureux. Lorsque François Ier aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave et autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches qui leur coûtèrent considérablement. Ils avaient de moins que Henri le Grand le motif de la reconnaissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaîté de cœur sa majesté dans une guerre avec l'Espagne, capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose, et les conséquences de l'entreprise; ils conviendraient que, dans la conjoncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Clèves aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne serait presque connue dans le public que par l'effet même; que l'Espa-

gne, en faisant la paix avec ses propres sujets, et une paix par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne sont relâchés sur rien, a donné une preuve de faiblesse et d'épuisement qui la soumet aux lois d'une neutralité forcée; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous; lui destitué des secours d'une partie de l'Allemagne, nous plus en moyens d'agir que nous n'ayons été de long-temps; qu'enfin il ne doit presqu'en coûter à la France que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Clèves; et ceux qui parlent autrement ne le font sans doute que parce qu'ils conviennent secrètement qu'en bonne politique, elle serait l'introduction à une autre beaucoup plus éclatante, plus étendue; en un mot, aux grands desseins que l'Europe entière remarque dans sa majesté pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conseil au roi mon maître, et que ce prince ne pensait pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui examineront la chose avec moi sans passion ni préjugé; mais, pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient là nécessairement de toutes les réflexions qu'on fait sur

les différentes manières de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le temps qu'elles m'occupaient le plus fortement.

Un premier avis, et c'est le plus insoutenable, est de regarder les bras croisés les parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, et d'assister nos amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les règles de la prudence de se tenir désarmé devant les personnes qui se battent, il eût fallu, de toute nécessité, tenir un corps de troupes sur la frontière, ne fût-ce que pour être prêt à tout changement, qui de moment à autre pouvait arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-temps que si, en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paraît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous main, comme nous avions fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours, cachés et trop faibles, n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche réunies contre eux ; ce

qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir, dans les trois points par où les états débattus touchent à la France et à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, et de huit cents chevaux avantageusement postés sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où elles n'auraient fait aucun acte d'hostilité, mais seulement gardé quelques passages, tenu l'ennemi en respect, empêché quelque allié de se déclarer, et prévenu, dans le cas de la nécessité, la ruine totale de ceux qu'on soutient : encore une fois, voilà bien de la dépense uniquement employée à faire durer une guerre qu'on aurait finie tout d'un coup en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit : *Qui donne tôt, donne deux fois ;* j'y ajouterais plus volontiers celui-ci : *Qui donne à demi, donne deux fois, et ne donne rien.* Nous en avons un exemple récent dans la révolte des Provinces-Unies, que cette manière de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue que l'est un prompt et puissant secours, n'a fait que jeter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on aurait pu les soustraire tout-à-fait à la domination espagnole. Si c'est là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guère, ou

point du tout, y ayant cette différence entre eux et la Hollande, que, sous quelque appât qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre dont l'empereur se servira à coup sûr pour les attirer et les perdre. Eh ! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Juliers* (c'est un bon mot de Bongars tout-à-fait juste), *c'est un furet dans une garenne.* Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'aurait été tenu au plus que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen et celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la dernière expédition de Savoie peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part et d'autre agissent comme s'ils étaient convenus entre eux de ne soutenir leurs parties que pour le seul fait dont il est question, et sans prétendre donner atteinte par là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas là un cas de pure supposition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante et coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir

au moins deux années, dont celle-ci et les trois premiers mois de la suivante seront uniquement employés en allées et venues, et en arrangemens. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre; il faut attendre qu'il soit fini pour ne pas voir ruiner son armée avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Clèves; mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs et des avances d'argent, d'autant plus considérables, que, quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Povence, et autant en Languedoc et en Guienne. Je ne verrais alors rien de mieux à faire que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, et servir comme d'échelles pour joindre les états de Clèves à la France et aux Provinces-Unies, et de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr, et toutes celles qu'on fait ensuite y confirment : ne plus

rien ménager avec l'Espagne; traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe; rassembler de toutes parts ses rivaux et ses adversaires; fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Clèves; se faire justice soi-même en se saisissant et de ces états, et de toutes les places qu'on jugerait importantes pour la cause commune du côté du Luxembourg, Limbourg, Aix, etc; se répandre dans le même moment, et couvrir les frontières du côté des Alpes et des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendard, et apprendre à tout l'univers que le moment pour lequel le roi très-chrétien se prépare depuis tant d'années et avec tant de soin est enfin arrivé; que ce prince va se montrer dans la carrière, guidé par la gloire, et armé pour venger une partie du monde des attentats d'une injuste et orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie et l'Allemagne; nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontières; nous délions partout la langue et les bras des puissances que la crainte arrêtait; et si nos efforts ne sont pas également secondés partout, le ressentiment commun que nous servons nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel et terre pour parer ou pour soutenir un coup accablant pour elle; mais, quand on lui verrait clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources que je doute qu'elle ait, si, de l'aveu de tout le monde, l'Europe est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues et cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais, peut-elle mieux prendre son temps pour en jeter le sort que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, et les risques moins grands? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri et de la manière de les exécuter.

Ceux qui n'avaient rien négligé pour en détourner ou pour dégoûter sa majesté, et sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille Ligue, les ennemis de la religion réformée, et les mauvais Français, jaloux de la gloire du roi et du royaume, voyant que, malgré leurs efforts, on touchait à l'exécution, employèrent tout ce qui leur restait encore à mettre en œuvre. Ils cherchèrent à profiter du faible de Henri pour les plaisirs, et à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire par

tous ceux qui portent à la mollesse et au repos. Ils essayèrent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, et contre moi en particulier. Ils lui firent voir son royaume déchiré par des factions qui aspiraient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, et les princes ses associés comme des trompeurs qui se jouaient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens où Henri se sentit ébranlé. J'aidais peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince qui avait ouvert son cœur à des projets si nobles devait commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles et des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité; qu'en semblable occasion Ferdinand et Isabelle de Castille, et plusieurs de nos rois, avaient réformé leur propre maison et celle de la reine; enfin qu'il ne devait plus y avoir de plaisir pour lui que dans la victoire, ou du moins après la victoire. On va voir ce qui arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri.

Les princes d'Allemagne indiquèrent une assemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement et malgré l'empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur

ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt [1] : les Vénitiens, le prince d'Orange, les états de Hollande, le duc de Savoie, qui était enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assistèrent par députés. Les manisfestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics et particuliers de Boissise [2] et des autres agens de sa majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, et qu'il fut résolu qu'on enverrait des ambassadeurs à sa majesté très-chrétienne, au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces et lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent nommés, et partirent incontinent.

Henri venait de leur donner une première audience lorsqu'il vint à l'Arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avaient dit et offert, et prendre mon conseil sur la manière dont il répondrait à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement pendant qu'il allait dîner chez Zamet, et

[1] Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre et le résultat de cette assemblée, dans le volume 9665, manuscrits royaux; *Mémoires d'état de Villeroi*, t. 3, p. 230 et suivantes; *Mercure français*, année 1610; Siri, *ibid.*, t. 4, p. 68.

[2] Jean de Thumery de Boissise.

qu'au sortir il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquait le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main, et, ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. « Hé bien, me dit-il, « que vous semble de nos affaires? car les uns « m'en parlent d'une façon, et les autres d'une « autre. » Le moment me parut favorable pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir que ceux qui la combattaient y étaient sans doute poussés par des motifs secrets que je voulais ignorer; puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points de vue, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume et celles du dehors, elle ne paraissait plus souffrir de difficulté : sa personne, parce que, sans vouloir le flatter, elle tenait lieu aux Français des plus grands hommes de guerre et d'état de son siècle, et qu'une semblable école ne pouvait manquer de produire des hommes excellens dans l'un et l'autre genre, comme elle en avait déjà produit, qui lui aideraient à porter le nouveau fardeau dont il allait se trouver chargé; les affaires du dedans, parce qu'il n'y avait ni princes, ni grands, ni villes dans son royaume, qui fussent en état, en moyens et en dis-

position de s'opposer à son entreprise, encore moins qui osassent s'attaquer à lui lorsqu'on la verrait commander aux forces de toute l'Europe; outre qu'on allait ouvrir un théâtre où les braves chercheraient et trouveraient mieux à se signaler que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter; enfin les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le même dessein, qui avait toujours passé pour être la seule véritablement considérable, se trouvait enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

« Il reste à considérer, dis-je à ce prince, si vous « avez des moyens suffisans pour continuer la « guerre sur le même pied que vous allez la com- « mencer, tant qu'il sera nécessaire qu'elle dure; « (car je convenais bien qu'elle allait rouler tout « entière sur la France, comme sur son pivot): sur « quoi je vous dirai, poursuivis-je, que, pour le « principal, qui est l'argent, pourvu que votre « guerre ne dure que trois ans, et que vous n'ayez « pas besoin de plus de quarante mille hommes, « je vous en fournirai suffisamment, sans rien im- « poser de nouveau sur vos peuples. Quant aux « autres choses, qui sont les munitions de bouche, « d'artillerie, etc., je vous en montrerai tant, que « vous direz : *c'est assez;* et puis je ne crois pas « que, de la manière dont nous ferons la guerre,

« de trois drapeaux, blanc, noir et rouge[1], nous « ayons à déployer que le premier, et une pre- « mière fois pour toutes; le sort du premier qui « nous résistera instruira tous les autres. Mais en- « core, sans vous interrompre, me dit sa majesté, « combien ai-je bien d'argent? car je ne l'ai ja- « mais bien su. Que pensez-vous bien avoir, Sire? « lui dis-je. Ai-je bien douze millions comptant? « reprit-il. Un peu davantage, repartis-je. Com- « bien? quatorze? » Il alla ainsi en augmentant toujours de deux millions, parce que je ne faisais à chacune de ses questions que la même réponse, *un peu davantage*, jusqu'à ce qu'étant venu à trente millions : « Oh, je ne vous en demande plus, « s'écria-t-il, en m'embrassant avec un véritable « transport de joie. J'ai dressé, lui dis-je, un état « par lequel votre majesté verra qu'elle peut s'as- « surer d'un nouveau fonds de quarante millions « d'extraordinaire, en trois ans, sans rien pren- « dre sur les dépenses ordinaires de votre maison « et de l'état, supposé que mon bon ménage ne « soit point traversé. Et où est cet état? reprit « Henri avec précipitation. Je vous le donnerai,

[1] L'auteur veut faire entendre par cette expression, qu'aucun prince ni état ne refusera de joindre ses armes à celles des confédérés, lorsqu'on aura une fois connu leur intention, et qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y opposer.

« lui répondis-je, quand il vous plaira, écrit de « ma main. »

Je fis voir ensuite à sa majesté combien elle pouvait espérer de joindre à ces secours en hommes, en argent, etc., de la part de ses alliés, pourvu qu'elle demeurât constante dans cette partie de ses desseins, suivant laquelle nous étions convenus qu'elle ferait tout le monde riche de ses conquêtes sur la maison d'Autriche, sans rien en réserver pour elle. « Eh quoi, me dit ce prince, vous « voudriez que je dépensasse soixante millions à « conquérir des terres pour autrui, sans en rien « retenir pour moi? ce n'est pas là mon intention. « Et l'Espagne, vous ne nous dites point ce qu'elle « deviendra? L'Espagne, répondis-je, demeurera, « Sire, là où elle est, sans en rien ôter à son roi; « elle doit vous servir de frein pour retenir sous « votre aile ceux que vos libéralités auront enri- « chis : un roi d'Espagne étant encore assez puis- « sant pour les opprimer chacun séparément; s'ils « se séparaient de vous, ils ne s'écarteront point « de la reconnaissance qu'ils vous devront. » Sans recourir à la maxime générale, que le trop d'étendue d'un état nuit plus qu'il ne sert à sa force, je fis sans peine convenir Henri de tous les inconvéniens qu'il y aurait pour lui à s'approprier des pays qui seraient un éternel sujet de jalousie et de haine, et que, tout bien pesé, le plus grand, le

plus solide avantage qu'il pût se procurer par ses conquêtes, serait celui d'acquérir, en les distribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le bienfaiteur et l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de se tenir si bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par exemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ses alliés, il se ménageât toujours la facilité de ramener sans risque, et même avec honneur, son armée dans son royaume : à quoi rien ne me paraissait plus propre que la précaution de faire construire sur le chemin de Clèves des forts de distance en distance. Je joignis à ce conseil celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport dans un pays aussi serré et aussi coupé de rivières que l'est celui-là, tout ce canton est partagé entre tant de petits princes, qui avaient déjà ramassé les fruits de la présente récolte, après en avoir vu piller une grande partie, qu'une armée y subsisterait difficilement pendant quinze jours entiers sans être obligée d'avoir recours aux magasins mêmes de ces princes, où ils lui seraient vendus si chers, que tout son argent n'y suffirait qu'à peine. Je dis à sa majesté que, si elle le souhaitait, j'enverrais chercher les marchands avec lesquels

j'avais coutume de traiter pour les grandes entreprises, et que je composerais avec eux à un prix raisonnable pour toutes les choses dont on pourrait avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le roi, rassemblant tout ce qu'il venait d'entendre, me dit en se séparant de moi qu'il allait faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti qu'il avait à prendre; que je ne négligeasse pas de mon côté d'approfondir de plus en plus la matière; qu'il viendrait en conférer fort souvent avec moi, et que je pouvais toujours commencer par faire les préparatifs et toutes les provisions dont je venais de lui parler; ce qui me fit juger que j'avais obtenu du moins une partie de ce que j'avais demandé.

Je fis venir mes marchands de Liége, Aix, Trèves et Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de sa majesté, le marché suivant: qu'ils me fourniraient dans trois mois, aux endroits de la frontière que je leur marquai du côté de Clèves, toutes sortes de munitions de bouche et de guerre, marchandises et ustensiles, etc. (j'avais fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de cinq mille de cavalerie), et cela au même prix que toutes ces choses y valaient lors du marché, qui était le mois d'octobre; que, de mon côté, je leur avancerais

une somme de six cent mille écus, laquelle demeurerait entre leurs mains, au moins un an, en donnant caution à Paris d'un million pour la sûreté de cette somme, ce qui leur tiendrait lieu de dédommagement pour les frais d'achat et de revente, de déchet et autres.

Le roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir; mais, n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avait, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroi et Jeannin, et ensuite au comte de Soissons, au cardinal de Joyeuse, au duc d'Épernon et à plusieurs autres, quelques-uns s'y prirent si malignement et si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avais mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du royaume ces magasins que je souhaitais, disait-on, depuis si long-temps, d'y former pour moi-même, que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venait de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le contrat des vivres était passé. Je lui répondis que non, parce que la chose m'avait paru d'assez grande conséquence pour mériter une attache du conseil, qui ne s'était point encore assemblé depuis. Henri trouva dans cette idée, qui ne devait le faire apercevoir que de mon exactitude, je ne sais quel air de fausse et frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses

soupçons. Il me dit de ne pas conclure qu'il ne m'en donnât l'ordre. « Les marchands ne vou-« dront pas attendre, Sire, repris-je, sans penser « à rien. S'ils ne veulent pas attendre, répliqua-« t-il du même ton sec, qu'ils s'en aillent. » J'ouvris les yeux, et le dépit se mettant de la partie, de mon côté comme du sien : « Ho, ho, Sire, je « vois bien, lui dis-je, que vous avez quelque « chose dans l'esprit que je ne sais pas ; je les ren-« verrai, puisque vous le voulez, mais vous vous « souviendrez, s'il vous plaît, de cette affaire en « temps et lieu. » Et nous nous séparâmes après ces paroles très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de temps après, le roi, m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arsenal, devant quelques personnes, comme à l'ordinaire, me tira à part, et me dit : « J'ai eu « des nouvelles que MM. les États m'envoient des « ambassadeurs dans peu de jours, afin de conve-« nir ensemble de tout ce qu'il nous faudra faire : « nous les entendrons, et cependant il faut que « nous préparions nos affaires, afin qu'il n'y man-« que rien. » Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les députés arrivèrent presque aussitôt après, chargés de lettres du prince d'Orange et du conseil des Pays-Bas pour sa majesté et pour moi. Henri ouvrit les unes et les autres, et y vit qu'on

lui garantissait la réussite de son entreprise, pourvu qu'il eût la précaution de faire sur les lieux les provisions dont il aurait besoin : sur quoi on lui donnait à peu près les mêmes avis que je lui avais moi-même donnés. Ce rapport lui dessilla les yeux; il referma mes lettres, et les donna à L'Oserai pour me les apporter. Je m'aperçus aisément de cette supercherie, que je crus pouvoir payer par une autre, dont la fin était bonne. Je refermai à mon tour les lettres, après les avoir lues, et je convins avec L'Oserai qu'il viendrait me les apporter comme pour la première fois, lorsqu'il saurait que le roi, qui devait venir l'après-midi à l'Arsenal, serait avec moi.

Ce prince y vint en effet, et il commença par me dire : « Avez-vous reçu des lettres de MM. les « États, car on m'a dit qu'il y en a pour vous. Je « ne les ai point, Sire, lui répondis-je. Vous les « verrez, reprit-il, car j'ai commandé qu'on vous « les apporte, et les miennes aussi. Mais cepen- « dant parlons de ce que nous avons à faire : quel « ordre donnez-vous aux vivres? car nous irons là « en un temps où il ne s'en trouvera guères. Sire, « il y a long-temps, lui dis-je, que j'avais prévu « cela, et j'y avais voulu donner ordre; vous-même « vous l'aviez alors non-seulement trouvé bon, « mais encore vous me l'aviez ordonné : on vous « en détourna par malice contre moi; j'ai bien

« peur que le contre-coup ne retombe sur vous,
« car ce qui se fût fait facilement et à bon marché
« dans ce temps-là, qui était peu après la récolte,
« se fera maintenant très-difficilement et chère-
« ment, et qui plus est, je ne sais qui est celui
« qui sera assez hardi pour entreprendre de four-
« nir de vivres une armée où il y aura plus de cent
« cinquante mille bouches à nourrir, et plus de
« trente mille chevaux. Qui l'entreprendra? inter-
« rompit Henri. Ce sera vous, si vous ne voulez
« me fâcher. J'aimerais mieux, Sire, mourir que
« vous fâcher, lui répondis-je; mais vous ne devez
« pas non plus me commander des choses deve-
« nues impossibles, après que je les ai voulu faire
« en leur temps. Ne parlons plus des choses pas-
« sées, dit le roi; pensons à l'avenir. Il faut que
« vous me serviez à cela, et qu'avec vos autres
« charges vous preniez encore celle de surinten-
« dant des vivres; et je vous en prie comme mon
« ami, car je sais que, si vous voulez faire comme
« vous avez accoutumé, vous vous en acquitterez
« bien. »

Je représentai à sa majesté, tout-à-fait sérieu-sement, que c'en était déjà assez, et même trop pour moi, que d'être chargé du soin de l'artillerie, qui pourrait seul occuper quatre personnes en-tières, surtout en cette conjoncture, et de celui de pourvoir à toutes les dépenses ordinaires de

l'état, pour la maison de sa majesté, de la reine sa femme, et de ses enfans, pour ses fortifications, bâtimens et autres ouvrages publics, enfin pour tous ses gens de guerre, soit au-dedans, soit au-dehors du royaume. « Comment! me dit Henri, « vous me voulez refuser une chose dont je vous « prie avec tant d'affection, et comme un ami « ferait un ami! Vraiment, si vous ne le faites, « je croirai que vous ne m'aimez plus, et que « vous avez des desseins dont il y a long-temps « qu'on m'a voulu embarrasser l'esprit. Hé quoi! « Sire, repartis-je aussitôt, profitant de la parole « qui venait de lui échapper, je suis donc si mal- « heureux que, lorsque je me tue pour votre ser- « vice, pour votre honneur et pour votre gloire, « vous retournez toujours, et sur les moindres « suggestions, à la défiance et aux soupçons de « ma fidélité? Je vous avoue que cela me fait per- « dre courage, et me fera mourir à la fin. Hé « bien! reprit ce prince, qui avait entrepris de me « livrer toutes sortes d'assauts, puisque vous le « prenez sur ce pied-là, je remédierai bien sans « grande peine à tant de sortes de difficultés; c'est « qu'il faut rompre notre voyage, passer le temps « comme nous pourrons, et vivre en paix avec « tout le monde, m'accommodant avec un cha- « cun, et les contentant à force d'argent; nous en « avons assez d'amassé, il le faudra employer à

« cela. C'est bien penser, Sire, répondis-je; et « pour mon particulier, cela m'exemptera de « beaucoup de chagrins, de veilles, de travaux, de « reproches et de dangers. »

Henri m'interrompit avec un mouvement de colère dont il ne fut pas le maître, et me reprocha que je devenais dissimulé. « Je sais, dit-il, que ce « que vous me dites est au plus loin de votre dé- « sir et de votre pensée, et que vous seriez le plus « fâché, si nous ne faisions pas la guerre, dont il « y a si long-temps que vous me pressez. Oui, « Sire, il est vrai, répliquai-je, je vois les occa- « sions tout-à-fait propres à acquérir de la gloire, « si votre inclination vous y porte, ce qu'il faut « pourtant faire semblant de ne pas voir, si vous « n'êtes pas disposé à les seconder par vous- « même. » Et j'ajoutai que non-seulement ses desseins roulaient sur sa propre personne, mais encore qu'ils dépendaient si bien de lui, que, comme il pouvait tout pour le succès, il pouvait aussi d'un seul geste ou d'une simple parole échappée imprudemment les ruiner pour toujours. « En- « fin, lui dis-je, après avoir cherché un tempéra- « ment qui pût nous rapprocher, que votre ma- « jesté commette MM. Jeannin et Caumartin à la « surintendance des vivres, et je vous promets « de les assister de conseil, de travail, de cré- « dit, de gens et d'argent, comme s'il y allait de

« ma vie : mais si je l'entreprenais seul, jamais « vous ne croiriez que les difficultés vinssent « d'ailleurs que de négligence, ou du défaut d'at- « tachement de ma part. Or bien, reprit aussi « Henri, je verrai ce qui se pourra faire; mais si « les autres ne veulent pas l'entreprendre sans « vous, préparez-vous à y travailler conjointe- « ment avec eux, sinon je romprai mon voyage. » L'Oserai entra dans ce moment avec les lettres; il reçut une verte réprimande de ne me les avoir pas apportées plus tôt.

Le roi ne cessa plus depuis ce moment-là de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les conseils qui se tinrent à ce sujet de là en avant se passèrent néanmoins dans un fort grand secret, et le plus souvent à l'Arsenal. Il y appelait toujours M. de Vendôme, qu'il prenait soin d'instruire dans toutes les affaires de l'état et de la guerre; et comme il s'aperçut qu'il y avait quelque froideur entre ce prince et moi, il se proposa de nous rendre amis; et voici la manière dont il s'y prit. « On m'a rap- « porté, dit-il un jour, que mon fils de Vendôme « et le vôtre ne sont pas trop bien ensemble; je « veux les raccommoder; faites trouver votre fils « demain à huit heures dans votre cabinet, j'y « viendrai avec le mien, et je parlerai à tous deux « comme il faut. » Lorsque nous y fûmes tous

quatre, seuls, Henri prit les deux jeunes gens par la main, et leur dit : « Vous voyez comme j'aime « M. de Sully, et avec quelle franchise j'agis ici « avec lui; je veux que vous soyez de même en- « semble, et que vous nous croyiez, afin qu'étant « vieux, vous nous serviez de bâton de vieillesse : « et vous, mon fils, je veux que vous honoriez « M. de Sully comme moi-même, et que vous le « veniez voir souvent, sans l'importuner néan- « moins, afin d'apprendre de lui le métier de la « guerre, et l'ordre qu'il faut tenir dans les af- « faires, l'affection qu'il a pour moi me rendant « sûr qu'il ne vous cachera rien de ce qu'il sait, « non plus qu'à son fils, que je veux que vous « aimiez comme si c'était votre frère. Je vous « commande à tous deux d'oublier tout ce qui « pourrait avoir causé quelque refroidissement « d'amitié entre vous. »

Nous voyions avec joie que chaque jour levait quelque obstacle. La proposition d'alliance dont il a été parlé nous réussit parfaitement auprès du duc de Savoie [1]; le roi de Suède s'offrit de

[1] Voyez le traité fait cette année entre la France et la Savoie, dans les *Mémoires de Nevers*, t. 2, p. 832; et le traité définitif, passé à Brusol le 25 avril de l'année suivante, par lequel le roi de France s'engage, entre autres choses, à mettre le duc de Savoie en possession du Milanais : *ibid.*, p. 880. Ce traité est rapporté, suivant l'original italien, dans Vittorio Siri, *ibid.*, t. 2, p. 236. Mais cet écrivain se contredit en ce qu'il con-

lui-même; et, pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au roi qu'il se tournerait du côté de la France pour chercher une femme au prince son fils, qui, tout jeune qu'il était, secondait courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre et de Danemarck étaient plus qu'à demi gagnés. Les protestans de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie et Haute-Autriche, poussés par nos agens, et déterminés encore plus fortement par la persécution et les cruautés que les jésuites faisaient exercer contre eux aux ministres de l'empereur, venaient de nous donner parole que, sitôt que la guerre serait déclarée, ils feraient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars et par celles du landgrave de Hesse, que l'électeur de Saxe ne se porterait point à prendre parti contre l'empereur; mais, en récompense, l'électeur de Bavière s'engagea à tout, moyennant des assurances qu'il serait choisi pour succéder à l'empereur, et dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paraissaient disposés très-favorablement. Rien ne résistait à

vient, t. 1, p. 512, que ce fut le duc de Sully qui moyenna cet accord entre la France et la Savoie, et qu'il assure après, p. 566, que, dans les vues du duc de Sully, ce traité ne devait valoir au duc de Savoie que la seule protection de la France.

l'appât des conquêtes, dont on prenait soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même, qui devait passer pour le plus difficile à gagner, n'y paraissait pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce que je songeais à faire son maître roi, il me remercia de cette parole, comme de la meilleure nouvelle qu'il pût jamais, disait-il, apprendre à sa sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déjà commencé à nous servir, en cas de refus du souverain pontife, comme de tous les autres petits états d'Italie, Florence, Mantoue, Montferrat, Modène, Urbin, Gênes et Lucques, c'était de faire marcher une armée du côté du Milanais, pour les obliger tous ou à s'unir à nous, ou à contribuer du moins de quelques sommes d'argent à l'armement commun. Lesdiguières avait reçu les commissions pour mettre sur pied un corps de douze mille fantassins et de deux mille chevaux, avec douze pièces d'artillerie; et j'avais mis à part, pour l'entretenir, un fonds de cent mille écus par mois, dont les assignations étaient expédiées et déjà envoyées. Je faisais état que le duc de Savoie, les Vénitiens, les plus ardens, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du projet, et le pape, supposé qu'on réussît à le faire déclarer, en fourniraient autant à eux trois.

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levait actuellement pour la grande armée qu'on destinait pour le pays de Clèves, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, et six mille Suisses. L'équipage d'artillerie n'était pas moindre que de cinquante canons, les charrettes, chevaux, mulets et tout le reste du bagage à proportion, aussi bien en état de servir que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Clèves, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée. La compagnie de deux cents hommes d'armes, sous le titre de *la Reine*, dont j'étais capitaine-lieutenant, eut ordre de se trouver pour le dernier juillet à Mézières, complète et équipée comme elle devait l'être.

Le roi, qui attendait, pour arborer l'étendard, que le printemps de l'année suivante eût ramené le temps de se mettre en campagne, voulait éviter tout ce qui pouvait avoir l'air d'agression, jusqu'à dix jours près de celui où il comptait partir. Il jugea même à propos d'écrire une lettre à l'archiduc, par laquelle il lui mandait qu'ayant été prié par les véritables héritiers du duc de Clèves de les secourir contre quelques particuliers, assistés de plusieurs puissans princes qui voulaient se saisir de leurs états, il n'avait pu leur refuser son assistance, et que, comme le chemin de ses

armées s'adonnait par les pays de sa dépendance, il le priait de trouver bon qu'il y passât comme ami; qu'il n'userait d'aucune hostilité, à moins qu'il n'y fût forcé, et qu'il maintiendrait ses troupes dans une exacte discipline. La réponse de l'archiduc ne vint qu'après la mort de sa majesté. La voici : « Monseigneur, je suis votre très-humble « serviteur; en cette qualité, je vous supplie de « passer dans mes pays; car ni portes ni vivres « ne vous y seront refusés, me confiant sur l'as- « surance qu'il plaît à votre majesté de me don- « ner, qu'il ne s'y commettra ni désordres ni au- « cun acte d'hostilité. »

Voilà dans quel état étaient les affaires de France lorsque l'année mil six cent neuf finit. Henri en avait passé les derniers mois uniquement occupé de son projet. Le commencement de la suivante n'apporta ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en était si rempli, qu'assez souvent il lui arrivait d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrètes. Lorsque j'allai lui rendre le salut, et le présent d'usage le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avais fait faire les jetons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche pour les faire voir à quelques-uns des courtisans. On y voyait représenté le globe de la terre soutenu par sa propre pesanteur au milieu d'une atmosphère que les

vents et les orages paraissaient vouloir bouleverser; et ces mots latins, *suo se pondere fulcit*, qu'on lisait dans l'exergue, achevaient d'exprimer le rapport de cet emblème avec la situation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri le Grand de triompher des efforts de tous ses ennemis. Ce prince, sortant de son dîner, trouva le comte de Soissons et les cardinaux de Joyeuse et du Perron qui s'entretenaient dans le cabinet des livres, et il leur montra les jetons. Ces messieurs, pour lui faire plaisir, renchérirent encore sur les louanges qu'il me donnait, en disant que j'en étais d'autant plus digne, qu'on voit rarement les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet et de la guerre celui des belles-lettres.

J'étais présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avaient suivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne et Béringhen demeurèrent aussi; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin que, ce prince s'étant mis à parler de ses grands desseins devant des personnes que je ne croyais pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire que pour le coup il allait mettre si bas l'Espagne et toute la maison d'Autriche, qu'elles cesseraient désormais

d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-ci se vît exposée, soit par rapport à la famille royale, soit dans la forme de son gouvernement; mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déjà si imprudentes, je le vis près de trahir le reste de son secret, en découvrant des particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenait pas qu'il m'avait lui-même dit plusieurs fois, l'année précédente, qu'il était obsédé de gens qui lui tendaient sans cesse des piéges pour pénétrer le fond de son âme, et dont la curiosité sur ce sujet ne procédait que d'un très-mauvais motif.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau, sans que personne s'en aperçût; ce qu'il entendit si bien, qu'il s'arrêta tout court, comme si le défaut de mémoire l'obligeait à s'interrompre lui-même. « Ma mémoire, dit-il, devient la plus mau-« vaise du monde : j'oublie surtout presque tous « les noms des personnes, villes et pays. Je vous « prie, poursuivit-il en s'adressant à moi pour « une chose qu'il avait déjà commencé à me de-« mander, de me dresser par écrit des mémoires « de tous mes propres desseins, de leur cause, « des expédiens propres à les amener à leur per-« fection, et des différens discours que nous avons « tenus ensemble, à prendre du plus loin qu'il

« peut vous souvenir, afin que, m'en étant rafraî-
« chi la mémoire, j'en puisse mieux communi-
« quer avec ceux de mes serviteurs auxquels j'ai
« le plus de confiance. » Il se tira ainsi adroite-
ment de la nécessité où il s'était mis de leur en dire davantage. Je lui répondis, au sujet des états qu'il me proposait, que je n'y manquerais pas ; mais que ce n'était pas un ouvrage ni si court, ni si facile, que j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avais heureusement dressé les mémoires de longue main, et que je craignais encore avec tout cela que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances qu'on ne pouvait savoir au juste que de sa propre bouche, et sur lesquelles il ne m'avait jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit là.

Le roi emmena à la chasse une partie des courtisans; et moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler et arranger mes recueils. Il y en avait de très-importans sur les finances, mais qui ne regardaient qu'indirectement les desseins de sa majesté. Je mis à part ceux que je jugeai à propos, et je retournai, six ou huit jours après, les porter au roi, auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyaient son projet d'un œil si chagrin seraient bien plus affligés encore, s'ils savaient ce que j'avais à lui montrer. « Comment « donc! me dit-il, m'auriez-vous caché jusqu'à

« présent quelque chose d'important sur ce sujet? « Je ne le saurais croire. » Je lui répondis qu'aussi cela n'était pas; mais que mille choses, dont à peine on se souvient lorsqu'on les a traitées séparément, et à mesure qu'elles se sont présentées, avaient une tout autre force lorsqu'elles se trouvaient rassemblées. Je lui laissai mes mémoires.

De ceux qui concernaient ses desseins, je ne lui avais encore donné que les plus généraux. Lorsqu'il les eut examinés, il vint un matin à l'Arsenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet : « J'ai lu et relu vos mémoires, me dit-il, « il y a plusieurs bonnes choses, faciles à enten- « dre et à exécuter; mais il y en a d'autres où il « me semble qu'il y a beaucoup à redire, et où j'ai « peur que vous-même ne trouvassiez pas votre « compte. Je m'étais bien douté, Sire, lui répon- « dis-je, que vous me tiendriez ce langage : je « vous prie d'attendre, avant de m'en dire davan- « tage, que vous ayez vu deux autres états que « j'ai encore dressés; je m'assure qu'ils éclairci- « ront une bonne partie de vos doutes, et qu'ils « vous satisferont. Ho bien! laissez-les-moi, re- « prit-il, afin que je les voie tout à loisir, et puis « je vous en dirai mon avis. » Ces seconds mémoires ne contenaient en effet que des éclaircissemens, principalement sur les difficultés qu'on

pouvait former, où le roi prendrait le grand nombre de soldats nécessaires à l'exécution de ses vastes desseins, et tout l'argent propre à les entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce second écrit, et vint de même le recevoir chez moi. Il prit ses lunettes, qui étaient sur la table de mon cabinet, et l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le mémoire que je lui avais donné huit jours auparavant lui devenait clair à l'aide de celui-ci, et qu'il commençait à bien espérer de la réussite en voyant des sommes si considérables, ou actuellement amassées, ou d'un recouvrement très-facile : « Car, pourvu que nous ne « manquions point d'argent, poursuivit-il, je sais « que je ne manquerai ni d'hommes, ni de cou- « rage, ni de diligence. Ne le croyez-vous pas « ainsi? Oui, Sire, lui répondis-je, je le crois, et « il n'y a rien de grand que je ne croie et que je « n'attende de vous; mais voilà de quoi vous le « faire encore mieux croire, » ajoutai-je, en lui montrant un dernier petit état écrit et signé de ma main, qui n'était qu'un simple bordereau des sommes d'argent actuellement dans ses coffres. Henri m'embrassa étroitement par trois fois lorsqu'il vit que le montant de ce petit écrit n'était pas moins que de trente-six millions; et il le serra soigneusement. « Voilà deux états qui m'ont gran-

« dement soulagé l'esprit, dit-il en se levant : je « vois donc le fonds de ma dépense assuré. Ne « croyez pas, Sire, lui répondis-je, comme il sor- « tait de mon cabinet, que ce soit là tout le fond « de ma science : en cas d'extrême nécessité, je « trouverai bien les moyens de vous en avoir en- « core autant, votre royaume étant si fertile et si « opulent, qu'il ne saurait être épuisé, pourvu « qu'il soit bien ménagé, et que les deniers qu'on « destine à la guerre y soient uniquement em- « ployés. » Au reste, je crois devoir épargner à mes lecteurs l'ennui de voir ici tous ces états transcrits; j'en insérerai le précis dans l'exposition que je dois bientôt donner séparément des grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fontainebleau, au commencement de mars; mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris; et il paraît bien, par les lettres que je reçus de lui pendant ce temp-là, qu'il ne perdait guère de vue son projet, puisqu'elles ne contiennent que des détails de guerre. Il me parlait, dans l'une, des recrues des cinq compagnies du régiment de Piémont, mises chacune à deux cents hommes; dans une autre, d'une compagnie de chevau-légers, qu'il avait commandé à Soubise de faire, et pour laquelle il lui donna douze mille livres, qu'il m'ordonnait d'employer dans le premier comptant. Il

me mandait une autre fois d'assembler le chancelier, Villeroi et Jeannin, pour conférer avec eux de ce qui était nécessaire pour fournir de vivres toutes ses troupes, et de préférer les magasins le long de la Meuse à tous les autres. Une autre de ces lettres marquait l'ordre que ce prince croyait qu'on devait tenir dans les levées de soldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous, et autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adressée, parce qu'elle avait été faite plus particulièrement à l'occasion des levées qui se faisaient dans mon gouvernement.

Je supprime, à mon ordinaire, quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits paiemens, et autres menus détails de finances; je n'en transcrirai tout entière qu'une seule; c'est celle où le roi crut devoir répondre à quelques mots que j'avais laissé échapper sur le plaisir qu'il trouvait à chasser et à demeurer à Fontainebleau. « Mon ami, je sais bien ce que vous « avez dit touchant ma chasse et mon séjour en « ce lieu; mais ne croyez pas que le plaisir que je « prends à l'un et à l'autre me détourne du soin « de pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour « notre voyage et la composition de mon armée, « en ce qui dépend de moi. Donnez seulement « ordre à l'artillerie et à l'argent, afin que rien n'y

« manque, mais surtout aux vivres; car, puisque, « suivant l'état que vous m'avez donné des ambas- « sadeurs qu'il faut que nous envoyions, les pré- « sidens Jeannin et Caumartin doivent être du « nombre, c'est à vous à en choisir d'autres tels « que bon vous semblera, car je m'adresserai de « tout à vous. Au surplus, j'ai pensé et repensé « au propos que vous me tîntes dernièrement « touchant ma femme, et une autre que vous savez, « et les promesses que vous désirez tirer de moi : « sur quoi je vous en dirai davantage lorsque je « vous verrai; ce qui sera dans deux jours. Adieu, « mon ami. De Fontainebleau, ce quinzième « mars. »

De retour de Fontainebleau, Henri employa le reste du mois de mars et le mois d'avril entier à mettre la dernière main à tout ce qui restait encore à faire pour ouvrir la campagne; ce qu'il se disposait à faire tout le plus tôt qu'il pourrait. Il ne se passait presque plus de jours que ce prince ne vînt à l'Arsenal, et qu'il n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le temps passait bien vite à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins, et sur mille considérations qui se présentaient à faire à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangères, soit par rapport à l'ordre qu'il était besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur, afin

que l'absence de sa majesté n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avait fait faire à cette intention un livre, ou long mémoire, sur la guerre et sur les affaires de l'état, qu'il prenait plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe en qualité d'ambassadeurs ou de députés, pendant qu'il travaillerait à l'exécution de son dessein, il nomma les personnages suivans : mon frère, pour Rome et les autres princes et républiques d'Italie, qui ne s'étaient point encore déclarés pour la confédération; Bullion, vers les Vénitiens et le duc de Savoie; Caumartin, chez les Suisses, Grisons et leurs alliés; Schomberg, auprès des ducs de Saxe, de Bavière et de Brunswick, le marquis de Brandebourg, et les autres princes et villes d'Allemagne, qui n'avaient point encore embrassé l'alliance; Bongars, en Hongrie, Bohême et Transylvanie; Boissise, en Danemarck et Suède, et dans les villes situées sur la mer Baltique; Jeannin, dans la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies, et auprès des princes héritiers de Clèves; Ancel, à Vienne et en Pologne; Préaux, vers les archiducs; et Monglas, à Constantinople.

Quant au gouvernement intérieur, la direction en fut destinée à la reine, avec le titre de régente, assistée d'un conseil, sans l'avis duquel elle ne

pourrait rien conclure. Sa majesté le composa des cardinaux de Joyeuse et du Perron, des ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbazon, des maréchaux de Brissac et de Fervaques, et de MM. Châteauneuf, garde du sceau de la régence, de Harlai, de Nicolaï, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-Carré, de Gêvres, de Villemontée et de Maupeou. Ce conseil, outre qu'il était obligé de se conformer aux instructions qu'il aurait reçues, ne pouvait rien statuer sur les affaires de grande conséquence qu'après en avoir informé et consulté sa majesté. Il avait sous lui quatorze autres petits conseils, composés de cinq personnes prises dans le clergé, la noblesse, la justice, la finance et les corps de la ville. Le nombre de ces petits conseils avait rapport à celui des provinces ou gouvernemens, en quoi fut partagé le royaume dans l'ordre suivant : l'Ile-de-France, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne et Bresse, le Lyonnais, Forez, Beaujolais et Auvergne, le Dauphiné, la Guienne, le Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois et Limosin, l'Orléanais, l'Anjou et la Touraine, le Maine et le Perche, le Berry, Bourbonnais, Nivernais et la Marche.

Il se faisait pendant ce temps-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espèce bien différente, que Henri voyait avec beaucoup de chagrin; je

parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnait si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que l'était sa complaisance pour cette princesse pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plus tôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servaient ses créatures pour lui faire hâter cette cérémonie; on ne peut que les juger ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptait sortir de Paris immédiatement après; et comme ce retardement ne pouvait être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les troupes de pied et de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avait fait lever furent conduits à Mouzon par le duc de Rohan, qui était allé les recevoir sur la frontière. Je fis partir toute l'artillerie: on n'avait jamais vu en France, et peut-être n'y verra-t-on jamais un équipage plus complet et mieux fourni. Mon fils se mit à la tête, en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie, dont sa majesté avait eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposais à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions.

Enfin, le roi avait déjà donné aux étrangers le signal de son départ par la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La voici telle que je la fis moi-même,

et telle qu'elle lui fut envoyée, si Villeroi, entre les mains duquel, comme secrétaire d'état, elle passa, n'y changea rien, car il en avait beaucoup d'envie. « Mon frère, ne pouvant refuser à mes « meilleurs alliés et confédérés le secours dont ils « m'ont requis, contre ceux qui les veulent trou- « bler en la succession des duchés et comtés de « Clèves, Juliers, la Mark, Bergh, Ravensperg « et Ravestein, je m'avance vers eux avec mon « armée; et parce que mon chemin s'adresse à « passer dans vos pays, j'ai désiré de vous en aver- « tir, et savoir de vous si je dois entrer comme « ami ou comme ennemi. Sur quoi attendant votre « réponse, je prie Dieu, etc. »

Je ne sais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors, et qui fut confirmé au roi à Fontainebleau, par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 mars; c'est qu'on était persuadé à la cour et dans les états de l'archiduc que le roi de France affectait d'avoir de grands desseins, dans la seule vue de faire peur à ses ennemis; et qu'on y était si assuré que c'était tout le but de son armement, qu'on n'y faisait pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvait être vrai, comme en effet il l'était, sans que pour cela l'archiduc fût aussi tranquille qu'il affectait de le paraître. Il eût été dans des sentimens bien différens de tout le reste de ceux qui prenaient quelque intérêt à

l'Espagne et à la maison d'Autriche. La consternation ne se peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adversaires, qu'on appelait chez les étrangers *la faction française*, se montrait avec un air de triomphe, qui semblait lui promettre tous les succès qu'elle s'entendait souhaiter de toutes parts, le parti autrichien se tenait dans le silence, l'inaction et le tremblement; objet de la haine publique, et s'attendant à en être bientôt la victime, n'ayant nul moyen de résister à la foudre dont il était à la veille de se voir écrasé. Mais, hélas! c'est bien mal à propos que je lui insulte; il ne lui restait encore malheureusement que trop de ressources [1]. Ce n'était ni les armes, ni un no-

[1] « Il fallait bien, dit Péréfixe, qu'il y eût plusieurs conspi-« rations sur la vie de ce bon roi, puisque de vingt endroits « on lui en donnait avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa « mort en Espagne et à Milan par un écrit imprimé; puisqu'il « passa un courrier par la ville de Liége, huit jours auparavant « qu'il fût assassiné, qui dit qu'il portait nouvelle aux princes « d'Allemagne qu'il avait été tué; puisqu'à Montargis on « trouva sur l'autel un billet contenant la prédiction de sa « mort prochaine par un coup déterminé, etc., p. 409. »

L'archevêque d'Embrun (Honoré du Laurens, frère du premier médecin) étant avec d'autres prélats, dit à l'heure même que le roi fut tué : « *Il est impossible qu'en l'état où* « *sont aujourd'hui les affaires, il n'en prenne mal au roi; et à* « *cette heure que nous en parlons, il lui arrive peut-être quel-* « *que désastre :* » Première lettre de *Nicolas Pasquier*. Un « prêtre de Douai dit, au moment même de l'exécution, que « l'on tuait le plus grand monarque de la terre. La sœur de

ble désespoir qu'il avait envie d'opposer au prince que l'Europe avait nommé pour son vengeur et choisi pour son bras droit. Il ne fallait, pour abattre la tête qui donnait le mouvement à tout ce corps, qu'un crime; et jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avaient pu procurer un triomphe plus digne d'eux; triomphe honteux et si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'achève, en frémissant, ce que j'ai de circonstances plus particulières à apprendre au public sur le funeste

« Villars Houdan, gouverneur de Dieppe, religieuse à Saint-« Paul, en Picardie, dit à son abbesse : *Madame, faites prier « Dieu pour le roi, car on le tue.* Et un peu après : *Hélas! il est « tué.* » (P. Matthieu, *ibid.*, p. 835.) Pasquier dit encore dans cette même lettre que La Font, prévôt de Bayonne, vint, en 1608, trouver le roi pour lui donner avis qu'il y avait un attentat formé contre sa personne, et que deux ou trois jours avant celui où ce prince fut poignardé, ce même La Font avertit encore le chancelier que celui qui devait tuer le roi était actuellement dans Paris; que l'on le lui avait révélé, etc. Ce fait est le même dont parle Dupleix, p. 411, sous le nom d'un gentilhomme béarnais. Pasquier ajoute qu'un marchand de Douai, écrivant, quinze jours avant cet assassinat, à un marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le roi ait été tué. Qu'un des principaux bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant : *Ce vieillard a de grands desseins, mais il n'ira guère loin;* et quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulières dans le premier tome de la Vie de Marie de Médicis, p. 68, et dans quantité d'autres écrits.

accident dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentimens qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant [1]. J'ai déjà rapporté avec quelle répu-

[1] Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre, dans ses mémoires, t. 1, p. 292 et suivantes. « Il me dit, peu devant « ce temps-là : Je ne sais ce que c'est, Bassompierre, mais je « ne puis me persuader que j'aille en Allemagne; le cœur ne « me dit point que tu ailles aussi en Italie. Plusieurs fois il me « dit et à d'autres aussi : Je crois mourir bientôt. » La reine eut une passion particulière de se faire couronner avant le départ du roi pour aller en Allemagne. « Le roi ne le désirait « pas, tant pour éviter la dépense que parce qu'il n'aimait « guère ces grandes fêtes. » Il y a toute apparence que ce prince cachait soigneusement à tout autre qu'à Sully le véritable motif qui le portait à s'opposer à cette cérémonie. « Toute- « fois, continue cet écrivain, comme il était le meilleur mari « du monde, il y consentit, et retarda son départ pour aller en « Allemagne jusqu'après quelle aurait fait son entrée dans « Paris..... Le sacre de la reine se fit avec la plus grande ma- « gnificence qu'il fut possible. Le roi y fut extraordinairement « gai.... Le roi lui dit (à M. de Guise) et à moi aussi : Vous ne « me connaissez pas maintenant, vous autres; mais je mourrai « un de ces jours; et quand vous m'aurez perdu, vous con- « naîtrez lors ce que je valais, et la différence qu'il y a de moi « aux autres hommes. Je lui dis alors : Mon Dieu! ne cesserez- « vous jamais, Sire, de nous troubler en disant que vous « mourrez bientôt? Ces paroles ne sont point bonnes à dire. « Vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années. Il

gnance il s'était laissé aller à permettre que la cérémonie de la reine se fît avant son départ. Plus il en voyaît approcher le moment, plus il sentait la frayeur et l'horreur redoubler dans son cœur.

« n'y a point de félicité au monde pareille à la vôtre; vous « n'êtes qu'en la fleur de votre âge, et en une parfaite santé et « force de corps, plein d'honneur, plus qu'aucun des mortels; « jouissant en toute tranquillité du plus florissant royaume du « monde; aimé et adoré de vos sujets; plein de biens, d'ar- « gent, de belles maisons, belle femme, belles maîtresses, « beaux enfans, qui deviennent grands; que vous faut-il de « plus? ou qu'avez-vous à désirer davantage? Il se mit lors « à soupirer, et me dit : Mon ami, il faut quitter tout « cela, etc. »

« On observa, disent les mémoires de L'Étoile, qu'en la « largesse des pièces d'or et d'argent qu'on jeta au peuple, « selon la coutume, on ne cria jamais ni *vive le roi,* ni *vive la* « *reine*.... Je laisse ici, continue cet écrivain, les songes qu'on « dit que sa majesté et la reine aussi eurent cette nuit, d'une « maison qui tombait sur lui dans la rue de la Féronnerie, etc. « Il est bien certain qu'il y a environ six mois le roi étant chez « Zamet, et y ayant dîné, se retira dans une chambre seul, « disant vouloir reposer, et y manda Thomassin, qu'on tient « un des plus célèbres astrologues de ce temps, et qu'on dit « même avoir un diable; et là, sa majesté l'ayant interrogé « de plusieurs choses concernant sa personne et son état, Tho- « massin lui dit qu'il avait à se garder du mois de mai 1610, « jusqu'à désigner le jour et l'heure auxquels il devait être « tué. Mais le roi, se moquant de lui et de son astrologie, le « prenant, tantôt aux cheveux et tantôt à la barbe, lui fit faire « deux ou trois tours de chambre, et le renvoya de cette fa- « çon; en quoi il était louable : il l'aurait été encore plus de « ne le pas écouter du tout, et de bannir de sa cour et de son

Il venait l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume et d'accablement, dont je le reprenais comme d'une faiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une tout autre impression que tout ce que je pourrais dire. « Ah! mon ami,

« royaume de telles pestes. Année 1610. » Voyez aussi dans Mézerai, édition in-4°, à Paris, année 1667, tom. 3, pag. 1447, les différens pronostics de la mort de ce prince, qui coururent, soit alors, soit depuis, dans le public.

Pierre Matthieu remarque que la reine, s'étant réveillée la nuit, pleine d'agitation et de frayeur, dit au roi qui voulut en savoir la cause : « Je songeais qu'on vous donnait un coup « de couteau sur le petit degré. Loué soit Dieu, répondit « Henri, que ce n'est qu'un songe. » Le même écrivain joint à toutes ces prédictions plusieurs paroles de Henri IV, comme autant de traits de ce pressentiment secret qu'a le cœur d'une fatalité inévitable ; c'est ainsi du moins qu'on en juge après l'événement : telles sont celles-ci, qu'il dit à la reine : « Ma « mie, si cela se fait jeudi, je vous assure que, vendredi passé, « vous ne me verrez plus : non, vendredi, je dirai adieu. » Une autre fois : « Passez, passez, madame la régente. » A la même qui se disposait à faire ses dévotions : « Ma mie, confessez-« vous pour vous et pour moi. » Aux courtisans en leur montrant le dauphin : « Voici votre roi. » En parlant de l'entrée de la reine : « Cela ne me touche ; je ne le verrai pas.... Ne « rions pas tant le vendredi, car nous pleurerons le diman-« che, etc. » (Tome 2, liv. 4, pag. 810 et suivantes.) Morisot remarque qu'au couronnement de la reine, le peintre, au lieu d'émailler l'écusson d'argent, comme le porte la maison de Médicis, le peignit, par ignorance, de couleur de châtaigne, qui est la couleur des veuves ; et qu'au lieu de palmes, il le ceignit de cordes entortillées, autre marque de viduité. *Henr. Mag.* p. 51.

« me disait-il, que ce sacre me déplaît! Je ne sais « ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arri- « vera quelque malheur. » Il s'asseyait, en disant ces paroles, sur une chaise basse que j'avais fait faire exprès pour lui, et qui ne sortait point de mon cabinet; et, livré à toute la noirceur de ces idées, il frappait des doigts sur l'étui de ses lunettes en rêvant profondément. S'il sortait de cette rêverie, c'était pour se lever brusquement, frappant des mains sur ses cuisses, et pour s'écrier : « Pardieu! je mourrai dans cette ville, je n'en sor- « tirai jamais : ils me tueront; je vois bien qu'ils « mettent toute leur dernière ressource dans ma « mort. Ah! maudit sacre! tu seras cause de ma « mort. Mon Dieu! Sire, lui dis-je un jour, à « quelle idée vous livrez-vous là? Si elle continue, « je suis d'avis que vous rompiez ce sacre et cou- « ronnement, et voyage et guerre : le voulez-vous? « cela sera bientôt fait. Oui, me dit-il enfin, « après que je lui eus tenu ce même discours deux « ou trois fois, oui, rompez le sacre, et que je « n'en entende plus parler; j'aurai par ce moyen « l'esprit guéri des impressions que quelques avis « y ont faites; je sortirai de cette ville, et ne « craindrai plus rien. » A quels traits reconnaîtra-t-on ce cri secret et importun du cœur, si on le méconnaît à ceux-ci? « Je ne veux point vous cé- « ler, me disait-il encore, qu'on m'a dit que je

« devais être tué à la première magnificence que « je ferais, et que je mourrais dans un carrosse, et « c'est ce qui fait que j'y suis si peureux. Vous ne « m'avez, ce semble, jamais dit cela, Sire, lui ré- « pondis-je. Je me suis plusieurs fois étonné, en « vous entendant crier dans un carrosse, de vous « voir si sensible à un si petit danger, après vous « avoir vu tant de fois intrépide au milieu des « coups de canon et de mousquet, et parmi les « piques et les épées nues. Mais, puisque cette « opinion vous trouble jusqu'à ce point, en votre « place, Sire, je partirais dès demain; je laisserais « faire le sacre sans vous, ou je le remettrais à « une autre fois, et de long-temps je ne rentrerais « ni dans Paris ni dans aucun carrosse. Voulez-vous « que j'envoie tout à cette heure à Notre-Dame et « à Saint-Denis faire tout cesser et renvoyer les « ouvriers ? Je le veux bien, me dit encore ce « prince; mais que dira ma femme? car elle a « merveilleusement ce sacre en tête. Elle dira ce « qu'elle voudra, repris-je, voyant combien ma « proposition avait fait de plaisir au roi; mais je « ne saurais croire que, quand elle saura la per- « suasion où vous êtes qu'il doit être la cause de « tant de mal, elle s'y opiniâtre davantage. »

Je n'attendis point d'autre ordre pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du couronnement. Ce n'est qu'avec un véritable regret

que je me vois obligé de dire que, quelques efforts que je fisse, je ne pus jamais engager la reine à donner cette satisfaction à son époux. Je passe sous silence les sollicitations, les prières et les contestations que j'employai pendant trois jours entiers pour tâcher de la fléchir[1]. Ce fut à ce prince à céder; et comme, après tout, il était le premier, dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs, il cessa d'en parler, et de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions, qu'il m'exprimait ordinairement par ces paroles-ci, qu'il avait souvent dans la bouche: « Ah! mon ami, je ne sortirai jamais de « cette ville; ils me tueront ici. Oh, maudit sacre! « tu seras la cause de ma mort. » Je n'ai pas dû oublier ces paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secrètes que je crois devoir supprimer. Je pousserais le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paraît inutile pour les choses dont mes domestiques ou d'autres personnes ont eu quelque connaissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivait avec moi dans une familia-

[1] Ceci détruit ce que Matthieu assure, contre le sentiment de tous les historiens, que la reine ne souhaitait point d'être couronnée. *Ibid.*, 804.

rité qui aurait presque pu le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquai qu'il lui glissait par-dessous son bras avec un fort grand mystère. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquait d'une intrigue galante. Il me répondit que, sans l'avoir lu, il croyait pouvoir m'assurer que ce n'était pas ce que je pensais; mais qu'il me promettait que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacherait rien. Le billet ne contenait que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il était de mademoiselle de Gournai, nom qui devait d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connaissais; et qu'elle le priait qu'elle pût lui parler tout présentement pour une affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissait; et il était en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avait appris d'une femme qui avait appartenu à madame de Verneuil[1] qu'il y avait actuellement une conspira-

[1] L'auteur veut parler de Jacqueline Le Voyer, du village d'Orsin, entre Épernon et Ablis, femme d'Isaac de Varennes, écuyer, sieur de Coman, d'Escoman ou d'Escouman; c'est sous ce premier nom qu'elle est bien connue, et son histoire

tion formée contre la personne du roi. Ayant demandé à cette femme les noms des personnes qui y entraient, celle-ci lui avait nommé la marquise de Verneuil même, M. N. et quelques au-

fait au procès de Ravaillac un incident trop important pour le passer sous silence; nous y reviendrons plus d'une fois. « Elle « avait donné, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire de « France*, p. 357, sa déclaration par écrit, qui contient un dé- « tail bien circonstancié de la conjuration et des desseins de « Ravaillac, dont elle disait auteurs le duc d'Épernon et la « marquise de Verneuil. Le roi, la reine et tous ceux auxquels « elle s'adressa pour découvrir ce qu'elle savait ne voulurent « point l'entendre, et la traitèrent de folle. Le mardi 25 jan- « vier 1611 (car ce procès ne fut consommé que bien avant « dans l'année suivante), les chambres furent assemblées sur « le fait de la Coman, où furent décernées quelques prises de « corps et ajournemens personnels. La Villiers-Hotman, la « présidente Saint-André et la Charlotte du Tillet, sa sœur, y « comparurent. La Coman parlait bien et de bon sens, réso- « lue, ferme et constante en ses réponses et accusations, munie « de raisons valables et preuves très-fortes, qui rendaient ses « juges tout étonnés. Elle avait été autrefois à la reine Margue- « rite, à laquelle même elle s'adressa pour la découverte de « cette conjuration et menée d'importance, dont la reine ré- « gente, bien avertie, dit que c'était une mauvaise femme qui « accusait tout le monde, ne savait si enfin elle ne l'accuserait « point elle-même..... Les reproches qu'elle et la du Tillet se « firent à la confrontation, sur leur mauvaise vie, sont plai- « sans. Si la Coman ne se fût mêlée que de ce métier-là, elle « n'en eût été guère recherchée; mais l'autre est trop hasar- « deux; car à se bander contre les grands, il y a souvent perte « de biens et de vie : c'est ce qui me fait craindre pour elle. Il « est marqué à la marge sur cette du Tillet : Charlotte du Til-

tres; ce qui fit prendre le parti à cette demoiselle de faire passer cet avis jusqu'au roi, en le faisant dire à la reine par celle de ses femmes de chambre qu'on appelait Catherine. Mademoiselle de Gour-

« let, fille d'intrigue, de la confidence de la marquise de Ver-
« neuil; c'est par elle que la demoiselle d'Escoman avait été
« instruite des desseins de Ravaillac..... »

« Le dimanche 30 janvier, la marquise de Verneuil fut, sur
« les dépositions de la Coman, ouïe de M. le président, depuis
« une heure après midi jusqu'à cinq; et ce au logis dudit pre-
« mier président, où il l'avait fait assigner pour l'interroger
« là-dessus. » La marge porte encore : « Elle était accusée par
« la demoiselle d'Escoman, et ne fut décrétée que d'un *assigné*
« *pour être ouïe*, quoiqu'il s'agît de l'assassinat du roi, et de
« crime de lèse-majesté au premier chef. »

« Le samedi 5 mars, la cour assemblée sur le fait de la Co-
« man, et autres prisonniers déférés par elle sur l'assassinat du
« feu roi, donna son arrêt qu'on disait être l'arrêt des Aréopa-
« gites, lesquels remettaient à cent ans le jugement d'une cause
« où ils trouvaient trop de difficultés. La cour n'en trouvant
« pas peu en cette affaire, en remit le jugement en une saison
« plus commode, ouvrant cependant les prisons aux accusés,
« et y retenant mademoiselle de Coman seule, qui semblait en
« devoir sortir plus tôt que les autres; mais le temps ne portait
« pas de faire autrement; et même le premier président, qui
« assista au jugement, fut de cet avis, ayant égard, et au repos
« de cet état, et à la qualité des accusés, qui toutefois par cet
« arrêt ne demeurèrent déchargés; ce qui les fâcha fort. » La
marge porte : « Cet arrêt ordonne un plus amplement informé;
« et cependant qu'Étienne Sauvage, valet de chambre du sieur
« d'Entragues père, et Jacques Gaudin, accusés et prisonniers
« en la Conciergerie, seront élargis. Il y eut arrêt définitif le
« 31 juillet suivant, qui déclare la marquise de Verneuil,

nai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisait ne suffît pas, et elle jeta les yeux sur M. de Schomberg, comme sur un homme qui pouvait en entretenir directement sa majesté.

« la demoiselle du Tillet, Gaudin et Sauvage, purs et in-« nocens de l'assassinat du roi; et condamne la demoiselle « d'Escoman à finir ses jours entre quatre murailles, tous « ses biens acquis et confisqués, sans réparation pour la « téméraire accusation : est encore ordonné que tous les « procès pour raison de ce seront supprimés. Cette peine « est douce, si la d'Escoman accusait à faux. » (*Ibid.*, p. 361.) On travaillait à son jugement dès le samedi précédent 23, et les juges se trouvèrent partis neuf contre neuf. Page 377.

Le Mercure français, année 1611, p. 14 et suivantes, porte, sur l'affaire de la d'Escoman, un jugement de tout point contraire à celui de L'Étoile : et comme ce jugement est appuyé sur des preuves, on ne peut se dispenser de s'y rendre. Il y est donc prouvé que cette femme, décriée par sa vie libertine, enfermée à l'Hôtel-Dieu, et ensuite au Châtelet, qui rendit même une sentence de mort contre elle, inventa cette calomnie pour s'ouvrir une entrée et se faire un mérite auprès de la reine Marguerite; qu'ayant accusé la marquise de Verneuil de lui avoir adressé Ravaillac, avec une lettre pour le faire parler à la du Tillet; et celle-ci, d'avoir fait entrer ce meurtrier dans sa chambre, lorsqu'elles y étaient toutes deux, elle fut convaincue sur ce fait seul de plusieurs mensonges, entre autres, de n'avoir jamais vu, et de ne pas même connaître Ravaillac; qu'elle n'en entendit en effet parler pour la première fois que lorsqu'il fut conduit dans la Conciergerie, où elle était aussi; ce qu'il prouve par les propres paroles de cette femme; que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confusion; enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée qui

Schomberg, après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvait, et me demanda mon conseil pour en sortir. La chose était trop de conséquence pour la mépriser et la tenir sous le silence; d'un autre côté, la révéler à sa majesté, c'était s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables de tous ceux sur qui tombait l'accusation, que ce prince n'aurait pas manqué de nommer. Ma femme seule était présente à cette délibération.

Nous convînmes que Schomberg en parlerait au roi avec le plus de circonspection que faire se pourrait; et que, si sa majesté demandait à con-

ne la convainquît clairement de fausseté, de fourbe et de calomnie.

L'auteur de l'histoire de la mère et du fils, justifiant l'arrêt du parlement, qui paraît si blâmable à L'Étoile : « Cette auguste compagnie, dit-il, l'eût fait mourir par le feu à la vue « de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre « genre; mais où il s'agit de la vie des rois, la crainte qu'on a « de fermer la porte aux avis qu'on peut donner sur ce sujet « fait qu'on se dispense de la rigueur des lois. » (Tome 1, p. 154.) Voyez une pièce qui vient d'être réimprimée dans le quatrième tome des nouveaux mémoires de L'Étoile, p. 256, intitulée : *Interrogatoire et déclaration de mademoiselle de Coman.* Il y est parlé de cette lettre à mademoiselle de Gournai et au comte de Schomberg. « Elle sut si bien pallier ses dis« cours, et soutenir ses accusations d'une manière si résolue, « que l'on ne trouva pas assez de fondement pour la faire mourir. » *Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, tome 1, page 74.

naître les complices, il lui indiquerait les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étaient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme dont mademoiselle de Gournai tenait ce qu'elle dit à M. de Schomberg a été interrogée, qu'elle a soutenu hautement sa déposition, et qu'elle est morte en y persistant. Voilà une anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences de l'affectation qu'on a remarquée à supprimer des pièces [1] par lesquelles le procès du détestable parricide se trouvait instruit.

[1] C'est un fait presque universellement connu que cette suppression des pièces du procès de Ravaillac, par le parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses juges on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu, et de très-faibles informations sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle; d'avoir négligé d'ajourner et d'interroger beaucoup d'autres personnes dont on pouvait tirer de grandes lumières, telles que la mère du parricide, qui savait bien qu'il était parti d'Angoulême le jour de Pâques, sans avoir satisfait à son devoir pascal; plusieurs de ses parens, qu'il avait nommés dans son interrogatoire, le curé de Saint-Séverin, le P. de Sainte-Marie-Madeleine des Feuillans, les capucins d'Angoulême, qui lui avaient donné un cœur de coton, enfermé dans un reliquaire, avec du bois de la vraie croix, du moins ils le lui faisaient accroire; et cela, disaient-ils, pour le guérir d'une fièvre qu'il avait : de n'avoir point entendu non plus le sieur Guilbaut, chanoine d'Angoulême,

La cérémonie du couronnement de la reine commença cependant à s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendait de si grands préparatifs; elle devait durer plusieurs jours, et être terminée par la principale de toutes, le dimanche 16 mai [1]. Le roi avait la complaisance pour la

le P. Gilles Osières, ancien gardien des cordeliers de Paris, Le Fèvre, autre jeune cordelier, plusieurs aumôniers du cardinal du Perron, que Ravaillac dit qu'il reconnaîtrait bien de visage, mais dont il ne savait pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet, du Bois, de Limoges, etc. On s'est encore plaint que Ravaillac avait été si peu soigneusement gardé dans sa prison, que pendant treize jours qu'elle dura il ne se présenta presque personne pour le voir, auquel on ne le laissât parler. Une dernière plainte plus grave encore, si le fait était vrai, c'est qu'à la première tirade des chevaux, Ravaillac ayant demandé qu'on reçût sa déposition, il dicta un testament de mort, que le greffier Voisin écrivit si mal, que, quoique cette pièce existe encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'écrivains-jurés, quelque habiles qu'ils soient, qui aient pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le parlement n'en a ainsi usé que par la crainte que, la vérité ayant été découverte et rendue publique, il ne se mît lui-même dans la nécessité de poursuivre à toute rigueur un trop grand nombre et de trop puissantes têtes.

[1] La cérémonie du sacre ou couronnement se fit à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, avec une magnificence et des apprêts dont on peut voir le détail dans *le Mercure français*, P. Matthieu, le volume 9361 des manuscrits royaux, et les autres historiens. Celle à laquelle on se préparait pour le dimanche

reine d'assister à un spectacle qui lui perçait le cœur; mais aussi il comptait qu'après cela rien ne le retiendrait plus; et il avait nommé, pour le jour de son départ, le lendemain même de cette fête, lundi 17 mai. Pour moi, je n'aurais pas attendu jusqu'à ce jour pour partir, si, dans le moment que je m'y préparais, une grande douleur que je sentis dans le cou et dans la gorge, causée par mon ancienne blessure, ne m'avait obligé de me mettre entre les mains des médecins, qui jugèrent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portais au-

suivant, était l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devait encore surpasser celle du couronnement. « Henri IV « disait le mardi : J'irai coucher à Saint-Denis mercredi; j'en « reviendrai jeudi; je mettrai ordre à mes affaires vendredi; « samedi je courrai; dimanche se fera l'entrée de ma femme; « lundi les noces de ma fille de Vendôme, mardi le festin, et « le mercredi à cheval. » (Matthieu, *ibid.*, p. 804.) Cet historien, parlant de la cérémonie du couronnement, faite à Saint-Denis : « Henri IV s'étonna, dit-il, de ce que l'ambassadeur « d'Espagne ne se découvrait point dans l'église. Cigogne lui « dit que le feu roi d'Espagne ne faisait que tirer son chapeau « à l'élévation, et le remettait incontinent, comme s'il eût salué « un gentilhomme de cinq cents livres de rente. Et à cela le « roi dit : Si nous avions le ressentiment de la religion tel que « nous le devrions avoir, nous apporterions bien plus de ré- « vérence à ces mystères que nous ne faisons; car il faut croire « que, depuis les paroles de la consécration prononcées, jus- « qu'à la communion, Jésus-Christ est toujours présent sur « l'autel. »

cune envie à tous ceux qui, ayant pu demeurer pendant ce temps-là à Paris, couraient avec empressement voir la cérémonie qui s'y préparait; la répugnance de Henri me l'avait rendue presque aussi odieuse qu'à lui-même. Le comte de Soissons trouva qu'on y avait manqué au cérémonial à son égard, et il prit ce prétexte pour se retirer de la cour mécontent[1].

La cérémonie ayant été suspendue le vendredi 14 mai, jour bien malheureux! cet infortuné prince avait destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'était la dernière fois qu'il pouvait le faire avant son départ. Je sais ce qu'il avait à me dire. On avait depuis peu fait courir malicieusement le bruit, que dans le temps qu'il paraissait ainsi prêt à fondre sur la maison d'Autriche avec l'appareil le plus formidable, il était, sous main, d'accord avec elle, non-seulement de ne pas passer plus avant, mais encore de trahir

[1] « On parlait diversement de cette retraite. Une chose est « bien certaine, que sa majesté, après lui avoir accordé tout « plein de choses contre son gré, lui manda que ce qu'il lui « avait promis, il le tiendrait, mais qu'il s'assurât aussi de « n'avoir plus de part en ses bonnes grâces; et que l'ayant con- « traint de lui accorder ce qu'il ne voulait point, il ne le verrait « jamais de bon cœur. Laquelle parole étant portée au comte, « il monta aussitôt à cheval, et avec madame la princesse sa « femme se retira dans une de ses maisons. » *Mémoires pour servir à l'histoire de France,* année 1610.

pour elle ses alliés, moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Clèves et toute la succession qui avait été le sujet de son armement. On y joignait une seconde condition, c'était que l'Espagne lui remît entre les mains le prince et la princesse de Condé [1]. Henri voulait me rassurer contre un bruit si injurieux à sa réputation. On lui avait encore fait entendre que je n'avais tant fait de difficultés de prendre la charge des vivres que parce que je m'étais toujours flatté qu'il se porterait de lui-même, et sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la charge de maréchal-gé-

[1] Le nonce se trouvant à la fin fort pressé de sa majesté (qui « lui demandait ce qu'on pensait à Rome et en Italie de « la guerre qu'il entreprenait), il répondit que les plus avisés « avaient opinion que le principal sujet de ses armes était ma- « dame la princesse de Condé, qu'il voulait ravoir. Lors le « roi, tout ému, en colère, et jurant : Non, ventre-saint-gris, « mais un M... Je la veux ravoir voirement, et je la raurai; « personne ne m'en peut empêcher, non; pas même le lieute- « nant de Dieu en terre. » (*Mémoire pour servir à l'histoire de France, année* 1610.) Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie ce bruit, que quelques écrivains ont cru trop légèrement, que le principal objet de Henri IV, en commençant une guerre si importante, était de se faire rendre par l'Espagne le prince, ou plutôt la princesse de Condé; c'est ce qui n'a pas, ce me semble, besoin de preuve. C'est une seconde accusation, plus injuste et plus calomnieuse encore, que de dire que ce prince était d'accord avec l'Espagne, de ne pas pousser plus loin son dessein, moyennant la cession qu'elle lui ferait des états en litige.

néral de ses camps et armées, en grand office de la couronne, et à me revêtir de cette dignité. Il est absolument faux que j'aie jamais eu cette pensée. Les bontés et la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie qu'elles ne l'avaient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer que, si cela eût été, il n'aurait pas voulu me mécontenter par le refus d'une faveur, qui, quelque grande qu'elle fût, n'était pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avait offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeait capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de savoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connaître, cette bonne volonté pour moi, et s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution était prise de quitter tout-à-fait le soin des finances pour celui de la guerre, sitôt que je me verrais élevé à cette éminente dignité.

C'était donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le vendredi, dès le matin, La Varenne me dire que je le vinsse trouver aux Tuileries, où il avait envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; et voyant que je voulais en sortir pour faire ce que sa majesté m'ordonnait, il m'en empêcha, en me

disant qu'il savait, à n'en pouvoir douter, que le roi serait venu lui-même à l'Arsenal, pour peu qu'il eût eu connaissance de l'état où j'étais, et qu'il me saurait fort mauvais gré d'avoir ainsi exposé ma santé sans aucune nécessité. « Attendez, « me dit-il, que j'aie eu le temps de lui parler, et « de vous rapporter ce qu'il m'aura dit : je ne ferai « qu'aller et venir. » Il ne mit effectivement qu'une demi-heure à son voyage; et voici ce qu'il me dit de la part de sa majesté : « Monsieur, le roi vous « mande que vous acheviez de vous baigner, et « vous défend de sortir d'aujourd'hui, parce que « M. du Laurens lui a assuré que cela préjudicie- « rait à votre santé; qu'il a un petit voyage à faire « dans la ville, dont il vous parlera, mais que de- « main [1], sur les cinq heures du matin, il sera « sans faute à l'Arsenal, pour résoudre toutes les « affaires avec vous, car il veut partir lundi, à « quelque prix que ce soit; qu'il a trouvé que ce « que vous lui avez dit au sujet de son passage et « de tout le reste de son dessein est vrai, et qu'en- « fin rien ne peut l'en détourner que le *défaut de* « *votre personne ou de la sienne* (ce sont les ter- « mes dont il se servit). Il vous ordonne donc, « continua La Varenne, de l'attendre demain, en

[1] Henri IV n'avait, en effet, intention d'aller à l'Arsenal que le lendemain matin; il changea malheureusement d'avis l'après-midi.

« robe de chambre et en bonnet de nuit, afin que « vous ne vous trouviez pas incommodé de votre « dernier bain : il m'a même dit que, s'il vous « trouve habillé, il se fâchera. » A quoi La Varenne ajouta encore de sa part, qu'il avait suivi mon avis, en faisant partir la lettre écrite à l'archiduc, quoiqu'il ne vît dans cette démarche qu'une formalité assez inutile, étant bien résolu, disait ce prince, de s'en faire croire d'une façon ou d'une autre. Mes domestiques m'ont dit qu'ils m'avaient tous remarqué, après que La Varenne fut sorti de chez moi, un fond de tristesse dont ils ne comprirent point la cause, comme en effet elle n'en avait aucune.

Je venais d'entrer dans ma garde-robe, sur les quatre heures après midi, lorsque j'entendis Castenet, et après lui mon épouse, jeter un grand cri, et dans le même moment demander où j'étais, et toute ma maison retentir de cette douloureuse exclamation : « Ah, mon Dieu ! tout est « perdu; la France est détruite. » Je sortis précipitamment, déshabillé comme j'étais. « Ah ! Mon« sieur, me cria-t-on de toutes parts, le roi vient « d'être dangereusement blessé d'un coup de cou« teau dans le côté. » Il me fut impossible d'en douter, car je vis dans le moment même arriver Saint-Michel [1], qui avait presque été témoin du

[1] Saint-Michel était l'un des gentilshommes ordinaires de

coup, et qui m'apportait encore tout sanglant le couteau qu'il s'était fait donner. « Ah! m'écriai-je « en levant les yeux et les mains au ciel, dans une « confusion de sentimens inexprimable, voilà ce « que ce pauvre prince avait toujours appréhendé: « ô mon Dieu! ayez compassion de lui, de nous « et de l'état; c'en est fait, s'il est mort; Dieu n'a « permis un si cruel accident, que pour déployer « toute sa colère contre la France. Qu'elle va tom- « ber en d'étranges mains [1] ! »

sa majesté qui avait suivi ce prince. Il avait déjà mis l'épée à la main pour tuer l'assassin, lorsque le duc d'Épernon lui cria, et aux valets de pied qui avaient la même pensée, qu'il y allait de leur vie : qu'on s'assurât de sa personne, mais qu'on se gardât bien de rien faire davantage. « Le duc se ressouvenait, « dit l'historien de sa vie, du déplaisir qu'il avait ressenti, et « du blâme qu'on avait donné avec raison à ceux qui tuèrent « Jacques Clément, etc. » (Page 238.) P. Matthieu ajoute que Saint-Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravaillac; que le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge, et que La Pierre, exempt des gardes, se saisit de lui et le mit entre les mains des valets de pied, qui le remirent à Montigny.

[1] « La nuit de cette triste journée, le roi ne put jamais « prendre aucun repos, et fut en continuelle inquiétude. Le « matin, s'étant levé, il dit qu'il n'avait pas dormi, et qu'il était « tout mal fait; sur quoi M. de Vendôme supplia sa majesté de « se vouloir bien garder, même ce jour, auquel on disait qu'il « ne devait pas sortir, parce qu'il lui était fatal. Je vois bien, « lui répondit le roi, que vous avez consulté l'almanach, et « ouï parler de ce fou de La Brosse, de mon cousin le comte

« de Soissons : c'est un vieux fou; et vous êtes encore bien « jeune et guère sage; et sur ce, le duc de Vendôme fut « avertir la reine, qui pria le roi de ne pas sortir du Louvre « le reste du jour : à quoi il fit la même réponse. » *P. de L'Étoile.*

« Sa majesté alla ensuite ouïr la messe aux Feuillans, où ce « misérable le suivit, en intention de le tuer, et a confessé de- « puis que, sans la survenue de M. de Vendôme, qui l'em- « pêcha, il eût fait son coup là-dedans. » *Ibid.*

« Fut remarqué que le roi avait beaucoup plus de dévotion « que de coutume, et plus longuement se recommanda à Dieu « ce jour même. La nuit, qu'on pensait qu'il dormait, il se mit « sur son lit à prier Dieu à deux genoux, et dès qu'il fut levé, « s'étant retiré pour cet effet en son cabinet, pour ce qu'on « voyait qu'il y demeurait plus long-temps qu'il n'avait accou- « tumé, fut interrompu; de quoi il se fâcha, et dit : Ces gens-ci « empêcheront-ils toujours mon bien? » *Ibid.*

« Après le dîner, le roi s'est mis sur son lit pour dormir; « mais ne pouvant recevoir de sommeil, il s'est levé triste, in- « quiet et rêveur, et a promené dans sa chambre quelque « temps, et s'est jeté derechef sur son lit; mais, ne pouvant « dormir encore, il s'est levé, et a demandé à l'exempt des « gardes quelle heure il est. L'exempt lui a répondu qu'il était « quatre heures, et a dit : « Sire, je vois votre majesté triste et « toute pensive, il faudrait mieux prendre un peu l'air, cela « la réjouirait. C'est bien dit : eh bien, faites apprêter mon « carrosse, j'irai à l'Arsenal voir le duc de Sully qui est indis- « posé, et qui se baigne aujourd'hui. » *Ibid.*

Matthieu rapportant ses discours avant et après son dîner : « Il ne se pouvait, dit-il, tenir en place, et beaucoup moins « couvrir ses irrésolutions, en la diverse agitation desquelles, « il dit à la reine, qu'il ne savait que faire; qu'il était en peine « d'aller en l'Arsenal, parce qu'il se mettrait en colère. La « reine lui dit sur cela : Monsieur, n'y allez point, envoyez-y, « vous êtes en bonne humeur, et vous irez vous fâcher... Il

« vint à la fenêtre, et, portant la main sur son front, dit ces « paroles : Mon Dieu! j'ai quelque chose là-dedans qui me « trouble fort... Je ne sais ce que j'ai, je ne puis sortir d'ici... « Ravaillac, entendant qu'il demandait si son carrosse était en « bas, dit entre ses dents : *Je te tiens, tu es perdu.* » *P. Matthieu.*

« Étant près d'y monter, arriva M. de Vitry, qui lui de- « manda s'il plaisait à sa majesté qu'il l'accompagnât. Non, lui « répondit le roi; allez seulement où je vous ai commandé, et « m'en rapportez réponse. Pour le moins, Sire, répliqua « Vitry, que je vous laisse mes gardes. Non, dit le roi : je ne « veux ni de vous ni de vos gardes; je ne veux personne au- « tour de moi. Entrant dans le carrosse, et pensant, comme « il est à présupposer, aux mauvaises prophéties de ce jour, « qu'on lui avait voulu mettre en la tête, demanda à l'un des « siens le quantième du mois il était : C'est le 13, Sire. Non, « dit un autre, c'est le 14. Il est vrai, dit le roi, tu sais mieux « ton almanach que ne fait pas l'autre; et se prenant à rire, « entre le 13 et le 14, dit-il : et sur ces mots, fait aller le « carrosse. » *L'Étoile.*

« Il dit au cocher : Mettez-moi hors de céans. Quand il fut « devant l'hôtel de Longueville, il renvoya tous ceux qui le « suivaient. On lui demanda encore une fois où irait le car- « rosse. Il dit : à la croix du Tiroir; et quand il y fut, il dit : au « cimetière Saint-Innocent... Ravaillac demeura longuement « au Louvre, assis sur les pierres de la porte, où les laquais « attendent leur maître. Il pensait faire son coup entre les « deux portes; le lieu où il était lui donnait quelque avantage; « mais il trouva que le duc d'Epernon était en la place où il « jugeait que le roi se devait mettre. » *Matthieu.*

Ce prince était dans le fond du carrosse, dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets, parce qu'il faisait beau temps, et qu'il prenait plaisir à voir, en passant, les préparatifs qu'on faisait par toute la ville pour l'entrée de la reine. Il avait à côté de lui, à sa droite, le duc d'Epernon;

les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière droite; le duc de Montbazon et le marquis de la Force, proches de lui, à la portière gauche; et sur le devant, le marquis de Mirabeau et Duplessis-Liancourt, son premier écuyer. Vitry, capitaine de ses gardes, était allé, par son ordre, au Palais, pour hâter les préparatifs de la reine, et il avait fait demeurer ses gardes au Louvre, de manière qu'il n'était suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, et de ses valets de pied. *Péréfixe, Matthieu, L'Étoile, N. Rigaud. Ibid.*

Le carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, et encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocens, un embarras formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui se présenta à droite, et d'une autre chargée de foin, qui venait à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue, vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets de pied entrèrent dans les charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue; il n'en resta que deux à la suite du carrosse, dont l'un s'avança pour dissiper l'embarras, et l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretière. *Ibid.*

Ravaillac[1], qui avait suivi le carrosse depuis le Louvre,

[1] « Ce méchant coquin, natif du pays d'Angoumois, de vile extrac-
« tion, de poil rousseau, rêveur et mélancolique, avait été moine; puis,
« ayant quitté le froc, avait tenu école, et après s'était fait solliciteur
« d'affaires, et était venu à Paris depuis deux ans.

« Il fut pris sur-le-champ, interrogé à diverses fois par les commissai-
« res du parlement, jugé les chambres assemblées, et par arrêt tiré à
« quatre chevaux dans la Grève, après avoir été tenaillé aux mamelles,
« aux bras et aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de
« crainte ni de douleurs dans de si étranges tourmens; ce qui confirmait
« bien le soupçon qu'on avait que certains émissaires, sous le masque de
« piété, l'avaient enchanté par de fausses assurances qu'il mourrait mar-
« tyr, s'il tuait celui qu'ils lui faisaient croire être l'ennemi juré de l'É-
« glise. » *Péréfixe.*

voyant qu'il était arrêté, et qu'il n'y avait personne à l'entour, s'avança du côté où il avait remarqué qu'était le roi, le manteau pendant sur l'épaule gauche, et lui servant à cacher le couteau qu'il tenait dans sa main. Il se glissa entre les boutiques et le carrosse, ainsi que faisaient ceux qui cherchaient à passer, et s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, et en porta un coup au roi, entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup le roi s'écria : *Je suis blessé;* mais le méchant redoubla et le frappa dans le cœur, selon Péréfixe, et selon Rigault et *le Mercure français*, proche l'oreille du cœur, dans la veine-cave, qui en fut coupée; ce qui faisant jeter à ce malheureux prince le sang à gros bouillons par la bouche et par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie, sans qu'il pût faire autre chose que pousser un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte ce peu de mots : *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup, que le duc de Montbazon reçut dans sa manche. Après cela, il ne se soucia pas de s'enfuir ni de cacher son couteau; mais se tint là comme pour se faire voir et se glorifier d'un si bel exploit.

« Les six seigneurs qui étaient dans le carrosse, en des-
« cendirent incontinent, les uns s'empressant à se saisir du
« parricide, et les autres autour du roi; mais un d'entre eux,
« voyant qu'il ne parlait point, et que le sang lui sortait par la
« bouche, s'écria : *Le roi est mort.* A cette parole il se fit un
« grand tumulte, et le peuple qui était dans les rues se jetait
« dans les boutiques les plus proches, les uns sur les autres,
« avec pareille frayeur que si la ville eût été prise d'ennemis.
« Un des seigneurs (le duc d'Epernon) soudain s'avisa de dire
« que le roi n'était que blessé; et qu'il lui avait pris une fai-
« blesse. On demande du vin, et tandis que quelques habitans
« se diligentent d'en aller querir, on abat les portières du
« carrosse, et on dit au peuple que le roi n'était que blessé.

« et qu'ils le remenaient vitement au Louvre pour le faire pan-
« ser. » *Mercure français.*

« Je courus lors comme un insensé, et pris le premier cheval
« que je trouvai, et je m'en vins à toute bride au Louvre. Je
« rencontrai, devant l'hôtel de Longueville, M. de Belancourt
« qui revenait du Louvre, et me dit : *Il est mort.* Je courus
« jusqu'aux barrières, que les gardes-françaises avaient oc-
« cupées, et celles suisses, les piques baissées, et passâmes,
« M. Le Grand et moi, sous les barrières, et puis courûmes au
« cabinet du roi, où le vîmes étendu sur son lit, et M. de Vic,
« conseiller d'état, assis sur le même lit, qui lui avait mis sa
« croix de l'ordre sur la bouche, et lui faisait souvenir de
« Dieu. Milon, son premier médecin, était à la ruelle, pleu-
« rant, et des chirurgiens qui voulaient le panser; mais il était
« déjà passé, bien vîmes-nous une chose, qu'il fit un soupir,
« ce qui en effet n'était qu'un vent qui sortait. Alors le premier
« médecin cria : *Ah! c'en est fait, il est passé.* M. Le Grand,
« en arrivant, se mit à genoux à la ruelle du lit, et lui tenait une
« main qu'il baisait, et moi, je m'étais jeté à ses pieds, que je
« tenais embrassés, pleurant amèrement. M. de Guise arriva
« lors aussi, qui le vint embrasser. » *Mémoires de Bassompierre.*
tome 1, p. 297.

« La reine reçut dans son cabinet cette triste nouvelle, et,
« toute émue, en sortit incontinent pour aller voir celui qu'elle
« honorait le plus en ce monde, privé de vie. Mais M. le chan-
« celier, qui était lors au conseil, où pareil avis était venu,
« étant monté vers elle, la rencontra à la sortie, et l'arrêta.
« Elle, dès qu'elle le vit, lui dit : *Hélas! le roi est mort.* Lui,
« sans faire semblant d'aucune émotion, lui repartit : *Votre*
« *majesté m'excusera, les rois ne meurent point en France.*
« Puis, l'ayant priée de rentrer dans son cabinet, il lui dit : Il
« faut regarder que nos pleurs ne rendent nos affaires déplo-
« rables; il les faut réserver à un autre temps. Il y en a qui
« pleurent, et pour vous et pour eux; c'est à votre majesté de

« travailler pour eux et pour vous; nous avons besoin de re-
« mèdes, et non de larmes. » *Mercure français. Ibid.*

« A cinq heures du soir, il n'y avait qu'au Louvre qu'on
« sût certainement la mort du roi : dans le quartier même de
« la Ferronnerie, où il avait été tué, on croyait qu'il avait été
« blessé seulement. Ce bruit parvint aux Augustins avant la
« fin de l'audience; le bruit, le murmure qui augmentaient
« chaque instant, par les gens qui se rendaient dans la cour,
« qui est devant la salle de la grand'chambre, parvint bientôt
« jusqu'aux oreilles de M. de Blancmesnil, deuxième président
« de la grand'chambre, et actuellement tenant l'audience en
« icelle. A ce bruit il se leva, comme pour recueillir les avis
« sur la cause qui se plaidait; mais au lieu de parler de la cause,
« il remontre à la chambre l'importance de ce bruit, qui ne
« pouvait être, sans qu'il fût arrivé quelque funeste accident,
« les dispose à lever le siége et rompre l'audience; ce qui fut
« exécuté... On envoya querir sur-le-champ MM. les gens du
« roi. Dès qu'ils furent arrivés, ils furent députés pour aller au
« Louvre, pour apprendre l'état des affaires et la volonté du
« roi... D'un autre côté, les princes, ducs et grands seigneurs
« qui étaient à Paris, s'étaient rendus en hâte au Louvre pour
« servir le roi. Le sieur de Vitry eut ordre d'assembler tous
« les enfans du roi en une chambre, et surtout le roi à présent
« régnant, et que personne n'eût à approcher d'eux. Les ducs
« de Guise et d'Epernon furent chargés de faire monter à
« cheval le plus de noblesse qu'il se pourrait, et aller par toute
« la ville dire que le roi n'était point mort, mais seulement
« blessé. Le Jay, lieutenant civil, et Sanguin, prévôt des
« marchands, eurent ordre de faire fermer les portes de la
« ville, de s'emparer des clefs, de prendre tous leurs officiers,
« d'empêcher toutes émotions et attroupemens... Les gardes
« qui étaient dans les faubourgs eurent ordre de se venir
« placer sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et aux envi-
« rons des Augustins, afin d'investir le parlement, et le con-
« traindre, s'il fallait, de déclarer la reine régente... Les gens

« du roi, revenus du Louvre, trouvèrent aux Augustins M. le « premier président, qui s'y était fait porter en une chaise; « auquel, et aux chambres assemblées, ayant confirmé la mort « de sa majesté, ils commencèrent à délibérer sur la réquisi- « tion faite par les gens du roi. Lors sont entrés dans la « grand'chambre M. de Guise et M. d'Epernon, envoyés par « la reine pour voir ce qui se passerait, etc. » *L'Étoile, Péréfixe. Ibid.*

« Vers les neuf heures du soir du même jour, un grand « nombre de seigneurs allaient par la ville, et disaient en pas- « sant : Voici le roi qui vient; il se porte bien, Dieu merci. « Comme il était nuit, le peuple, croyant que le roi était en « cette compagnie, se mit à crier à force : *vive le roi!* Ce cri « s'étant communiqué d'un quartier à l'autre, toute la ville « retentit de *vive le roi.* Il n'y avait que les quartiers du « Louvre et des Augustins où l'on sût la vérité. » *Ibid.*

« Le soir on pansa le corps du roi, et lava avec la même « cérémonie que s'il eût été en vie. M. du Maine lui donna sa « chemise; M. Le Grand servit, et l'on me commanda de servir, « et représenter la place de M. de Bouillon. » *Mémoires de Bassompierre. Ibid.*

« Le samedi 15 du mois de mai, le corps du roi fut ouvert « en présence de vingt-six médecins ou chirurgiens, qui lui « trouvèrent toutes les parties si bien conditionnées, qu'il au- « rait pu vivre encore trente ans, selon le cours de la nature... « Son cœur était petit, mais gros et serré, et merveilleuse- « ment sain. » *L'Étoile. Ibid.*

« C'était le plus épais estomac, au rapport des médecins et « chirurgiens, que l'on ait vu. Il avait le poumon gauche un « peu attaché aux côtes. » *Bassompierre. Ibid.*

« Ses entrailles furent envoyées dès l'heure même à Saint- « Denis, sans aucune cérémonie. Les PP. jésuites demandèrent « le cœur, et le portèrent à leur église de la Flèche. Le corps, « embaumé dans un cercueil, couvert d'une bierre de bois, « avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du

« roi, sous un dais, avec deux autels aux deux côtés, sur les-« quels on dit la messe dix-huit jours durant, puis il fut con-« duit à Saint-Denis, etc. » *Péréfixe. Ibid.*

Voyez dans les mêmes historiens plusieurs autres détails intéressans, tant sur ce qui se passa dans le parlement, et en différens endroits de Paris, que sur les cérémonies funèbres observées en cette occasion. Consultez aussi sur ce dernier article les manuscrits royaux, volume 9261.

FIN DU LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE VINGT-HUITIÈME.

Suite des mémoires de l'année 1610. Particularités et traits sur Henri IV, sa vie, son caractère, ses bonnes et mauvaises qualités. Ses dix souhaits. Situation du duc de Sully, après cette mort; il espère encore que le roi n'est que blessé, et il se décide à courir au Louvre. Chagrin général dans Paris. Avis différens que l'on donne à Sully. Sa rencontre avec Vitry. Raisons qu'il a de se défier du nouveau conseil; il se renferme à la Bastille; il va au Louvre; réception gracieuse que lui fait la régente. Il assiste à la cérémonie du lit de justice. Nouveaux conseils public et particulier de Marie de Médicis, où l'on change de politique et de maxime de gouvernement; plainte de Sully à cet égard; il n'est point écouté. Retour du comte de Soissons; démêlés entre lui et Sully. Conseils sur l'armement de Henri IV; sur le duc de Savoie, etc., où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses charges, et à se retirer; sa famille l'en empêche. Il députe Arnaud à Concini, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au prince de Condé; sages conseils qu'il lui donne, malgré lesquels ce prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de cour, et différends de Sully avec les ministres et courtisans. Suite et fin de l'affaire de Clèves.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

On ne verra point ici le détail d'un forfait si exécrable; il pénètre mon cœur d'une douleur qui s'y renouvelle à chaque moment, et qui s'y conservera jusqu'à mon dernier soupir : je ne comprends pas même de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui en parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement du plus grand des malheurs qui aient pu arriver à ce royaume. Mais la vive horreur dont ce sentiment est accompagné fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de dessus cet objet déplorable, et que ma bouche refuse de prononcer le nom du monstre abominable qui a causé tous nos maux. Lorsque intérieurement j'implore la vengeance divine contre lui et contre ceux qui ont armé son bras, *le cri public les désigne de manière à fixer tous les doutes sur ce détestable complot.* Je ne saurais pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde sur une particularité que personne n'a ignorée : c'est qu'après que le parricide eut commis son crime, il fut si peu sévèrement gardé, et même si peu observé dans la maison où on le mit d'abord, que, pendant plus de quatre heures, on laissa à toutes sortes de personnes la liberté de

s'approcher de lui et de lui parler, et que certaines gens qu'il n'est pas besoin de nommer ici usèrent si imprudemment de cette liberté, qu'ils osèrent lui dire, en l'appelant *leur ami*, qu'il se donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils se servirent, *d'accuser les gens de bien, les innocens et les bons catholiques*, parce que ce serait un crime irrémissible et digne de la damnation éternelle. Quelques personnes, vraiment scandalisées de ce qu'elles voyaient, commencèrent à parler si haut contre une pareille négligence, qu'on se crut obligé de garder dans la suite le meurtrier avec plus de soin.

Quoi qu'il en soit, telle fut la fin tragique d'un prince auquel il semble que la nature ait voulu accorder avec profusion tous ses avantages, excepté celui d'une mort telle qu'il devait l'avoir. J'ai déjà marqué qu'il avait le corps, la taille et tous les membres formés avec cette proportion qui constitue non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux et sain; qu'il avait le teint animé, et tous les traits du visage vifs et agréables [1], ce qui faisait une physionomie douce et

[1] D'Aubigné nous apprend qu'il avait la vue extrêmement perçante et l'ouïe monstrueuse, pour me servir de son expression; et il en rapporte une preuve sensible. « Le roi, dit-il, « étant couché à la Garnache, en une grande chambre royale,

heureuse, assortie à des manières si familières et si engageantes, que ce qu'il y mêlait quelquefois de majesté n'en ôtait jamais tout-à-fait cet air de facilité et d'enjouement [1]. Je n'apprendrai non

« et son lit, outre les rideaux ordinaires, bordé d'un tour de « lit de grosse bure, Frontenac et moi à l'autre coin de la « chambre, en un lit qui était fait de même, comme nous « drapions notre maître, ayant mes lèvres sur son oreille, et « ménageant ma voix, lui répondait souvent, *que dis-tu?* le roi « repartit : Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit « que je veux faire plusieurs gendres de ma sœur? Nous en « fûmes quittes pour dire qu'il dormît, et que nous en avions « bien d'autres à dire à ses dépens. » (Tome 3, liv. 3, chap. 21.) Une réponse assez semblable à celle-ci, est celle que le duc de Bellegarde fit à ce prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de temps après la mort de Henri III. Henri IV réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses charges en faveur des personnes qu'il lui nommait. « Je le veux « bien, Sire, lui dit enfin le grand écuyer; mais au nom de « Dieu, ne vous réveillez plus. » Ce ton de raillerie et de plaisanterie avait passé, comme il arrive toujours, du maître aux courtisans; et Siri le reproche avec assez de raison à Henri IV, comme un défaut dans un roi.

[1] « Le roi, disent les *Mémoires pour l'histoire de France*, « t. 2, p. 277, passant pour aller au Louvre, et ayant ren- « contré une pauvre femme qui conduisait une vache, s'y ar- « rêta, et lui demanda combien sa vache. Cette femme lui en « ayant dit le prix : Ventre-saint-gris! dit le roi, elle ne vaut « pas tant; je vous en donnerai cela. Vous n'êtes pas, repartit « la femme, marchand de vaches, je le vois bien. Hé! pourquoi « ne le serais-je pas, ma commère? répliqua le roi, qui était « accompagné de forte noblesse; voyez-vous pas tous ces

plus rien de nouveau sur la trempe de son cœur et sur le caractère de son esprit, en disant qu'il était né sensible et compatissant, droit, vrai, généreux[1], intelligent, pénétrant; en un mot, doué

« veaux qui me suivent? » Son jardinier de Fontainebleau se plaignant un jour à lui qu'il ne pouvait rien faire venir dans ce terrain-là : « Mon ami, lui dit Henri IV, en regardant le « duc d'Épernon, semez-y des Gascons, car ils prennent par- « tout. » On rapporte encore que, s'étant un jour vanté à l'ambassadeur d'Espagne qu'il irait déjeûner à Milan, entendre la messe à Rome, et dîner à Naples, cet ambassadeur lui répondit : « Sire, si votre majesté va si vite, elle pourra bien « être à Vêpres en Sicile. » Il ne se fâchait point des reparties qu'on pouvait lui faire dans ce goût-là. Matthieu dit qu'aucun de ses courtisans n'entendait aussi bien que lui à rendre un conte d'une manière plaisante.

[1] « Quant à ses ennemis, il en a toujours parlé avec respect, « quelque jeune et offensé qu'il ait été. Il ne nomma pas un « de ses ennemis qu'il ne dît *Monsieur.* » (*Décade de Le Grain*, liv. 8.) « Il n'y aurait pas assez de forêts dans mon « royaume, dit-il, pour dresser des gibets, s'il fallait pendre « tous ceux qui ont écrit et prêché contre moi. Quand on lui « eut fait lire les calomnies contre la feue reine sa mère, il « haussa les épaules, et dit : O le méchant! mais il est revenu « en France sous la foi de mon passe-port, et je ne veux point « qu'il ait de mal. » (*Mercure français*, année 1610, p. 482.) Il n'avait pas la même indulgence pour les offenses qui ne le regardaient pas. « Le jour des Rois, comme le roi s'acheminait « pour aller à la communion, M. de Roquelaure, qui avait « épié cette occasion comme la plus propre pour la grâce qu'il « voulait demander pour Saint-Chamand (François de Hau- « tefort), son parent, lequel avait fait donner les étrivières au « lieutenant-général de Tulles (Pierre de Fenis, sieur du Teil),

de toutes les qualités qu'on a eu fréquemment sujet d'admirer dans ces mémoires.

Il aimait tous ses sujets comme un père, tout l'état comme un chef de famille; et cette disposition le ramenait toujours, et du sein même des plaisirs, au projet de rendre son peuple heureux et son royaume florissant : de là cette fécondité à imaginer, et cette attention à perfectionner une infinité d'utiles réglemens. J'en ai spécifié une bonne partie; j'acheverai en disant qu'on ne peut

« sans aucun sujet, et dont sa majesté avait ordonné qu'on fît « une justice exemplaire, s'approcha du roi, et le supplia de « vouloir bien pardonner à Saint-Chamand pour l'amour de « celui qu'il allait recevoir, et qui ne pardonnait qu'à ceux qui « pardonnaient; auquel sa majesté répondit en le regardant : « Allez, et me laissez en paix; je m'étonne comme vous osez « me faire cette requête lorsque je vais protester à Dieu de « faire justice et lui demander pardon de ne l'avoir pas faite.» (*Mémoires pour l'histoire de France*, t. 2, p. 262.) Il répondit à M. le Grand, qui l'importunait en faveur du fils du comte de La Martinière, condamné à mort pour avoir tué sa sœur, « qu'après qu'on lui aurait rompu les os des bras et des jambes, il lui en donnerait les cendres. » Et à un autre seigneur, « que, s'il eût été père de ce misérable, il n'en eût pas voulu « faire la requête. » Il fit encore à un autre une plaisante réponse, mais remarquable. « Ventre-saint-gris, lui dit-il, se « prenant à gratter sa tête, j'ai assez de péchés sur ma tête, « sans y mettre encore celui-là. » (*L'Étoile*, 2e partie, p. 115.) Quelqu'un voulant l'engager à punir l'auteur de l'*Ile des Hermaphrodites* : « Je ferais conscience, dit-il, de fâcher un homme « pour avoir dit la vérité. »

imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni professions sur lesquelles ses réflexions ne se fussent portées, et de manière que les changemens qu'il projetait d'y faire ne pussent être renversés après la mort de leur auteur, comme il n'est que trop souvent arrivé dans cette monarchie. Il voulait, disait-il, que la gloire disposât de ses dernières années, et les rendît tout ensemble utiles aux hommes et agréables à Dieu. Les idées des grandes, rares et belles choses, se trouvaient placées comme d'elles-mêmes dans son esprit; ce qui lui faisait regarder l'adversité comme un simple obstacle passager, et la prospérité comme son état naturel. Il avait fait dessécher des marais, pour s'essayer à un plus grand ouvrage, qu'il allait entreprendre : c'était de joindre les deux mers et les grands fleuves par des canaux. Le temps est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises.

Il disait souvent qu'il demandait à Dieu dix choses, d'où est venu le mot des *dix souhaits de Henri IV.* Il n'eut pas le bonheur de les obtenir toutes : les voici, 1° la grâce et les biens spirituels; 2° de conserver jusqu'à la mort l'usage de toutes les facultés de son esprit, et de tous les membres de son corps; 3° de voir la religion qu'il avait autrefois professée dans une situation fixe et tranquille; 4° d'être délivré de sa femme (c'est

de la première que cela doit s'entendre), et d'en retrouver une selon son humeur, qui lui donnât des princes qu'il eût le temps d'élever et d'instruire lui-même; 5° de rendre à la France son ancienne splendeur; 6° de conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit la Flandre et l'Artois; 7° de gagner une bataille en personne contre le roi d'Espagne, et une autre contre le grand-seigneur; c'est sur quoi il portait envie au prince don Juan d'Autriche; 8° de faire rentrer dans son devoir, sans être obligé d'avoir recours à des remèdes violens, la faction huguenote, qui avait pour chefs les ducs de Bouillon, de la Trimouille, etc. Et il y joignait pour neuvième souhait de voir ces deux hommes et le duc d'Épernon réduits à implorer sa clémence. Il fut long-temps sans vouloir déclarer le dixième, qui regardait l'accomplissement de ses grands desseins. Les deux objets principaux qu'il s'y proposait firent qu'il le partagea en deux. L'un avait rapport à la religion, et c'était de réduire du moins aux trois principales ce nombre prodigieux de religions qui remplissent et divisent l'Europe, puisqu'il était impossible de réunir tout le monde sous une seule. L'autre était purement politique, et regardait le nombre, le partage et l'égalité des puissances, dont il avait intention de composer cette espèce de grande

république, suivant le plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirais tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, si, après avoir loué ce prince sur une infinité de qualités vraiment louables, je ne convenais pas qu'elles ont été balancées par des défauts, et même assez grands. Je n'ai dissimulé ni sa passion pour les femmes, ni son attachement au jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la faiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni tout le temps qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même temps, pour donner à la vérité ce qu'on lui doit des deux côtés, que ses ennemis ont outrément exagéré tous ces objets : que, s'il fut, si l'on veut, l'esclave des femmes, jamais pourtant elles ne décidèrent ni du choix de ses ministres, ni du sort de ses serviteurs, ni des délibérations de son conseil. Il faut en dire autant de tout le reste; et pour tout comprendre en un mot, il suffit de voir ce qu'il a fait pour convenir qu'il n'y a aucune comparaison à faire dans sa personne entre le bien et le mal, et que, puisque l'honneur et la gloire ont toujours eu le pouvoir de l'arracher au plaisir, on doit les reconnaître pour ses grandes, ses véritables passions.

Je trouve une lettre, qu'il me fit écrire par Loménie, parce qu'il s'était, disait-il, légèrement blessé au pouce : elle est écrite de Chantilly, du 8 avril, mais sans date d'année; on ne sera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui-même sur cette matière. Ce qui lui fit naître le dessein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette lettre, ce sont tous les discours du public, qu'il se plaisait à se faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familièrement avec Roquelaure, Frontenac, La Rivière, du Laurens, d'Arambure, Morlas-Salette, La Varenne, Bonnières, du Jon, Béringhen, L'Oserai, Armagnac, Jacquinot, Pérroton et quelques autres, qui souvent s'acquittaient assez exactement de l'ordre qu'il leur donnait de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendaient dire contre lui.

Il rapporte donc d'abord que ses ennemis et ses envieux l'accusent de négliger et même de mépriser, ce sont ses termes, les grands et les plus qualifiés de son royaume, et de consommer en folles et inutiles dépenses l'argent qui, selon eux, aurait été mieux employé à leur accorder des gratifications [1]. « Les uns, dit-il, me blâment

[1] « On dit, dit-il, que je suis chiche; mais je fais trois choses « bien éloignées d'avarice; car je fais la guerre, l'amour, et je « bâtis. » (*Le Grain*, liv. 8.) « Aucuns l'ont estimé un peu bien

« d'aimer trop les bâtimens et les riches ouvrages;
« les autres, la chasse, les chiens et les oiseaux;
« d'autres, les cartes, les dés, et autres sortes de
« jeux; d'autres, les dames, la table, les assem-
« blées, la comédie, la danse, les courses de ba-
« gues, et autres divertissemens dans ce genre [1],
« où, disent-ils, on me voit encore aussi gai avec
« ma barbe grise, et tirant autant de vanité d'a-
« voir fait une belle course, donné deux ou trois
« dedans, disent-ils en riant, et gagné une bague
« de quelque belle dame, que je pouvais faire en
« ma jeunesse, et que le jeune homme le plus
« vain de la cour. Je ne nierai pas, poursuit-il, que
« dans tout cela il n'y ait quelque chose de vrai;
« mais il me semble aussi que, n'y faisant rien

« ménager; mais ce sont ceux qui n'ont pas su les grandes né-
« cessités où il s'était trouvé, jusqu'à avoir pu dire, lors du
« siége de Dieppe, qu'il était roi sans royaume, mari sans
« femme, et faisait la guerre sans argent. » *Mercure français*, année 1610, p. 185.

[1] « Dans les festins et dans les carrousels, il voulait paraître
« aussi bon compagnon et aussi adroit que pas un autre. Il
« était de belle humeur le verre à la main; quoiqu'il fût assez
« sobre, sa gaîté et ses bons mots faisaient la plus douce partie
« de la bonne chère. Il ne témoignait pas moins d'adresse et de
« valeur aux combats à la barrière, aux courses de bagues,
« et à toutes les galanteries, que les plus jeunes seigneurs : il
« se plaisait même au bal, et il dansait quelquefois, mais, à
« dire vrai, avec plus d'enjouement que de bonne grâce. » *Pé-risiana*, p. 380.

« avec excès, ce doit être plutôt un sujet de « louange que de blâme pour moi; et en tout cas, « on doit me passer quelque chose dans des di- « vertissemens qui n'apportent ni dommage ni « incommodité à mes peuples, par forme de com- « pensation de tant de travaux, de peines, de « fatigues et de dangers, par où j'ai passé depuis « mon enfance jusqu'à cinquante ans.... Je vous « ai ouï dire, ajoute ce prince, lorsque quelqu'un « blâmait vos actions, que l'Écriture n'ordonne « pas absolument de n'avoir ni péchés ni dé- « fauts, parce que ce sont des infirmités attachées « la nature humaine, mais seulement de ne pas « s'en laisser dominer, ni les laisser régner sur « nos volontés; c'est à quoi je me suis étudié, ne « pouvant faire mieux [1]. Vous savez, par beau- « coup de choses qui se sont passées avec mes « maîtresses (ce que tout le monde regarde « comme celle de toutes les passions qui a le plus « d'empire sur moi), si je ne vous ai pas sou-

[1] « Je demande, disait ce prince, tous les jours trois grâces « à Dieu : l'une qu'il lui plaise de pardonner à mes ennemis; « l'autre, de me donner victoire sur mes passions, et notam- « ment sur la sensualité; la troisième, de bien user de l'auto- « rité qu'il m'a donnée, et de n'en abuser jamais. Je voudrais « bien faire ce qu'ils disent, ajoutait-il, parlant des remon- « trances que lui faisaient quelquefois les prélats et autres ec- « clésiastiques; mais ils ne pensent pas que je suche tout ce « qu'ils font. » *Matthieu*, t. 2, p. 838.

« vent soutenu contre elles, jusqu'à leur dire, « lorsqu'elles faisaient les acariâtres, que j'aime- « rais mieux avoir perdu dix maîtresses comme « elles qu'un serviteur comme vous; c'est ce que « vous me verrez encore faire, je vous en donne « ma parole, lorsque les occasions se présente- « ront d'exécuter les glorieux desseins que vous « savez que j'ai depuis long-temps dans l'esprit: « je vous ferai bien voir alors que je sais quitter « maîtresses, chiens, oiseaux, jeux, bâtimens « et festins, plutôt que de manquer à acquérir « de l'honneur et de la gloire. Je mets ma prin- « cipale, après mon devoir envers Dieu, ma « femme, mes enfans, mes fidèles serviteurs et « mes peuples, que j'aime comme mes enfans [1], « à être tenu pour prince plein de foi et de pa- « role, etc. »

Mais il est temps de reprendre le désagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon prince, quelque triste qu'il soit pour moi; ces mémoires ne doivent finir que là où j'ai cessé de prendre part aux affaires du gouvernement.

Dans le cruel abattement où me jetait la nouvelle de la mort du roi, mon cher maître, je pen-

[1] « Je n'ai que deux yeux et deux pieds, disait encore ce « bon prince, en quoi suis-je donc différent du reste de mes « sujets, sinon en ce que j'ai la force de la justice en ma dis- « position? » *Ibid.*

sai qu'il se pouvait bien faire que, quoique blessé à mort, il lui restât encore quelque peu de vie; et mon esprit embrassant avidement cette faible lueur d'espérance et de consolation : « Qu'on me « donne mes habits et mes bottes, dis-je à ceux « qui étaient autour de moi; qu'on me fasse seller « de bons chevaux, car je n'irai point en carrosse; « et que tous mes gentilshommes se tiennent « prêts pour m'accompagner; je veux aller voir « ce qui en est. » Je n'avais dans ce moment que deux ou trois de mes domestiques auprès de moi, tous les autres, voyant que mon indisposition m'empêcherait de sortir de tout le reste du jour, et même de m'habiller, s'étaient dispersés en différens endroits; mais le bruit de la blessure du roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les quartiers de la ville, les avait presque tous ramenés avant que je fusse à cheval; et avec eux un si grand nombre d'autres personnes qui m'étaient particulièrement attachées, qu'avant que je fusse vis-à-vis la maison de Beaumarchais, j'avais déjà plus de cent chevaux à ma suite; et en peu de momens ma troupe se trouva encore grossie de plus de moitié, parce qu'à mesure que je m'avançais, je rencontrais quelques-uns des fidèles serviteurs du roi qui venaient me trouver pour savoir de moi le parti qu'ils avaient à prendre dans cette triste conjoncture. La con-

sternation et le deuil public [1] furent une preuve combien ce prince était tendrement aimé dans sa capitale. C'était quelque chose de véritablement touchant que de voir en combien de ma-

[1] La description qu'en fait Péréfixe, p. 415, est tout-à-fait touchante. « Quand le bruit de cet accident si tragique, dit-il, « fut épandu par tout Paris, et qu'on sut assurément que le « roi, qu'on ne croyait que blessé, était mort, ce mélange « d'espérance et de crainte, qui tenait cette grande ville en « suspens, éclata tout d'un coup en de hauts cris et en de fu- « rieux gémissemens. Les uns devenaient immobiles et pâmés « de douleur; les autres couraient les rues tout éperdus; plu- « sieurs embrassaient leurs amis, sans leur dire autre chose « sinon, *eh! quel malheur!* Quelques-uns s'enfermaient dans « leurs maisons; d'autres se jetaient par terre. On voyait des « femmes échevelées qui hurlaient et se lamentaient. Les pères « disaient à leurs enfans : Que deviendrez-vous, mes enfans? « vous avez perdu votre père. Ceux qui avaient plus d'appré- « hension pour l'avenir, et qui se souvenaient des horribles « calamités des guerres passées, plaignaient les malheurs de « la France, et disaient que ce funeste coup qui avait percé le « cœur du roi, coupait la gorge à tous les Français. On ra- « conte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement tou- « chés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur-le-champ, « et les autres peu de jours après. Enfin il ne semblait pas que « ce fût le deuil d'un homme seul, mais de la moitié de tous « les hommes. On eût dit que chacun avait perdu toute sa fa- « mille, tout son bien et toutes ses espérances par la mort de « ce grand roi. Tous les rois et princes, ajoute l'historien Mat- « thieu, déplorèrent sa mort. Le roi d'Espagne, pressé de la « vérité et de la douleur, dit que le plus grand capitaine du « monde était mort..... Les Vénitiens disaient : *Notre roi est « mort.* » *Ibid.*, p. 834.

nières et par combien de démonstrations sensibles les bourgeois et toute la populace de cette grande ville exprimaient leur affection et leurs regrets; des gémissemens, des pleurs, un morne silence, des cris douloureux, lever les bras vers le ciel, joindre les mains, hausser les épaules, se frapper la poitrine; voilà le spectacle qui s'offrit partout à mes yeux. Quelques-uns m'envisageaient tristement, et me disaient : « Ah! Monsieur, « nous sommes tous perdus, si notre bon roi est « mort. »

En passant dans la rue de la Pourpointerie, un homme que je n'apercevais point, et qu'à peine je remarquai, passa à côté de moi, et me mit entre les mains un billet, que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étaient les plus proches de moi. Il contenait ce peu de mots : « Mon- « sieur, où allez-vous? c'en est fait, je l'ai vu mort! « Si vous entrez dans le Louvre, vous n'en réchap- « perez pas non plus que lui. » Ce billet me donnant l'affreuse certitude que je cherchais, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes; il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du Jon, que je rencontrai vers Saint-Innocent, me dit : « Mon- « sieur, notre mal est sans remède : Dieu en a dis- « posé, je le sais pour l'avoir vu; pensez à vous, « car cet étrange coup aura de terribles suites. » A l'entrée de la rue Saint-Honoré, vers la Croix

du Trahoir, on me jeta encore un billet tout semblable au précédent. Je continuais pourtant malgré tout cela mon chemin vers le Louvre, et j'avais bien alors trois cents chevaux, lorsque je trouvai Vitry au carrefour des Quatre-Coins. Il vint m'embrasser en poussant des cris lamentables qu'il n'était pas en son pouvoir de retenir : je n'ai jamais vu un homme aussi affligé qu'il me parut l'être. « Ah! Monsieur, s'écria-t-il, on nous a tué « notre bon maître; c'est fait de la France; il faut « mourir; pour moi, je suis bien assuré de n'avoir « pas encore beaucoup de temps à vivre, et je vais « sortir de France pour n'y rentrer jamais; il faut « dire adieu à tout le bon ordre que vous y aviez « établi. Mais, Monsieur, me dit-il ensuite, où « allez-vous avec tant de gens? on ne vous laissera « pas approcher du Louvre, ni entrer dedans, « avec plus de deux ou trois personnes; de cette « manière, je ne vous le conseille pas, et pour « cause [1]. Il y a de la suite dans ce dessein, ou je

[1] On sent par la manière dont s'exprime partout ici le duc de Sully qu'il se croit obligé de se justifier sur une faute qu'on l'accuse d'avoir faite en cette occasion. Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre : « En sortant pour aller vers la « rue Saint-Antoine, nous rencontrâmes M. de Sully avec « quelque quarante chevaux; lequel, étant proche de nous, « commença d'une façon épleurée à nous dire : Messieurs, si « le service que vous aviez voué au roi, qu'à notre grand mal- « heur nous venons de perdre, vous est aussi avant en l'âme

« suis bien trompé; car j'ai vu des personnes qui « sentent si peu la perte qu'ils ont faite, qu'ils ne « sauraient cacher qu'ils n'ont point dans le cœur « la tristesse qu'ils y devraient avoir; cela m'a

« qu'il le doit être à tous bons Français, jurez tout présente- « ment de conserver la même fidélité que vous lui avez rendue « au roi son fils et successeur, et que vous emploierez votre « sang et votre vie pour venger sa mort. Monsieur, lui ré- « pondis-je, c'est nous qui faisons faire ce serment aux autres; « et nous n'avons pas besoin d'exhortateur en une chose à « quoi nous sommes si obligés. Je ne sais si ma réponse le sur- « prit, ou s'il se repentit d'être venu si avant hors de son « fort; il partit en même temps, et nous tourna le visage, et « alla s'enfermer dans la Bastille, envoyant en même temps « enlever tout le pain qu'il put trouver aux halles et chez les « boulangers. Il dépêcha aussi en diligence vers M. de Rohan « son gendre, pour lui faire tourner tête avec six mille « Suisses qui étaient en Champagne, et dont il était colonel- « général, et marcher droit à Paris; ce qui fut depuis un « des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des affaires, « joint à ce qu'il ne put jamais être persuadé par MM. de « Praslin et Créquy, qui le vinrent semondre de se présenter « au roi, comme tous les autres grands; et n'y vint que le « lendemain, que M. de Guise l'y amena avec peine; après « quoi il contre-manda son gendre avec ses Suisses, qui étaient « déjà avancés une journée vers Paris. » (Tome 1, p. 300.) L'Étoile se contente de dire : « M. de Sully, plus mort que « vif, vint trouver la reine, qui lui fit bon accueil, le con- « tinua en toutes ses charges, et le renvoya à l'Arsenal pour « y exercer sa charge. » (*Mémoires historiques de France*, p. 309.) Mais son commentateur paraît du même avis que Bassompierre, dont il cite à la marge l'endroit que nous venons de rapporter. L'auteur de l'histoire de la mère et du fils

« pensé faire crever de dépit ; et si vous l'aviez vu, « vous penseriez comme moi. Je suis d'avis, ajouta- « t-il, que vous vous en retourniez ; il y a assez « d'affaires à quoi vous avez à pourvoir, sans aller « au Louvre. »

invective fort à ce sujet contre M. de Sully, sans pourtant faire mention, ni de l'enlèvement du pain, ni de la députation vers les Suisses. Il n'accuse ce ministre que de s'être laissé aller avec trop de faiblesse à la crainte que pouvaient lui donner les ennemis qu'il avait auprès de la reine. « Quelques- « uns de ses amis, dit-il, n'oublièrent rien de ce qu'ils purent « pour le conjurer de satisfaire à son devoir, passant par- « dessus ses appréhensions et craintes; mais, comme les es- « prits les plus audacieux sont souvent les moint hardis et les « moins assurés, il fut d'abord impossible de lui donner la « résolution nécessaire à cet effet... Il fut long-temps sans « pouvoir s'assurer. Sur le soir, Saint-Géran, qu'il avait « obligé, et qui témoignait être fort de ses amis, l'étant venu « trouver, il le fit enfin résoudre à quitter son Arsenal et aller « au Louvre. Comme il fut à la Croix du Trahoir, ses appré- « hensions le saisirent de nouveau, et si pressamment, sur « quelques avis qu'il reçut en ce lieu, qu'il s'en retourna, avec « cinquante ou soixante chevaux qui l'accompagnaient, à la « Bastille, dont il était capitaine, et pria le sieur de Saint- « Geran d'aller faire ses excuses à la reine, et l'assurer de sa « fidélité et de son service. » Tome 1, p. 49.

A s'en tenir à cet exposé, tout désavantageux qu'il est au duc de Sully, il n'y aurait lieu tout au plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entreprise sur sa personne, qu'on suppose chimérique; mais l'historien Matthieu, le mieux informé de tous ces écrivains, nous apprendra que cette crainte du ministre n'était pas aussi mal fondée que ses ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet

Ce concert de discours, de billets et d'avis me frappa à la fin. Je m'arrêtai tout court; et, après avoir tenu conseil avec Vitry, et dix ou douze des principaux de la troupe, je crus qu'il était plus sage de m'en retourner chez moi; et je me con-

article. « On avait donné à la reine quelque ombrage du duc « de Sully, et on la conseillait de s'assurer de lui, parce qu'il « avait en main la Bastille, l'artillerie et l'argent du roi. Il « s'était baigné ce jour-là, et étant averti de ce malheureux « accident, monta à cheval pour aller au Louvre, et étant à « la Croix du Tiroir, suivi de quarante gentilshommes, il eut « quelques avis qui le firent rebrousser. La reine, pour le faire « venir, lui envoya le duc de Guise, qui le trouva vers la « grande allée du jardin, du côté de la Bastille, et lui dit le « commandement de la reine. Il pria de l'excuser, parce qu'il « était averti qu'on lui dressait quelque partie... La résolution « qu'il prit (avec le duc de Guise, le comte de Béthune et « quelques autres amis), fut qu'il acheverait le reste du jour, « et que le lendemain il irait voir la reine; et le duc de Guise « lui promit de le venir prendre, et l'assura qu'il perdrait la « vie et celle de tous ses amis, premier que de souffrir qu'au- « cun déplaisir lui fût fait. Il retourna vers la reine, et lui « fit agréer les considérations qui retenaient le duc de Sully, « sous la parole qu'il avait donnée de la venir voir le lendemain. « Incontinent après, le duc de Sully entra avec bon nombre « de gentilshommes à la Bastille, où il avait fait porter tout « le pain qu'il avait trouvé chez les boulangers de Paris, etc. » (*Histoire de Louis XIII*, p. 2 et 3.) Ajoutez à cela ce que dit le duc de Sully des avis qu'il recevait de toutes parts, que ce coup pouvait avoir de terribles suites, à quoi l'on ne s'attendait point; on trouvera peut-être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce ministre à en user ainsi, pour la tranquillité publique, et pour sa sûreté particulière.

tentai d'envoyer offrir à la reine mon obéissance et mes services. Je la fis assurer en même temps qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens, j'allais toujours commencer par veiller avec plus de soin qu'auparavant sur la Bastille, l'Arsenal, les troupes, l'artillerie, et sur les affaires, soit de mon gouvernement, soit de mes autres emplois.

Je ne faisais qu'entrer dans la rue Saint-Antoine, et le gentilhomme que j'avais chargé de ces messages ne pouvait encore s'en être acquitté, lorsque j'en vis arriver un, de la part de cette princesse, qui me priait de venir le plus promptement que je pourrais au Louvre, et d'amener peu de gens avec moi; qu'elle avait des choses de grande importance à me communiquer, et que je m'en reviendrais aussitôt. Cette proposition d'aller seul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis, dont il était rempli, n'était guère propre à me faire revenir de mes soupçons: ajoutez qu'on vint me dire en ce moment qu'un exempt des gardes et quelques archers avaient été vus aux premières portes de la Bastille, qu'on en avait envoyé d'autres au Temple, où étaient les poudres, et chez les trésoriers de l'épargne, pour y arrêter tous les deniers. Je tirai un si mauvais augure de ce que tout cela s'était fait sans m'en donner avis, que je ne balançai point sur la réponse que j'a-

vais à faire à la reine. Je lui fis dire par son gentilhomme que j'étais persuadé que, lorsqu'elle aurait entendu celui que j'avais eu l'honneur de lui députer, elle entrerait dans mes raisons, et changerait de sentiment; qu'ainsi j'attendrais la réponse qu'il devait m'apporter de sa part à l'Arsenal et à la Bastille, d'où je ne m'éloignerais point.

La reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup sur coup MM. de Montbazon, de Praslin, de Schomberg, La Varenne, et après tous ceux-là, mon frère. Je ne savais que penser des instances réitérées, en les voyant arriver tous à un quart d'heure l'un de l'autre; ma défiance en augmenta. Je résolus de n'aller point au Louvre de tout le reste du jour. Assurément l'état dans lequel j'étais pouvait tout seul me servir d'une bonne excuse. L'effort que j'avais fait, après le bain que j'avais pris le matin, et après un repas très-léger, l'état de mon esprit, plus cruel encore que celui de mon corps, tout cela m'avait causé une sueur dont j'étais pénétré, et une lassitude si grande, que je ne pouvais plus me soutenir; ce qui m'obligea, lorsque je fus arrivé à mon appartement de la Bastille, où je me rendis, de changer de chemise et de me mettre au lit, où je demeurai jusqu'au lendemain. MM. le connétable et d'Épernon m'y envoyèrent visiter, et offrir leurs services. La manière dont ils me donnèrent le conseil d'aller voir la reine

me faisant croire que je pouvais le faire sans risquer, et cette princesse m'en ayant encore pressé par de nouveaux courriers qu'elle m'envoya toute l'après-midi, je passai enfin par-dessus la condition qu'on y mettait toujours, que ce serait avec peu de personnes à ma suite, et je résolus d'y aller le lendemain.

Trois cents personnes à cheval attendaient dès le matin le moment de ma sortie pour m'accompagner comme la veille. C'étaient ou des parens, ou des amis, ou des gens qui, n'étant ni l'un ni l'autre, paraissaient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, et leur fis entendre les raisons que j'avais de ne me faire escorter d'aucune personne tant soit peu remarquable, et de me restreindre au petit nombre qui composait mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes seuls domestiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'aperçus de marque d'une douleur sincère que dans ceux qui étaient attachés par quelque emploi à la personne du roi. Pour ceux-ci, officiers et subalternes, ils paraissaient tous sentir vivement la perte publique. A mesure que je passais les différentes portes, je les voyais s'avancer vers moi les larmes aux yeux pour m'embrasser ou gémir en ma présence : « Hélas ! Monsieur, s'écriaient-

« ils, nous avons tout perdu en perdant notre bon « maître. » Et ils me conjuraient avec une véritable effusion de cœur de ne point abandonner les enfans après avoir, disaient-ils, si bien servi le père.

Mais il s'en fallait de beaucoup, je suis obligé de le dire, que l'intérieur du palais, et ce qu'on appelle la cour, me présentât le même objet. Je ne vis ou que des visages composés, qui m'affligèrent d'autant plus, qu'ils s'efforçaient inutilement de me paraître affligés, ou que des visages si gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorsque je me trouvai en présence de la reine, le peu de constance dont je m'étais armé m'abandonna si absolument, que j'éclatais en cris et en sanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force avec laquelle elle s'était préparée à me recevoir, et nous fîmes ensemble une scène qui dut paraître bien touchante. Elle me fit apporter le roi, dont les embrassemens et les caresses furent un nouvel assaut auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas succomber. Je ne me souviens plus ni de ce que me dit ce jeune prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je sais seulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras, tant je le tenais étroitement serré : « Mon fils, lui disait la reine sa mère « pendant ce temps-là, c'est M. de Sully ; il le faut

« bien aimer, car c'est un des meilleurs et des « plus fidèles serviteurs du roi votre père ; et je le « prie qu'il continue à vous servir de même. » Nous tînmes quelques autres discours, cette princesse et moi, sans pouvoir trouver le moment d'essuyer nos larmes. Elle a dit depuis que j'étais, avec une autre personne de la cour, celui dont la vue l'avait le plus attendrie.

Une réception si remplie de marques de distinction et de confiance mit tous les princes, les seigneurs et les membres du conseil qui étaient aux côtés de la reine dans la nécessité d'enchérir les uns sur les autres en protestations d'amitié, de service et d'attachement. Ils ne me trompaient pas assurément, car je connaissais leur intérieur comme eux-mêmes. Je savais déjà que, dans le projet qu'ils avaient formé de profiter de la conjoncture présente pour augmenter en biens et en dignités, aux dépens même de la gloire de l'état, de l'honneur du roi et de l'utilité publique, je devais m'attendre à être en butte à tous leurs coups, parce qu'ils s'attendaient eux-mêmes à ne trouver d'obstacle que dans la fermeté de mon esprit et dans la sévérité de mes réglemens. Ils en avaient assez d'exemples pour ne pas douter que le seul parti qu'il leur restât à prendre était de chercher à m'ôter tout-à-fait l'administration des affaires. Ainsi, lorsqu'on fit jouer dans la suite les grandes bat-

teries pour me mettre mal dans l'esprit de la reine, supposé qu'on n'eût pas déjà commencé; lorsque les jésuites et leurs adhérens firent agir le nonce pour prononcer l'arrêt de mon éloignement; lorsque mes confrères dans le conseil et les finances mirent en œuvre Conchini et sa femme pour insinuer aux deux princes du sang qu'ils n'auraient jamais de véritable autorité tant que je serais à la tête des affaires; mais qu'elles ne pouvaient m'être ôtées que pour tomber entre leurs mains; lorsqu'on eut fait goûter à tous les autres que dépendre de Conchini était être véritablement maître; enfin, lorsque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chute, il n'arriva rien que je n'eusse prévu et prédit.

Le premier acte du parlement, sitôt qu'il eut vu le roi mort, ayant été de déférer la régence à la reine-mère, on jugea nécessaire que le roi y allât en personne tenir son lit de justice, et confirmer cette nomination[1]. La matinée du lendemain de la mort du roi ayant été choisie pour cette

[1] Voyez l'ordre et le détail de cette cérémonie dans *le Mercure français* et les historiens, année 1610. Dans le conseil qui fut assemblé pour savoir si la reine devait aller au parlement, le duc de Sully se contenta de dire simplement : « Que, n'y « ayant point de loi qui défendît à la reine d'aller au parle- « ment, il était indifférent d'y aller ou de demeurer. » *Matthieu, ibid.* p. 4[illegible]

cérémonie, je fus encore prié, dès la pointe du jour, de la part de la reine, d'y accompagner sa majesté. J'apportai toutes sortes d'excuses pour m'en dispenser; je feignis même de me trouver si mal, qu'il m'était impossible de me lever de tout ce jour-là : je sentais une extrême répugnance pour ce qu'on exigeait de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaisance, la reine m'en ayant fait faire instances sur instances. Ne trouvant que de nouveaux sujets d'amertume et de serrement de cœur dans le son des tambours et des instrumens, et jugeant qu'un visage baigné de pleurs figurait mal avec les cris de joie et d'allégresse dont tout retentissait, je perçai la foule, et vins des premiers dans la salle des Augustins, où se tenait le parlement.

Deux ou trois cardinaux ayant voulu, comme moi, éviter la presse, s'étaient rendus avant les autres dans la salle, où ils allèrent s'asseoir sur le banc destiné aux ecclésiastiques, au côté gauche du trône préparé pour sa majesté, dont ils prirent le haut bout. Les évêques de Langres, de Beauvais et de Noyon survenant ensuite, ces messieurs, dont la chimère est que leur qualité de pairs leur donnait droit de précéder dans le parlement princes et cardinaux, n'eurent garde de se ranger au-dessous de ceux-ci, qu'ils voyaient placés : ils passèrent au côté droit, et se mirent

au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, et leur dis fort doucement qu'ils n'étaient pas à leur place, et que je leur conseillais, comme leur ami, de passer du côté gauche, parce qu'ils ne devaient pas s'attendre que quantité de pairs laïcs, qui allaient entrer dans le moment, leur laissassent tranquillement la main droite. Ils commencèrent à vouloir m'étourdir de leur distinction ordinaire de pairies de première érection et de pairies ecclésiastiques, qui, selon eux, les mettent beaucoup au-dessus des nouveaux ducs. La contestation ne fut pas longue de ma part; je leur dis seulement qu'ils allaient bientôt trouver à qui parler : ce qui ne manqua pas. La décision qu'on fut obligé de porter sur l'heure, les condamna à laisser le banc droit aux pairs laïcs, et à passer à celui des clercs, du côté gauche, où les cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur céder, ils aimèrent mieux sortir tout-à-fait et ne point assister à la cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique présent. La reine dut être fort contente[1]; tout lui fut accordé, sans même recueillir les suffrages.

Je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir que, quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des formalités qui s'observent ordinaire-

[1] Voyez sur l'ordre de cette cérémonie les historiens ci-dessus.

ment dans l'établissement d'une légitime régence, quoiqu'on voulût faire passer le changement qu'on commençait à laisser apercevoir dans l'administration, pour l'effet commun et nécessaire d'une mutation de gouvernement; enfin que, quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce gouvernement n'avait pour objet que de donner plus de force et de lustre à l'autorité d'un roi enfant, ceux qui faisaient agir la reine ne songeaient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces apparences de régularité s'évanouissaient lorsqu'on les regardait d'un peu près, et ne laissaient plus voir que des manquemens réels à l'ordre et à la forme, qui effrayaient le petit nombre de personnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, et en quelque sorte encore en droit de faire sentir que je voyais l'abus, et que je ne l'approuvais pas; mais le temps des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du roi, et l'embarras du second avaient laissé subsister, était déjà presque passé dès le troisième. On secoua en aussi peu de temps le joug de la contrainte, des dehors composés, et d'une montre de douleur dont le cœur avait trop à souffrir. La stupidité, au défaut de véritable sujet de joie, produisit cet effet dans quelques-uns; dans quelques autres, ce fut la légèreté; dans d'autres, le

simple mouvement des affaires publiques ou particulières, et surtout la crainte de déplaire à des personnes dont l'exemple est fait pour donner le ton à toute la cour.

Voici donc quelle fut, après les trois premiers jours, la face de ce nouveau monde. A s'arrêter au simple dehors, et à tout ce qui est fait pour attirer les yeux, rien n'aurait paru changé au Louvre; la pompe lugubre y paraissait avoir raffiné sur tout. Les tentures, dont les murailles, les planchers et les plafonds étaient couverts, les meubles et tous les autres instrumens d'un deuil public auraient pu faire regarder les appartemens de parade de ce palais comme le séjour même de la tristesse et le domicile de la mort. La chose commençait à paraître un peu plus douteuse lorsqu'on passait de là à envisager le maintien des personnes destinées à faire les honneurs de cette triste cérémonie; car, si parmi eux l'on voyait encore pousser de sincères gémissemens, et verser de véritables larmes, il n'y avait que trop d'ailleurs de quoi former et faire sentir le contraste. Mais si de là on descendait dans les appartemens de dessous, qu'on appelait *les entresols*, c'est en ces endroits qu'on pouvait prendre une véritable idée de la disposition des cœurs et des esprits. La magnificence, bannie de tout le reste du palais, en avait fait son asile. L'or, la pourpre, la broderie, les

ornemens somptueux en faisaient un lieu de délices; le luxe y était dans toute sa profusion. Je ne pouvais y entrer, moi et un petit nombre de vrais Français, sans sentir déchirer mon cœur du plus violent dépit, de voir quels objets on substituait ainsi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on usait, pour dérober aux yeux du public ce spectacle d'insensibilité et d'ingratitude, ne se décélait que trop souvent par les éclats de rire, par les épanchemens de joie, les chants d'allégresse, qu'on entendait partir de ces endroits; aussi n'étaient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyaient l'être. C'est là que résidait la vraie cour, et que se tenaient les conseils, soit généraux, qu'on donnait encore à la coutume et à l'apparence, soit cachés, où l'on savait bien détruire tout ce qui pouvait encore être pris de bonnes résolutions dans les premiers.

La reine ne faisait entrer dans ces conseils secrets, qui se tenaient aux heures les plus indues, que Conchini et sa femme, le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, le chancelier et le chevalier de Sillery, le duc d'Épernon, Villeroi, Jeannin et Arnaud, qui, pour être à moi, n'en était pas moins, aussi-bien que Jeannin, tout entier à Conchini; le médecin Duret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur; Dollé et le P. Cotton. On n'est

pas embarrassé de savoir ce qui se traitait alors ; l'union des couronnes de France et d'Espagne, le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les princes étrangers, l'abolition de tous les édits de pacification, la destruction des protestans, l'expulsion de tous ceux de cette religion qui étaient en place, la disgrâce de tous ceux qui ne voudraient pas plier sous le joug des nouveaux favoris, la dissipation des trésors amassés par le feu roi, pour s'attacher les avares et les ambitieux, et pour combler de biens et d'autorité ceux qu'on allait faire monter aux premiers rangs; c'est-à-dire mille projets aussi pernicieux au roi et à l'état qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étaient le grand objet des délibérations de ces nouveaux conseillers.

Quant au conseil public, qu'on était exact à tenir tous les jours, on y appelait les princes de Conti et comte de Soissons (le prince de Condé n'était pas encore de retour), le cardinal de Joyeuse, le connétable, les ducs de Mayenne, de Guise et de Bouillon, lorsque celui-ci fut arrivé ; le maréchal de Brissac, Château-Neuf, Pontcarré, de Vic [1], Caumartin et moi. Une partie de tous

[1] Dominique de Vic, vice-amiral, etc., dont il a été parlé ci-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais, dont il était gouverneur; et l'on assure que ce fut un effet de la douleur dont il fut saisi en revoyant l'en-

ces messieurs parlaient assez hautement de changer de système politique; mais ce qu'on agitait le plus ordinairement dans ce conseil, c'étaient les moyens d'augmenter les revenus royaux, de diminuer la taille et les autres impôts, d'augmenter les pensions des grands, et de leur procurer différens avantages. La forte poitrine du président Jeannin le faisait entendre par-dessus tous les autres : on eût dit que cet homme avait été gagé pour promettre des monts d'or à tout le monde. Quelques personnes, qui avaient encore retenu de la sincérité de l'ancien conseil, de ne savoir ni déguiser, ni flatter, voulurent se joindre à moi pour faire sentir la grossière contradiction qu'il y avait à prétendre augmenter les dépenses en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes si faux prissent cours par mon silence : je les combattis d'abord méthodiquement; et je me flatte que, si l'avantage avait dû rester du côté de la raison, nous l'aurions emporté; mais nous comprîmes bientôt que l'ignorance n'était que le moindre des vices que nous avions ici à combattre. C'est par les plus magnifiques promesses, dont pourtant celles qui regardaient le soulagement du peuple demeurèrent sans exé-

droit où il avait vu apporter le corps de Henri IV après son assassinat. *Mercure de France,* année 1610, p. 529.

cution, que le nouveau gouvernement cherchait à gagner les cœurs, à faire oublier, et même à rendre méprisable la sage économie à laquelle on devait la gloire du dernier règne. A l'égard de Jeannin, il avait son objet particulier. Dans l'envie qu'il avait de dispenser les finances, que pouvait-il faire de mieux, pour s'élever à cette charge, que de donner à entendre que tout le monde trouverait dans le nouvel administrateur des finances toute la commodité que les grands se plaignaient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avait précédé? On dira qu'il n'avait aucun des talens nécessaires pour cet emploi, qu'il obtint en effet; mais il eut assez d'habileté pour s'y enrichir, lui, ses parens et alliés, et surtout Castille [1]. Il fallait que l'argent coûtât bien peu à ce dernier, puisque les meubles, qui, dans toutes les maisons, ne sont que de fer ou de bois, étaient d'argent dans la sienne : il ne le cédait en ce point qu'au seul Conchini.

J'achevai de me confirmer dans la pensée que je présentais des remèdes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté, qu'on avait d'abord soufferte comme une espèce de défaut d'habitude, commençait à paraître si importune, que je lisais sur les visages la peine qu'on avait

[1] Pierre de Castille fut contrôleur-général et intendant des finances.

à se taire, et qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reste d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui allait bientôt être quelque chose de plus qu'inutile; et je formai très-sérieusement le dessein de travailler peu à peu à me dégager d'une place où je ne pouvais soutenir ma réputation qu'avec des risques infinis, ou la démentir qu'en me déshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme seul, qui n'a que des choses dures à dire, pour l'emporter auprès de la reine sur le langage si affectueux, si attrayant, si complaisant des flatteurs et des nouveaux favoris? C'est une chose si rare, qu'un ministre se soutienne auprès de son maître par les seuls sentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, si l'on suppose que ce ministre est honnête homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de suite. Aussi, lorsque mes parens, mes amis et mes domestiques, à qui leur affection pour moi faisait voir les choses d'un autre œil, s'unissaient pour m'engager à continuer des soins qu'ils m'assuraient pouvoir encore être utiles, ou même qu'ils me représentaient qu'il y avait peut-être encore quelque chose de bon à faire sur le nouveau plan, ma réponse la plus ordinaire était, que le coup que Dieu avait permis qui arrivât, était une déclaration si visible qu'il voulait que la France fût

enfin livrée à son mauvais destin, que c'était presque le tenter que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes gens, ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, eut l'imprudence de me dire, un jour qu'il me voyait extrêmement affligé de cette pensée, qu'il lui semblait que c'était à tort que je me désespérais ainsi sur l'avenir; qu'il se pourrait faire dans la suite des épargnes que les grandes dépenses du feu roi, en bâtimens, chiens, oiseaux, jeu et maîtresses rendaient impossibles de son vivant. Ce discours me parut si criminel dans la bouche de celui qui me le tenait, que, dans le mouvement d'une violente colère, je le traitai d'ingrat, de méchant et d'effronté; que je le menaçai de lui donner un soufflet, et lui défendis de paraître jamais devant moi. Je ne disais que trop vrai lorsque je lui reprochai en ce moment que son lâche manége et ses conseils pernicieux allaient ouvrir la première voie à la dissipation et à la mauvaise administration.

Le comte de Soissons n'était pas à Paris dans le temps que tout cela se passait. Je ne sais quel mécontentement qu'il avait eu pendant le couronnement de la reine, sur la forme de l'habillement des enfans naturels[1] du roi, lui avait

[1] Il s'agissait de la robe de madame la duchesse de Vendôme. Le roi souhaitait passionnément qu'elle la portât, comme les

fourni un prétexte pour se retirer dans une de ses maisons, en sorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui se passa, soit à la mort du roi, soit les jours suivans, et qu'il n'arriva à Paris qu'après la déclaration de la régente, et tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau sujet pour lui de gronder et de se plaindre. Il trouva fort mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la régence sans l'en avoir averti, et même sans avoir attendu qu'il y fût présent; car il soutenait que cette cérémonie n'avait pu se faire sans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avait qu'à parler haut pour se faire craindre, il y blâma plusieurs choses dans la forme: il dit, ce que personne n'avait osé dire avant lui, qu'il n'y avait eu qu'un fort petit nombre de présidens et de conseillers qui eussent eu part à la nomination de la reine, dans la première séance du parlement, et que dans celle du jour suivant, à laquelle avaient assisté le roi, les princes, pairs, cardinaux et autres officiers de la couronne, de peur de trouver de l'opposition dans la voix des suffrages, qui doit seule avoir lieu en ces occasions, on s'était contenté d'une simple confirmation informe et précipitée de l'acte de la veille; ce qu'il appelait confirmer un acte nul. Il vit

autres princesses du sang, semée de fleurs de lis, et le comte de Soissons ne voulut jamais y consentir.

bien qu'il ne se ferait écouter qu'autant qu'il saurait rendre son parti considérable, et il se contraignit pour cet effet jusqu'à rechercher beaucoup de personnes à la cour avec lesquelles il n'avait aucune liaison. Deux choses l'empêchèrent d'y réussir; son humeur froide et dédaigneuse, et la préférence que les courtisans crurent devoir donner sur lui à ceux qu'on voyait en figure de disposer bientôt des trésors et des grâces. Tous les princes, et son propre frère, M. le prince de Conti, ne l'aimaient pas plus que les autres. Il se vit donc obligé de plier.

Je fus l'un de ceux dont le comte de Soissons voulut bien pendant quelque temps se dire l'ami; mais il fit bientôt succéder à ce nom tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à quelle occasion cela arriva. M. le comte était souvent revenu à la charge, du vivant du feu roi, pour une affaire dont j'ai déjà touché quelque chose; il s'agissait d'engager sa majesté à transiger avec lui sur certains droits qu'il prétendait devoir lui revenir en Piémont, du chef de sa femme, de la maison de Montaffié. Henri, extrêmement importuné sur cette affaire, me l'avait remise à examiner; et la profession que j'ai toujours faite d'être aussi sincère qu'attaché aux intérêts du roi m'avait obligé de lui représenter que ce marché ne lui convenait point; qu'il allait

s'engager dans des procès sans fin et sans nombre contre le pape, la chambre apostolique, plusieurs cardinaux et le duc de Savoie, lesquels avaient tous des prétentions sur ces biens, et qui, pour la plus grande partie, en étaient déjà en possession; qu'il ne sortirait de dix ans de ce labyrinthe, et qu'ayant surtout à ménager le pape et le duc de Savoie, pour la réussite de ses grands desseins, il devait éviter d'entrer dans une discussion qui les rendrait ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour que Henri n'y pensât plus.

Le comte ne vit pas plus tôt ce prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu auprès du nouveau conseil. Dans une affaire du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaires de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue qui lui fit obtenir ce qu'il demandait. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. Le comte, aidé de Conchini, sut contrefaire le seing et appliquer le sceau du feu roi, et il donna de cette manière la forme la plus authentique à un prétendu contrat de vente entre le feu roi et lui, de tous les biens en question. Pour rendre la pièce moins suspecte d'antidate, on jugea nécessaire que mon nom y parût, ce qui obligeait à requérir ma signature; et ce fut là la grande difficulté. On me représenta l'occasion

présente comme le moment qui allait décider pour toujours de l'amitié ou de la haine du comte pour moi. On allégua une infinité d'autres motifs, malgré lesquels je persistai non-seulement à refuser de signer, mais à soutenir à tous ceux qui m'en parlaient que, cette affaire ayant été agitée, et ayant pris fin entre le roi Henri et moi, nul autre ne pouvait mieux savoir que son intention avait été directement contraire à ce qu'on voulait me persuader aujourd'hui, et je tranchai le mot, qu'on ne me présentait qu'un acte faussement signé et scellé de ce prince. On désespéra de vaincre mon opiniâtreté; et le parti qu'on prit fut de refaire un second contrat, tout pareil à celui-ci, excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

....Nous en étions en ces termes, le comte et moi, lorsqu'il se brouilla [1] ouvertement avec le prince

[1] Cette brouillerie vint de ce que les carrosses de ces deux princes s'étaient heurtés en passant, et que leurs cochers s'étaient battus. Le duc de Guise allant le lendemain trouver le prince de Conti, par ordre de la reine, pour chercher à assoupir ce différend, passe par-devant l'hôtel de Soissons avec vingt-cinq ou trente chevaux; il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec le comte; et cette double querelle causa une telle rumeur dans Paris, que la reine, craignant un soulèvement général, donna ordre que tous les bourgeois se tinssent prêts à tendre les chaînes et à prendre les armes par toute la ville au premier commandement, et qu'elle mit auprès de chacun de ces deux princes un capitaine des gardes. C'est dans les mémoires de Bassompierre,

de Conti, son frère, et, à cause de lui, avec toute la maison de Guise. La reine m'envoya chercher, et, me faisant part des expédiens qu'elle avait imaginés pour accommoder leurs différends (ce qui se devait faire le conseil étant assemblé), elle me pria de paraître jusqu'à ce temps ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, afin que j'en fusse plus propre à faire le personnage de médiateur, lorsque le moment en serait venu; à quoi je souscrivis de bon cœur. Comme nous étions tous assis dans le conseil, où cette affaire devait se traiter, où j'avais même déjà opiné favorablement pour le comte, ce prince envoya Brissac dire tout bas à la reine qu'ayant su qu'il devait être question de lui dans le conseil, il la suppliait de ne permettre à personne de ceux qu'il pouvait tenir pour suspects d'y délibérer, et qu'il me récusait nommément [1], comme parent et ami de toute la

t. 1, p. 308 et suivantes, qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé, parce que lui-même contribua beaucoup à l'apaiser. Voyez aussi l'histoire de la mère et du fils, t. 1, p. 123, et *le Mercure français*, année 1611, où est rapporté un discours que Sully tint à la reine en faveur du duc de Guise.

[1] L'auteur de la vie du duc d'Epernon nous apprend que le comte de Soissons porta la haine contre Sully jusqu'à solliciter ce duc de permettre qu'il fît assassiner ce ministre dans le Louvre même, et qu'il lui sut fort mauvais gré de lui avoir refusé, pour exécuter ce coup, le secours des gardes dont il était commandant. Page 249.

maison de Guise. « Il ne devait pas récuser M. de « Sully, dit la reine, en prenant la parole tout « haut, car personne n'avait opiné si fort que lui « à son avantage. » Je l'avoue, je fus vivement choqué de ce trait, et je ne pus m'empêcher de dire en me levant : « Madame, je me récuse moi- « même, puisqu'il le désire, et je m'en vais de ce « pas m'offrir à M. son frère et à M. de Guise; ce « que je fis en effet. »

Un troisième sujet de brouillerie avec le comte de Soissons m'arriva, comme le précédent, dans le conseil, au sujet du gouvernement de Normandie, qu'il voulait se faire accorder. La reine m'en ayant demandé mon avis, je la suppliai de me dispenser de le donner. Mon excuse n'ayant point été reçue, je dis qu'il m'était impossible de conseiller d'ôter aux enfans du feu roi une charge dont ils étaient en possession pour en revêtir quelque personne que ce pût être. Ce prince n'était plus dès-lors aussi bien avec Conchini qu'il l'avait été; il s'était-même opposé à ce que ce favori obtînt la charge de premier gentilhomme de la chambre pour lui, et l'archevêché de Tours pour son beau-frère [1]. Cette occasion les raccom-

[1] Etienne Galigaï, frère de Léonore Galigaï. Il était déjà abbé de Marmoutiers. « Il apprenait, dit l'Etoile, à lire depuis « quatre ans, et n'y pouvait encore mordre : on l'appelait *le* « *magot de la cour,* à cause de sa laideur et de sa mauvaise

moda, parce qu'ils se prêtèrent tous deux la main, et qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandaient. C'est ainsi que tous ceux qui avaient quelques prétentions aux charges et aux emplois vacans en usèrent dans la suite, et tout s'obtint bientôt aux conseils par la brigue et la cabale. « Le temps des rois est passé, se disait-on les uns « aux autres; celui des princes et des grands est « venu. Il ne faut que se faire bien valoir. »

Tout ce qu'il y avait de personnes considérables à la cour fut appelé pour délibérer dans un conseil extraordinaire, sur ce qu'on devait faire des grands armemens du feu roi pour l'entreprise de Clèves. La diversité des opinions y fut infinie: il y en eut pour se désister de tout; il y en eut au contraire (ce ne fut pas les plus nombreuses) pour tenir aux princes allemands intéressés dans cette affaire tout ce que Henri leur avait promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux avis si contradictoires. Les uns voulaient qu'on s'en tînt aux seuls huit

« mine. Les moines n'en voulaient point pour abbé, disant « qu'ils avaient accoutumé d'être commandés par des princes, « et non par des menuisiers, comme celui-ci, qu'on avait vu « manier le rabot. Mais il est constant, dit l'auteur, que la « famille de Galigaï est du corps des nobles de Florence. » Il se retira en Italie après la mort du maréchal d'Ancre et de sa femme.

mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, que portaient les conventions générales de ce prince avec ses alliés ; les autres qu'on se contentât de leur entretenir les deux seuls régimens de cavalerie française qu'ils avaient. Un tiers opinait pour embarquer quelques fantassins à Calais; ceux-ci, qu'on ne donnât aucun secours en hommes, mais seulement en argent; ceux-là, qu'on tînt notre armée entière sur la frontière sans agir, excepté le cas de besoin; et d'autres qu'on en licenciât le gros, et qu'on n'y fît demeurer que ce qui serait nécessaire pour notre propre sûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord et de pacification entre les puissances contendantes, telles qu'on peut se les imaginer.

Il me parut que tout le monde attendait avec quelque impatience quel allait être mon sentiment, parce que j'avais été mêlé par le feu roi dans cette affaire plus qu'aucun de ceux à qui il en avait fait part. Je commençai par faire une distinction, qui me parut juste, entre les troupes actuellement assemblées en corps d'armée, et celles qu'on ne faisait encore que lever; entre celles qui avaient été destinées pour la Champagne, et celles qu'on avait envoyées en Dauphiné. Je conclus, pour le premier, que la plus grande partie des desseins de Henri le Grand, devant, selon toutes les apparences, demeurer sans exé-

cution, dans la situation où je voyais les choses, il fallait d'abord surseoir toutes les levées non commencées, arrêter celles qui se faisaient, payer et congédier celles qui étaient faites, et déjà en marche, parce que, tout cela ne pouvant manquer d'arriver tôt ou tard, ce serait autant d'argent épargné au roi en frais d'allées et de renvois, et autant de peines et de vexations ôtées au peuple. La mort de celui que je regardais comme le grand mobile de toute cette entreprise me paraissait y opérer un changement si considérable, qu'en supposant même tous les esprits bien intentionnés, je crois que je n'aurais pas laissé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodais pas non plus du sentiment de ceux qui voulaient que nous trahissions des alliés avec lesquels nous étions engagés par les plus solennelles promesses; que nous les trompassions par d'apparentes démarches de médiation, ou par de si faibles secours, qu'ils ne leur servissent presque de rien.

C'est la réponse que je fis à la plupart de ces opinions ambiguës qui demandaient qu'on fît et qu'on ne fît pas. Je fis voir qu'il importait à la gloire du feu roi que, si ses intentions ne s'accomplissaient pas sur de plus grandes vues, qui, en quelque manière, donnaient encore lieu de douter s'il les avait eues véritablement, elles eussent du moins tout leur effet par rapport à ce qu'il

avait déclaré, promis et déjà commencé; qu'il ne fallait pas, pour l'intérêt de notre propre réputation auprès des étrangers, leur laisser croire et que toute la force de la France résidait dans un seul homme, et qu'on avait si peu de respect pour sa mémoire. Je conclus donc, quant à ce point, qu'il fallait députer, sans perdre de temps, vers les princes d'Allemagne et le prince d'Orange, pour savoir d'eux si nos troupes leur étaient réellement nécessaires pour leur aider à réduire les états qu'on voulait leur assurer; je pensais qu'ils pouvaient s'en passer, s'ils n'avaient mis les armes à la main que pour ce seul objet; et, supposé qu'ils en eussent besoin, savoir combien ils en demandaient; que, sur leur réponse, le secours s'avancerait sous la conduite d'un de nos bons officiers, en prenant sa route par-delà la Meuse, qui n'était ni le plus beau, ni le plus court, mais le plus sûr, ce qu'il ne fallait pas négliger; ou bien qu'on licencierait toute l'armée, à l'exception de trente mille piétons et six cents cavaliers, qui, appuyés de quatre canons seulement, et de deux coulevrines, seraient un camp-volant, prêt à se porter là où il y aurait apparence de mouvement; ce qui, dans cette supposition, me paraissait suffire pour tenir tout en respect; que jusqu'à ce temps-là il fallait faire entrer en garnison les troupes de la Cham-

pagne, après leur avoir fait faire montre, et les avoir bien payées.

Je disais à peu près la même chose de l'armée du Dauphiné. Comme elle n'était là que pour prêter main forte au duc de Savoie, qui, par complaisance pour nous, s'était brouillé avec ses voisins, ou vraisemblablement allait l'être, il tombait à notre charge, ou de le réconcilier avec le roi d'Espagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé ; et comme cela ne pouvait être décidé qu'après l'envoi d'un autre député à ce prince, peut-être même que long-temps après, je conseillais aussi de faire entrer cette armée dans des quartiers commodes, après une montre si exacte, qu'il n'y fût souffert aucun passe-volant, jusqu'à ce qu'on pût s'en servir ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort attentivement. Mes raisons me parurent avoir fait une impression générale, avec la différence, que les personnes de bon esprit ne craignirent pas de la marquer par des signes d'approbation, et même d'applaudissement ; au lieu que tous les autres, non-seulement la cachèrent soigneusement, par vanité, par méchanceté, ou plutôt par jalousie, mais encore combattirent mes raisons avec feu. J'eus soin d'instruire de tout cela Béthune, mon cousin, qui m'avait écrit pour

me demander conseil sur le changement que le malheur public apportait à ses fonctions de notre ambassadeur auprès des princes d'Allemagne. Je ne rapporte point sa lettre, ni la réponse que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'essentiellement différent de ce qu'on vient de voir; sinon peut-être que je discutais plus particulièrement avec lui les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'était, par exemple, quelque chose qui méritait bien d'être observé; que si, de façon ou d'autre, il arrivait qu'on fît entrer en Allemagne un corps de troupes pour être joint à celui des princes alliés, cette entrée serait accompagnée de grands risques, ce corps fût-il de dix mille hommes, si les alliés n'avaient soin de la faciliter de leur côté, en s'avançant, pour recevoir ces troupes, à dix ou douze lieues au moins de nos frontières. L'embarquement proposé à Calais, si cette idée était suivie, avait aussi des inconvéniens; il ne pouvait donner à nos alliés que de l'infanterie seule, et au nombre de huit mille hommes au plus; encore fallait-il qu'on s'entendît bien des deux côtés. Je prévenais Béthune sur une chose à laquelle lui et ses correspondans avaient dû s'attendre; c'est que tout avait bien changé en France avec le maître, et je lui marquais mon étonnement de ce que les princes alliés qui le mettaient en œuvre exprimaient d'une manière si peu

intelligible et si peu pressante leurs désirs, leurs conseils et leurs résolutions. Je laissais à sa discrétion à juger quel usage il devait faire d'une lettre où je devais prudemment lui laisser bien des choses à deviner. De conseil, je ne lui en donnais point d'autre que de continuer à se comporter comme il avait fait, jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres, et je lui promettais de veiller à ses intérêts : ce fut le 24 mai que je lui écrivis cette lettre.

Je fus encore appelé quelques jours après à un autre conseil plus particulier sur cette matière. M. de Jacop, ambassadeur du duc de Savoie, se doutant bien que les conclusions que prenaient les nouveaux membres du conseil n'étaient pas favorables à son maître, avait pressé la reine régente de lui faire déclarer au plus tôt, et de la manière la plus formelle, ses intentions, afin que son altesse prît là-dessus les arrangemens que son intérêt lui inspirerait. Il s'agissait de voir ce qu'on déclarerait à cet ambassadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le connétable, le chancelier et Villeroi, avec cette princesse; je faisais le quatrième. Gêvres et Loménie en devaient être; mais Villeroi avait persuadé à la reine de les faire sortir; ce dont Gêvres fit des plaintes amères. Je me doutai, aux gestes concertés de cette petite assemblée, et aux discours en-

tortillés que commença à tenir l'un de ces messieurs, qu'il y avait quelque chose de plus que ce que je voyais. « Madame, dis-je à la reine avec ma « franchise ordinaire, je ne sais pas à quelle fin il « vous a plu m'appeler. Il semble que ma pré- « sence empêche ces messieurs de s'expliquer, ou « qu'on soit ici pour se surprendre les uns les au- « tres. Je vois bien qu'il est question de M. le duc « de Savoie. On sait que je n'ai jamais été trop « bien avec lui ; j'avoue pourtant qu'aujourd'hui « que ses intérêts sont joints avec ceux de la « France, et qu'il est même, du moins en espé- « rance, allié à la famille royale, je l'affectionne « comme doit faire tout bon Français. Je trouve « que le roi est obligé indispensablement de le « protéger et de le défendre; qu'il y va même de « l'honneur et de la réputation de sa majesté, aussi- « bien que de notre gloire à tous, de ne point « souffrir qu'il lui arrive le moindre dommage en « sa personne et en ses états. »

Je vis la reine sourire en m'entendant parler de la sorte, et dire un mot à l'oreille de Villeroi. Ensuite elle se tourna vers moi, et me dit : « M. de « Sully, il est vrai, nous sommes ici pour parler « des affaires de M. de Savoie; mais il y en a d'au- « tres, autant et plus importantes que celles-là, à « quoi il faut pourvoir. Vous voyez les brouilleries « qui se préparent dans cet état pour la plupart

« des grands du royaume, que vous m'avez dit « vous-même avoir une ambition et une cupidité « insatiables : c'est à quoi je vous prie de bien « penser, afin que nous en discourions dans le « premier conseil.

« Aujourd'hui qu'il s'agit de M. de Savoie, nous « en avions déjà parlé à ces messieurs, et moi, « avant votre arrivée; et nous avons trouvé que le « meilleur était de réconcilier la France et l'Es- « pagne; et qu'envoyant pour cet effet un prince « à Madrid, sur le sujet de la mort du roi mon « seigneur, il faut le faire accompagner d'une per- « sonne instruite et secrète, qui entame cette ré- « conciliation, et propose l'alliance des deux cou- « ronnes par un double mariage, que je sais que « les Espagnols désirent encore aussi fort qu'ils « faisaient auparavant. Pendant qu'on traitera de « cette affaire, à quoi je ne prévois ni grande dif- « ficulté ni beaucoup de longueur, il faudra en- « tretenir le duc de Savoie dans ses premières es- « pérances, jusqu'au temps où on ne risquera rien « à lui déclarer tout. »

Cette résolution me causa une peine que je témoignai par mon silence et en haussant les épaules. La reine s'en aperçut, et me pressa de dire mon avis; ce que je fis, en montrant qu'on ne pouvait, sans s'exposer au reproche de mauvaise foi, abandonner un prince qui avait rompu tous ses

engagemens avec l'Espagne, et s'était même déclaré ouvertement contre cette couronne[1], sur les seules promesses et à la persuasion du feu roi; que le moins qu'on pouvait faire pour lui, puisqu'on avait pris d'autres vues, était de l'en avertir, et en même temps de cacher soigneusement cette démarche au roi d'Espagne, et même de lui faire croire le contraire, jusqu'à ce que, par des moyens efficaces d'une réconciliation générale, nous eussions au moins sauvé du danger ceux qui ne s'y trouvaient qu'à cause de nous. Comment ne pas se rendre à des raisons si justes, et pour le moins ne pas suivre le tempérament que mes dernières paroles avaient ouvert? On ne fit cependant ni

[1] Par le traité de Brusol, qui venait d'être conclu le 25 avril: voyez-le dans les *Mémoires de Nevers*, t. 2, p. 880. Le duc de Savoie, abandonné par le nouveau conseil de France, n'évita le ressentiment de l'Espagne que par une démarche des plus humiliantes auxquelles une tête couronnée puisse être réduite. Son fils vint se jeter aux pieds du roi d'Espagne, en le suppliant de prendre le duc son père et toute sa maison sous sa protection royale. Il lui dit qu'il embrassait ses genoux, qu'il avait recours à sa clémence, et qu'il lui demandait pardon avec toute sorte de soumission des fautes qu'il avait commises envers lui, etc. Siri se trompe assurément, si c'est par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la politique du nouveau conseil. Il faut être aussi prévenu que l'est cet écrivain contre la personne de Henri IV et contre le duc de Sully, et aussi grand partisan des Espagnols, pour approuver des procédés si éloignés de la droiture et de la générosité dont la France a toujours fait profession.

l'un ni l'autre; on dit que ce serait s'engager dans un trop long circuit de négociations. Je répliquai avec toute la confiance que donne une si bonne cause. C'était un point déjà arrêté, qu'on sacrifierait M. le duc de Savoie; et tout ce que j'entendis me convainquit qu'il était même arrêté de longue main. Je tirai des indices aussi certains, au désavantage de nos autres alliés, de toutes les mines et signes d'intelligence que je surpris entre la reine, le chancelier et Villeroi. Mais bientôt les confidens et les nouveaux conseillers de la reine ne s'embarrassèrent plus de cacher leurs sentimens. Le gouvernement du feu roi, si doux, si sage, si glorieux pour la France, fut blâmé presque hautement, et même méprisé et tourné en ridicule. En même temps qu'on traitait ses desseins de chimères, on le représentait par d'autres endroits comme un prince faible, lâche, et incapable de résolution. Il semble que ce n'était pas assez de laisser impunie la mort de ce grand prince, si l'on n'y joignait encore toutes sortes d'outrages à sa mémoire; et malheureusement pour nous, le ciel, qui se réservait cette vengeance, ne l'a exercée qu'en laissant triompher l'envie et l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénétré d'un vif chagrin de tout ce que j'avais vu et entendu. « Nous allons, dis-« je tristement et secrètement à madame de Sully, « dont je connaissais la discrétion, tomber sous la

« domination de l'Espagne et des jésuites. Les « bons Français, et surtout les protestans, doivent « bien penser à eux, car ils ne demeureront pas « long-temps en repos. » Cette pensée me tint dans une profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je sortais de table, par M. l'évêque de Montpellier, qui me pria de passer un moment dans mon cabinet; je l'y fis entrer, et l'en fis sortir, au bout d'une demi-heure, par une des portes d'en bas, avec beaucoup de secret, car il ne voulait pas qu'on le reconnût; et pour cela il eut soin que mes gens ne le vissent que par derrière, et de se couvrir le visage presque entier de son mouchoir. « Je viens d'apprendre bien des « nouvelles, dis-je à mon épouse, et à trois ou « quatre personnes auxquelles je me confiais, c'est « la suite de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'est « tenu un conseil secret chez le nonce Ubaldini, « où étaient le chancelier, Conchini, Villeroi, « l'évêque de Béziers, et un homme dont on n'a « pu me dire le nom, qu'on croit pourtant être « au duc d'Épernon. On y a blâmé, on y a même « parlé avec dérision des projets et de la personne « du feu roi. J'y ai été encore moins épargné. Il y « a été décidé que l'on changerait totalement de « principes de gouvernement et d'alliances poli- « tiques; qu'on écrirait au pape, avec lequel on « s'engagerait à n'agir que par ses conseils; qu'on

« s'unirait intimement avec l'Espagne, et que, « lorsque cette union serait bien cimentée, tous « ceux qui s'y montraient contraires, principale- « ment les huguenots, seraient éloignés de toutes « les affaires, et bannis de la cour. Si je suis sage, « poursuivis-je, j'imiterai le castor; je me déferai « doucement de toutes mes charges, j'en retirerai « le plus d'argent que je pourrai, j'en emploierai « une grande partie à acheter quelque bonne place « dans une province des plus éloignées, et je gar- « derai le surplus pour m'en servir dans les be- « soins qui me surviendront. »

Nous étions encore sur ce propos lorsque entrèrent le duc de Rohan, les deux Béthune, mon frère et mon cousin, mon fils, et deux ou trois autres de mes plus particuliers amis, à qui je fis part de la confidence qui venait de m'être faite, et de ma résolution. Ils soutinrent que l'avis ne pouvait être que faux; que j'allais prendre un travers qui me couvrirait pour jamais de la tache d'ingratitude envers l'état et les enfans du roi mon bienfaiteur; qu'il m'était encore facile de demeurer en possession de mes charges, et dans l'exercice de mes fonctions; qu'il y avait de la lâcheté et de la bassesse à céder ainsi à ses ennemis au moindre choc. Je ne convins pas que les raisons qu'ils m'alléguaient fussent bonnes; de leur côté, je ne pus les amener à se rendre aux miennes. « Vous

« voulez donc, leur dis-je enfin, que je me sacri-
« fie pour le public, pour ma famille et pour mes
« amis ; car je vois bien que votre intérêt a beau-
« coup de part à tout ce que vous me dites. Je le
« ferai, puisque vous m'y forcez ; mais souvenez-
« vous de ce que je vous dis aujourd'hui, que ce
« sera avec peu d'utilité pour vous tous, et avec
« beaucoup de peines, de chagrins, de pertes et
« même de honte pour moi ; et je vais dès à pré-
« sent, ajoutai-je, vous en faire voir un échan-
« tillon. »

En faisant réflexion à tout ce que les courtisans les plus distingués et les plus dédaigneux faisaient d'avances, et même de basses démarches pour avoir l'amitié de celui en faveur duquel la reine commençait à montrer toute la sienne, j'avais conclu en moi-même qu'il serait bien difficile que, conservant encore la même relation, et en quelque sorte la même bonne intelligence, du moins apparente, que j'avais toujours eue avec la cour, je pusse me dispenser de donner quelque signe d'amitié à ce nouveau favori. J'avais eu dessein, supposé que cette pensée me durât, d'y faire servir le jeune Arnaud, qui n'avait déjà que trop de penchant à adorer le soleil levant. Je l'avais fait venir ce matin-là même, et je l'avais prévenu sur la commission qu'il ne tarderait pas à recevoir de

moi, d'aller trouver M. de Conchini [1], et de lui faire des offres de service de ma part. Je lui avais même déjà dit de quelle manière il fallait qu'il tournât son compliment; et le voici : Que je ne lui voulais aucun mal de ce que la fortune se préparait à lui faire occuper auprès de la reine la même place que j'avais tenue auprès du feu roi; que je regardais cet événement comme un de ces coups que la Providence rend trop communs pour

[1] Concino Concini, Italien de basse naissance, et gentilhomme florentin, selon d'autres; mieux connu sous le nom de maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal favori de la reine régente, et comblé par elle de biens et de dignités. On a dit qu'à son départ de Florence, un de ses amis lui demandant ce qu'il allait faire en France, il répondit, *ou fortune, ou périr*, et que l'un et l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24 août 1617, par ordre du roi Louis XIII, et à la sollicitation des grands. On fit aussi mourir sa femme, cette même Léonore Galigaï dont il est assez souvent parlé dans ces mémoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer que celui d'avoir ensorcelé la reine, sa maîtresse. « Je ne me suis jamais servi, répondit-elle à ses « juges, d'autre sortilége que de mon esprit. Est-il surprenant « que j'aie gouverné la reine, qui n'en a point du tout? Le « cardinal de Richelieu, ajoute Amelot, devait le commence « ment de sa fortune à cette femme. Ils avaient tous deux la « magie de la parole. » C'est dans les histoires de la régence de Marie de Médicis, et dans celles de Louis XIII, qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On trouve aussi des anecdotes assez curieuses dans les mémoires de Bassompierre.

qu'on s'en étonne; que la régente ne faisait même en cela que lui tenir compte avec justice de l'attachement que lui et sa femme avaient toujours eu pour elle, et des bons services qu'ils lui avaient rendus; qu'en faisant choix de sa personne pour conduire les affaires, elle s'était sans doute attendue à donner au roi son fils et à tout l'état un serviteur aussi capable que fidèle, deux qualités qui suffisaient toutes seules à rendre un homme, quel qu'il soit, véritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui assure; qu'également persuadé, et des louables desseins de la reine, et de la disposition où il était de la seconder en tout, je lui offrais avec cordialité tous les moyens qu'une longue expérience pouvait m'avoir appris; qu'il trouverait que cette offre n'était pas à refuser, s'il faisait attention, qu'outre le bien public qui en résulterait, il y gagnerait pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il se verrait comblé dans la suite, par la jalousie des grands, la haine publique, le préjudice des affaires et la vexation du peuple; que je ne lui demandais, pour prix d'entrer ainsi dans ces vues de grandeur et d'intérêt, que de les chercher dans les principes de gouvernement qui avaient fait trouver au feu roi le moyen de rendre son royaume paisible et florissant, dont l'un des principaux, et celui dont il me paraissait avoir le plus de besoin présente-

ment, était de ne pas accoutumer les gens d'affaires et tous ces éternels solliciteurs à compter, pour obtenir leurs demandes, sur celui-là même qui doit se montrer le plus éloigné de les leur accorder; qu'à ces conditions, il me verrait toujours disposé à m'unir avec lui, et que dès ce moment je lui offrais mon amitié et lui demandais la sienne.

On dira peut-être, après avoir bien pesé la force de mon compliment, que je mettais à mes avances des correctifs qui devaient m'ôter la crainte de m'engager trop avant; mais je crois que l'on conviendra pourtant qu'il devait satisfaire, et, si je puis le dire, flatter celui à qui je le faisais. Quoi qu'il en soit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet dont je voulais persuader ceux qui combattaient si fortement ma résolution. « Allez, « dis-je à Arnaud, après l'avoir appelé et instruit « en présence de ces messieurs, allez vous-en trou- « ver M. de Conchini de ma part, et lui parlez « comme je vous l'ai dit ce matin : faites diligence, « et revenez le plus tôt que vous pourrez. Je serai « bien trompé, si tous ces messieurs, ajoutai-je en « parlant à eux-mêmes, qui ont une si bonne opi- « nion de la reine et de ses conseillers secrets, ne « voient, par la réponse qu'il fera, s'il y a quel- « que chose de bon à en attendre. »

Tout le monde demeura assemblé en attendant

cette réponse, qu'Arnaud nous rapporta au bout d'une heure, et d'une manière qui acheva de me confirmer dans tous les soupçons que j'avais déjà conçus contre lui. Il ne nous entretint d'abord que de louanges de la personne de Conchini, de son habileté, de son intelligence dans les matières d'état, de son crédit, de ses amis, et il trancha fort court sur le sujet de son message, en disant qu'il ne croyait pas que j'eusse rien à espérer de lui, à moins que je ne fusse d'humeur à complaire à toutes ses volontés. « Je crois vous entendre, lui « dis-je avec un petit mouvement de colère dont « je ne fus pas le maître [1] ; mais que voulez-vous « dire avec un discours si vague ? Parlez-nous plus « clairement, et voyons tout ce que vous lui avez « dit, et ce qu'il vous a répondu. » Comme il se vit forcé d'obéir, il nous fit le détail suivant, en branlant la tête, et avec un sourire malin : qu'en entrant chez Conchini, il avait rencontré le président Jeannin et Arnaud son frère qui en sortaient ; qu'ils avaient paru inquiets de le voir dans cet endroit, quoiqu'ils ne lui eussent rien dit, ni lui à eux, en quoi je suis persuadé qu'il nous cachait la vérité ; qu'un nommé Vincence, en l'introduisant dans la chambre de son maître, lui avait dit : « N'êtes-vous pas à M. de Sully ? Plût à Dieu

[1] Sully se grattait la tête quand on le fâchait, ou qu'on l'embarrassait.

« que nous suivissions ses conseils plutôt que « ceux des deux hommes qui viennent de partir « d'ici, et beaucoup d'autres encore pires! Nous « n'irions pas si vite que l'on veut nous porter; « mais aussi l'autorité de la reine et notre fortune « se trouveraient établies d'une manière plus « louable, plus certaine et plus durable. » Que le nouveau favori lui ayant dit, « Hé bien! M. Ar- « naud, me venez-vous visiter? » il lui avait répondu, en lui faisant le compliment et lui tenant tous les mêmes discours dont je l'avais chargé, et qu'il nous redit aussi.

Arnaud s'arrêta encore après cela, et nous dit en hésitant qu'il n'avait reçu qu'une réponse si courte et si sèche, qu'il lui semblait plus à propos de n'en rien dire du tout. Ce qui lui restait à nous apprendre était précisément ce que je souhaitais d'entendre; et il nous le dit enfin, après s'en être fait presser fort long-temps. Conchini, sans proférer un seul mot de remercîment à tout ce qu'on venait de lui dire d'obligeant, sans même montrer qu'il y eût fait la moindre attention, répondit en assez mauvais français, et d'un ton de voix aigre: « Comment! M. Arnaud, M. de Sully « pense donc encore gouverner les affaires de « France, comme du temps du feu roi? C'est à « quoi il ne doit nullement s'attendre. La reine « étant reine, c'est à elle à disposer de tout; et

« je ne lui conseille pas de rien entreprendre que « selon sa volonté. Quant à ma femme et à moi, « nous n'avons besoin de l'aide ni de la faveur « de personne. Sa majesté nous aime, parce que « nous l'avons bien servie : personne ne saurait « empêcher le bien qu'elle voudra nous faire. « M. de Sully, s'il désire quelque chose, aura plus « besoin lui-même de notre assistance, que nous « de celle qu'il nous offre; et s'il savait les pour- « suites qui se font, il nous rechercherait plus « qu'il ne fait. Il n'y a ni prince ni seigneur à la « cour qui ne nous soit venu voir; il est le seul « avec un autre. »

Personne, dans toute la compagnie, ne s'attendait à une réponse aussi crue. Tout le monde s'entre-regarda, et ne fit que hausser les épaules, sans dire un mot. « Hé bien! Messieurs, leur dis-je, « croyez-vous encore qu'il me soit possible de me « maintenir avec honneur dans mes charges, et « qu'on me laisse conduire les affaires comme au- « paravant? » Ils convinrent qu'ils avaient mal jugé de la véritable position des choses; ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs, mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici, et dont la conclusion fut, qu'il fallait donner encore quelque chose au hasard, ne rien précipiter, et voir ce que produirait la venue de M. le prince, qu'on s'attendait à voir reparaître

incessamment, et sur laquelle bien d'autres que moi fondaient de grandes espérances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce prince dans le royaume me fut donné, quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en même temps que M. le prince n'étant pas fort pourvu d'argent comptant, ce serait bien lui faire ma cour que de lui faire toucher, sans attendre qu'il me le demandât, au moins une demi-année de sa pension. Heureusement je pouvais le faire, sans craindre le reproche d'avoir disposé, de mon chef et sans ordre, des deniers de sa majesté, cette somme se trouvant portée sur l'état, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le prince, parce que le feu roi, qui ne voulait pas que ce prince pût croire qu'il eût conservé assez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avait attendu qu'il se présentât une occasion où je parusse la lui envoyer de moi-même. J'en avais même déjà donné la moitié à deux personnes que M. le prince avait chargées de me la demander; et je me souvins que ces deux hommes m'avaient dit, il n'y avait que huit jours, qu'ils l'avaient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot, qui, en le rendant à M. le prince, lui fit si bien valoir ce témoignage de mon attachement à sa personne, que ce prince, auquel on ne pouvait guère alors rendre un plus grand service,

m'en sut fort bon gré, et s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris qu'il ne m'eût vu et pris mes conseils. Ne voyant presque autour de moi que des ennemis, je sentis un véritable mouvement de joie d'avoir ainsi éteint la haine que m'avait portée pendant quelque temps le premier prince du sang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont et autres gentilshommes, pour me faire part de sa situation et de ses desseins.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence, il pourrait se trouver encore assez à temps pour faire valoir les droits que lui donnait son rang dans cette conjoncture, toute semblable à celle où le roi de Navarre, son grand-oncle, avait cherché à se faire préférer à la reine Catherine de Médicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre dans leurs prétentions. Le prince de Condé fut bientôt informé que la reine, sans l'attendre, ni lui, ni les autres princes du sang, sans faire précéder, suivant les lois, l'établissement d'un conseil de régence, ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas, avait été plutôt déclarée que choisie régente. Il comprit

alors qu'il ne lui restait plus aucune espérance de parvenir à la régence; il douta même du traitement qu'on lui réservait à la cour, où sa présence ne pouvait après cela qu'être désagréable. Cette incertitude lui fit ralentir sa marche, et souhaiter, avant de s'engager davantage, d'être plus particulièrement instruit de la disposition des esprits, surtout de ceux qui avaient quelque pouvoir. Rien ne lui paraissant plus capable de le faire écouter et respecter que les déférences qu'on verrait que les grands témoigneraient publiquement avoir pour lui dans cette occasion, il les fit sonder presque tous, et leur fit sentir qu'il se tiendrait obligé envers ceux qui viendraient au-devant de lui et l'escorteraient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite, ainsi qu'aux autres; et je crus que la place que j'occupais, m'empêchait d'y déférer, sans en avoir du moins obtenu la permission de la reine, comme représentant la personne du roi même. Elle ne me la refusa pas formellement; mais elle me donna bien à entendre par l'air dont elle reçut ma demande que c'était lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore par le peu qu'elle me dit qu'elle me donnait, comme à tous les autres, à opter entre elle et les princes du sang, avec lesquels elle s'attendait apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur

que je remarquai en ce moment sur son visage, provenait aussi du mécontentement qu'elle avait, de ce que j'avais fait tenir de l'argent à M. le prince, car on n'avait pas manqué de le découvrir et de le lui faire savoir; et sans doute elle ne se souvint pas que c'était un article de dépense employé sur les états. Il se pouvait bien faire encore que ce fût une suite du chagrin que lui avait causé un conseil dont j'ai oublié de parler, dans lequel il avait été statué que, jusqu'à nouvel ordre, je continuerais à manier les finances comme par le passé, et nommément pour ce qui regardait les pensions de l'état. Je craignis que la reine ne m'attendît à ce passage pour ne me le pardonner jamais, et je résolus de ne point m'exposer à sa haine pour une chose qui ne me semblait pas d'aussi grande conséquence qu'apparemment elle le paraissait à M. le prince. Il me dépêcha courriers sur courriers pour me faire changer de résolution; et il me fit déclarer enfin, par les mêmes gentilshommes que j'ai nommés, qu'il était déterminé à ne point rentrer dans Paris, puisque je refusais d'y paraître avec lui, et de l'entretenir sur des choses qui décideraient du parti qu'il prendrait, et qu'il ne pouvait savoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la reine, de laquelle je ne pus jamais tirer

que cette sorte de permission au travers de laquelle on aperçoit clairement un refus. L'alternative était d'autant plus embarrassante, qu'elle n'était que trop réellement entre deux partis qu'on pouvait dès-lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystère; je me déclarai pour celui qui pouvait me procurer les fruits d'un service essentiel contre celui qui ne me promettait que l'obligation d'une simple complaisance facile à oublier; et j'allai trouver M. le prince [1], qui, quelque chose que lui eût pu dire le duc d'Épernon, n'avait jamais voulu partir du lieu où il avait dîné qu'il n'eût su que j'en étais très-proche. Je le rencontrai en pleine campagne, et descendis pour lui accoler la cuisse; mais il descendit lui-même presque aussitôt que moi, et vint m'embrasser avec des marques égales de distinction et de joie. Il se mit à m'entretenir à pied, au travers de la campagne, où nous demeurâmes bien un quart d'heure, quoique d'Épernon représentât à ce prince qu'il n'avait que ce qu'il lui fallait de temps pour arriver. De fois à autres il m'adressait la parole sur différentes choses, dont le récit me paraît inutile ici. Je l'ac-

[1] « M. le prince, dit l'historien Matthieu, était en sa maison « de Châteauroux. Il avait vu le duc de Sully, qui l'avait con- « seillé de retourner à la cour, sa seule présence pouvant plus « profiter au service du roi, etc. » *Ibid.* 28.

compagnai jusqu'au Louvre, où je le laissai faire sa cour [1] et entretenir la reine, et je m'en retournai à l'Arsenal.

Il se pouvait bien faire que M. le prince, lors même qu'il paraissait craindre si fort d'être maltraité de la reine, s'en promît intérieurement une tout autre réception, lorsqu'il se rappelait la bonne intelligence qui avait été autrefois entre elle et lui, et même qu'il se bâtit là-dessus un plan bien différent de celui dont il m'entretenait. Personne n'avait douté, lorsqu'il sortit du royaume, que son mécontentement et sa fuite ne fussent l'effet des avis et des persuasions de cette princesse, et le roi lui-même en fut informé. Quoi qu'il en soit, M. le prince, s'il eut

[1] « M. le prince entra dans Paris le 15 juillet, accompagné « de quinze cents gentilshommes; ce qui donna quelque alarme « à la reine, qui considérait qu'ayant les canons, la Bastille et « l'argent du feu roi en sa puissance, par le duc de Sully, si « le parlement et le peuple n'eussent été fidèles, il pouvait « entreprendre des choses de très-dangereuse conséquence « pour le service du roi. M. le prince n'était pas en moindre « méfiance que celle qu'on avait de lui. Il reçut trois ou quatre « avis en arrivant, que la reine, à la suscitation du comte de « Soissons, avait dessein de se saisir de sa personne et de celle « du duc de Bouillon; ce qui fit que, nonobstant la bonne « chère qu'il reçut de leurs majestés, il fut trois nuits alerte, « en état de sortir de Paris au premier bruit qu'il entendrait « de quelque entreprise contre lui. » *Histoire de la mère et du fils*, t. 1, p. 101.

cette pensée, ne tarda pas à être détrompé, et à connaître par son expérience que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La reine lui parut avoir entièrement perdu le souvenir du temps où ils avaient donné le nom d'intérêt commun au motif qui les faisait agir; et ce ne fut assurément pas le détail des affaires d'état et de gouvernement qui le lui fit oublier, car elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui sur un cérémonial si grave, si froid et si silencieux, qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avait vu.

Je le compris aux discours que me tint ce prince dans une visite que je reçus de lui deux jours après, quoiqu'il ne se déclarât pas d'abord ouvertement et qu'il ne nommât personne. J'attendis, de mon côté, pour me livrer, qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ses sentimens, et je me tins encore plus serré que lui. Mais dans la suite de cet entretien il commença à me parler si clairement de ses dispositions; il me fit voir tout à la fois tant d'estime, de confiance, de désir de pouvoir trouver conjointement avec moi les moyens de prévenir le bouleversement dans les affaires et le désordre dans les finances dont on était menacé; il me demanda si sincèrement mes conseils sur la manière dont il pourrait marcher au bien public à travers les

obstacles que la jalousie, la haine et la cabale allaient opposer à ses desseins, que je crus devoir, et à sa confiance, et au motif louable qui le faisait agir, lui parler enfin à cœur ouvert sur toute cette matière. Ce qui acheva de m'y déterminer, c'est que, ce prince m'ayant avoué que, de tous ceux à qui il avait communiqué l'envie qu'il avait de voir les affaires politiques et domestiques de l'état continuer à être gouvernées par les principes qu'avait suivis le feu roi, il n'y en avait pas un qui ne se fût efforcé de la lui faire perdre; je craignis que la vue des difficultés, ou absolument insurmontables, ou qu'on ne pouvait vaincre qu'avec des risques infinis sans en retirer que des fruits très-médiocres, ne le jetât dans la route où l'on cherchait à l'engager.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de son estime et de sa confiance, je lui fis la réponse suivante, et presque dans les mêmes termes qu'on va le voir : que toutes les personnes qu'il avait entendues ou consultées sur la question présente y étaient trop intéressées pour lui donner un conseil qui aurait détruit toutes leurs espérances; que je n'en avais point d'autre à lui donner que celui que je donnerais à messieurs les princes du sang ses oncles, les princes de Conti, le comte de Soissons, et à la reine elle-même, s'ils me le demandaient avec intention de le suivre, parce

que leur intérêt à eux quatre, lorsqu'il était bien éclairci, se trouvait être absolument le même: je veux dire, de se tenir unis pour le roi contre les grands, et contre cette foule d'importuns ambitieux et intéressés dont la cour était remplie; parce qu'à coup sûr toutes ces personnes ne songeaient qu'à tirer parti, par les voies les moins permises, d'une conjoncture qui, de tout temps, a été le triomphe de l'avarice et de la licence; que c'était là le point d'où il fallait partir; mais que, pour ne pas s'en égarer d'une autre manière, et pour ne pas montrer soi-même l'exemple que l'on condamnait, il était nécessaire qu'une déclaration solennelle instruisît tout le royaume que cette union n'avait pour objet que de tendre en tout et de la manière la plus noble au plus grand bien de l'état, et que les efforts qu'on verrait s'ensuivre apprissent que c'était en marchant sur les traces d'un roi dont le succès avait justifié tous les desseins et les ouvrages qu'on prétendait y arriver; qu'un devoir essentiel de tout point était de protester souvent et hautement qu'on était inspiré du même esprit qui avait fait trouver à ce grand prince le secret de faire d'un royaume abîmé un royaume florissant, et que la meilleure manière de montrer qu'on l'imitait en effet était de ne rien prétendre pour soi-même en refusant tout aux injustes de-

mandes d'un peuple de courtisans avides : que je ne voulais pas dire par là qu'on se privât de toute sorte de récompense ; que c'était au contraire un des avantages de ce système pour les mêmes quatre personnes; qu'en conduisant sagement les affaires, il leur reviendrait, naturellement et de plein droit, plus de biens en un an que de toute autre manière en dix; mais qu'il ne devait pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vues; ce que je leur répéterais d'autant plus souvent, que, de toutes les bonnes qualités nécessaires aux personnes d'état, il n'y en a aucune dont la pratique soit si difficile que de se voir sans cesse au milieu des trésors et à même de toutes les grâces sans s'en laisser éblouir, et que je savais déjà tous les plans que quelques-uns des princes avaient faits pour jouir de ce qu'on appelle *les droits du rang;* mais aussi qu'en se préservant de ce piége dangereux, aucune puissance ne serait capable de leur résister, dussent-ils voir se liguer contre eux toutes les têtes factieuses et tous les grands, sans en excepter un seul, l'intérêt du roi devenant véritablement l'intérêt public et général, lorsqu'on le soutient par ces voies, et l'impression que fait le nom royal se trouvant alors portée au plus haut point.

Je poursuivis en disant à M. le prince qu'il ne restait plus qu'à savoir si l'on trouverait dans la

reine et les deux autres princes les mêmes dispositions propres à faire réussir ce dessein; que, loin de le flatter de cette espérance, je convenais qu'il ne devait nullement compter sur eux; qu'il n'était pourtant pas dispensé pour cela de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la reine, tant parce qu'il était besoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire dans un point de cette conséquence que parce que, cette princesse étant déjà en quelque manière en possession de l'autorité royale, les plus fortes raisons ne le seraient pas encore trop pour justifier aux yeux du public l'extrémité où l'on serait peut-être obligé d'en venir avec elle; et pour en écarter le danger, qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devait l'empecher de se charger seul d'un devoir que les princes ses oncles n'auraient pas voulu partager avec lui; mais que c'était alors véritablement que, privé de tous ses suppôts, il fallait qu'il fît parler pour lui un désintéressement si décidé et une probité si éclatante dans toutes ses actions et ses paroles, qu'on s'accoutumât à le regarder comme le véritable ami du roi, de l'état et du peuple; qu'un homme qui n'emploie que de telles armes; et qui est en place de le faire, tôt ou tard ramène tout à soi; que les princes de Conti et de Soissons le sentiraient les premiers en comparant l'honneur qui rejaillit sur le sang royal d'un pro-

cédé si respectable, avec les déboires, les manques de respect, souvent les mépris auxquels ils ne peuvent manquer d'etre exposés lorsqu'ils se montrent dans la carrière confondus avec le reste des courtisans; que bien des raisons viendraient balancer dans l'esprit de la régente elle-même le penchant qu'elle avait à une conduite contraire, surtout si elle se voyait en tête les princes du sang réunis; que tout le pouvoir apparent dont elle était revêtue ne suffirait pas à la soutenir six mois entiers contre un parti si fortement autorisé; qu'enfin je croyais pouvoir lui être garant que la nécessité, la confiance et le torrent attireraient enfin tout de son côté, et qu'il ne se passerait plus rien entre la reine, les princes et les gens en place, liaisons, désunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournassent au profit de son autorité, s'il savait dès ce moment se former son plan, et être fidèle à le suivre tel que je venais de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le prince me fit voir que j'avais trouvé le chemin de son cœur, et que j'y avais fait cette impression forte qui est l'effet de la vérité et de la justice réunies dans le même objet. Ce qui est arrivé depuis ne prouve point que je me sois trompé alors, ou bien prouve aussi que M. le prince se trompait lui-même tout le premier, puisqu'il est certain que

la force de mes raisons le soutint pendant un temps assez long contre tous les flots dont il était continuellement battu. De quelque artifice que se servissent les personnes dont il était obsédé, il ne pouvait tant soit peu approfondir la nature des conseils qu'il recevait d'eux qu'il ne découvrît aussitôt clairement qu'ils étaient dictés par l'avarice et l'ambition. Quelle différence entre de pareils sentimens et ceux que je cherchais à lui faire prendre! Il la sentait, il en était persuadé; et cependant il se laissa ensuite entraîner comme tous les autres au torrent du mauvais exemple. Le duc de Bouillon contribua plus que personne à l'engager dans le parti de l'erreur [1]. Je me re-

[1] L'auteur de la vie du duc de Bouillon rapporte les conseils que ce duc donna au prince de Condé : « Il lui conseilla, dit-il, « de laisser à la reine la qualité de régente, mais de la réduire « à un titre vain, qui satisferait sa vanité, et de s'attirer effec- « tivement toute l'autorité. Il lui dit qu'il savait pour cela un « moyen infaillible, et que, s'il voulait s'en servir, il lui répon- « dait du succès : que ce moyen consistait à rentrer dans la « religion calviniste, dont le feu roi l'avait tiré, et à se décla- « rer protecteur des protestans de France; qu'alors suivi de « toute la noblesse calviniste, dont il serait le chef, maître de « toutes les places de sûreté accordées à ce parti (c'est-à-dire « de cent trois villes ou places bien fortifiées), soutenu par « tout ce qu'il y avait de Suisses en France, dont le duc de Ro- « han était le colonel-général, sûr de l'argent laissé par le feu « roi à la Bastille, que le duc de Sully, mécontent de la ré- « gence, pouvait lui remettre entre les mains; qu'avec de si « grands avantages on ne pouvait pas douter qu'un premier

présente, et peut-être je me grossis à moi-même, tout ce qui peut servir à justifier ce prince, en convenant de bonne foi qu'il n'était pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs par lesquels on prétendait saper mes principes, et qu'il ne doit pas paraître surprenant qu'un prince jeune et sans expérience n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préférer ce qui n'est qu'utile à ce qui plaît et flatte. Voici les raisons qui effacèrent dans son esprit celles dont je m'étais servi.

On lui disait que tous mes raisonnemens ne tendaient qu'à le jeter dans un système absurde et imaginaire; que ces beaux sentimens ne conve-

« prince du sang comme lui, pendant une minorité, ne fût en « état de s'emparer de toute l'autorité, et de se rendre égale- « ment redoutable au dedans et au dehors du royaume... Dieu « ne permit pas qu'il suivît le conseil du duc de Bouillon. S'il « l'eût fait, les calvinistes recouvraient tous les avantages « qu'ils avaient perdus par la conversion du feu roi; vraisem- « blablement le royaume eût été partagé entre eux et les ca- « tholiques; et leur république, qu'on traitait d'imaginaire, « se fût enfin trouvée quelque chose de réel. » (Tome 2, p. 307.) Mais, et cet historien l'avoue ensuite, bien des personnes demeureront persuadées que ce n'était pas sérieusement que le duc de Bouillon avait fait cette proposition au prince de Condé; qu'il fut le premier à l'en détourner, et que tout son but était de faire sentir à la régente, qu'il voulut bien rassurer lui-même, tout le mal qu'il pouvait lui faire.

naient ni à nos temps, ni à nos mœurs; que la probité et la vertu ne viennent seules à bout de rien; que les chimères dont je le repaissais ne trouveraient cours chez personne; qu'en se faisant l'arc-boutant de tout le monde, il n'en recueillerait qu'une haine générale, et le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures; que le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre dans une occasion où les trésors royaux allaient devenir la proie de toutes les mains, était d'en revendiquer la meilleure et plus grosse portion, comme étant la première personne de l'état après leurs majestés [1]; qu'il avait bien peu profité de la nécessité où il s'était trouvé, si elle ne lui avait pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit être reçue à bras ouverts lorsqu'elle se présente; qu'il prît bien garde au reste que ce n'était pas tant pour lui que pour moi-même que je cherchais à le jeter dans un parti extrême; qu'il ne me restait que cette seule ressource pour soutenir mon crédit expirant; mais qu'il ne s'y trompât pas; qu'en

[1] « Il eût bien voulu, dit le même historien que je viens de « citer, contester la régence, s'il l'eût osé; mais il en fut di- « verti par le bon traitement qui lui fut fait. On lui donna « deux cent mille livres de pension, l'hôtel de Conti au fau- « bourg Saint-Germain, qui fut acheté deux cent mille francs, « le comté de Clermont, et beaucoup d'autres gratifications. »

voulant joindre son intérêt au mien, je le ferais tomber avec moi dans le précipice; que la haine des grands et des ministres contre moi était si forte, que le seul soupçon que j'entrasse pour quelque chose dans tout ceci était suffisant pour ruiner ses desseins et ses espérances; que j'avais dédaigné d'offrir mon amitié et mes services à personne; qu'en revanche tout le monde était si bien d'accord pour me détruire, qu'il n'y avait point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui allaient disposer des grâces et des faveurs, pourvu que ma disgrâce y fût attachée.

Lorsqu'on a pu, dans ces sortes d'occasions, rendre les conseils suspects, on n'est pas bien éloigné de rendre le conseiller odieux : c'est ce qu'on entreprit, et ce qui arriva. On fit comprendre à M. le prince que c'était par une nécessité du système qu'il allait embrasser que ma ruine était décidée. Ce que je lui avais dit à lui-même le lui confirma. Toutes mes paroles se tournèrent dans son esprit contre moi; en sorte que, par une bizarrerie dont la politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes sentimens, qu'un moment auparavant il avait admirés dans ma bouche, que M. le prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, et de la persécution qu'il me suscita. La résolution fut dès-lors prise de ne me laisser en

place [1] qu'autant de temps qu'il en faudrait pour s'arranger; de me porter cependant sourdement tous les coups qu'il serait possible; de miner peu à peu ce qui me restait de pouvoir, et de retirer, avec le moins d'affectation que faire se pourrait, tous les papiers, mémoires et instructions dont j'étais dépositaire sur le fait des finances, jusqu'à ce que le moment fût venu de m'éloigner sans retour. Si l'exécution de ce complot fut différée jusqu'à l'année suivante, c'est parce qu'il arriva plusieurs embarras imprévus qui la retardèrent.

Je ne sus peut-être pas dès ce temps-là tous les complots qui se faisaient ainsi secrètement contre moi; mais j'en devinai du moins une si bonne partie, que je revins plus fortement qu'auparavant au parti que j'avais tâché de faire agréer à ma famille, de me retirer avant que je parusse y être forcé. J'allai même jusqu'à en parler à la régente, et la supplier de ne pas s'y opposer. Quoique par cette proposition j'allasse sans doute au-devant de tous ses vœux, elle usa d'une si profonde dissimulation dans la réponse qu'elle me

[1] Toutes les intrigues entre les princes, les courtisans et les ministres, pour l'éloignement de Sully, sont rapportées dans les mémoires particuliers, et surtout dans l'histoire de la mère et du fils, t. 1, p. 111 et suivantes, 120, 127 et suivantes, dans l'histoire du duc de Bouillon, t. 1, p. 313 et suivantes, dans celle du duc d'Épernon, etc.

fit, que, quand je m'y serais laissé tromper, je crois qu'on ne pourrait m'accuser d'avoir été trop simple. Jamais Conchini et sa femme n'avaient été plus avant dans son esprit qu'ils ne l'étaient alors : elle commençait à ne plus rien voir ni rien faire que par eux; cependant elle affecta de paraître aussi mécontente de leurs procédés qu'elle me voulut persuader qu'elle était satisfaite de ma conduite : c'est que je la jetais dans un embarras qui était de trop dans un temps où le sacre du roi lui donnait bien assez d'occupation, et qu'elle voulait prendre tout le reste de l'année pour se préparer au changement que la démission de mes charges devait apporter dans les affaires. Je m'accommodai à sa volonté sans m'écarter de la mienne; c'est-à-dire qu'en continuant mes premières fonctions, je résolus de faire si bien la guerre à l'œil, que je pusse toujours mettre entre mes ennemis et moi un espace assez considérable pour leur ôter le plaisir de me joindre et de me dépouiller eux-mêmes.

On prit à la fin un parti sur l'affaire de Clèves. Il n'y avait plus à retarder, pour peu qu'on voulût paraître encore s'y intéresser. L'armée des princes ligués, jointe à celle des états des Provinces-Unies, était allée mettre le siége devant Juliers, et le prince d'Orange, qui en avait le commandement, s'y était pris de manière que cette place ne pouvait

guère lui échapper. Notre secours lui était même absolument inutile, parce que la maison d'Autriche n'avait fait aucune démarche, ni mis aucunes troupes sur pied pour les opposer à ses ennemis, et qu'après cet exploit, la guerre, telle qu'on s'était proposé de la faire, se trouvait finie. Mais le nouveau conseil de la reine, composé des mêmes personnes que j'ai déjà nommées, crut faire un chef-d'œuvre de politique en accordant alors plus qu'on ne lui avait demandé si long-temps sans pouvoir rien obtenir. Il connaissait bien en quel état était la place assiégée. Il voulut se faire honneur de sa prise, qui devait fort peu tarder après l'arrivée de nos troupes, et il imagina encore qu'on ne pouvait donner un meilleur coup d'aiguillon au roi d'Espagne pour lui faire souhaiter et solliciter cette alliance avec nous, pour laquelle on trouvait qu'il ne s'empressait pas assez, et dont on avait encore quelque honte de faire seul tous les frais. On résolut donc de faire avancer incessamment vers Juliers huit mille hommes de pied, douze cents chevaux et huit pièces de canon, et de donner cette armée à conduire au maréchal de La Châtre.

Lorsque cette résolution fut rendue publique, et portée pour la forme au conseil-général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon sentiment. Je demandai à quelle fin se faisaient ce voyage et cette

dépense contre des ennemis qui ne se défendaient point, et pour des alliés qui n'en avaient plus besoin. Je déclarai ce que je pensais de ce retour après coup, qui ne me paraissait pas fort honorable pour nous. Je fis voir les difficultés et les longueurs de la marche qu'on se proposait de faire faire à nos troupes. En effet, pour faire ce trajet sans avoir rien à craindre des ennemis que notre armée pouvait rencontrer dans son passage, il fallait qu'elle fît un grand détour, et qu'elle traversât des pays rudes, montagneux et stériles. Conchini, qui avait attiré à son avis M. le comte de Soissons et le duc de Bouillon, et qui s'applaudissait de ses motifs secrets, me laissa dire, comme on fait d'un homme qu'on n'a pas daigné instruire, et le départ des troupes fut résolu; seulement, pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'intéresser même personnellement dans cet armement, on accorda à mon gendre, qui sollicitait depuis assez long-temps un emploi distingué dans l'armée d'Allemagne, la charge de maréchal de camp général : ce qui devait d'autant plus le satisfaire, que cette qualité lui attribuait de plein droit le commandement en chef, s'il arrivait faute du général. Il n'était pas même impossible que, sans cela, La Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, et ne remît le commandement. On l'avait vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin

le rebutait, aussi-bien que les périls qu'il pouvait y rencontrer. Il m'avoua même, et avec moi à quelques autres personnes du conseil, que les jésuites lui mettaient un fort grand scrupule dans l'âme de ce qu'il se joignait aux hérétiques, contre de bons catholiques. Je lui redonnai un peu de courage en lui enseignant un chemin plus commode que celui qu'il voulait prendre, et il se disposa à partir.

Les préparatifs de cet armement, qui tombaient à ma charge, furent faits de manière que l'armée fut composée des meilleures troupes que nous eussions alors sur pied; l'artillerie complète et bien servie, et le fonds de la dépense si abondant, que le trésorier en rapporta encore cent mille écus: aussi le prince Maurice confessa que de longtemps il n'avait vu une troupe si leste et si bien exercée; il parut seulement surpris que le général, qui devait, suivant les apparences, être un de nos meilleurs hommes de guerre, n'eût qu'une connaissance tout-à-fait commune de ce qui se pratique dans les siéges et des autres parties de la guerre.

C'est tout ce que je dirai de cette expédition. Les historiens[1] expliqueront plus en détail com-

[1] Voyez le détail de la prise de Juliers et de toute cette expédition dans *le Mercure français* et les autres historiens, année 1610..

La prise de Juliers obligea l'empereur à se déporter du sé-

ment notre armée passa en Allemagne, et comment elle en revint. La crainte d'être trop sincère, et l'inutilité du personnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces mémoires.

questre qu'il avait voulu faire des états contestés entre les mains de l'archiduc Léopold d'Autriche; et les ducs de Brandebourg et de Neubourg partagèrent toute la succession entre eux deux, sans aucune difficulté. L'électeur de Brandebourg eut Clèves, la Marck et Ravensperg; et le duc Neubourg, Juliers et Bergh. Philippe-Louis, fils de ce duc de Neubourg, eut deux fils, dont l'un continua la branche de Neubourg, et le puîné fit celle des comtes du Sulsback, qui doit aujourd'hui réunir les deux parts, parce que la branche de Neubourg finit dans l'électeur Palatin d'aujourd'hui : et voilà ce qui, après cent trente ans depuis la mort du duc Guillaume de Juliers, fait renaître les mêmes difficultés sur cette succession éventuelle, le roi de Prusse, de la maison de Brandebourg, pouvant rapporter pour raison de son opposition à cette réunion que les branches étaient séparées, lorsqu'a été passé le traité de 1669, qui semble ne stipuler que pour les descendans des contractans; et l'empereur[1], de son côté, trouvant son intérêt à soutenir le prince de Sulsback; parce que, si ce jeune prince venait à mourir sans enfans mâles, il allèguerait, pour se mettre en possession de Bergh et Juliers, son ancienne raison de fiefs masculins, outre un second intérêt qu'il peut y prendre pour les princes de Saxe, ses alliés.

Il a paru en 1738 un ouvrage en deux volumes, où cette matière est discutée et très-bien éclaircie.

[1] Ceci a été écrit avant la mort du dernier empereur, et du dernier électeur Palatin.

FIN DU LIVRE VINGT-HUITIÈME ET DU TOME CINQUIÈME.

OCT 1 5 1937